UNIVERSITY
OF
TORONTO
LIBRARY

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

LIBRI MIRACULORUM

ALIAQUE

OPERA MINORA

LES LIVRES DES MIRACLES

ET AUTRES OPUSCULES

DE

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

TOME I

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE
Imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Vaugirard, 9

LL
G5223kx
·Fb
Gregory, Saint, Bp. of Tours

LES LIVRES
DES MIRACLES

ET AUTRES OPUSCULES

DE

GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

Revus et collationnés sur de nouveaux Manuscrits

ET TRADUITS

POUR LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PAR H. L. BORDIER

—

TOME PREMIER

30030

A PARIS

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, N° 6

M. DCCC. LVII

EXTRAIT DU RÈGLEMENT.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un Commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'Éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du Commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Le Commissaire responsable soussigné déclare que l'Édition du tome Ier des Opuscules de Grégoire de Tours, *préparée par* M. Bordier, *lui a paru digne d'être publiée par la* Société de l'Histoire de France.

Fait à Paris, le 30 *décembre* 1856.

Signé Jules MARION.

Certifié,

Le Secrétaire de la Société de l'Histoire de France,

J. DESNOYERS.

AVERTISSEMENT.

La Société de l'Histoire de France a publié, il y a vingt ans, le texte et la traduction de l'*Histoire ecclésiastique des Francs*, écrite à la fin du VIe siècle par saint Grégoire, évêque de Tours. Elle a jugé devoir compléter son entreprise en publiant aussi les autres ouvrages, moins importants, mais précieux encore, du même écrivain. Dans cette nouvelle série, qui formera au moins quatre volumes, on s'est efforcé de ne pas s'écarter des règles qui ont été suivies pour l'édition de l'*Histoire des Francs*, et de conserver à ce complément tous les caractères d'une véritable continuation. Le nouvel éditeur croit devoir se borner maintenant à cette observation, tout en se réservant de rendre un compte plus particulier de son travail quand il sera parvenu au terme de la carrière qu'il doit parcourir. Il donnera en même temps les

explications nécessaires sur les sources manuscrites ou imprimées de son texte, sur sa traduction et sur les questions spéciales qui auraient besoin d'éclaircissements.

NOTE

RELATIVE AUX TRAVAUX DE DOM RUINART

SUR

LES ŒUVRES DE GRÉGOIRE DE TOURS.

Les savants allemands ont critiqué le texte de Grégoire de Tours, donné par dom Ruinart en 1699 et adopté par tous les éditeurs ou traducteurs venus depuis lors jusqu'à nos jours. Tout en rendant hommage au vénérable bénédictin et à la haute intelligence qui a présidé à son travail, il s'est, dit-on, préoccupé d'offrir à ses lecteurs un texte écrit avec une certaine correction ou du moins avec clarté, plutôt que de reproduire dans toute sa barbarie le langage du saint évêque.

Nous n'entrerons point, à présent, dans ce débat philologique. C'est une question à réserver pour l'époque où M. Bethmann-Holweg, celui des savants collaborateurs des *Monumenta Germaniæ* qui s'est chargé de la tâche importante de donner un texte nouveau de Grégoire, aura fait paraître son travail. Il nous suffira de dire que pour les petites œuvres de Grégoire de Tours, c'est-à-dire pour ceux de ses écrits qui font l'objet de la publication actuelle, la question perd la plus grande partie de son intérêt ; car si le texte de l'*Histoire des Francs* a pu être établi sur des manuscrits du VIIe siècle, c'est-à-dire presque con-

temporains de l'auteur, nous n'en connaissons point des petites œuvres qui paraisse plus ancien que le temps de Louis le Débonnaire.

Mais quelque jugement que l'on doive porter du texte adopté par dom Ruinart, personne n'a jamais contesté le mérite de la préface, des notes et des appendices dont il a enrichi son édition. Pour les notes et les pièces de l'appendice, les traducteurs de l'*Histoire des Francs*, publiée par la Société de l'Histoire de France, en ont donné, en suivant le cours de leur travail, tout ce qui leur a semblé pouvoir encore, de notre temps, intéresser les lecteurs. Nous ferons de même, heureux de nous appuyer sur un guide aussi sûr, et nous tâcherons jusqu'à la fin, tout en négligeant ce qui se ressentirait trop des préoccupations monastiques, de ne rien laisser perdre des doctes remarques faites par dom Ruinart. Quant à sa préface, il nous a semblé que, dans une publication qui embrasse désormais l'œuvre complète de Grégoire de Tours, elle ne pouvait être tout à fait passée sous silence. Cette préface est une longue dissertation d'environ cent pages in-folio. Les développements auxquels dom Ruinart se livre, dans ce travail, sur l'histoire de la Gaule pendant l'ère mérovingienne, ont à la vérité perdu beaucoup de leur intérêt devant les belles recherches accomplies sur cette époque par les historiens modernes; mais le jugement de l'éditeur sur le caractère de Grégoire, sur la foi due à ses écrits, sur la question de savoir s'il est réellement l'auteur de plusieurs opuscules qui lui ont été attribués, sur les différents manuscrits de ses œuvres, sont autant de passages qu'il sera toujours bon de connaître et que nous ne saurions complétement omettre. Nous reproduisons donc ici par extraits, et en les traduisant avec le plus de brièveté qu'il nous sera possible, les di-

verses parties qui viennent d'être mentionnées de la préface de dom Ruinart.

I.

62[1]. « Je crois avoir démontré d'une manière plus que suffisante l'utilité des ouvrages de Grégoire de Tours. Il est cependant certains reproches qu'on lui adresse ordinairement jusque parmi les érudits. Son style est tellement grossier, dit-on, qu'il est fastidieux à lire; il se sert d'ouvrages anciens qui sont apocryphes; il ne se contente pas de don-

---

(1) N° du § de la préface de dom Ruinart.

Voici le sommaire complet de cette préface :

I. Præfationis summarium. — Novæ operum Gregorii editionis necessitas — a viris eruditis agnita. — Gregorius historiæ Francorum fundus. — Ceteris præit tempore et sinceritate. — Franciæ veteris situs. — An reges initio Franci habuerint? — An plures ? — Franci apud Romanos dignitates habent. — Eorum fortitudo ; — sedes ultra Rhenum ; — in Belgica. — Gallia fere tota eis subjecta. — Regiminis forma, — religio, — ad bellum ardor, — conventus, — officia et dignitates,—familiæ, — leges, — successio.—Regiorum liberorum dignitas.— Regum auctoritas a quovis absoluta, — populorum amore conciliata. — Felicitas populorum sub Francis.—Episcopi in concilium regium adsciti; — regum in eos reverentia. — Francorum reges catholicæ fidei addicti. — Inde in ceteras nationes propagata. — Francorum erga pontif. rom. reverentia. — Ecclesiæ gallicanæ disciplina. — Episcopor. electiones.— Episcopi a rege electi ; — episcopi translati; — coadjutores, — successores designati, — chorepiscopi. — Ordinationes a metropolitis. — Episcopatuum erectio. — Gradus ordinum servandi. — Concilia. — Episcoporum causæ. — Francorum in canones reverentia. — Episcoporum munia ;—potestas in res ecclesiæ. — Archidiaconi. — Presbyteri rurales. — Clerici a quibus ordinati ; — nunquam invitus ; — an uxorati ? — Monachi simul et clerici. — Eorum erga episcopos reverentia. — Sanctimoniales. — Sæculares ab ingressu monastico interdicti. — Cursus divinus ; — quis fuerit in Gallia ? — Recitandi obligatio. — Liturgia gallicana ; — lectiones ; — missa ; — oblatio. — Excommunicati expulsi. — Contestatio ; — consecratio ; — communio ; — reverentia in sacris peragendis. — Vasa sacra ; — vestes. — Missæ pro offerentium votis dictæ. —Ecclesiarum forma. — Reliquiæ sanctorum in altaribus.—

ner pour certains des faits très-douteux, il prend aussi des erreurs pour des vérités et se noie quelquefois dans le faux; enfin il était d'une simplicité, d'une crédulité si grandes, que dans les faits les plus vulgaires il voyait des miracles. Quant au style, la rusticité de Grégoire est imputable à son siècle et non pas à lui; lors même qu'il eût pu se montrer plus élégant écrivain, il était obligé de se mettre à la portée de ses lecteurs. Plein de modestie d'ailleurs et d'humilité, Grégoire

---

Sanctorum tumuli. — Asyla. — Ornamenta. — Veteres ecclesiæ gallicanæ consuetudines, — festa, — supplicationes, — exsequiæ, — benedictiones, — sacramentorum ritus. — Censuræ ecclesiasticæ. — Fidei dogmata. — Gregorius de exteris nationibus agit. — De priscis gentibus. — De primordiis fidei in Galliis. — * Gregorii apologia. — Excusatur. — An nimis credulus? — Miracula, veræ ecclesiæ tessera, — frequentia sæculo VI; — tunc necessaria — et indubitata; — ab hæreticis agnita. — Gregorius in miraculis narrandis sincerus. — Ejus simplicitas, cautela; — reliquiæ ex sanctis tumulis. — Non scripsit aliunde nota miracula.

II. Gregorius suorum operum catalogum texit. — Alia ab eo laudata. — Vitæ sanctorum. — Liber de mirabilibus S. Medardi. — Antiphona de eodem. — Gesta Pilati. — Miracula S. Andræ. — Passio S. Juliani, — Historia Septem Dormientium. — Vitæ SS. Albini et Maurilii. — Vita S. Aredii. — Chronicæ Gregorii, etc. — Quo ordine Gregorius libros scripserit. — An Historiam post ceteros libros? — Tituli librorum.

III. An Gregorii historia interpolata? — Cointii id sentientis rationes. — Codices mss. — qui integram exhibent historiam. — Cointiani codices imperfecti — nec inter se concordes. — Quæ Gregorius referre statuerat. — Historia in codicibus Cointii abbreviata in libro I, — libro II, — libro IV, — libro V, — libro VI. — Libri sequentes examinantur. — Fredegarius Cointio non favet. — Cetera argumenta expenduntur: — Styli diversitas; — Gregorius sibi ipsi contrarius. — Cointii argumenta ex rebus narratis petita diluuntur; — ex libro II; — ex libro IV; — ex libro V; — ex libro VI; — posteriores libri quatuor expenduntur. — S. Salvii Historia defenditur. — Gregorii Historiæ epilogus.

IV. Quid in hac editione sit præstitum. — Codices mss. quibus emendata est Gregorii Historia. — Codices Italici. — Annus quo S. Martinus obiit. — Miraculorum libri ad mss. collati. — Editi codices.

V. De Fredegario et ejus operibus.

* L'astérisque ci-dessus indique l'endroit où commencent nos extraits.

avoue en maint endroit de ses ouvrages son inhabileté à se servir de la langue latine, son ignorance, et cependant son ignorance n'est pas telle qu'il soit privé de toute culture littéraire; on voit au contraire bien souvent par ses œuvres qu'il était versé dans la lecture des auteurs anciens, et il les fait, de temps à autre, intervenir dans ses récits. Il montre aussi, lorsqu'il expose au moyen de l'étymologie la valeur des mots latins, que le vocabulaire de la langue grecque ne lui était pas entièrement inconnu. L'on peut ensuite s'en rapporter au témoignage de Fortunat, qui certainement le connaissait à merveille, et qui fait l'éloge de son éloquence aussi bien que de son érudition. Enfin, si Grégoire écrit d'un style simple, ses récits cependant sont empreints de je ne sais quelle ingénuité, d'une sorte de facilité naturelle qui donnent du charme à son discours, loin d'y laisser dominer l'ennui.

« 63. Je ne nierai pas que Grégoire de Tours ne se trouve parfois à côté de la vérité; il n'y a que les livres sacrés qui soient exempts d'erreur. Grégoire a quelquefois suivi des auteurs apocryphes ou travaillé sur des monuments entachés de faux; j'en fais l'aveu. Il n'a pas non plus de règle assurée et constante pour la computation du temps. Mais tout cela enlève à peine à ses ouvrages quelque parcelle de leur utilité; car ces critiques portent principalement sur l'histoire des temps anciens, sur des faits que l'auteur avait empruntés de ses devanciers et qui peuvent aisément se contrôler par d'autres monuments. De telles erreurs ne nuisent en rien à l'histoire du temps où vivait Grégoire, et c'est dans celle-ci que se trouve le principal intérêt de ses écrits. Il raconte surtout ce qu'il a vu ou ce qu'il a entendu dire, et personne n'osera prétendre qu'il n'ait pas été de bonne foi dans son rôle de narrateur. »

« 64. Mais, dira-t-on, Grégoire de Tours était si crédule, si simple, qu'il a tout inséré sans choix dans ses livres, et que la plupart des événements il les prenait pour des miracles. Quoique je ne veuille pas nier qu'il n'ait parfois été trop facile à admettre des miracles, comme on a cependant la preuve, par d'autres auteurs du même temps, qu'il en est en effet arrivé alors un grand nombre, je ne voudrais pas rejeter ceux qu'il cite sans raison grave. En cela il faut suivre la règle posée par S. Augustin, qui disait : « J'aimerais « mieux avouer de telles choses comme étant au-dessus de « ma portée, que de les condamner comme de faux miracles « ou comme répandues par un homme trop crédule. » Les œuvres miraculeuses sont un signe de ralliement pour la véritable Église ; c'est le signe par lequel les Pères et les Docteurs de l'Église ont, de tout temps, déclaré qu'elle avait toujours été distinguée des sectes hérétiques [1].

« 67. Les miracles opérés à cette époque ont été tellement certains et clairs, que les hérétiques eux-mêmes ne les ont point osé révoquer en doute, ou qu'ils n'ont pu trouver de subtilités capables de les obscurcir. Aussi la plupart, abjurant l'hérésie, ont embrassé la foi catholique, et ce n'étaient pas des hommes ordinaires, ce n'étaient pas quelques gens de peu ou de point de valeur ; c'étaient les rois eux-mêmes, c'étaient des nations entières, telles que les Francs, les Bourguignons, les Suèves, les Wisigoths, les Angles, les Lombards, etc. Aussi n'y a-t-il lieu de s'étonner pour personne, que Grégoire, animé du désir de répandre la foi orthodoxe,

(1) Dom Ruinart défend ici l'authenticité des miracles du moyen âge en général. Il base son opinion sur celle des Pères de l'Église et des autres auteurs graves et nombreux qui les ont crus. La victoire de Tolbiac, par exemple, lui paraît un miracle évident.

plein d'une dévotion passionnée pour les saints aimés de Dieu, ait donné beaucoup de soin à recueillir les récits de miracles, puisqu'il voyait leur efficacité pour insinuer la foi aux hérétiques, et leur utilité pour amender les mœurs des fidèles. On ne peut pas dire de ceux qu'il raconte que leur multitude doive les faire rejeter; car, sur chaque saint, il raconte seulement un ou deux miracles, bien plus sobre en cela que les hagiographes, qui ont, pour la plupart, tissu de miracles les vies qu'ils ont écrites. Il en a recueilli davantage sur S. Martin et S. Julien; mais on voit, dans un passage de la Vie de S. Nizier, qu'il se fit un bien plus grand nombre de miracles sur le tombeau de S. Martin que Grégoire n'en rapporte. Ceux qu'il décrit étaient parfaitement à sa connaissance, soit qu'ils lui fussent arrivés à lui-même, soit qu'il les eût appris par d'autres. Quant aux premiers, qui pourrait affirmer qu'ils sont faux? Qui pourrait dire de Grégoire qu'il fut trompeur et perverti au point de vouloir imposer sciemment l'erreur en place de la vérité, ou tellement dépourvu d'intelligence, qu'il se soit cru malade et ait attribué sa guérison aux reliques des saints lorsqu'il était en pleine santé? J'en dirai autant de beaucoup de malades, hommes graves et bien connus, qui déclarèrent en public, ou confessèrent à Grégoire lui-même, qu'aux mérites des saints ils étaient redevables de leur guérison. Il est un point, je l'avoue, où il se montre plus crédule qu'il ne faudrait : c'est lorsqu'il ajoute foi à tout ce qu'il trouve écrit par les anciens et à toutes les vieilles traditions. Mais loin d'atteindre sa bonne foi et de diminuer la valeur des faits qu'il rapporte pour les avoir vus ou entendus, cette facilité prouve au contraire la candeur et l'ingénuité de son âme.

« 68. Mais, ajoute-t-on, combien de fois arrive-t-il à

Grégoire de prendre pour des miracles des faits insignifiants qui ne dépassent en rien le mouvement naturel des choses! C'est que les hommes d'une piété vive sont portés, par leur caractère et par leur esprit religieux, à voir l'exaucement céleste des prières et l'intercession des saints dans l'effet ordinaire des forces de la nature. C'est ainsi que furent Cyprien, Augustin, Théodoret et d'autres grands hommes. Grégoire était un homme simple, mais simple en ce sens que c'était toujours sans ambages, à cœur ouvert et sincèrement, qu'il exposait la vérité dans le plus simple langage; et ce n'est pas une louange perfide que lui a donnée le P. Sirmond, lorsqu'en reprochant sa crédulité à Hilduin, l'auteur des Actes du martyr S. Denys l'Aréopagite, il parle de la « merveilleuse simplicité » de Grégoire. Dans un mauvais sens, Hilduin était beaucoup plus simple, en effet, que l'évêque de Tours.

« 69. Il ne faut pas croire que Grégoire admît sur-le-champ, sans choix et sans examen, tous les miracles dont le bruit se répandait, car il prend souvent Dieu lui-même à témoin de ce qu'il raconte; et pour ce qui lui était raconté par d'autres, il donne plus d'une preuve[1] de la difficulté avec laquelle il s'y rendait. Lorsqu'il raconte les gestes d'autrui, il nomme les personnes de qui il en tient le récit, de peur d'avancer comme certains des faits qui demeurent douteux. Quelquefois il exigeait qu'on lui confirmât par serment la réalité des miracles qu'on lui rapportait ainsi, ou bien il voulait un grand nombre de témoins du fait, afin de ne point passer pour un homme qui se jouait de la pieuse crédulité des simples. C'est ce qu'il dit dans le second livre

(1) *De Glor. mart.*, cap. v et vi.

des miracles de S. Martin (chap. XXXII) et dans plusieurs autres endroits.

« 70. Quelques-uns peut-être attribueront à ce qu'ils appellent la trop grande simplicité de Grégoire son habitude de compter comme reliques des saints la poussière recueillie sur leurs tombeaux, les étoffes qui y avaient été posées, les fleurs et les herbes que les fidèles y avaient répandues ou qu'ils avaient attachées aux murailles, l'huile tirée des lampes qui brûlaient devant ces sépultures, l'eau puisée des fontaines ou des puits voisins. Mais, aux yeux du lecteur sensé, ce reproche disparaîtra lorsqu'il remarquera les faits du même genre qui se présentent dans les œuvres des Pères et des auteurs les plus graves. Cet usage, en effet, est attesté par Jérôme, Augustin, Paulin, Léon, Grégoire le Grand, Bède, et d'autres que nous citons plus d'une fois dans nos notes. Celui qui désire plus de détails sur cette matière les trouvera dans Ferrandi[1], ou devra lire du moins la dissertation rédigée sur ce sujet par Muratori, au tome II de ses *Anecdota*, où il publie l'inventaire des huiles que Grégoire le Grand envoya à Théodelinde, inventaire écrit sur papyrus d'Égypte du temps même de Grégoire, comme l'atteste Mabillon (*Iter ital.*, p. 14).

« 71. Je n'ajouterai plus qu'un mot sur ce que Grégoire a écrit touchant les miracles des saints : c'est qu'il s'est borné à rapporter les miracles qui n'avaient pas été enregistrés déjà par d'autres auteurs[2]. D'où il suit qu'on ne doit pas s'étonner si, négligeant parfois les actes les plus célébres des saints, il fait mention de quelques traits obscurs. On a donc eu tort de révoquer en doute certains actes des

(1) *De Sanctorum reliquiis* liber singularis.
(2) *De Glor. mart.*, præfatio. *De Glor. confess.* cap. XLV.

saints par cela seul qu'ils ne sont pas cités par Grégoire de Tours. »

II.

« 72. Il n'y a presque aucune difficulté à établir le catalogue des ouvrages de Grégoire; car non-seulement il les cite en divers endroits de ses livres, mais il en donne une énumération détaillée à la fin du dixième livre de son Histoire des Francs, en ces termes : « J'ai écrit dix livres d'histoire, « sept livres de Miracles et un sur les Vies des Pères; j'ai fait « un livre de commentaires sur les Psaumes; j'ai aussi com- « posé un livre sur les offices de l'Église. » Il explique lui-même, dans le prologue de son livre *de Gloria confessorum*, ce qu'il entend par les sept livres concernant les miracles. « Dans le premier livre, dit-il, nous avons inséré « quelques-uns des miracles opérés par Dieu même, par les « saints apôtres et par le reste des martyrs, miracles qui étaient « restés inconnus jusqu'ici. Dans le second, nous avons parlé « des vertus de saint Julien, martyr. Nous avons écrit aussi « quatre livres sur les vertus de saint Martin, un septième sur « la vie de certains religieux personnages » (ou de certains Bienheureux, suivant l'expression admise par la plupart des manuscrits), « un huitième enfin sur les miracles des Confes- « seurs. » Point de difficulté sur ces différents ouvrages. Celui qu'il appelle Vies des Religieux ou des Bienheureux est le même qu'il désigne à la fin de son Histoire sous le titre de Vies des Pères. Tous existent, à l'exception[1] du commen-

(1) Dom Ruinart croyait aussi à la perte du livre des Offices de l'église, *de Cursu ecclesiastico;* mais on en a retrouvé deux manuscrits il y a peu d'années. Voy. le *Bullet. de la Soc. de l'Hist. de Fr.*, 1855, p. 124. Cet ouvrage a sa place marquée dans notre édition.

taire sur les Psaumes, dont il ne reste que quelques fragments [1].

« 73. Au livre II, chap. XXII, de son histoire, Grégoire cite une préface qu'il avait mise en tête du livre des Messes, composé par Sidoine Apollinaire; mais nous ne connaissons de cet ouvrage que le titre. La passion des sept Dormants d'Éphèse a moins d'importance. Grégoire avoue, dans le chapitre XCV *de Gloria martyrum*, où il donne un abrégé de cette histoire, qu'il la traduisit en latin avec le secours d'un certain Syrien; mais cette version, à laquelle Grégoire a donné ses soins, existe-t-elle encore quelque part? C'est un point douteux. Ce n'est pas celle que Surius a donnée; nous le conjecturons par ce fait seul que les noms des Dormants y diffèrent pour la plupart de ceux que Grégoire donne dans le *de Gloria martyrum*. Dans quelques manuscrits nous trouvons les mêmes noms adoptés par Grégoire; mais comme ce texte contient beaucoup de détails d'une authenticité douteuse et qu'on ne peut pas affirmer qu'il soit l'ouvrage de l'évêque de Tours, il ne nous a pas semblé devoir être placé au rang de ses écrits. Il y a une autre histoire de sept Dormants dont nous parlerons plus bas. En parcourant les manuscrits, nous avons aussi rencontré, comme attribués à Grégoire, divers opuscules placés sous les titres de Sermon, Vie, Passion, Miracles, et relatifs à différents saints dont Grégoire a parlé. Ce ne sont rien autre que des chapitres tirés des ouvrages mêmes de Grégoire; il eût été superflu de s'y arrêter davantage.

---

(1) Un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, portant pour titre : *Florentii Georgii et Gregorii commentarius in psalmos*, avait paru aux Bénédictins ne pouvoir être que le commentaire de Grégoire de Tours sur les psaumes, mais ils s'assurèrent que c'était un ouvrage bien postérieur, en tête duquel on avait ajouté après coup ce titre erroné.

« 74. Outre les livres dont nous venons de parler, la plupart des auteurs comptent au nombre des œuvres de Grégoire plusieurs narrations spéciales de la vie de quelques saints qui sont cités dans l'*Histoire des Francs* ou dans les *Livres des Miracles :* par exemple, le livre de la Vie de saint Allire et celui de la Vie de saint Quintien, vies qu'il cite dans son Histoire (liv. I, chap. XL ; liv. II, chap. XXXVI). Ailleurs il rapporte qu'il a rédigé des livres de la Vie de sainte Monégonde, de saint Nisier, de saint Friard, de saint Caluppan, de saint Senoch, de saint Patrocle, etc. Vossius et autres font de chacun de ces livres autant d'articles particuliers du catalogue des œuvres de Grégoire, et il est certain, cependant, que ces prétendus livres sont seulement les chapitres consacrés à ces différents saints dans le *Vitæ Patrum;* tous les érudits en tombent d'accord. Faut-il séparer ces opuscules du *Vitæ Patrum*, ainsi que Marguerin de la Bigne[1] et autres l'ont fait dans leurs éditions? C'est une question de peu d'intérêt. Grégoire, à ce qu'il me semble, aura fait un recueil des Vies de quelques saints personnages de son temps, sous le titre de *Vies de quelques Bienheureux* ou de quelques *Religieux;* puis, à mesure qu'il sera parvenu à la connaissance des actions d'autres personnages, également saints, il en aura fait le sujet de nouveaux opuscules rédigés séparément, mais qui, soit par lui-même, soit par d'autres, auront été réunis plus tard au reste sous le seul titre de *Vies des Pères*. Ce qu'il y a de certain, c'est que, dans les manuscrits que nous avons pu voir, tous ces chapitres, au nombre de vingt, se trouvent rassemblés dans cet ouvrage. Il y aurait plus de difficulté à l'égard de la

(1) Doyen de l'église du Mans, 1546—1590, auteur du *Bibliotheca Patrum* en 9 vol. in-f°.

Vie de saint Nicolas, que les frères de Sainte-Marthe citent dans le *Gallia Christiana*, si ce n'était une erreur manifeste des copistes ou un lapsus des Sainte-Marthes eux-mêmes, qui ont lu saint Nicolas pour saint Nisier. En effet, ils citent ce saint Nicolas d'après Vossius (*de Historicis latinis*), et c'est de saint Nisier que Vossius parle [1].

« 75. D'après un passage du chapitre xcv de son livre *de Gloria confessorum* [2], l'on a attribué à Grégoire de Tours un traité *de Mirabilibus S. Medardi*. On a été conduit à cette attribution par la considération que l'écrit dont parle Grégoire n'est certainement pas la Vie de saint Médard par Fortunat, car ce dernier ouvrage n'a été rédigé qu'après la mort de Grégoire. Mais de ce que celui-ci mentionne une Vie de saint Médard autre que celle de Fortunat, il ne s'ensuit pas qu'il en soit lui-même l'auteur. On peut même remarquer, dans le passage en question, qu'il cite ce livre sans dire qu'il ait été écrit par lui, ce qu'il fait ordinairement lorsqu'il mentionne ses œuvres. Quant à l'antienne en l'honneur de saint Médard, que Surius a imprimée sous le nom de Grégoire de Tours, on n'en peut rien dire de certain, car elle ne contient rien qui puisse en faire reconnaître l'auteur.

« 76. Parmi les innombrables écrits des Pères et des autres auteurs anciens qui figurent dans le catalogue des manuscrits conservés en Angleterre, se trouve un *Libellus de passione Domini* attribué à Grégoire de Tours. Mais Freher, qui fournit cette indication, et d'autres érudits, pensent que ce titre désigne le *Gesta Pilati*. Nous nous rallions volon-

---

(1) De même, dans la table du premier vol. du *Catalogue des mss. des biblioth. des départem.* (Paris, in-4°, 1849), on cite une histoire de S. Maurice d'Agaune qui aurait été composée par Grégoire de Tours; c'est de *Saint Maurille* d'Angers qu'il s'agit.

(2) Post scriptum de Mirabilibus ejus librum, mulier quædam, etc.

tiers à cet avis jusqu'à ce que nous recevions des renseignements plus certains sur ce manuscrit. Quelques paroles de Grégoire[1] peuvent avoir donné lieu à cette attribution; mais elles signifient que Grégoire possédait cet écrit, et non qu'il en était l'auteur. Aussi n'a-t-il pas été jusqu'à présent compris au nombre de ses ouvrages, et il ne doit pas l'être[2].

« 77. Nous avons trouvé dans un manuscrit du XIIe siècle environ, conservé parmi ceux de notre bibliothèque de Saint-Germain des Prés, un livre des Miracles de saint André, placé sous le nom de Grégoire de Tours; livre qui se retrouve aussi dans d'autres manuscrits, mais sans la préface de Grégoire. Le style et la manière de cette préface, ainsi que d'un court épilogue qui termine l'ouvrage, ne permettent guère de douter que l'un et l'autre ne soient en effet de notre auteur. Il n'en fait, il est vrai, nulle mention dans le catalogue de ses œuvres; mais cela n'a rien d'étonnant, car il n'y fait pas figurer non plus le livre des Messes de Sidoine Apollinaire, auquel il avait, il le dit ailleurs, ajouté une préface, ni la Passion des sept Dormants d'Éphèse, qu'ailleurs aussi il atteste avoir traduite du grec et mise en latin. Ce livre des Miracles de saint André est l'ouvrage apocryphe attribué à Abdias le Babylonien; nous en donnerons ce qui peut appartenir à Grégoire.

« 78. Je dirai peu de chose de la Passion de saint Julien, que nous trouvons dans quelques manuscrits jointe au livre de Grégoire sur les Miracles de ce saint, et dont on ne peut deviner si c'est par lui-même ou par quelque autre qu'elle y a été insérée. Quelques-uns pourront penser qu'elle est

---

(1) Quæ *Gesta* apud nos hodie retinentur scripta, *Hist.* l. I, c. XXIII.

(2) Il est inutile d'ajouter que ces prétendus rapports de Pilate à Tibère sont d'ailleurs fabriqués. Voy. D. Ruinart, col. 20, note d.

l'ouvrage de l'évêque de Tours; mais personne ne se persuadera facilement qu'après avoir été écrite par lui et placée de ses mains en tête du récit des Miracles de saint Julien, elle ait été enlevée postérieurement; tandis qu'il est bien plus vraisemblable au contraire qu'on l'ait ajoutée au livre des Miracles, afin qu'on pût lire le tout ensemble à la fête du martyr. Si quelqu'un pourtant tient à y voir l'œuvre de Grégoire même, je ne m'y oppose pas, car la petite préface qui précède cette Passion sent bien le style du saint évêque. C'est pourquoi nous avons conservé la disposition adoptée dans la plupart des manuscrits et dans tous les imprimés; nous avons donné le livre des Miracles de saint Julien sans y faire entrer la Passion, que nous donnons à part avec la petite préface dont elle est précédée.

« 79. Quelques manuscrits que nous avons vus attribuent à Grégoire de Tours l'histoire des sept Dormants de Marmoutier. Cet ouvrage est admis sans difficulté parmi ceux qui sont réellement de Grégoire par Albéric, le moine de Trois-Fontaines en Champagne, lequel, dans sa Chronique, à l'année 319, écrit ces mots : *S. Martini genealogiam a Gregorio Turonensi comprehensam fuisse*, et ajoute les paroles mêmes que l'on trouve sur ce sujet dans le livre des sept Dormants. Le moine de Saint-Sulpice, auteur du *Patriarchium Bituricense*, chap. XXVII, cite également ce livre et le regarde comme l'ouvrage de Grégoire. Lecointe (*Annal. ecclesiast. Franc.*, ann. 595, n° 51) est d'avis contraire. Il faut reconnaître, en effet, que la lettre dédicatoire placée en tête et adressée par Grégoire au prélat qui gouvernait l'église de Bourges, saint Sulpice, porte, dans la suscription, la qualification d'archevêque donnée à ce dernier, qualification bien rare avant le IXe siècle, et qui inspire ici des doutes sur l'authenticité de la pièce. Il est inutile de pousser plus loin

cette discussion. Je ferai seulement observer que, quand même la lettre placée en tête de cet opuscule serait de Grégoire, il ne faut pas en inférer que l'opuscule soit aussi de lui. Celui qui a écrit la lettre dit au contraire, en termes explicites, qu'il a trouvé ce récit à Marmoutier, et que, suivant la demande que Sulpice en avait faite, il lui en envoya une *copie*.

« 80. Un manuscrit du monastère de Perrecy en Bourgogne, manuscrit du IXe siècle, contient une Vie de saint Aubin, évêque d'Angers, avec cette clause insérée à la fin : « Ex-« plicit vita beati Albini composita a beato Gregorio Turo-« nicæ urbis episcopo. » Dans un grand nombre de manuscrits, à Reims, à Saint-Germain des Prés, à Vendôme, à la bibliothèque du Roi et ailleurs, on trouve une Vie de saint Maurille, autre évêque d'Angers, pareillement attribuée à Grégoire. Mais comme ces Vies sont les mêmes que l'on connaît pour être de Fortunat, nous pensons qu'elles ne sont pas de Grégoire, mais que seulement il les a peut-être revues et corrigées. C'est ce que dit clairement la lettre mise sous le nom de Grégoire en tête de la Vie de saint Maurille, et dans laquelle il atteste, si toutefois c'est bien lui qui en est l'auteur, qu'il a corrigé les Vies d'Aubin et Maurille écrites par Fortunat, et que défiguraient les erreurs des copistes. Si nous admettons qu'il est l'auteur de cette lettre, il semble que nous soyons, par suite, obligé de distinguer l'hagiographe Fortunat de Venantius Fortunatus, le célèbre poëte. En effet, ce dernier florissait au temps de saint Germain, évêque de Paris, à qui la lettre est adressée, et de Grégoire; il survécut à tous deux. Comment donc pourrait-il être arrivé que, de son vivant et lorsqu'il était souvent soit à Paris, soit à Tours, saint Germain ait invité Grégoire à purger de fautes introduites par les copistes des ouvrages

que Fortunat, leur auteur, qui était présent, que l'on savait l'ami de l'un et de l'autre, eût si aisément corrigés lui-même? Il y a de graves raisons, à la vérité, mais ce n'est pas le lieu de les discuter, pour croire qu'il y a deux personnages différents du nom de Fortunat[1]. Que la Vie de saint Maurille, d'ailleurs, ait été corrigée par Grégoire de Tours, ce n'est pas une raison pour qu'on reconnaisse ce travail dans le texte vulgairement admis par les copistes et les éditeurs, bien que ce dernier soit précédé de la lettre de Grégoire. L'auteur de cette lettre, en effet, déclare que le but principal de ces corrections était de retrancher plusieurs choses qui paraîtraient incroyables à beaucoup de gens. De ce nombre devait être, certainement, la résurrection d'un homme mort depuis sept ans : saint René. Or, ce miracle est ajouté aux textes ordinaires de la Vie dont nous parlons, et précisément Fortunat, y dit-on, l'avait passé sous silence. Nous tirons la même conclusion de deux manuscrits, l'un du XIIe siècle, appartenant au monastère de Vendôme, l'autre du XIIIe, existant dans la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, et dans lesquels on lit que cette Vie de saint Maurille fut écrite par les ordres de Rainon, évêque d'Angers, en 905. Ajoutons qu'il y a bien des choses dans cet opuscule, J. de Launoy le prouve abondamment, qui ne conviennent point au temps et au génie de Grégoire et de Fortunat[2].

« 81. Mabillon a publié, d'après un manuscrit de Saint-Gall en Suisse, une Vie d'Aredius ou saint Yrier, abbé d'Attane

---

(1) Voy. sur ce point l'*Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 298 et p. 464.

(2) Dom Ruinart mentionne encore une autre Vie de saint Maurille, écrite par Magnobaud, évêque d'Angers en 619.

(saint Yrier de la Perche, diocèse de Limoges), attribuée a Grégoire de Tours et différente de celle qui se trouve dans le premier volume des *Acta sanctor. ordinis sancti Benedicti*. C'est un ouvrage qui n'est pas indigne de notre Grégoire, et qui se rapproche de sa manière; mais il semble plutôt avoir été écrit par quelque religieux d'Attane, qui en aura puisé les principaux éléments dans les écrits de l'évêque, ce qui aura donné lieu plus tard de l'attribuer à celui-ci. Grégoire, en effet, parle plusieurs fois d'Aredius, et donne un abrégé de sa Vie à la fin du dixième livre de l'*Histoire des Francs*. On ne reconnaît pas son style dans les miracles ajoutés à la Vie d'Aredius; l'auteur s'exprime comme s'il y avait eu un siége épiscopal à Brioude; il parle d'ailleurs de l'évêque de Tours, qui alors était Grégoire, comme Grégoire n'eût point parlé de lui-même; enfin cette Vie, on le voit dans la préface qui la précède, a été écrite pour être lue, aux anniversaires de la fête de saint Yrier, dans l'assemblée des fidèles. Toutes ces raisons, et d'autres qu'on rencontre à la lecture, indiquent que l'auteur de cet opuscule est un autre que Grégoire.

« 82. Un seul point nous reste à rechercher, savoir si Grégoire de Tours a écrit quelque chronique différente de son Histoire, ce dont sembleraient témoigner certains auteurs du moyen âge qui, d'après Sigebert de Gemblours, prétendent que Grégoire fit d'abord un livre abrégé de son Histoire, qu'ensuite il rédigea plus au long en neuf livres, et qu'il a composé une *Chronique*. Mais ces auteurs, ainsi que l'observe Ad. de Valois (*Rer. francic.*, l. XV), n'ont pas pris garde que c'est seulement la différence des titres, dans les différents manuscrits, qui leur a fait compter un seul et même ouvrage pour deux ouvrages distincts. C'est toujours l'*Histoire des Francs* qui, dans quelques vieux manuscrits,

est appelée tantôt *Histoire ecclésiastique*, tantôt *Chronicum*. Les auteurs de ce temps avaient certainement l'habitude de donner le nom de *Chronica* ou *Chronicæ* aux ouvrages historiques, même de longue haleine, qui suivaient l'ordre chronologique en décrivant les événements; on le prouverait aisément par mille exemples. L'*abrégé*, l'*Histoire abrégée des Francs*, qui, suivant quelques-uns, est dû à Grégoire de Tours, n'est pas autre chose que l'*Epitome* de Frédégaire; et il n'est pas étonnant qu'on l'ait attribué à Grégoire, car il est entièrement composé avec des phrases de lui, il porte son nom, et il est précédé de la même préface que l'Histoire également mise sous son nom. Tel fut aussi le sort du *Gesta Francorum*, œuvre d'un écrivain anonyme. Dans presque tous les manuscrits, il est précédé du nom de Grégoire, parce que les paroles mêmes de ce dernier forment la plus grande partie de son texte. Il est certain pourtant, par les faits mêmes qu'il contient, que son auteur vécut jusqu'au temps de Thierri de Chelles (720-737). Bien plus, dans un manuscrit de Saint-Remi de Reims, le livre de l'anonyme de Saint-Denys, intitulé *de Gestis Dagoberti*, est mis au nombre des œuvres de Grégoire. Le *Gesta Francorum* y est appelé premier livre de Grégoire, et l'ouvrage de l'anonyme de Saint-Denys est appelé simplement livre second. C'est peut-être dans le même sens que le comte Heccard, fondateur du monastère de Perrecy, fait dans son testament la mention suivante : *Chronica quam Gregorius Turonensis fecit, libros duos* [1].

« 83. Il n'est pas facile de déterminer l'époque où Grégoire écrivit les différents livres qu'il a publiés, ou du moins

(1) Voy. aussi la mention d'un *Gesta Germanorum* de Grégoire, ci-après, p. 326, note 1.

de dire lesquels il a édités soit en premier soit en dernier lieu. Je crois qu'il ne prenait pas le soin d'achever complétement un livre avant d'en écrire un nouveau, mais qu'interrompant quelquefois un travail qu'il était en train de mettre au net, ou il en commençait un autre, ou il en continuait un qu'il avait déjà entrepris autrefois; ou bien, lorsqu'un de ses ouvrages pouvait être regardé comme terminé, il y ajoutait, à l'occasion, des renseignements supplémentaires. Comme il avait distribué presque tous ses livres, non pas d'après la série des temps, mais d'après celle des matières, lorsqu'il trouvait un fait nouveau dans quelque vieux document, ou qu'on le lui racontait, ou qu'il s'en apercevait par ses propres yeux, il s'occupait aussitôt de l'inscrire à sa place dans les livres qu'il avait déjà écrits sur la même matière, ou dans ceux qu'il se préparait à rédiger. Du moins, pour l'ouvrage intitulé *les Livres des Miracles*, personne ne saurait douter que les choses ne se soient ainsi passées, bien que nous ne disconvenions pas qu'il y ait un certain ordre entre eux. En effet, les deux premiers livres des miracles de saint Martin ont été écrits avant les deux derniers; nous pouvons l'affirmer par cette raison que ceux-ci n'y sont point cités. Le livre de la *Vie des Pères* fut rédigé ensuite, ou plutôt fut commencé sous le titre de *Vies de quelques Bienheureux* (*quorumdam Feliciosorum*), ou, comme le portent d'autres manuscrits : *Vie des Religieux* (*Religiosorum vita*); c'était d'abord un petit nombre de chapitres, mais la quantité s'en augmenta à la fin jusqu'à vingt chapitres ou vies, qui est le nombre définitif conservé jusqu'à nous. Grégoire entreprit ensuite le livre de la *Gloire des martyrs* auquel, après, il ajouta celui des *Vertus de saint Julien*, qu'on appelle aussi le second livre de la *Gloire des martyrs;* il nous l'apprend lui-même dans la préface

de son livre *de Gloria confessorum*. Nous ne pouvons deviner à quelle époque il commença le livre de la *Gloire des confesseurs*, mais nous savons qu'en l'année 588 il en était au moins au quatre-vingt-quinzième chapitre, car il parle en cet endroit de Charimer qui, dit-il, est maintenant référendaire du roi Childebert; en effet, suivant Grégoire lui-même (*Hist.*, lib. IX, cap. xxiii), ce fut la treizième année du règne de Childebert, c'est-à-dire l'an 588, que Charimer remplaça Agéric, évêque de Verdun. Peut-être écrivait-il à la même époque le troisième livre des *Miracles de saint Martin*, dans lequel il cite, comme vivant encore, Aredius, qui (*Hist.*, lib. X, cap. xxix) mourut pendant la seizième année du règne de Childebert, c'est-à-dire en 591. Le quatrième livre des *Miracles de saint Martin* ne fut certainement pas terminé avant l'année 594, puisque l'auteur y raconte au chapitre v un miracle arrivé cette année-là, la dix-neuvième du règne de Childebert. Après avoir rédigé ces différents livres, il revit celui de la *Gloire des confesseurs*, dans le prologue duquel il cite les autres parties formant l'ensemble de son *Liber miraculorum*. Quant aux vies de quelques saints, qu'il avait composées séparément, nous pensons qu'il ne les fit entrer dans son recueil *de Vitis feliciosorum* que vers les dernières années de sa vie, parce qu'il a toujours coutume de les citer en les désignant par leurs titres spéciaux. Enfin il les comprit tous sous le titre unique de *Vitæ Patrum*, mais il y ajouta le prologue qui est resté en tête de cet écrit, et dans lequel est mentionné le livre de la *Gloire des confesseurs*.

84. « Quelques auteurs de notre temps ont discuté la question de savoir si l'*Histoire des Francs* est le dernier produit de la plume de Grégoire de Tours. Ceux qui pensent qu'elle a été composée avant les *Livres des miracles*, du

moins avant leur révision définitive, s'appuient sur le texte même de cette histoire, en ce qu'il ne s'étend pas au delà de la seizième année du règne de Childebert le Jeune, c'est-à-dire au delà de l'an 591, tandis que dans d'autres écrits, au contraire, sont racontés des événements qui n'arrivèrent que trois ans plus tard, ou même qui furent postérieurs à la mort de Gontran, arrivée en 593. Mais de ce que l'ouvrage finit à la seizième année du roi Childebert, il ne faut pas en tirer la conséquence qu'il a été écrit cette année-là; car il a pu arriver que, travaillant à cet ouvrage jusqu'à la fin de sa vie, l'auteur ait été surpris par la mort avant d'avoir eu le temps d'arriver au récit des faits les plus récents. Dans l'épilogue de son Histoire, qu'il écrivit malade peut-être et lorsque la mort le menaçait déjà, il passe en revue tout le reste de ses œuvres; mais quand, dans ses autres livres, il donne l'énumération de ce qu'il a déjà publié, il ne mentionne point son Histoire; nulle part, dans aucun autre ouvrage, il ne l'a citée. C'est une raison extrêmement forte, suivant moi, de croire qu'il écrivit son Histoire après ses autres livres. Beaucoup de personnes pensent que cette Histoire n'a pas été publiée tout d'un coup et en une seule fois, mais que Grégoire en écrivit d'abord six livres, c'est-à-dire jusqu'à la mort du roi Chilpéric, et que c'est plus tard qu'il ajouta quatre autres livres; il en eût ajouté un plus grand nombre si Dieu lui eût accordé une plus longue vie. Lui-même insinue que les faits se sont ainsi passés, lorsque, dans le prologue de son septième livre, il annonce son intention de poursuivre l'œuvre qu'il a entreprise et qu'il semblait avoir laissée inachevée, ne l'ayant conduite dans les livres précédents que jusqu'à la mort de Chilpéric. Frédégaire, en effet, n'avait connaissance que de ces six premiers livres, et voulant continuer

Grégoire, c'est à la mort de Chilpéric qu'il commence. L'anonyme qui écrivit les *Gesta Francorum* n'en connut pas davantage; c'est pourquoi, bien qu'il ait conduit son récit jusqu'à l'avénement de Thierri de Chelles, après avoir raconté le meurtre de Chilpéric par lequel se termine le sixième livre de Grégoire, il omet les événements qui font l'objet des quatre livres suivants, il passe à la description de la guerre entre Childebert II et Clotaire II, arrivée après la mort de Gontran, et à une époque où n'atteint pas le récit de Grégoire. Cela explique que dans quelques manuscrits, même des plus anciens, l'on ne trouve que six livres de l'*Histoire des Francs*, bien que les manuscrits de Corbie et de Beauvais, qui ne paraissent pas avoir été écrits longtemps après la mort de l'auteur, offrent un fragment du septième livre.

85. « Il y a peu de chose à dire des titres donnés aux livres de Grégoire. Dans le très-ancien manuscrit de l'abbaye de Corbie, l'*Histoire des Francs* est appelée *Historia ecclesiastica Francorum*. Ce titre est juste, il convient très-bien aux matières auxquelles il s'applique, et les érudits l'ont regardé comme préférable à tous les autres: aussi est-ce celui que nous avons adopté. La plupart des autres manuscrits et les imprimés mettent simplement : *Historia Francorum*, quelques manuscrits différents : *Gesta Francorum*. Les auteurs du moyen âge citent le plus souvent l'ouvrage de Grégoire sous le titre de *Chronique* (*Chronica*, *Chronici*). Quant aux sept *Livres des miracles* (*Libri septem miraculorum*), c'est Grégoire qui les nomme ainsi dans le dernier livre de son Histoire, et quelques-uns y ajoutent, comme huitième livre, les *Vies des Pères* (*Vitæ Patrum*). Grégoire le désigne seulement par ce titre spécial. Il est vrai qu'il donne (Prolog. *de Gloria conf.*) un titre spécial à chacun des sept

autres livres. La chronique de S. Bénigne de Dijon cite le livre *de Gloria confessorum* en l'appelant *Libri de viris illustribus*. Quelques scribes, abandonnant la division ordinaire, bien qu'elle fût l'œuvre de Grégoire lui-même, en ont introduit une nouvelle avec de nouveaux titres. C'est ce que nous avons observé dans le manuscrit de Fleury-sur-Loire, manuscrit du XIIe siècle dont voici la disposition : *Liber I, de Gloria martyrum.—Liber II, Vitæ Patrum.—Gregorii Tur. liber III, de Gloria confessorum.* Nous ne savons s'il allait plus loin; les feuillets suivants ont été arrachés. Un manuscrit du même temps, conservé à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen, présente un assemblage de chapitres empruntés aux divers traités *de Gloria martyrum*, *de Gloria confessorum*, *de Vitis Patrum*, et amalgamés ensemble sous ce titre : *Georgii Florentii Gregorii Turonis episcopi de Miraculis sanctorum liber.* Un mélange analogue existe dans le manuscrit des PP. jésuites du collége de Clermont, à Paris, où divers chapitres des livres *de Gloria martyrum* et *de Gloria confessorum* sont réunis sous cette commune inscription : *Incipit liber miraculorum Georgii Florentii Gregorii episcopi in gloria plurimorum martyrum seu confessorum.* »

III.

Charles Lecointe, le savant critique, auteur des *Annales ecclesiastici Francorum*, attaqua vivement, dans cet ouvrage, l'authenticité d'un grand nombre de chapitres de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours. Ne trouvant pas, dans les manuscrits anciens, ces chapitres qui ne lui paraissaient fournis que par des copies plus récentes ou des imprimés, et croyant y remarquer d'ailleurs des invraisem-

blances et des contradictions, il déclara tous ces chapitres étrangers à Grégoire et interpolés par des copistes [1]. Aux quelques manuscrits que Lecointe avait étudiés, dom Ruinart en oppose un beaucoup plus grand nombre, également, ou même plus respectables, et dans lesquels l'œuvre de Grégoire se présente tout entière, telle qu'on la voit dans les éditions imprimées. Il allègue d'ailleurs que la suppression de certains chapitres dans divers manuscrits annoncerait seulement que ceux par lesquels ils ont été copiés, ont opéré ces suppressions pour élaguer les matières qui leur paraissaient ou trop locales ou peu intéressantes. Frédégaire a procédé ainsi dans son abrégé, et a passé sous silence les faits rapportés par Grégoire de Tours qui ne concernaient pas l'histoire générale des Francs. Dom Ruinart relève ensuite, l'un après l'autre, tous les arguments de détail apportés par Lecointe, et n'en laisse pas subsister un seul. Cette discussion est un modèle de modération, de force et de bon goût, où le docte religieux triomphe des objections, souvent faibles, il est vrai, de son adversaire [2]; mais il serait superflu de la reproduire ici.

Cette polémique occupe toute la troisième partie de la préface de dom Ruinart (§ 86-120); nous passons à la quatrième partie, dans laquelle il rend compte de son propre travail.

---

(1) Ce sont, d'après Ruinart, les chapitres suivants : Livre II, ch. 36; Livre IV, ch. 5, 6, 7, 11, 12; Livre V, ch. 5, 9, 21, 48, 58; Livre VI, ch. 8, 9, 15, 22, 34, 36, 37. Livre VII, ch. 1; Livre X, l'épilogue depuis les mots *Est ergo omnis summa* jusqu'à la fin.

(2) Il le traitait plus cavalièrement dans sa correspondance et demandait des notes à l'abbé Gattola « ad repellendam recentis cujusdam auctoris opinationem, qui media fere sui parte Gregorium interpolatum fuisse contendit. » (5 fév. 1697).

IV.

« 121. Nous devons maintenant rendre compte de ce que nous avons fourni à cette nouvelle édition des œuvres de Grégoire. Nous nous sommes efforcé, à l'aide des manuscrits, de purger le texte d'un nombre presque infini de fautes qui s'y étaient introduites, soit par suite d'erreurs de copie ou d'impression, soit par toute autre cause, et les lecteurs verront qu'en effet nous l'avons considérablement amélioré. Ensuite, nous y avons ajouté. Sur la foi de certains manuscrits, nous avons suppléé quelques chapitres, qu'on indiquait, il est vrai, dans les éditions précédentes, mais qui n'avaient pas encore pu être trouvés. L'autorité de l'*Histoire des Francs* était presque tombée, aux yeux de quelques érudits, par suite de l'état défectueux de plusieurs manuscrits; nous l'avons affermie au moyen de manuscrits meilleurs, qu'on ne pouvait suspecter, et au moyen d'autres preuves. Il est nécessaire de donner ici le détail des manuscrits dont nous avons fait usage.

« 122. Pour l'*Histoire des Francs*, nous avons suivi deux volumes vénérables, qui ont été regardés d'un commun accord, par tous les érudits qui les ont examinés, comme écrits peu après le temps de Grégoire de Tours. Ils appartinrent autrefois à Antoine Loysel, de Beauvais, et ils sont passés, après lui, à son petit-fils, Claude Joly, chantre et chanoine de l'église de Paris, par la bonté duquel nous avons pu les étudier à loisir et les garder chez nous autant que nous l'avons voulu. Le premier, comme il nous a été dit et comme l'indiquent les mots *Ecclesiæ S. Petri Bellovacensis* plusieurs fois répétés sur la garde du volume, était conservé jadis dans la bibliothèque de la cathédrale de Beauvais. Il est élégamment écrit en grandes lettres romaines, de celles qu'on ap-

pelle vulgairement initiales ou majuscules; mais il a été tellement gâté par la pluie, la moisissure ou l'humidité, et tellement rongé de vétusté, que le texte manque en beaucoup d'endroits. Le commencement et la fin manquent par suite de l'enlèvement de quelques feuillets. Il s'ouvre au milieu du second chapitre du livre II, et finit au quinzième chapitre du livre V, répondant au vingt-troisième chapitre des imprimés. L'autre manuscrit provenant, comme le montre son titre, de la célèbre abbaye de Corbie, en Amiénois, ne doit pas être regardé comme plus moderne. A l'exception des intitulés et de quelques commencements de livres tracés en majuscules romaines, il est écrit, comme le dit A. de Valois, « en lettres barbares de moyenne grandeur, telle-« ment enchevêtrées les unes avec les autres et exprimées sou-« vent par des abréviations, que le lecteur est presque obligé « de deviner les mots. » Cette difficulté de lecture a effrayé André Duchesne, je le suppose du moins; car il atteste avoir vu ce volume, mais il ne dit pas l'avoir collationné, et le peu qu'il lui a emprunté est si éloigné de ce qui s'y trouve en effet, qu'on a peine à croire qu'il l'ait seulement vu. Cependant le manuscrit est entier, il est régulièrement écrit de la même main, et les difficultés de lecture qu'il présente ne m'ont pas empêché de le conférer mot à mot d'un bout à l'autre avec les imprimés. Son écriture est de ce caractère franco-gallique ou mérovingien, que l'on peut voir dans la *Diplomatique* de dom Mabillon (liv. IV, p. 349), où se trouve gravé un spécimen tiré de ce manuscrit même [1].

« Deux autres manuscrits nous ont été fournis par la bi-

---

(1) Ce ms. contient les six premiers livres seulement et un fragment du liv. VII, placé comme dans le ms. de l'église de Beauvais à la fin du liv. IV (Ruin., *præf.* § 90).

bliothèque de Colbert. Comme ils ont appartenu à de Thou, habituellement Duchesne et de Valois leur donnent le nom de cet homme célèbre, et les appellent *Thuanei codices*. Lecointe a préféré désigner l'un d'eux sous le titre de manuscrit de Saint-Michel, parce qu'on voit, d'après l'inscription qu'il porte, que c'est dans quelque monastère de ce nom qu'il a été transcrit, et donner à l'autre le nom de manuscrit de saint Arnoul, ou manuscrit de Metz, parce qu'il a appartenu à la fameuse abbaye de Saint-Arnoul de Metz. Le premier a été écrit vers l'an mil, sans distinction de chapitres, bien que la table des chapitres figure en tête de chaque livre; les dix premiers cahiers du volume sont perdus, et il ne commence qu'au milieu du chapitre XVII du livre sixième. Le manuscrit de Metz, moins ancien d'un siècle, a perdu aussi son commencement, et ne s'ouvre qu'avec le chapitre VII du livre II: mais plusieurs chapitres y manquent, soit par la négligence, soit par un dessein prémédité du scribe; quelques-uns sont ajoutés d'une autre main; çà et là, des variantes sont placées dans les interlignes, ou même des explications de certains mots que l'écrivain a prises dans un autre manuscrit, ou qu'il a imaginées lui-même. Enfin, les livres IX et X, ou plutôt quelques chapitres seulement de l'un et de l'autre, y sont réunis en un livre unique, sous le nom de IXe livre; et la chronique de Frédégaire y est prise pour le livre X de Grégoire, comme nous en avons déjà fait plus haut la remarque.

« De la bibliothèque du roi, nous n'avons eu qu'un seul manuscrit de l'Histoire des Francs; c'est un manuscrit d'environ l'an 1200, qui porte cette suscription, indiquant son ancien propriétaire: *Sanctæ Mariæ in Ottemburg, diocesis Maguntinæ*. Nulle part, il n'offre le nom de Grégoire; on y trouve cependant sa préface; mais, çà et là, un grand nombre

de chapitres y sont omis. Les tables mises en tête de chaque livre montrent que ces omissions ont été volontaires. En effet, l'index du premier livre ne mentionne que vingt-six chapitres, et dans le livre lui-même il y en a bien davantage, car le dernier porte le numéro quarante, répondant au numéro trente-huit des imprimés. L'index du livre II mentionne trente-deux chapitres, et dans ce livre il y en a trente-six, sans compter plusieurs qui n'ont point de titre. L'index du livre IV contient trente-cinq chapitres avec leurs sommaires, et cependant le même livre finit au milieu du chapitre II (16 des imprimés), sans que le manuscrit soit mutilé ou incomplet; car, après l'ouvrage de Grégoire, vient la chronique de Réginon, écrite de la même main. Ces cinq manuscrits sont ceux qu'a consultés Lecointe; c'est donc avec raison que ce savant homme s'est plaint de n'avoir vu de Grégoire de Tours que des manuscrits imparfaits.

« 123. Le sixième manuscrit sur lequel nous avons collationné les œuvres de Grégoire est celui de l'abbaye du Bec, en Normandie. Il remonte environ à la fin du xe siècle. Il n'y manque que la première préface de Grégoire. L'écriture en est régulière et très-belle. Nous en avons eu un septième dans l'abbaye de Royaumont (diocèse de Beauvais), lequel comprend tous les livres de l'Histoire, à l'exception de quelques chapitres de la fin du dernier livre, qui manquent par suite de l'enlèvement de plusieurs feuillets. Nous en avons vu un huitième, dans la bibliothèque des Bénédictins de Vendôme; il est sur papier, et plus moderne que les autres, car il a été écrit vers la fin du xve siècle. Il ne renferme que les cinq premiers livres, mais complets, sauf qu'il n'a pas la première préface de Grégoire. Au Ve livre est jointe la table des chapitres du livre VI; mais, pour ce livre lui-même, l'écrivain se plaint de n'avoir pu se le procurer.

« 124. Ce n'était pas assez d'étudier les manuscrits conservés en France; on a jugé devoir examiner aussi ceux d'Italie. En cela, nous avons été aidé par le R. P. dom Claude Estiennot, procureur général de la Congrégation de Saint-Maur à Rome, qui, avec sa libéralité ordinaire, nous a envoyé de cette ville des variantes et d'autres renseignements. Le premier de ces manuscrits italiens, dont nous avons eu la description et les variantes, est celui du Mont-Cassin[1], mentionné par Mabillon (*Iter Italic.*, p. 123) comme différant en plusieurs endroits des imprimés. Nous en donnons les variantes avec quatre chapitres dont on ne connaissait jusqu'à présent que les rubriques. Le second est un manuscrit de la reine de Suède, qui paraît avoir été copié, au xe siècle, dans l'abbaye de Saint-Lomer de Blois; il contient toute l'Histoire, à l'exception de la préface et du dernier chapitre du livre X; il y manque aussi quelques fragments du livre IV et quelques lignes qui ont disparu par suite de l'enlèvement d'un ou deux feuillets. Le troisième, qui a appartenu à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, fait partie de la bibliothèque de S. Ém. le cardinal Ottoboni. Le quatrième et dernier, appartenant à la bibliothèque du Vatican, était autrefois à l'abbaye de Saint-Nazaire de Lauresheim, et paraît avoir été écrit vers la fin du IXe siècle. Il y manque un grand nombre de chapitres, les mêmes que dans le manuscrit de Thou-Colbert, dont nous avons parlé plus haut; là aussi, les livres IX et X sont réunis, et la Chronique de Frédégaire figure comme étant le Xe livre de Grégoire. Le manuscrit du monastère de Saint-Trond, en Hasbaye, dans lequel manquent beaucoup de chapitres[2], paraît être semblable à ce

(1) Ms. du xe siècle en lettres lombardiques (Ruin. *præf.* § 88)
(2) Voy. God. Henschen, *Acta Sanctor.* Prélim. de la Vie de Sigebert.

dernier. Nous avons encore vu plusieurs autres manuscrits, et des plus anciens, qui contiennent divers fragments de Grégoire de Tours, et qu'il suffira de citer, soit aux endroits où ils donneront lieu à quelques observations, soit dans la liste générale des manuscrits dont nous avons fait usage.

« 125. On ne saurait dire que ces fragments soient sans valeur, car, au contraire, ils ont de l'importance pour prouver l'authenticité du texte de Grégoire. En effet, ils ont été extraits pour être lus publiquement aux offices; il y a donc autant de témoins de la vérité des récits qu'ils contiennent, qu'il y a d'églises où on les adopta dans les leçons de l'office divin. Ainsi, dans la plupart de ces fragments, on trouve reproduit le sermon sur la mort de saint Martin, et toujours avec cette mention, que le saint évêque est mort sous le consulat d'Atticus et de Césaire (397); ce qui se trouve aussi dans tous les exemplaires, soit manuscrits, soit imprimés, de l'Histoire des Francs; qui pourrait nier, dès lors, que ce ne soit là la leçon véritable et certaine de Grégoire, puisqu'elle est adoptée dans les différentes églises depuis le VIIIe siècle au moins?

« 126. Pour les ouvrages de Grégoire rangés sous le titre de *Libri miraculorum*, nous ne nous sommes pas servis de moins de manuscrits que pour son Histoire. Trois d'entre eux, écrits vers la fin du IXe siècle, sont complets et tous trois d'excellente main. Le premier fait partie de la bibliothèque Colbertine; le second appartient à l'église cathédrale de Beauvais, et nous a été communiqué par M. de Nully, chanoine de cette église. Le troisième appartient à celle de Laon, et porte, à la fin, cette mention : « Explicit liber octavus feliciter. Adalardus subdiaconus scripsit istum codicem « in honore beatissimi Michaelis archangeli. » Sur un autre feuillet, on lit encore : « Hunc indignus levita librum Odal-

« ricus obtulit Deo et Sanctæ Mariæ.... Quem si quis quoli-
« bet ingenio abstulerit, iram Dei omnipotentis incurrat et
« perpetuæ maledictionis anathemate damnatus existat. » Le passage effacé désignait probablement l'église de Reims, à laquelle Odalric donna beaucoup d'autres livres, et dont les chanoines avaient dans leur cloître une église dédiée à saint Michel.

« 127. Outre le manuscrit de Colbert, que nous venons d'indiquer, la même bibliothèque nous en a fourni trois autres qui contiennent quelques-uns des livres composés par Grégoire sur les Miracles. L'un d'eux, apporté de l'église de Tulle, contient tous les livres de cet ouvrage, excepté les *Vitæ patrum*. Un vieux manuscrit de Saint-Martin de Tours contient le même nombre de livres, mais celui qu'il n'a pas est le livre *De Confessoribus*. Nous en avons recueilli les variantes, ainsi que celles d'un manuscrit de la cathédrale de Tours, Saint-Gatien. Nous avons eu aussi deux manuscrits du collége de Clermont, un de la bibliothèque de Saint-Victor, un de la bibliothèque de Jumiéges, un de celle de Fleury-sur-Loire, un de l'abbaye du Bec, un de Saint-Vincent du Mans, quatre de Saint-Germain des Prés. A la bibliothèque du roi, nous n'avons vu aucun manuscrit complet des livres des Miracles, mais un grand nombre de fragments des différents livres, et un exemplaire imprimé contenant à la marge des variantes écrites de la main de Pierre Pithou. Nous avons également eu les variantes recueillies de deux manuscrits par feu Jacques Sainte-Beuve, célèbre docteur de Sorbonne; par dom Claude Estiennot, celles d'un manuscrit romain de la reine Christine comprenant presque tous les livres des Miracles, puis celles d'un manuscrit du Vatican contenant le *Gloria confessorum*, écrit au IXe siècle, manuscrit provenant de la bibliothèque de l'Électeur palatin et ayant ap-

partenu à l'abbaye de Weingarten, en Souabe. Nous indiquerons en leurs lieux les autres manuscrits, ainsi que ceux qui ne contiennent que des vies particulières ou quelques chapitres seulement. Plus loin, nous donnerons la liste de tous ceux dont nous avons fait la collation.

« 128. Nous n'avons pas mis un moindre soin à rechercher les différentes éditions imprimées de Grégoire de Tours, car il est certain qu'en comparant les imprimés entre eux, on peut faire beaucoup pour la correction du texte des anciens auteurs. La première de toutes les éditions dont nous ayons connaissance est celle qui fut publiée à Paris chez Jean Petit, en 1511, par les soins de Jérôme Chlictow, de Newport, qui la dédia à Guillaume Petit. Elle comprend une vie de Grégoire, les deux livres de la Gloire des martyrs, les quatre livres des Vertus de saint Martin, et la lettre sur les Sept Dormants, que d'autres imprimés attribuent également à Grégoire de Tours. L'année suivante, 1512, le reste des œuvres de Grégoire fut imprimé à Paris chez Jod. Badius, par les soins de Guillaume Petit lui-même.

« 129. En 1561, Guillaume Morel, imprimeur du roi, entreprit une nouvelle édition de Grégoire. Il fit paraître l'Histoire en se servant d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Martin de Tours et en ajoutant à la fin quelques variantes. Le même éditeur publia, en 1563, un second volume contenant les deux livres de la Gloire des martyrs et le livre de la Gloire des confesseurs, revus, dit-il, sur d'anciens manuscrits.

« 130. Peu après, parut la première édition allemande de Grégoire, sous le nom de Mathias Flaccus Illyricus, éditeur qui s'est servi, dit-il, d'un manuscrit de Saint-Nazaire de Lorsch. Elle fut imprimée à Bâle par Pierre Perna, non en 1558, comme on l'a mis par erreur sur le titre, mais en

1568, ainsi qu'on le voit dans la lettre dédicatoire; d'ailleurs le typographe y cite, à la fin, le livre de Morel, qui datait de 1561. Dans le courant du même siècle, en 1583, les sept livres des Miracles (le *Vitæ patrum* ne s'y trouve point) furent imprimés à Cologne chez Cholinius.

« 131. La même année, 1583, Laurent de La Barre publia à Paris, chez Michel Soin (sous ce titre : *Historia christiana veterum patrum*), une collection d'anciens auteurs dans laquelle il inséra entre autres ouvrages l'Histoire des Francs de Grégoire avec les deux livres de la Gloire des martyrs et celui de la Gloire des confesseurs. Six ans après, en 1589, Margarin de La Bigne, docteur de Sorbonne, publia une Bibliothèque des Pères beaucoup plus considérable qu'une édition primitive du même ouvrage qu'il avait donnée quelques années avant, et dans laquelle il inséra les œuvres complètes de Grégoire. A son exemple, on les a comprises de même dans les éditions suivantes de la Bibliothèque des Pères, celle de Cologne (1618) et celle de Lyon (1677).

« 132. Dans le cours de l'année 1610 parurent à Paris deux autres éditions de Grégoire; l'une en latin, d'après un texte de la bibliothèque de Laurent Bouchel, avec des variantes du manuscrit de Loysel et d'autres manuscrits de Bouchel ajoutées à la fin; la seconde en français. Cette dernière est une traduction rédigée par Claude Bonnet, et publiée par d'Hemery d'Amboise, maître des requêtes, qui l'a fait précéder d'une longue préface destinée principalement à faire ressortir l'utilité des ouvrages de Grégoire pour la réfutation des hérésies modernes. Vint ensuite, en 1613, l'édition de Marcuard Freher, faite d'après un manuscrit de la bibliothèque palatine pour sa collection des *Germanicarum rerum scriptores*. Enfin, André Duchesne

publia, en 1636, le premier volume de sa collection des Historiens de la France, dans lequel il donna, de l'Histoire de Grégoire, d'après cinq manuscrits, une édition qui paraît plus soignée et plus correcte que toutes les précédentes. Quatre ans après, en 1640, Jean Balesdens, avocat au parlement, publia à Paris les huit livres des Miracles, qu'il déclare dans sa préface avoir revus et corrigés sur les manuscrits. Enfin, Michel de Marolles, abbé de Villeloin, fit imprimer à Paris, en 1668, une traduction des œuvres complètes de Grégoire. »

Tels sont les passages de la préface de dom Ruinart qui nous ont paru devoir être conservés dans l'édition de la Société de l'Histoire de France. Le laborieux bénédictin mit deux années entières à parfaire son travail d'éditeur et d'annotateur, travail plus délicat pour lui qu'il n'eût été pour beaucoup d'autres. Il avait, en effet, débuté dans la carrière des lettres par la publication d'un recueil des Actes des martyrs [1] consacré seulement à ceux de ces documents pouvant être regardés comme sincères; et avec une conscience non moins ardente que sa piété, il avait résolûment écarté des autels une foule de saints suspects. Cette voie était difficile à poursuivre pour un éditeur de Grégoire de Tours, heurtant à chaque pas dans son texte des puérilités que de précédents éditeurs, quelque pieux qu'ils fussent, l'abbé de Marolles, par exemple, n'avaient pu voir sans laisser échapper plus d'une boutade contre l'ignorance et la grossière superstition des chrétiens du VIe siècle. Dom Ruinart triompha de cette difficulté en adoptant la vérité quelle

(1) *Acta primorum Martyrum sincera et selecta*, in-4, 1689, ouvrage souvent réimprimé et traduit depuis.

qu'elle fût, c'est-à-dire en avouant souvent dans ses notes que tel ou tel fait raconté par Grégoire de Tours est une pure invention que le bon évêque avait trop facilement accueillie. « Une simplicité véridique, écrivait-il à un de ses amis[1], est ce qu'on peut souhaiter de plus élégant en de pareilles matières. » Aussi dom Ruinart était-il le digne élève de Mabillon, si vivement attaqué par les jésuites, et de cette illustre congrégation de Saint-Maur, qui prouva le droit de la raison humaine en montrant comment la critique peut naître du sein même de l'Église, et dans la pratique la plus exacte de toutes les vertus ascétiques.

En vain avons-nous cherché à recueillir en dehors des imprimés des traces plus intimes du travail de dom Ruinart sur Grégoire de Tours. Il semble qu'après sa mort, comme pendant sa vie, le digne bénédictin veuille toujours se réfugier dans sa tranquille et sainte humilité. Tandis que Mabillon, avec deux de ses confrères, parcourait les bibliothèques de l'Italie, un religieux de ce pays vint à Paris, apportant une lettre de recommandation de Mabillon pour dom Ruinart. Celui-ci rend compte de cette visite à son cher maître et lui dit : « (1er avril 1686) .... Je menay jeudi dernier à Saint-Denys votre religieux italien. Il est allé à Versailles. Il n'a pas besoin de conducteur pour lui faire voir Paris ; il en a plus veu luy seul en un jour *que je n'en verray peut-estre jamais.* » Ce seul mot, prononcé sans ostentation comme sans regret, peint d'un trait la vie d'abnéga-

(1) Jean Schilter. — Un évêque, en le remerciant pour l'envoi de son *Grégoire*, lui écrit : « Je l'attends avec impatience. Mais je vous avoue que vos notes me font trembler pour une partie des miracles. En auriez-vous fait une sévère justice ? Je prie Dieu, mon R. P., qu'il bénisse vos travaux si utiles à l'Église. » (29 mai 1699.) Lettre de l'évêque de Montpellier, Charles Colbert.

tion de ces vrais savants qui traversaient les splendeurs du règne de Louis XIV sans songer seulement à porter le regard au delà des murs de leur couvent.

Nous n'avons retrouvé, des papiers de dom Ruinart, que deux volumes de lettres; ils forment sans doute une bien faible partie de sa correspondance[1]. Ces deux volumes, conservés à la Biblioth. imp. de Paris (résidu S. Germ., nos 1255 et 1256) contiennent 64 minutes de lettres de dom Ruinart, et 268 originaux de lettres qui lui sont adressées par ses amis, au nombre desquels figurent un grand nombre de prélats et d'érudits de son temps. Cette correspondance donne fort peu de renseignements sur l'édition de Grégoire de Tours; quelques lettres cependant sont celles que dom Ruinart écrivit à diverses personnes en leur faisant hommage de son volume. On les trouvera ci-après aux *Notes et éclaircissements*. Nous en détacherons seulement pour la mettre ici, comme frontispice de notre volume, celle qu'il écrivit pour le pape Innocent XII. Ces observations préliminaires ne sauraient être plus dignement terminées.

Beatissime Pater,

Quem adeo facilem omnibus ad se Sanctitas Vestra præstat aditum, eumdem me, cum operibus sancti Gregorii Turonensis episcopi suis pedibus sistendis, accedentem inventurum non diffido. Nec enim dubitare licet a pontifice sanctissimo æque ac oculatissimo suscipienda esse benigno vultu opera auctoris qui ecclesiam universam non scriptis solum sed et rebus præclare gestis a sanctitate morum magnopere illustravit. Is enim est ipse, sanctissime pater, Gregorius cujus libros Vestræ Sanctitati offerre ausus sum,

(1) Dom Thierry Ruinart, mort à Paris en 1709, était né à Reims en 1657 et y avait fait ses études. Sa famille existe encore dans cette ville sous le nom de Ruinart de Brimont; peut-être a-t-elle conservé le reste de ses papiers. La bibliothèque publique de Reims n'en possède aucun.

ecclesiasticæ disciplinæ studiosissimus observator et sacrorum canonum contra quoslibet acerrimus vindex, qui postquam Gallicanam ecclesiam verbis simul et exemplis informasset, Romam invisit apostolorum aliorumque urbem sanctorum quorum mirabilia suis scriptis celebrarat, limina et sacras reliquias coram veneraturus, ubi a Gregorio magno qui tunc temporis pontifex ecclesiam regebat, non solum honorifice susceptus sed etiam muneribus donatus est, quæ posteris ejus in Gregorium nostrum benevolentiam testarentur.

Quod si, Beatissime Pater, tanti pontificis exemplo cujus vestigiis inhærere ac præclara facta Sanctitas Vestra imitari gaudet, suum quoque Gregorio nostro non deneget patrocinium, nec admittere gravetur hanc ejus operum novam editionem, quam adornare pro virili mea parte et notis illustrare conatus sum, eam apud omnes acceptam et gratam fore facile mihi polliceor; nobisque maximum erit ad sanctorum Patrum editiones continuandas et ad illustranda eorum opera intentivum. Ad hunc vero laborem alacri animo suscipiendum invitat nos, Pater Beatissime, felicitas horum temporum quibus uti licet pace illa generali quam Sanctitas Vestra suis curis suaque paterna sollicitudine orbi christiano procuravit; immo, si quidem eam mundus dare non potest quam suis votis et obsecrationibus a Deo Optimo Maximo Vestra Sanctitas obtinuit. Faxit Deus ut tanto divinæ pietatis munere diutissime frui nobis liceat, ac ut Vestra Sanctitas in multos ac faustos annos ecclesiæ sanctæ catholicæ incolumis ac felix perseveret. Hoc est, beatissime pater, quod continuis ac instantissimis votis huc usque efflagitavimus, ac ad extremum usque halitum efflagitare pergemus, quodque omnium nostrum e Benedictina sancti Mauri congregatione nomine ego obtestor ac voveo apostolicam benedictionem enixis precibus exposcens, Sanctitatis Vestræ

Devotissimus, humillimus atque obsequentissimus servus et cliens,

Fr. ind. Theodericus Ruinart, mon. Bened.

Ex vestra abbatia sancti Germani a pratis in suburbio Parisiensi, die III kal. julii, an. 1699.

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII

EPISCOPI TURONENSIS

LIBRI MIRACULORUM

LES LIVRES DES MIRACLES

PAR

SAINT GEORGES FLORENT GRÉGOIRE

ÉVÊQUE DE TOURS

SANCTI GEORGII FLORENTII

GREGORII,

EPISCOPI TURONENSIS,

LIBRI MIRACULORUM.

LIBER PRIMUS.

IN GLORIA BEATORUM MARTYRUM.

PROLOGUS.

Non poetarum figmentis aut philosophorum sententiis, sed evangelicæ veritati insistendum esse [1].

Hieronimus, presbiter et post apostolum Paulum bonus doctor Ecclesiæ, refert se ductum ante tribunal æterni Judicis, et extensum in supplicio graviter cæsum, eo quod Ciceronis argutias vel Virgilii fallacias sæpius lectitaret : confessumque se coram angelis sanctis ipsi Dominatori omnium, nunquam se deinceps

---

(1) Præviis ex his omnibus verbis vix unum habent manuscripti codices; initium vero tale præferunt : « *Incipit liber primus miraculorum in gloria marturum beatorum opere Georgi Florenti Gregori episcopi Turonici. Hieronimus*, etc.... » Sic 2204 et alii nostri Mss. codices. Quæ tamen Ruinartius ingenio suo disposuit, non ægre secuti sumus.

LES LIVRES DES MIRACLES,

PAR

SAINT GEORGES FLORENT GRÉGOIRE,

ÉVÊQUE DE TOURS.

LIVRE PREMIER.

DE LA GLOIRE DES BIENHEUREUX MARTYRS.

PRÉFACE.

Qu'il faut s'attacher non aux fictions des poëtes, ni aux opinions des philosophes, mais à la vérité évangélique.

Le prêtre Jérôme, après l'apôtre Paul le meilleur docteur de l'Église, rapporte que, conduit un jour devant le tribunal du Juge éternel, condamné aux verges et durement châtié pour avoir fait trop souvent sa lecture des subtilités de Cicéron et des mensonges de Virgile, il promit, en la présence des saints anges, au souverain Maître de toutes choses, de ne rien lire désormais de semblable et de ne plus s'occuper que de choses dignes de Dieu et capables de servir à l'édification de l'Église. L'apôtre Paul a dit en effet : « Suivons les sentiers de la paix, et gardons entre nous les voies de l'édification. » Ailleurs il a dit encore :

hæc lecturum, neque ultra tractaturum, nisi ea quæ Deo digna et ad Ecclesiæ ædificationem opportuna judicarentur [1]. Sed et Paulus apostolus, *Quæ pacis sunt*, inquit, *sectemur, et quæ ad ædificationem invicem custodiamus* [2]. Et alibi : *Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat; sed si quis bonus ad ædificationem, ut det gratiam audientibus* [3]. Ergo hæc nos oportet sequi, scribere atque loqui quæ ecclesiam Dei ædificent, et quæ mentes inopes ad notitiam perfectæ fidei instructione sancta fecundent. Non enim oportet fallaces commemorare fabulas, neque philosophorum inimicam Deo sapientiam sequi, ne in judicium æternæ mortis Domino discernente cadamus. Quod ego metuens, et aliqua de sanctorum miraculis, quæ hactenus latuerunt, pandere desiderans, non me iis retibus vel vinciri cupio, vel involvi [4]. Non ego Saturni fugam, non Junonis iram, non Jovis stupra, non Neptuni injuriam, non Æoli sceptra; non Æneada bella, naufragia, vel regna commemoro : taceo Cupidinis emissionem [5]; non Ascanii [6] dilectionem, hymenæosque [7], lacrymas, vel exitia sæva Didonis : non Plutonis triste vestibulum, non Proserpinæ stuprosum raptum, non Cerberi triforme caput : non revolvam Anchisæ [8] colloquia, non Ithaci ingenia, non Achillis argutias, non Sinonis fallacias : non ego Laocoontis [9] consilia, non Amphitryonidis robora, non Jani conflictus, fugas, vel obitum exitialem proferam; non Eumenidum, va-

---

(1) Hoc ipsum narrat Hieronymus in epistola ad Eustochium. (Ruin.)—(2) Rom. XIV, 19.—(3) Ephes. IV, 29.—(4) Hic desinit prologus in cod. Clar. a. —(5) Æneid. lib. I.— (6) *referam* addit 2791.— (7) *emeneos*, 2204.—(8) *Ancises*, id.—(9) *Laguonthe*, id.

« Qu'il ne sorte de votre bouche aucune mauvaise parole ; mais si vous avez à dire quelque parole propre à édifier, dites-la, afin qu'elle communique la grâce à ceux qui vous entendent. » Nous devons donc ne faire, ne dire et n'écrire que ce qui peut contribuer à édifier l'Église de Dieu et conduire les esprits simples à l'intelligence de la foi parfaite, en les fécondant par une sainte instruction. Ainsi, nous ne devons pas raviver le souvenir de fables trompeuses et imiter la sagesse des philosophes, sagesse ennemie de Dieu, de peur que le jugement du Seigneur ne nous fasse tomber sous le coup de la mort éternelle. Pour moi, pénétré de cette crainte et désirant faire connaître, sur les miracles des saints, certains faits jusqu'ici inconnus, je ne veux me laisser prendre à de tels filets ni m'y laisser retenir. La fuite de Saturne, la colère de Junon, les débauches de Jupiter, les offenses de Neptune, le pouvoir d'Éole, les guerres, les naufrages et les conquêtes d'Énée, je ne les rappellerai pas ici. Je me tais sur la mission donnée à Cupidon; je ne rapporterai pas combien Ascagne fut aimé; je ne dirai pas non plus les hyménées, les larmes, la destinée cruelle de Didon; je ne peindrai pas la sombre entrée du palais de Pluton, ni l'enlèvement infâme de Proserpine, ni la triple tête de Cerbère; je ne reprendrai pas les discours d'Anchise, les inventions d'Ulysse, les stratagèmes d'Achille et les ruses de Sinon; je ne parlerai pas des conseils de Laocoon, des exploits d'Hercule, des combats, de la fuite et de la fin malheureuse de Janus; je ne décrirai pas l'aspect des Euménides, ni la forme si variée des monstres, ni toutes les autres fictions mensongères de la fable inventées par le

riorumque monstrorum formas exponam : non reliquarum fabularum commenta, quæ hic auctor aut finxit mendacio, aut versu depinxit heroico : sed ista omnia tanquam super arenam[1] locata, et cito ruitura conspiciens, ad Divina et Evangelica potius miracula revertamur. Unde Johannis Evangelista exorsus est dicens : *In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat Verbum. Hoc erat in principio apud Deum. Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil*[2]. Et deinceps ait : *Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis : et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti a Patre, plenum gratia et veritate*[3]. Quod autem in Bethleem nasciturus erat, ita ait Propheta : *Et tu, Bethleem Ephrata, non es minima in millibus Juda. Ex te enim prodiet Rex qui regat populum meum Israel*[4]. Hoc enim et Nathanael ille a Cana Galilææ dixit : *Rabbi, tu es Filius Dei, tu es Rex Israel*[5]. Ipse est et salus mundi, de quo et ille Simeon ait : *Nunc dimittis, Domine, servum tuum in pace, quia viderunt oculi mei salutare tuum*[6].

CAPUT PRIMUM.

De nativitate Domini nostri Jesu Christi in Bethleem[7].

Nato ergo Domino nostro Jesu Christo secundum carnem in Bethleem oppido[8], in diebus Herodis regis[9],

---

(1) *hærenam*, 2204. — (2) Joan. I, 1, 2, 3. — (3) *Ibid.*, 14.
(4) Mich. V, 2; Matt. II, 6; Joan. XXI, 2.
(5) Joan. I, 49. — (6) Luc. II, 29.
(7) Porro in Colb. Tut. (2791) desunt undecim priora capita, ibique liber incipit a capite XII ; *De sancto Joanne Baptista*, quod in isto codice primum appellatur; habet tamen prologum. (R.)
(8) *Bethlem opido*, 2204.—(9) Ante æram vulg. an. 5, 25 dec. (R.)

poëte ou embellies de son vers épique. Comme, à mes yeux, ce sont autant de monuments élevés sur le sable et promis à une ruine prochaine, je me tournerai plutôt vers les choses divines et vers ces miracles de l'Évangile qui ont servi de base à Jean l'Évangéliste, lorsqu'il a dit : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu, et le Verbe était Dieu. Il était au commencement en Dieu. Tout a été fait par lui et rien n'a été fait sans lui. » Il ajoute : « Et le Verbe s'est fait chair et il a habité parmi nous; et nous avons vu sa gloire, la gloire du Fils unique engendré par le Père, plein de grâce et de vérité. » Parce qu'il devait naître à Bethléem, le Prophète avait dit : « Et toi, Bethléem Ephrata, tu n'es pas la moindre entre les mille cités de la Judée. » Nathanael, de Cana en Galilée, a dit de même : « Tu es le Fils de Dieu, tu es le roi d'Israël. » Il est en effet le salut du monde, celui dont Siméon a dit : « Maintenant, Seigneur, renvoie ton serviteur en paix, car mes yeux ont vu ton salut. »

CHAPITRE PREMIER.

De la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ à Bethléem.

L'Évangile atteste que notre Seigneur Jésus-Christ ayant reçu le jour, selon la chair, dans la ville de Bethléem, au temps du roi Hérode, les mages vinrent d'Orient à Jérusalem, en disant : « Où est le roi des Juifs nouvellement né? Nous avons vu son étoile en Orient, et nous venons l'adorer. » Il existe à Bethléem un grand puits où l'on dit que la glorieuse Marie a puisé de l'eau. Souvent l'on voit s'y produire ce miracle éclatant, que les personnes pures

juxta fidem Evangelicam, magi ab Oriente venerunt Hierosolymis[1], dicentes : *Ubi est qui natus est Rex Judæorum? Vidimus enim stellam ejus in Oriente, et venimus adorare eum*[2], et reliqua.

Est autem in Bethleem puteus magnus, de quo Maria gloriosa aquam fertur hausisse : ubi sæpius aspicientibus miraculum illustre monstratur, id est stella ibi mundis corde, quæ apparuit magis, ostenditur. Venientibus devotis ac recumbentibus super os putei, operiuntur linteo capita eorum; tunc ille cujus meritum obtinuerit, videt stellam ab uno pariete putei super aquas transmigrari ad alium, in illo modo quo solent super cœlorum circulo stellæ transferri. Et cum multi aspiciant, ab illis tantum videtur, quibus est mens sanior. Nonnullos vidi qui eam asserebant se vidisse. Nuper autem diaconus noster retulit quod cum quinque viris aspexit, sed duobus tantum apparuit.

CAPUT II.

De miraculis Domini et Salvatoris nostri Jesu Christi.

Dominus igitur noster Jesus Christus in adsumpta carne de Virgine[3], multa populis miracula est dignatus ostendere. Haustos enim latices in vini saporem convertit, cæcorum oculis depulsa nocte lumen infudit, paralyticorum gressus ablata debilitate direxit, febres ægrotantium fugato ardore restinxit, hydropicum compresso tumore sanavit, lepram discedere sacri oris virtute mandavit, mulierem dæmonio inclinatam

---

(1) *Hierusolymis*, 2204. — (2) Matt. II, 2. — (3) Anno 30. (R.)

de cœur peuvent y contempler l'étoile qui est apparue aux mages [1]. Les dévots, en arrivant, se penchent sur la margelle du puits, on étend un linge au-dessus de leur tête, et si, par ses mérites, quelqu'un est digne de cette grâce, il voit l'étoile passer à la surface de l'eau, de l'une des parois du puits à l'autre, de la même manière que les étoiles parcourent l'orbite des cieux. Si plusieurs regardent dans le puits, ceux-là seuls voient l'étoile, dont la pensée est plus pure. J'ai connu quelques personnes qui affirmaient l'avoir vue. Dernièrement, notre diacre a rapporté qu'ayant regardé dans le puits avec cinq autres hommes, l'étoile n'était apparue qu'à deux d'entre eux.

CHAPITRE II.

Des miracles de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

Sous la forme charnelle qu'il avait revêtue dans le sein de la Vierge, notre Seigneur Jésus-Christ daigna se manifester aux peuples par un grand nombre de miracles. A l'eau puisée de la source il donna le goût du vin; chassant la nuit des yeux de l'aveugle, il y versa la lumière; il ôta aux paralytiques leur débilité et dirigea leurs pas; il calma les ardeurs des fiévreux; il rétablit un hydropique en supprimant la grosseur dont il souffrait; par la vertu d'un ordre sorti de sa bouche sainte, la lèpre disparut; en présence des Juifs qui en murmuraient, il redressa une femme nouée par le démon; il marcha sur les eaux sans qu'elles s'entr'ou-

(1) Il est à observer que de nos jours encore on montre aux pèlerins, près de la grotte de Bethléem, un puits ou une citerne dans laquelle le peuple croit que l'étoile des mages est tombée. (Ruin.) — Nous ne trouvons plus mention que du puits dans les relations des voyageurs modernes; mais l'étoile est citée souvent par les auteurs du moyen âge. Voy. P. Comestor (1180), *Scholastica hist.*, *Evang.* cap. VII; Gerv. de Tilbury (1211), *Otia imper.* cap. V; Fel. Faber (1440-1502), *Evagat.* ou Voyage à Jérusalem, publié en 1546.

invidentibus Judæis erexit; super aquas vero, non dehiscentibus aquis, incessit; profluvium mulieris tactu fimbriæ salutaris avertit. Multa quidem et alia fecit, quæ sacra Evangeliorum narrat historia. Tamen cum multos salubri cœlestique mandato restaurasset ad vitam, tres ab infernali morte reductos vitæ restituit: id est, archisynagogi filiam resuscitavit in domo; unicum viduæ surgere jussit ad portæ egressum : et Lazarum vocavit ex monumento.

CAPUT III.

De passione, resurrectione et ascensione ejus.

Igitur Judæi, furore succensi, falsis accusationibus circumdantes Justum tradiderunt morti, et crucis affixione damnaverunt[1] : quem Deus pater suscitavit a mortuis tertia die, solutis doloribus mortis[2]; quoniam impossibile erat eum apud inferos retineri, sicut ait apostolus Petrus. Posthæc promittens Paraclitum, et imbuens cœlestibus doctrinis apostolos, victor ascendit ad cœlos, venturumque se ad judicandum, angelis testantibus, repromittens, dicente apostolici Actus historia : *Hic Jesus qui receptus est a vobis sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum*[3].

CAPUT IV.

De apostolis et beata Maria.

Post admirabilem igitur Dominicæ ascensionis gloriam[4], quæ, contrito diabolicæ malignitatis capite,

---

(1) An. 33, 3 April. (R.) — (2) Act. II, 24. — (3) Act. I, 11.
(4) An. 33, 14 maii. (R.)

vrissent; il arrêta les pertes de sang chez une femme en lui faisant toucher le bord de son vêtement, et fit encore plusieurs choses que nous raconte la sainte histoire des Évangiles. Après avoir, par son commandement céleste et si salutaire, rendu plusieurs malades à la santé, il rappela des enfers trois morts à la vie, savoir : la fille du grand-prêtre, qu'il ressuscita dans sa maison; le fils unique d'une veuve, duquel le cadavre se dressa par son ordre sur le seuil de leur habitation; Lazare enfin, qu'il rappela du tombeau.

CHAPITRE III.

De sa passion, de sa résurrection et de son ascension.

Cependant les Juifs, enflammés de colère, enveloppent le Juste dans de fausses accusations pour le livrer à la mort, et le condamnent à être attaché sur la croix. Après qu'il eut souffert les douleurs de l'agonie, Dieu le Père le ressuscita d'entre les morts, le troisième jour; car il était impossible qu'il restât aux enfers, comme l'a dit l'apôtre Pierre. Ensuite, promettant l'Esprit Consolateur et remplissant les apôtres des célestes doctrines, il remonta vainqueur dans les cieux, et annonça, avec le témoignage des anges, qu'il reviendrait pour juger les hommes. Les Actes des apôtres disent en effet : « Ce Jésus qui a été reçu par vous, reviendra de la même manière que vous l'avez vu monter au ciel. »

CHAPITRE IV.

Des apôtres et de la bienheureuse Marie.

Après la glorieuse ascension du Seigneur, qui, frappant à la tête la méchanceté diabolique, anima les esprits des

mentes fidelium ad contemplanda cœlestia animavit, sancti apostoli Domini et Salvatoris nostri cum beata Maria matre ejus, in unam congregati domum, omnia ponebant in medio : nec quisquam suum aliquid esse dicebat; sed unusquisque cuncta possidebat in charitate, sicut sacer apostolicæ actionis narrat stylus[1]. Post hæc dispersi sunt per regiones diversas ad prædicandum verbum Dei[2].

Denique impleto a beata Maria hujus vitæ cursu, cum jam vocaretur a sæculo, congregati sunt omnes apostoli de singulis regionibus ad domum ejus[3]. Cumque audiissent quia esset assumenda de mundo, vigilabant cum ea simul : et ecce Dominus Jesus advenit cum angelis suis, et accipiens animam ejus, tradidit Michaeli archangelo, et recessit. Diluculo autem levaverunt apostoli cum lectulo corpus ejus, posueruntque illud in monumento, et custodiebant ipsum, adventum Domini præstolantes. Et ecce iterum adstitit eis Dominus, susceptumque corpus sanctum in nube deferri jussit in paradisum : ubi nunc, resumpta anima, cum electis ejus exsultans, æternitatis bonis, nullo occasuris fine, perfruitur.

CAPUT V.

De cruce et mirabilibus ejus apud Pictavum.

Crux Dominica, quæ ab Helena Augusta reperta est Hierosolymis[4], ita[5] quarta et sexta feria adoratur. Hujus reliquias, et merito, et fide Helenæ comparanda, re-

---

(1) Act. IV, 34. — (2) An. 36. — (3) An. 48. — (4) Christi an. 326, 3 maii. (R.) — (5) Colb. a., *Hierosolymis sita.* (R.)

fidèles à la contemplation des choses célestes, les saints apôtres de Notre-Seigneur et Sauveur et la bienheureuse Marie, réunis en une même maison, mettaient toutes choses en commun. D'après les paroles sacrées des Actes des apôtres, personne ne se disait rien posséder en propre, mais chacun, par l'esprit de charité, possédait les choses de tous. Les apôtres se dispersèrent ensuite dans des contrées diverses, pour prêcher la parole de Dieu. Enfin, lorsque la bienheureuse Marie eut accompli le cours de cette vie et fut sur le point d'être rappelée du siècle, ils accoururent tous, de chaque pays, vers sa maison. Apprenant qu'elle allait être enlevée au monde, ils veillaient avec elle, et voici que le Seigneur survint escorté de ses anges, et recevant l'âme de Marie, il la remit à l'archange Michel, et se retira. Au point du jour, les apôtres levèrent le corps avec la couche, le placèrent dans le tombeau et le gardèrent, attendant l'arrivée du Seigneur. Tout à coup Jésus leur apparut de nouveau, et, enlevant ce corps sacré sur un nuage, il le fit transporter ainsi dans le paradis, où maintenant, ayant repris son âme, Marie savoure avec les élus de Dieu les biens de l'éternité qu'aucune fin ne saurait atteindre [1].

CHAPITRE V.

De la croix, et de ses merveilles à Poitiers.

La croix du Seigneur, découverte par l'impératrice Hé-

---

(1) Nul doute que Grégoire de Tours n'ait tiré ce qu'il rapporte ici des circonstances de la mort de la Vierge, du livre intitulé : *De transitu beatæ Virginis*, ouvrage du pseudo-Méliton, relégué, par le pape Gélase, parmi les livres apocryphes, et qui a été imprimé dans le *Bibliotheca Patrum*. L'opinion des savants est que la Vierge mourut à Éphèse. Mais, avant Grégoire de Tours, on ne trouve aucun auteur qui se soit étendu

gina Radegundis expetiit[1], ac devote in monasterium Pictavense[2], quod suo studio constituit, collocavit[3]; misitque pueros iterum Hierosolymis ac per totam Orientis plagam, qui circumeuntes sepulcra, sanctorum martyrum confessorumque cunctorum reliquias detulerunt : quibus in arca argentea cum ipsa cruce sancta locatis, multa exinde miracula conspicere meruit.

De quibus illud primum exponam, quod ibidem Dominus in diebus passionis suæ dignatus est revelare. Sexta feria ante sanctum Pascha, cum in vigiliis sine lumine pernoctarent, circa horam tertiam noctis apparuit ante altare lumen parvulum in modum scintillæ : deinde ampliatum, huc illucque comas fulgoris spargens, cœpit gradatim in altum conscendere : effectaque pharus magna obscuræ nocti vigilantique plebeculæ lumen præbuit supplicanti; illucescente quoque cœlo, paulatim deficiens, data terris luce, ab oculis mirantium evanuit.

Ego autem audiebam sæpius, quod etiam lychni, qui accendebantur ante hæc pignora, ebullientes virtute divina, in tantum exundarent oleum, ut vas suppositum plerumque replerent : et tamen juxta stultitiam mentis duræ nunquam ad hæc credenda movebar, donec brutam segnitiem ad præsens ipsa quæ ostensa est virtus argueret.

Ideoque quæ oculis propriis viderim explicabo. Causa devotionis exstitit ut sepulcrum sancti Hilarii vi-

---

(1) An. 569. — (2) *Pictavensim*, 2204. — (3) De his egit Gregorius lib. IX *Hist.* cap. XL; vide et Bollandianos ad diem tertium maii. (R.)

lène à Jérusalem [1], est adorée le mercredi et le vendredi de chaque semaine. La reine Radegonde, qu'on peut, et pour le mérite et pour la foi, comparer à Hélène, demanda une portion de cette croix et la plaça avec dévotion dans le monastère de Poitiers, fondé par ses soins. Puis elle envoya de nouveau à Jérusalem et dans tout l'Orient des serviteurs qui, parcourant les tombeaux, rapportèrent des reliques des saints martyrs et des confesseurs, reliques qu'elle déposa, avec cette sainte croix, dans une châsse d'argent, et qui produisirent un grand nombre de miracles dont elle mérita d'être témoin. Je parlerai d'abord de celui que le Seigneur y daigna faire dans le temps de la Passion. Le vendredi avant le saint jour de Pâques, comme on veillait dans l'église en disant les vigiles sans lumière, il apparut tout à coup devant l'autel, vers la troisième heure de nuit, une toute petite lumière semblable à une étincelle, qui bientôt grandit, en répandant çà et là les reflets de sa flamme; elle gagna peu à peu la voûte et finit par devenir comme un grand phare, chassant les ténèbres de la nuit et éclairant le peuple des fidèles. Quand le jour commença à poindre, elle disparut insensiblement, et, après avoir donné sa lumière à la terre, elle s'évanouit aux yeux de ceux qui

---

sur ce qui regarde sa résurrection et son assomption. Peu après lui, son opinion prévalut si bien dans les Gaules, qu'elle fut introduite dans la liturgie. Voy. sur ce sujet la Vie de la Vierge par Tillemont, *Hist. eccl.*, t. I, n. 14 et 15, et Adamman, *de Locis sanctis*, lib. I, c. IX. (R.)

(1) L'évêque de Jérusalem, Cyrille, saint Ambroise (*Orat. de funere Theodosii*), Rufin (*Hist. Eccl.*, liv. X), saint Paulin (*Epist. ad Severum*), Sulpice Sevère (*Hist. sac.*, lib. II), Théodoret (liv. I), Socrate, Sozomène et divers autres auteurs de l'histoire ecclésiastique ont parlé de l'invention de la sainte croix sous l'évêque Macaire, et des miracles qui eurent lieu à cette occasion. Ils placent cet événement à l'année 326. Grégoire en parle aussi au chap. LIV du liv. Ier de son *Histoire*, mais d'après des actes fabuleux. (R.)

sitans, hujus reginæ adirem colloquia; ingressusque monasterium, consalutata regina, coram adoranda cruce ac sacris beatorum prosternor pignoribus. Denique oratione facta surrexi. Erat enim ad dexteram lychnus accensus, quem cum stillis frequentibus defluere conspexissem, testor Deum quia putavi quasi vas esset effractum, quia erat ei concha supposita, in quam oleum defluens decidebat. Tunc conversus ad abbatissam, aio : « Tantane te retinet mentis ignavia, ut integrum cicindilem laborare non possis, in quo oleum accendatur, nisi effractum quo defluat ponas? » Et illa : « Nec est ita, domine mi, sed virtus est crucis sanctæ quam cernis. » Tunc ego ad me reversus, et ad memoriam revocans quæ prius audieram, conversus ad lychnum, video in modum ollæ ferventis magnis fluctibus exundare, ac per horam ipsam undis intumescentibus superfluere, et, ut credo, ad incredulitatem meam arguendam, magis ac magis augeri; ita ut in unius horæ spatio plusquam unum sextarium redderet vasculum, quod quartarium non tenebat : admiratusque silui, ac virtutem adorandæ crucis deinceps prædicavi.

Puellaque quædam Chrodegildis[1] nomine, dum post mortem patris in urbis Cenomanicæ territorio resideret, oculorum amissione multatur. Postquam autem ex jussione Chilperici[2] regis, adhuc beata Radegunde regina superstite, ad antedicti monasterii transmisisset regulam, ipsa beatissima ostendente, ante sanctam prosternitur arcam : ibique cum reliquis sanctimonialibus vigilias explicans, dato mane, iisdem discedenti-

(1) *Chrodigildis*, 2204. *Chrodechildis*, 2205.
(2) *Childerici*, dein recentiori manu *Chilperici*, 2204.

l'admiraient. J'entendais souvent dire que les lampes qui brûlaient devant ces reliques sacrées entraient en ébullition par une vertu divine, et qu'elles laissaient tellement déborder l'huile que le vase placé au-dessous en était la plupart du temps rempli. Pourtant, par la sottise d'un esprit endurci, je ne pouvais me décider à le croire, jusqu'à ce que cette même vertu, qui s'était déjà manifestée à d'autres, agissant en ma présence, finit par triompher de ma brute insouciance.

Je dirai donc ce que j'ai vu de mes propres yeux. Un jour, allant par dévotion visiter le tombeau de saint Hilaire, j'eus une entrevue avec la reine. J'entrai dans son monastère, et, après que je l'eus saluée, j'allai me prosterner devant la croix adorable et les sacrées reliques des bienheureux. Puis, ma prière faite, je me levai. Il y avait à ma droite une lampe allumée. Ayant remarqué qu'il en coulait fréquemment des gouttes d'huile, je crus, j'en prends Dieu à témoin, que le vase était fêlé, d'autant plus qu'on avait placé au-dessous une capsule dans laquelle était reçue l'huile qui découlait. Me tournant alors vers l'abbesse, je lui dis : « Es-tu donc si peu soigneuse que tu ne puisses préparer une lampe où l'huile brûle, au lieu de celle-ci qui est fêlée et d'où l'huile fuit ? » Elle me répondit : « Seigneur, ce n'est pas cela ; mais c'est un effet de la vertu de la sainte croix que tu vois. » Alors, faisant un retour sur moi-même et me rappelant ce que j'avais ouï dire, je regardai la lampe et la vis bouillir à grands flots et se répandre par les bords, comme le fait une marmite sur un feu ardent. Phénomène qui, pour mieux convaincre mon incrédulité, je pense, allait toujours en augmentant, si bien que dans l'espace d'une heure, le vase qui ne tenait pas plus d'une quarte, avait répandu un setier. J'admirai en silence, et à partir de ce moment je proclamai la vertu de l'adorable croix.

Une jeune fille nommée Chrodegilde, qui après la mort de son père résidait sur le territoire de la ville du Mans, fut

bus, prostrata solo in eodem loco quievit; apparuitque ei per visum, quasi aperiret aliquis oculos ejus, et unum sanitati redditum, dum cum alio laboraret; subito ad ostii reserati sonum expergefacta, unius oculi lumen recepit. Quod non ambigitur hoc per crucis virtutem fuisse præstitum. Energumeni, claudi, et alii quoque infirmi persæpe in hoc loco sanantur. Hactenus hinc.

CAPUT VI.

De inventione clavorum.

Speciosi autem omnique metallo nobiliores Dominicæ crucis clavi, qui beata membra tenuerunt, ab Helena regina, post ipsius sacræ crucis inventionem, reperti sunt[1] : et de duobus quidem frenum imperatoris munivit, quo facilius, si adversæ gentes restitissent principi, hac virtute fugarentur. De quibus non est ignotum Zachariam vaticinasse prophetam : *Erit*, inquit, *quod in os equi ponitur sanctum Domini*[2].

Eo enim tempore Adriaticum mare magnis fluctibus movebatur, in quo tam frequentia erant naufragia, ac demersio hominum, ut vorago navigantium diceretur. Tunc provida regina, condolens excidia miserorum, unum ex quatuor clavis deponi jubet in pelago, confisa de Domini misericordia, quod sævas fluctuum commotiones facile posset opprimere. Quo facto redditur mare quietum, tranquillaque deinceps navigantibus flabra præstantur. Unde usque hodie

---

(1) Christi an. 326.

(2) Zach. XIV, 20. Theodoretus, lib. I. *Hist.*, cap. XVIII, alludit ad Zachariæ prophetiam iisdem verbis quæ hic a Gregorio laudantur. (R.)

affligée de la perte de la vue. Après avoir, par l'ordre du roi Chilpéric et pendant que la bienheureuse reine Radegonde vivait encore, embrassé la règle du monastère dont il a été parlé, elle alla se prosterner devant la sainte châsse, que la bienheureuse Radegonde lui montrait. Là, elle assista aux vigiles avec les autres religieuses; le matin étant venu, et celles-ci parties, elle resta prosternée sur le sol et s'y endormit. Il lui sembla dans son sommeil que quelqu'un lui ouvrait les yeux, que l'un des deux était déjà guéri et qu'elle sentait quelque chose à l'autre, lorsque tout à coup, s'éveillant au bruit de la porte qu'on ouvrait, elle s'aperçut qu'elle avait recouvré l'usage d'un œil, circonstance qui montre bien que c'était un effet des vertus de la croix. Les énergumènes, les boiteux et les autres infirmes sont très-souvent guéris dans ce lieu. Mais nous nous arrêterons là.

CHAPITRE VI.

De la découverte des clous de la Croix.

Les clous de la croix du Seigneur, qui soutinrent ses membres divins, ces clous, plus précieux que le plus noble métal, furent trouvés par la reine Hélène, peu après la découverte de la sainte croix. Elle en mit deux au frein du cheval de l'empereur, afin que par leur vertu les nations ennemies pussent être plus facilement défaites. C'est de ces deux clous, on le sait, qu'a parlé le prophète Zacharie lorsqu'il a dit : « En ce temps-là la sainteté du Seigneur sera mise à la bouche du cheval. » A l'époque où vivait Constantin, la mer Adriatique soulevait si impétueusement ses flots, les naufrages y étaient si fréquents, tant d'hommes y périssaient, qu'on l'appelait le gouffre des navigateurs. La reine, touchée de tant de misères et désirant y porter remède, fit jeter dans la mer un des quatre clous de la croix, espérant que par la miséricorde de Dieu cela suffirait pour apaiser cette agitation terrible des eaux. Aussitôt en effet l'Adria-

nautæ sanctificatum mare venerantur, cum ingressi fuerint, jejuniis, orationibusque et psallentio vacant.

Clavorum ergo Dominicorum gratia quod quatuor fuerint, hæc est ratio : duo sunt affixi in palmis, et duo in plantis : et quæritur cur plantæ affixæ sint, quæ in cruce sancta dependere visæ sint potius quam stare? Sed in stipite erecto foramen factum manifestum est. Pes quoque parvulæ tabulæ in hoc foramen insertus est; super hanc vero tabulam, tanquam stantis hominis sacræ affixæ sunt plantæ.

Quæritur etiam quid de his clavis fuerit factum. Duo sunt quos supra diximus aptati in freno; tertius projectus in fretum; quartum asserunt esse defixum in capite statuæ Constantini, quæ civitate, ut aiunt, tota excelsior esse suspicitur, scilicet ut tota cui eminet, munitione salutis, quodam modo galea coronata esset. Magnam asserunt virtutem esse hujus freni : quod ambigi nequaquam potest, quod Justinus imperator publice expertus est, ac suis omnibus patefecit. Illusus enim a quodam mago propter pecuniam amissam, quas sibi dæmonis umbra intolerabiles per duarum curricula noctium intulisset indicavit insidias : sed cum tertia nocte frenum capiti collocasset, locum insidiandi inimicus ultra non habuit, repertumque auctorem insidiarum gladio perculit.

Nobis vero quæ sit virtus ligni hujus hoc modo manifestatum est. Advenit quidam qui nobis pallulam holosericam valde vetustam exhibuit, dicens ab hac in Hierosolymis crucem Domini involutam fuisse. Quod cum apud rusticitatem nostram incredibile haberetur, ac rimaremur sollicite unde ei tanta ibidem fuisset gratia ut ista meruisset, cum sciamus in tem-

tique redevint calme, et depuis lors y soufflent des vents favorables à la navigation. Aussi les matelots, encore aujourd'hui, vénèrent cette mer ainsi sanctifiée, et une fois embarqués, ils se livrent aux jeûnes, à la prière et aux chants religieux. La raison pour laquelle on compte quatre clous à la croix du Seigneur, c'est que deux d'entre eux traversaient les mains et deux les pieds. On peut demander pourquoi ces derniers, car sur la sainte croix les pieds semblent plutôt pendants qu'attachés; mais lorsque la croix est dressée, on y voit distinctement un trou pratiqué pour monter une petite tablette sur laquelle posèrent les pieds sacrés du Seigneur, comme ceux d'un homme debout.

C'est aussi une question que de savoir ce que ces clous devinrent [1]. Deux d'entre eux furent, comme on vient de le dire, adaptés au frein impérial; le troisième jeté dans la mer, et quant au quatrième, on assure qu'il fut placé sur la tête de la statue de Constantin, laquelle, à ce qu'on dit, domine Constantinople, afin que la cité tout entière fût protégée comme par un casque au moyen de cet emblème du salut. Quant au frein impérial, on lui attribue une grande vertu, qui ne saurait être révoquée en doute; car l'empereur Justin l'a publiquement éprouvée et l'a fait connaître à tous les siens. Trompé par un magicien à l'occasion d'une somme d'argent qu'il avait perdue, il raconta que pendant l'espace de deux nuits un fantôme l'avait soumis à d'intolérables épreuves; mais la troisième nuit, il mit le frein sur sa tête, et dès lors l'ennemi perdant le pouvoir de lui tendre de nouvelles embûches, il reconnut celui qui en était l'auteur et le perça de son épée.

Pour nous, voici comment la vertu du bois de la vraie croix nous fut manifestée. Un homme nous montra un jour

---

(1) Dès le IXe siècle il y avait des clous de la vraie croix jusque chez les particuliers. Voy. le testament du comte Heccard, *Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1855, p. 196.

pore quo sacrum hoc lignum adoratur, non solum exinde nihil quemquam mereri, sed etiam importunius accedentem verberibus arceri, respondit : « Quando, inquit, Hierosolyma abii, Futen abbatem reperi, qui magnam cum Sophia Augusta gratiam habuit, huic enim omnem Orientem quasi præfecto commiserat[1]. Huic me subdidi, et cum ab Oriente regrederer, ab hoc et sanctorum pignora, et hanc pallam, de qua eo tempore sancta crux involvebatur, accepi[2]. » Postquam mihi vir ille retulit, et hanc mihi pallam tradidit, præsumpsi, fateor, eam abluere, et frigoriticis potum dare; sed mox, opitulante virtute divina, sanabantur. Scindebam etiam exinde plerumque particulas, et dabam religiosis pro benedictione.

Uni vero abbati partem divisi : qui post duos ad me annos rediens, cum sacramento asseruit duodecim ab ea energumenos, tres cæcos, duosque paralyticos fuisse sanatos. Muto cuidam ipsam pallam in os posuit : sed cum dentes, linguamque ejus attigit, statim vocem eloquiumque restituit. Quod nos fideliter credere, ipsa Domini promissio illicit dicens : *Omnia quæcumque petieritis in nomine meo, credite quia accipietis et venient vobis*[3].

---

(1) Quis ille abbas fuerit, ignoro. Photan celebrat martyrologium Divionense die 6 junii apud Bollandianos. (R.)

(2) Ad illam pallam alludere videtur Fortunatus lib. II, carm. 3. (R.)

(3) Marc. XI, 24.

une pièce d'étoffe tissue entièrement de soie; elle était fort vieille et il nous disait qu'elle avait servi à envelopper la croix du Seigneur, à Jérusalem. Comme la chose paraissait incroyable à notre simplicité et que nous demandions avec insistance d'où lui était venue une telle grâce de posséder un bien si précieux, quand nous savions que les jours où ce bois sacré est exposé à l'adoration des fidèles, non-seulement personne n'en peut obtenir une parcelle, mais on écarte même par des coups celui qui s'en approche de trop près, cet homme nous répondit : « Lorsque je partis de Jérusalem, je rencontrai l'abbé Futès, lequel était en grand crédit auprès de l'impératrice Sophie [1], qui lui avait commis, comme à un préfet, le gouvernement de tout l'Orient. Je me mis à son service, et quand je quittai l'Orient, il me donna des reliques de saints et cette étoffe qui servait alors à envelopper la sainte croix. » Quand il m'eut dit cela et qu'il m'eut laissé l'étoffe, j'osai, je l'avoue, laver celle-ci et en donner l'eau à boire aux fiévreux; aussitôt ils étaient guéris par la vertu divine. J'en détachais souvent des parcelles que je donnais aux fidèles en signe de bénédiction. J'en donnai une portion à un abbé, qui, deux ans après, m'affirma, avec serment, qu'il en avait obtenu la guérison de douze énergumènes, de trois aveugles et de deux paralytiques. Il posa ce linge sur la bouche d'un muet, qui recouvra la voix et le langage dès que ses dents et sa langue en eurent été touchés. Et d'ailleurs la promesse du Seigneur ne nous invite-t-elle pas à croire avec foi? puisqu'il a dit : « Toutes les choses que vous demanderez en mon nom, croyez qu'elles vous seront accordées et que vous les recevrez. »

---

(1) Femme de Justin le Jeune (565-578). Grégoire de Tours en parle dans plusieurs endroits de son histoire. Quant à l'abbé dont il est ici question, dom Ruinart déclare avoir vainement cherché quel est ce personnage.

CAPUT VII.

De lancea, corona spinea, et columna [1].

De lancea vero, arundine[2], spongia, corona spinea et columna, ad quam verberatus est Dominus et Redemtor Hierosolymis, dicendum. Ad hanc vero columnam multi fide pleni accedentes, corrigias textiles faciunt, eamque circumdant : quas rursum pro benedictione recipiunt, diversis infirmitatibus profuturas.

Ferunt etiam ipsas coronæ sentes quasi virides apparere : quæ tamen si videantur aruisse foliis, quotidie tamen revirescere virtute divina.

Prodit et ex monumento quo Dominicum jacuit corpus mira virtus, quod sæpius terra naturali candore radiante repletur, et exinde iterum ablata aqua conspergitur, de qua tortulæ parvulæ formantur, ac per diversas mundi partes transmittuntur, de quibus plerumque infirmi sanitates hauriunt.

Illud est tripudiabile, quod sæpissime accessus serpentium vitant. Sed quid ego temerarius de his loqui audeo, cum fides retineat omne quod sacrosanctum corpus attigit esse sacratum ?

CAPUT VIII.

De tunica Christi inconsuta [3].

De tunica vero beati corporis non consuta, desuper contexta per totum, quæ juxta Davidicum[4] vaticinium

---

(1) *De lancea et reliquo apparatu Dominicæ passionis vel de sepulcro*, 2205.

(2) *Harundo, spungia*, 2204.

(3) *De tunica Dominici corporis*, 2205.

(4) *Quod juxta Davitici*, 2204.

CHAPITRE VII.

De la lance, de la couronne d'épines, et de la colonne.

Il faut parler maintenant de la lance[1], du roseau, de l'éponge, de la couronne d'épines et de la colonne à laquelle le Seigneur et Rédempteur fut attaché lors de sa flagellation à Jérusalem. Beaucoup de fidèles, s'approchant avec une foi profonde de cette colonne, fabriquent des cordes dont ils l'entourent et qu'ils reprennent ensuite, les regardant comme bénies, pour s'en servir contre diverses infirmités. On dit aussi que les branches qui forment la couronne d'épines semblent toujours vertes et que leurs feuilles desséchées reverdissent chaque jour par la vertu divine. Le tombeau où le corps du Seigneur fut déposé jouit d'une vertu merveilleuse; souvent la terre qui le recouvre rayonne éclairée d'une lumière naturelle. On délaye cette terre et l'on en forme des espèces de petites tourtes que l'on porte ensuite dans toutes les parties du monde, et qui rendent la santé à la plupart des malades. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que très-souvent elles chassent les serpents. Mais pourquoi continuerais-je à m'étendre ainsi témérairement sur ces choses, quand la foi nous enseigne que tout ce qui a touché le sacro-saint corps, par cela seul devient consacré?

CHAPITRE VIII.

De la tunique sans couture du Christ.

L'Évangile nous parle de la tunique qui couvrit le corps bienheureux par excellence et qui, n'étant pas cousue, c'est-à-dire présentant à l'extérieur une seule trame non inter-

---

(1) La lance, dont le flanc du Sauveur fut percé, se voyait à Jérusalem, sur la fin du VIIe siècle, renfermée dans une croix de bois. Voy. Adamman, *De locis sanctis*, lib. I, cap. IX, dans les *Annal. Bened. sæc.* III, pars II, p. 506. (Ruin.)

sub sorte jacuerat, fides Evangelica pandit. Ait enim : *Partiti sunt vestimenta mea sibi, et in vestem meam miserunt sortes*[1]. De hac vero immaculati Agni tunica, quæ a quibusdam audivi, silere nequeo. Ferunt autem in civitate Galatheæ, in basilica, quæ ad Sanctos Archangelos vocitatur, retineri[2]. Est enim hæc civitas, ab urbe Constantinopolitana, quasi millibus centum quinquaginta, in qua basilica est crypta abditissima : ibique in arca lignea hoc vestimentum habetur inclusum. Quæ arca a devotis atque fidelibus cum summa diligentia adoratur, non immerito digna quæ hoc vestimentum retineat, quod Dominicum corpus vel contingere meruit, vel velare.

CAPUT IX.

De mirabilibus basilicæ beatæ Virginis Mariæ, ab imperatore Constantino exstructæ.

Maria vero gloriosa genitrix Christi, ut ante partum, ita virgo creditur et post partum, quæ, ut supra dixi-

---

(1) Joan. XIX, 24.

(2) Hæc eadem tunica III Chronico Fredegarii, cap. XI, dicitur ex civitate *Zafad*, apud Sigibertum *Zaphat*, quam Jaffam seu Joppen interpretamur, anno 30 Guntramni regis in sanctam Jerosolymorum urbem translata fuisse. Postmodum in Gallias allata est tempore Caroli Magni, et apud Argentolium in agro Parisiensi, ubi Gisela ejusdem imperatoris soror ac Theodrada ipsius filia sanctimoniales erant, deposita fuit. Demum cum diu ob bellorum tumultus latuisset, sub sæculi XII medium inventa est, ac præsente Ludovico juniore cum aliis regni proceribus, ab Hugone archiepiscopo Rothomagensi compluribusque aliis episcopis et abbatibus publicæ fidelium venerationi exhibita fuit anno 1156. Exinde summo populorum concursu celebris fuit ecclesia Argentoliensis, ubi etiam nunc a nostræ congreg. sancti Mauri monachis Benedic-

rompue, fut tirée au sort, suivant cette parole du prophète David, qui dit : « Ils se sont partagé mes vêtements et ils ont tiré ma robe au sort. » Je ne saurais passer sous silence ce que j'ai appris de quelques personnes touchant cette tunique de l'Agneau immaculé. Elle est, dit-on, conservée à Galatha, dans la basilique des Saints-Archanges. Galatha [1] est située environ à cent cinquante milles de Constantinople ; dans la basilique est une crypte très-profonde, où se trouve un coffre de bois qui renferme ce vêtement. Ce coffre est l'objet d'une vénération profonde de la part des dévots et des fidèles, et il en est digne, puisqu'il contient le vêtement qui a mérité de toucher et de voiler le corps du Seigneur [2].

CHAPITRE IX.

Des miracles de la basilique construite par Constantin en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie.

Marie, la glorieuse mère du Christ, qui, nous l'avons dit plus haut, fut transportée en paradis, où Notre-Seigneur la conduisit au milieu des chœurs des anges, est réputée vierge après son enfantement comme avant. Sa basilique, bâtie par l'empereur Constantin, est un ouvrage admirable [3]. Les

---

(1) Sans doute Galatz, aux bouches du Danube, l'ancienne cité des Calathiens, colonie d'Héraclée Pontique, qui, dès le IIIe siècle avant Jésus-Christ, avait avec Byzance d'étroites relations de commerce.

(2) Cette tunique existe encore. Voy. les *Éclaircissements et observations*, à la fin du volume.

(3) Dans son livre sur les lieux saints, liv. I, chap. XIII, Adamman décrit une église voisine de Jérusalem où l'on montrait de son temps (VIIIe siècle) le tombeau de la Vierge. Tillemont pense que c'est une erreur et que l'église dont parle ici Grégoire ne peut être que la cathédrale d'Éphèse. Voy. Tillemont, *Vie de Constantin*, chap. LXVIII. (Ruin.) — « Nous avons visité, dans la partie septentrionale de la vallée de Josaphat, dit M. Poujoulat (*Hist. de Jérusalem*, 1842, t. I, p. 409), un vaste souterrain qu'on appelle le *tombeau de la Vierge*. » — « Au nord du jar-

mus [1], angelicis choris canentibus, in paradisum, Domino præcedente, translata est. Cujus basilica ab imperatore Constantino admirabili opere fabricata renidet : ad quam adductæ columnæ cum præ magnitudine levari non possent, eo quod esset circuitus earum sedecim pedum, ac diebus singulis casso labore fatigarentur, apparuit artifici sancta Virgo per visum, dicens : « Noli mœstus esse, ego enim tibi ostendam qualiter hæ queant elevari columnæ. » Et ostendit ei quæ aptarentur machinæ, qualiter suspenderentur trochleæ, atque funium extenderentur officia, illud addens : « Conjunge tecum tres pueros de scholis, quorum hoc adjutorio possis explere. » Quod cum ille evigilans quæ præcepta fuerant coaptasset, vocatis tribus pueris ab scholis, erexit summa velocitate columnas. Præstitum est populis spectare miraculum admirandum, ut quod multitudo virorum fortium levare nequiverat, tres pueruli absque virtute perfecti operis sublevarent. Hujus festivitas sacra mediante mense undecimo celebratur.

Nam in oratorio Marciacensis domus Arverni territorii ejus reliquiæ continentur. Adveniente vero hac festivitate, ego ad celebrandas vigilias ad eum accessi. Cumque per obscuram noctem properarem ad oratorium, suspicio a longe per fenestras ita immensam claritatem effulgere, ut putaretur ibi multitudo lychnorum ac cereorum esse accensa. Credens igitur quod

---

tinis religiosissime tam pretiosum cœmelium asservatur et colitur. Vide libellum ea de re a domno Gabriele Gerberon Parisiis editum anno 1677. (R.)

(1) Cap. IV.

colonnes que l'on avait amenées pour sa construction ne pouvaient d'abord être dressées à cause de leur grosseur, car elles avaient seize pieds de tour. Comme on s'épuisait chaque jour à un travail inutile, la sainte Vierge apparut dans un songe à l'architecte, et lui dit : « Ne t'afflige pas, car je t'enseignerai la manière de dresser ces colonnes. » Et, en effet, elle lui montra comment il fallait disposer les machines, suspendre les poulies et attacher les cordages. Puis elle ajouta : « Prends avec toi trois enfants des écoles, afin qu'avec leur aide tu puisses achever cela. » A son réveil, l'architecte, repassant dans sa mémoire ce qu'il avait entendu, prit aux écoles trois enfants, et put élever les colonnes avec la plus grande facilité. Étonnant miracle manifesté aux peuples, par lequel un poids que n'avait pu soulever une multitude d'hommes vigoureux fut enlevé par trois petits enfants qui n'avaient pas même l'avantage de disposer de bons instruments. La fête de la Vierge se célèbre au milieu du onzième mois [1].

On conserve de ses reliques dans l'oratoire du monastère de Marsat [2], en Auvergne. Je m'y rendis à l'époque de la fête afin d'y célébrer les vigiles. Comme je me dirigeais vers l'oratoire, par une nuit obscure, je vis de loin se projeter

---

din des Oliviers, on montre dans une chapelle souterraine le prétendu sépulcre de Marie. On y descend par quarante-sept marches de marbre.... » (Munck, *Palestine*, 1845, in-8°, p. 53.)

(1) C'est-à-dire au mois de janvier, époque où se célébrait autrefois, dans les Gaules, la fête de la Déposition ou de l'Assomption de la Vierge. C'était le 18 janvier; Mabill. *Liturg. gall.*, lib. II, n. 22, p. 110. (R.)— Grégoire de Tours, conformément à l'usage des VIe et VIIe siècles, comptait le commencement de l'année, tantôt à partir du 1er janvier, suivant l'usage romain, tantôt à partir du 1er mars, suivant l'usage des Francs. Voy. à ce sujet Mabillon, *De re dipl.* lib. II, cap. XXIII, n° 4, et l'*Art de vérifier les dates*, dissert. prél., § 2.

(2) Notre-Dame de Marsat, prieuré de femmes dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre de Mauzac.

aliqui devotorum jam nos ad celebrandas vigilias præcessissent, accedo ad ostium : pulso, nec quemquam invenio, repertumque ostium clave munitum, cuncta silentio data, deprehendo. Quid plura? transmittimus ad custodem, cui tunc erat obserandi cura, ut scilicet ostium clave exhibita reseraret. Dum autem ille venit, nos accendimus aforis cereum. Interea aperitur sponte et ostium : ingressisque nobis, credo a caligine peccatorum meorum, claritas quam admirabamur aforis, apparente cereo nostro, discessit; nihil tamen præter virtutem gloriosæ Virginis aliud penitus videre potuimus, unde claritas illa fuisset exorta.

CAPUT X.

De puero Judæo valde memorandum miraculum [1].

Quid igitur in Oriente actum fuerit, ad corroborandam fidem catholicam non silebo.

Judæi cujusdam vitrarii filius, cum apud christianos pueros ad studia litterarum exerceretur, quadam die dum missarum festa in basilica beatæ Mariæ celebrarentur, ad participationem gloriosi corporis et sanguinis Dominici cum aliis infantibus infans Judæus accessit. Quo sancto assumpto, gaudens ad domum patris revertitur : illoque operante [2] inter amplexus et oscula, quæ acceperat cum gaudio refert. At ille Christo Domino ac suis legibus inimicus ait : « Si cum his infantibus communicasti, oblitus paternæ pietatis, ad ulcis-

(1) *De puerulo in igne jactato*, 2205.
(2) *Properante*, Colb. a. (R.)

par les fenêtres une vive clarté, telle qu'auraient pu la produire une quantité de lampes et de cierges. Je m'approchai de la porte, pensant que quelques personnes pieuses nous avaient devancés pour dire les vigiles. Je frappe, personne ne répond; la porte était fermée à clef et tout plongé dans le silence. Qu'ajouterai-je? J'envoyai vers le gardien chargé de fermer, pour qu'il cherchât la clef et qu'il ouvrît. En l'attendant et pendant que, restés dehors, nous allumions un cierge, la porte s'ouvrit d'elle-même. Nous entrons, et tout à coup la noire fumée de mes péchés, je suppose, dissipa la clarté que nous admirions du dehors, car elle s'éteignit à l'apparition de notre cierge. Je ne puis m'expliquer cette clarté autrement que par la vertu de la glorieuse Vierge.

CHAPITRE X.

Mémorable miracle à l'occasion d'un enfant juif.

Je ne veux point passer sous silence un fait arrivé en Orient, et qui peut être utile à l'affermissement de la foi catholique [1]. Le fils d'un verrier juif qui était à l'école avec des enfants chrétiens, se vit, un jour que l'on célébrait les mystères de la messe dans la basilique de la bienheureuse Marie, admis avec les autres enfants à la participation des glorieux corps et sang du Seigneur. Après avoir reçu la sainte eucharistie [2], il retourne tout joyeux à la maison de son père, qu'il trouve à son ouvrage, et auquel, au milieu des caresses et des baisers, il raconte avec empressement ce qui lui est arrivé. Mais celui-ci, ennemi du Seigneur Christ

---

(1) Le même récit se trouve dans Evagrius, liv. IV, chap. XXXVI, et Nicophore, liv. XVII, cap. XXV. Le moine de saint Sulpice, dans son *Patriarchium Bituricense* (cap. XIX), rapporte un fait semblable qui se passa du temps de l'évêque Humatus (523-527) dans l'église de Notre-Dame de Bourges. (R.)

(2) Le mot *sanctum* pris absolument pour l'eucharistie, comme cela a lieu dans la plupart des prières de l'Église. (R.)

cendam Mosaicæ legis injuriam, parricida in te durus existam. » Et apprehensum puerum in os fornacis ardentis projecit, adjectisque lignis quo vehementius exureretur, insistit. Sed non defuit illa misericordia quæ tres quondam Hebræos pueros Chaldaico in camino projectos nube rorulenta resperserat. Ipsa enim et hunc inter medios ignes et prunarum moles jacentem prorsus consumi non patitur. Cum autem audisset mater quod scilicet filium communem pater deliberasset exurere, cucurrit ad liberandum eum. Sed cum vidisset incendia ab ore fornacis patulo huc et illuc flamma dominante respergi, ornatum capitis ad terram projecit, diffusaque cæsarie se miseram clamitans, civitatem vocibus implet. Quod cum christiani, quid actum fuerat didicissent, concurrunt omnes ad tam iniquum spectaculum, retractisque ignibus ab ore fornacis, inveniunt puerum quasi super plumas mollissimas decumbentem. Quo extracto, admirantur omnes illæsum, clamoribusque locus ille repletur, et sic Dominum omnis populus benedicit. Conclamabant etiam ut auctorem hujus sceleris in ipsas projicerent flammas. Projectum autem ita totum ignis absorbuit, ut vix de ossibus ejus parvum quodammodo relinqueretur indicium.

Interrogantes autem infantulum christiani quale ei inter ignes fuisset umbraculum, ait : « Mulier quæ in basilica illa ubi panem de mensa accepi, in cathedra residens, parvulum in sinu gestat infantem, hæc me pallio suo, ne ignis voraret, operuit. » Unde indubitatum est beatam ei Mariam apparuisse. Agnita ergo infans fide catholica, credidit in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, ac salutaribus aquis ablutus una

et de ses lois, lui dit : « Puisque tu as communié avec ces enfants, au mépris de la religion de ton père, je serai envers toi un dur parricide, afin de venger l'injure faite à la loi de Moïse. » A ces mots, saisissant l'enfant, il le lance par l'ouverture de l'ardente fournaise, et il se tient auprès, ajoutant du bois pour rendre le feu plus violent. Mais cette même miséricorde, qui avait couvert d'une abondante rosée les trois enfants hébreux jetés dans le four chaldéen, ne fit pas ici défaut. Elle ne permit pas que l'enfant, bien qu'étendu sur un lit de charbons incandescents, fût consumé par les flammes qui l'entouraient de toutes parts. Quand la mère vit que le père avait résolu de laisser brûler leur enfant, elle courut à son secours; mais à la vue du torrent de flammes qui s'échappait par la gueule ouverte de la fournaise, elle jeta sa coiffure à terre et, les cheveux en désordre, elle fit retentir la ville de ses cris et de ses lamentations. Les chrétiens, ayant appris ce dont il s'agissait, accoururent en foule à ce spectacle affreux; ils ôtèrent le feu de l'ouverture de la fournaise, et trouvèrent l'enfant qui semblait comme couché sur la plume la plus moelleuse. L'ayant retiré, ils reconnurent avec étonnement qu'il n'avait pas été atteint. Ils remplirent alors ce lieu de leurs acclamations, et tout le peuple bénit le Seigneur. En même temps on s'écria qu'il fallait précipiter dans les flammes l'auteur d'un tel forfait. On le lança dans la fournaise, et le feu le consuma si complétement qu'à peine resta-t-il quelque parcelle de ses os. Les chrétiens ayant demandé au jeune enfant comment il avait pu être préservé du feu : « Cette même femme, répondit-il, que j'ai vue dans la basilique où j'ai reçu le pain de la communion, assise dans une chaire, avec un petit enfant dans ses bras, m'a couvert de son manteau pour que le feu ne me dévorât pas. » Preuve indubitable que la bienheureuse Marie lui était apparue. Alors l'enfant, ayant été instruit dans la foi catho-

cum genitrice sua, denuo sunt renati. Multi judæorum exemplo hoc in urbe illa salvati sunt.

CAPUT XI.

De monasterio Hierosolymitano, et miraculis per virtutem sanctæ Mariæ reliquiarum.

Monasterium est valde magnum in Hierusalem, non modicam habens congregationem, in quo non solum devotio[1] populi sæpe plurima confert, verum etiam imperatoris jussu ibi non minima largiuntur. Accidit autem quodam tempore ut præ penuria egestatis valde eis victus necessaria defecissent. Congregatio enim garrula monachorum, cum una atque alia die refectionis alimoniam non caperent, vociferantur ad abbatem, dicentes : « Largire cibos, aut permitte discedere unumquemque in locum quo vitam propagare possit; alioqui nec te consulto abscedimus, ne pereamus fame. » Hæc iis dicentibus ait abbas : « Oremus, fratres dilectissimi, et Dominus ministrabit nobis cibos; nec enim potest fieri ut deficiat triticum in ejus monasterio quæ frugem vitæ ex utero pereunti intulit mundo. » Quibus vigilantibus nocte tota, ac psallentibus, mane orto ita reperiunt cuncta horreorum habitacula repleta tritico, ut vix vel reserari ostium posset. Accepto autem cibo, gratias egerunt Deo.

Post multos vero annos iterum deficiente cibo, clamaverunt monachi ad abbatem, qui ait : « Vigilemus ac

---

(1) Sic cod. Rom.; ceteri fere, *in quo loco devotio;* Editi, *in quodam loco.* (R.)—*In quem locum devotio,* 2204; *in quodam loco,* 478. supp.

lique, crut au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et fut, ainsi que sa mère, régénéré dans les eaux du baptême. A leur exemple, un grand nombre de juifs de cette ville entrèrent dans la voie du salut.

CHAPITRE XI.

Du monastère de Jérusalem, et des miracles produits par la vertu des reliques de sainte Marie.

Il y a dans Jérusalem un monastère très-considérable, habité par une nombreuse congrégation, et dans lequel, non-seulement la dévotion du peuple, mais encore les ordres de l'empereur font affluer les dons[1]. Cependant il arriva un temps de pauvreté telle, que les choses nécessaires à la vie leur manquèrent. La troupe raisonneuse des moines, après avoir passé deux jours sans les aliments accoutumés, se répandit en plaintes auprès de l'abbé. Ils lui dirent : « Donne-nous des vivres ou laisse-nous aller là où nous puissions trouver à subsister; autrement nous sortirons sans te consulter, afin de ne pas mourir de faim. » L'abbé leur répondit : « Mes frères bien-aimés, prions, et le Seigneur nous donnera des vivres; car le blé ne peut manquer dans le monastère de celle dont les flancs ont donné au monde qui périssait le froment de vie. » Les moines passèrent toute la nuit dans les chants et la prière, et, au matin, ils trouvèrent leurs greniers tellement pleins, qu'à peine en pouvait-on ouvrir les portes. Ils prirent alors leur réfection et rendirent grâces à Dieu. Plusieurs années après, les vivres ayant manqué de nouveau, ils recommencèrent leurs plaintes à l'abbé, qui leur dit : « Veillons et prions le Seigneur;

(1) On voit par ce qui suit que ce monastère était consacré à la Vierge Marie. (R.)

deprecemur Dominum, et forsitan transmittere dignabitur alimenta. » Denique prosternuntur ad pavimentum templi. Vigilantes itaque noctem in psalmis hymnisque et canticis spiritalibus perduxerunt. Cumque se post matutinos somno dedissent, venit angelus Domini, et posuit super altare multitudinem innumeram auri. Erant enim ostia ædis obserata. Exsurgente autem mane abbate cum monachis ad celebrandum cursum, viderunt multitudinem auri super altare. Et ait abbas custodi ædis[1] : « Quis præfectorum huc ingressus est, qui hæc detulit? » Respondit : « Post egressum vestrum nullus hic hominum accessum habuit, sed ostii clave munitam retinui, et mecum habui, donec surgeres[2] ad commovendum signum. » Tunc stupens abbas cum monachis, munus cœleste intellexit : gratiasque Deo agens collegit, comparatisque victui necessariis, plebem creditam affluenter refecit. Nec mirum si beata Virgo sine labore suis protulit victum, quæ sine coitu viri concipiens, virgo permansit et post partum.

Hujus beatæ Virginis reliquias cum sanctorum apostolorum vel beati Martini quadam vice super me in cruce aurea positas exhibebam. Cumque per viam graderemur, conspicio haud procul a via hospitiolum cujusdam pauperis incendio concremari. Erat autem a foliis, quæ ignibus maxima præstant fomenta, contectum. Currebat miser cum liberis et uxore aquam deportans, sed flammæ non mitigabantur. Tunc extractam a pectore crucem elevo contra ignem : mox in aspectu sanctarum reliquiarum ita cunctus ignis obstupuit, ac si non fuisset accensus.

---

(1) 2204, æditiuo. — (2) *Surgerem*, Clar. a. (R.)

peut-être daignera-t-il nous donner des aliments. » Ils se prosternèrent sur le pavé du temple et y passèrent la nuit en chantant des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels. Après les matines, et quand ils furent livrés au sommeil, survint l'ange du Seigneur, qui déposa sur l'autel une immense quantité d'or, et cela, lorsque les portes de l'église étaient fermées. Au matin, l'abbé s'étant levé, avec ses moines, pour dire l'office, ils trouvèrent sur l'autel cette masse d'or. L'abbé dit alors au gardien de l'église : « Est-il donc entré ici un intendant du trésor qui ait apporté cela ? » Celui-ci répondit : « Aucun homme, depuis la sortie des religieux, n'a eu accès ici ; j'ai tenu la porte fermée et j'ai gardé la clef sur moi jusqu'à ce que tu te sois levé pour sonner la cloche. » L'abbé et ses moines, pleins d'étonnement, comprirent que c'était là un présent céleste. L'abbé prit l'or en rendant grâces à Dieu, et en acheta des vivres dont il pourvut abondamment le troupeau confié à ses soins. Il n'est pas étonnant que la bienheureuse Vierge ait pu, sans le secours d'aucun travail, produire pour les siens ce qui est nécessaire à la vie, elle qui, restée vierge après avoir enfanté, put concevoir sans la participation d'un homme.

Un jour, en voyage, je portais sur moi, dans une croix d'or, des reliques de cette bienheureuse Vierge, avec d'autres reliques des saints apôtres et du bienheureux Martin, quand j'aperçus, non loin de la route, la chétive habitation d'un pauvre homme en proie aux flammes. Elle était couverte de feuillage, ce qui donnait un très-vif aliment au feu. Le malheureux courait avec sa femme et ses enfants porter de l'eau à sa maison incendiée, mais sans pouvoir modérer les flammes. Tirant alors ma croix de ma poitrine, je l'élevai de ce côté, et aussitôt, à l'aspect des saintes reliques, le feu disparut comme s'il n'eût jamais été allumé.

CAPUT XII.

De sancto Joanne Baptista.

Joannes vero Baptista astu Herodis per Herodiadem, uxorem fratris, in carcerem colligatur[1]. Tunc temporis a Galliis matrona quædam Hierosolymis abierat, pro devotione tantum, ut Domini et Salvatoris nostri præsentiam mereretur. Audivit autem quod beatus Joannes decollaretur[2] : cursu illuc rapido tendit, datisque muneribus supplicat percussori, ut eam sanguinem defluentem colligere permitteret non arceri. Illo autem percutiente, matrona concham argenteam præparat, truncatoque martyris capite, cruorem devota suscepit : quem diligenter in ampulla[3] positum patriam detulit, et apud Vasâtensem urbem, ædificata in ejus honore ecclesia, in sancto altari collocavit.

CAPUT XIII.

De gemma Vasatensi nata divinitus[4].

Quoniam Vasatensis[5] urbis meminimus, operæ pretium puto miraculum quod in ea Dominus largitus est memorare. Tempore quo diuturna obsidione vallabatur a Chunis[6], omni nocte sacerdos qui præerat circumibat psallendo, et orabat; nec ab ullo auxilium, nisi a Domini misericordia requirebat. Hortabatur omnes orare et non deficere, asserens humiles preces

---

(1) An. 30. (R.)

(2) An. 31 aut 32. (R.) — (3) Clar. a. *in mappula*. (R.)

(4) *De Johanne Babtista et reliquiis ejus apud Vasatinsem*, 2205.

(5) Vasatinensis, 2204. — (6) Aliquot mss *ab Hunnis* quod idem est. (R.)

CHAPITRE XII.

De saint Jean-Baptiste.

Lorsque Jean-Baptiste fut jeté en prison par la méchanceté d'Hérode, à la suggestion d'Hérodiade, femme de son frère, il se trouvait à Jérusalem une matrone venue des Gaules par dévotion, pour jouir de la présence de notre Seigneur et Sauveur. Elle apprit que le bienheureux Jean allait avoir la tête tranchée. Aussitôt elle courut au lieu du supplice et gagna le bourreau par des présents, afin qu'il ne l'empêchât pas de s'approcher et de recueillir le sang répandu. Pendant que celui-ci frappait, la matrone tenait prête une tasse d'argent, et, lorsque la tête du martyr tomba, elle en recueillit dévotement le sang, le versa avec précaution dans un flacon et l'emporta dans son pays, où elle le déposa sur l'autel sacré de l'église élevée en l'honneur du saint dans la ville de Bazas [1].

CHAPITRE XIII.

De la gemme de Bazas produite par une vertu divine.

Puisque nous avons nommé la ville de Bazas, je pense qu'il est convenable de rappeler ici un miracle qu'y opéra le Seigneur. A l'époque du long siége que soutint Bazas contre les Huns, le prêtre qui en gouvernait l'église parcourait la ville chaque nuit en priant, en chantant des psaumes, et n'attendait de secours que de la miséricorde de Dieu. Il exhortait les habitants à prier sans relâche, leur assurant que les prières vraiment humbles pouvaient forcer les portes

---

(1) L'église cathédrale de Saint-Jean-Baptiste à Bazas a conservé la fiole du sang de saint Jean jusqu'à la Révolution. Voy. Collin de Plancy, *Dict. des reliq.*, t. II, p. 19.

cœlorum januas penetrare. Hostis vero in circuitu depopulabatur villas, domos tradebat incendio, agros vineasque pecoribus intromissis vastabat : sed sacerdoti bono operi insistenti celeriter virtus divina adfuit. Una nocte visum est ipsi barbarorum regi quasi psallentes homines in vestimentis albis, accensis cereis, circumire muros urbis. Et indignans, ait : « Quæ est hæc perversitas et securitas vana, ut obsessi, quasi despectis nobis, canticis nescio quibus ac laudibus perstrepant? vere quia digni sunt perditione. » Et statim misit ad urbem nuntios, interrogantes quid sibi ista velint. At illi negant scire se quæ dicuntur, neque de iis aliqua persensisse. Alia vero nocte, vidit quasi globum magnum ignis super urbem descendere, et ait : « Si contra nos hi obsessi contumaciter agunt, nec nos metuunt, vel cœlestis eos ira consumet. » Cumque non videret ullum ab urbe incendium consurgere, misit iterum interrogare quæ essent quæ viderat. Similiter negaverunt nihil se omnino vidisse. Tunc rex Gausericus ait : « Si hæc isti nesciunt, manifestum est quod Deus eorum adjuvat eos. » Et statim discessit a loco illo.

Sacerdos autem convocatis civibus vigilias celebrat, et missarum agit festa[1] pro liberatione populi sui. Dum autem hæc ageret, respiciens sursum vidit super altare, quasi de camera[2] templi, cadere tres guttas, æquales

---

(1) Missarum celebratio festi genus censebatur apud antiquos, ut ex hoc loco et ex can. 17 conc. II Turon. colligit Mabillon. in proœmio lib. II Liturgiæ Gallic. (R.)

(2) Id est fornice, seu potius laqueari ex ligno. Vide, infra, cap. XLVII. (R.)

du ciel. Pendant ce temps, partout aux alentours de la ville, l'ennemi ravageait les habitations, brûlait les maisons, dévastait les champs et les vignes en y parquant les troupeaux. Mais la vertu divine ne tarda pas à venir au secours du prêtre qu'elle trouva persistant dans sa bonne œuvre. Une nuit, le roi des barbares lui-même crut voir des hommes vêtus de blanc qui faisaient le tour des murailles, chantant des psaumes et portant des cierges allumés. Son indignation s'alluma. « Quelle est donc, s'écria-t-il, la démence de ces gens et leur vaine sécurité? Ils sont assiégés, et, comme s'ils se riaient de nous, ils remplissent l'air de je ne sais quels chants et d'hymnes de triomphe. Ils sont dignes en vérité de perdition. » Aussitôt il envoya des messagers à Bazas pour voir ce que cela signifiait. Les envoyés revinrent en disant qu'on ne savait dans la ville de quoi le roi voulait parler et qu'on n'y avait rien vu de semblable. Une autre nuit il vit comme un grand globe de feu descendre sur la ville, et dit alors : « Si ces assiégés nous résistent si opiniâtrément et ne nous craignent pas, du moins la colère céleste saura bien les consumer. » Mais, ne voyant aucun incendie éclater dans la ville, il envoya de nouveau savoir ce qui en était. On lui répondit encore qu'on n'avait rien aperçu. Alors le roi, Gauseric, s'écria [1] : « Si ces hommes ne voient rien de ce que j'ai vu, il est manifeste que leur Dieu les protége. » Et, sur-le-champ, il fit lever le siége. Alors le prêtre, ayant convoqué tous les citoyens, célébra les vigiles et les mystères de la messe, en actions de grâces pour la délivrance de son peuple. Pendant qu'il les célébrait, comme il

(1) Peut-être s'agit-il de Genseric, roi des Vandales, que l'on trouve quelquefois nommé, dans d'anciens documents, Gaiseric. Cependant l'opinion d'Adrien de Valois (*Gesta franc.* t. I; an. 437) paraît préférable : il pense que ce Gauseric fut un roi des Huns que les Romains appelèrent, à la demande d'Aétius, contre les Goths qui occupaient alors la province où est situé Bazas. (R.)

magnitudine, claritate, et candorem crystalli vincentes. Cumque omnes cum admiratione et stupore vehementi intenderent, easque nullus auderet attingere, Petrus quidam presbyter, qui, ut res ipsa asserit, magni meriti erat, exhibita argentea patena, guttas colligere nititur; quæ dum per altare vago cursu rotantur, defluentes in ipsam patenam, statim in se conjunctæ, quasi unam gemmam pulcherrimam effecerunt : patuitque evidenti ratione contra iniquam et Deo odibilem Arianam hæresim, quæ eo tempore pullulabat, hæc acta; agnitumque est sanctam Trinitatem, in una omnipotentiæ æqualitate connexam, nullis garrulationibus posse disjungi. Tunc gavisus populus, et intelligens munus sibi indultum fuisse divinitus, conferens aurum gemmasque pretiosas, crucem fecit, in qua hanc gemmam statuit. Sed protinus omnes reliquæ gemmæ, hac accedente, ceciderunt. Tunc pontifex intelligens non esse consortium cœlestibus cum terrenis, fabricata cruce ex auro purissimo, eam gemmam media intercapedine locat, et populo adorandam præbet. Nec mora, fugato, ut diximus, hoste, civitas liberata est. Jam ex hoc multi infirmi hausto vino vel aqua in qua gemma abluitur, protinus sanitati redduntur. Denique cum adorata fuerit, si a peccato est homo immunis, et ipsa apparet clara : cæterum si, ut plerumque assolet, humanæ fragilitati aliquid detulerit criminis, tota ei videtur obscura, miramque præbet discretionem inter innocentem et noxium; cum uni atra, alteri monstretur splendida.

evait les yeux en haut, il vit tomber, comme de la voûte du temple, trois gouttes d'une même grandeur, d'un même éclat et plus transparentes que le cristal. Comme tous les fidèles étaient plongés dans l'admiration et la stupeur et qu'aucun d'eux n'osait toucher à ces gouttes, un prêtre nommé Pierre et qui, l'événement le démontre, était doué d'un grand mérite, chercha à les recevoir sur une patène d'argent. Les gouttes qui roulaient çà et là sur l'autel tombèrent dans la patène et, en se réunissant, formèrent comme une magnifique gemme. Il parut évidemment que ce fait s'était produit contre l'hérésie arienne, hérésie impie et haïe de Dieu, qui pullulait dans ces temps-là, et il prouvait que la sainte Trinité, unie dans une seule et égale omnipotence, ne pouvait être séparée par aucun des vains arguments employés contre elle. Aussi le peuple, joyeux et sentant que c'était là un présent divin, s'empressa d'apporter de l'or et des pierreries dont on fit une croix dans laquelle on plaça cette gemme. Mais à peine y fut-elle encastrée, que toutes les autres pierres tombèrent. Alors le pontife, comprenant qu'il ne pouvait y avoir de mélange entre les choses célestes et les choses terrestres, fit faire une croix de l'or le plus pur; au croisement des bras il plaça la gemme et la fit adorer au peuple. Ce fut peu après que, l'ennemi ayant pris la fuite, comme nous l'avons dit, la ville fut délivrée. Depuis ce moment un grand nombre de malades, après avoir bu de l'eau ou du vin où cette gemme a été plongée, sont aussitôt rendus à la santé. Enfin, lorsqu'on l'adore, si celui qui s'en approche est sans péché, elle paraît limpide; si au contraire, ce qui arrive souvent, il s'est laissé aller en quelque chose à la fragilité humaine, elle lui apparaît comme toute opaque, établissant ainsi une différence merveilleuse entre l'innocent et le coupable, puisqu'elle s'obscurcit pour celui-ci et pour celui-là brille resplendissante.

CAPUT XIV.

De muliere quæ obtinuit pollicem Joannis Baptistæ [1].

Nam quædam mulier [2] a Maurienna urbe progrediens, ipsius Præcursoris reliquias expetivit, et ita se constrinxit vinculo juramenti, ut non ante a loco discederet, nisi de membris ejus mereretur quicquam accipere. Sed cum impossibile hoc incolæ loci narrarent, prosternebatur quotidie ante sepulcrum, orans sibi, ut diximus, de sanctis artubus aliqua condonari. In qua intentione integrum duxit annum. Similiter et alterum, jugi semper oratione deposcens. Tertio vero ingrediente anno, cum orationem suam pervenire non cerneret ad effectum, projecit se ante sepulcrum; et obtestatur non se exinde surrecturam, priusquam hæc petitio obtineretur a sancto. Septima vero die, cum jam inedia deficeret, apparuit super altare pollex miri candoris ac lucis effulgens. Cognito autem mulier Dei

---

(1) *De reliquiis sancti Johannis apud urbem Mauriennam delatis*, 2205.

(2) In diebus precellentissimi regis Gontranni, mulier quedam, Tigris nomine, ex territorio Mauriginense orta, oppido quod nominatur Volacis, nobiliter nata et sacris litteris educata;... accidit bonorum virorum monacorum religiosa facultas in Jherosolymitanis partibus sociam pergere. A quibus illa audivit venerabilis Tigris de beato Johanne Baptista; hujus reliquias anxia querebat, quod membra illius fuissent humata in civitate Samarie, que nunc Sebaste vocatur, ac tempore procedente Alexandriam missa caputque ejus Phœnice perlatum. His instructa, Dei famula dedit operam usque ad inventionem venerabilium pignorum, et secundum quod desiderium habebat in veneracione beati Johannis Baptiste in Morienna ecclesiam edificare disposuit. (Ruinartius; Gregorii T. operum append., col. 1342; emendatus ex transcriptione decimo sæc. exarata et in archio Maurienn. ecclesiæ usquè nunc servata.)

CHAPITRE XIV.

D'une femme qui obtint le pouce de Jean-Baptiste.

Une femme venue de la ville de Maurienne[1] demanda des reliques du Précurseur, et s'engagea par serment à ne pas quitter la place avant qu'elle n'eût obtenu quelque parcelle des membres du saint. Et comme les habitants du lieu affirmaient que c'était chose impossible, elle se prosternait chaque jour devant le sépulcre, priant, comme nous l'avons dit, qu'il lui fût accordé quelque portion de ces saints membres. Elle passa ainsi une année entière, puis une seconde, dans une oraison continuelle. Au commencement de la troisième année, comme elle vit que ses prières n'avaient pas d'effet, elle se coucha devant le sépulcre, protestant qu'elle ne se relèverait pas avant d'avoir obtenu du saint l'objet de sa demande. Le septième jour, comme elle tombait en défaillance par inanition, il apparut sur l'autel un pouce d'une éclatante blancheur et tout respendissant de lumière. Reconnaissant là un don de Dieu, la femme se releva du pavé, et, ayant fait faire une petite boîte d'or, elle

---

(1) Cette femme est sainte Tigre, dont l'histoire, populaire dans la Maurienne, est rapportée avec plus de détails par d'autres auteurs anciens : Sigebert, *Chronic.* ann. 613; P. Comestor, *Hist. schol.*, c. LXXV; Durand, *Rationale*, l. VII, ch. XXVI; Eckius, *Homilia* IV. Voy. aussi Albert, abbé de Sainte-Marie de Stade, qui la nomme sainte Thècle; par suite d'une confusion, sans doute, entre la sainte savoisienne et Thècle, vierge normande, qui joue un rôle dans la légende d'un autre doigt de saint Jean vénéré en Bretagne, à Saint-Jean du Doigt (Finistère). Suivant la tradition, sainte Tigre mourut quelques jours après avoir assisté à la consécration de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne, consécration qui eut lieu, dit-on (Grillet, *Dictionn. hist. du dép. du Mont-Blanc*, III, 268), en l'an 565. Le culte de sainte Tigre est encore aujourd'hui très-vivant dans les montagnes de la Maurienne. Voy. ci-après les *Notes et Éclaircissements*.

dono, surrexit à pavimento, factaque capsula aurea, in ea recondidit quæ Domino largiente meruerat, et sic gaudens remeavit ad propria : impletumque est in illa quod Dominus ait in Evangelio : *Amen dico vobis, quod si perseveraverit pulsans, et si non surgit pro eo quod amicus ejus sit, propter improbitatem tamen ejus surget, et tribuet ei quotquot habet necessarios*[1].

Post hæc tres episcopi advenientes de civitatibus suis ad adorandum in hoc loco, voluerunt partem de hoc pignore elicere : positoque in medio, nihil omnino auferre potuerunt. Tunc una vigilantes nocte, deprecati sunt ut aliquid mererentur a pollice; positoque sub eo linteo, dum partem auferre conantur, una ex eo gutta sanguinis cecidit super linteum. Quod cernentes, duas deinceps noctes vigilant. Deinde prostrati coram sancto altari, dum supplicant ut adhuc majus aliquid mereantur a pollice, duæ iterum ex eo fluxerunt guttæ. At illi gavisi, colligentes devote quæ Dominus dederat, juxta numerum suum diviserunt linteum cum guttis suis, quæ non sine grandi admiratione urbibus intulerunt.

Et quia locus ille Mauriennensis ad Taurinensem[2] quondam[3] urbem pertinebat, tempore illo quo Rufus erat episcopus, ait archidiaconus ejus ad eum : « Non

---

(1) Luc XI, 8.—(2) Hic et infra : *Taurinensim*, 2204, sup. 478.

(3) Colb. a, *quamdam*. Urbs illa primum ad Taurinensem diœcesim pertinuit : tum a Francis sub Guntramno rege occupata episcopum proprium obtinuit, qui Darentasiensi metropolitano attributus est. Hinc in vetustis quibusdam notitiis inter provinciæ Alpium Graiarum et Penninarum civitates, Morienna ultimo loco recensetur. Ea tamen de re conquestus est Ursicinus, Taurinensis episcopus, ut patet ex Gregorii Magni epistola ad Syagrium, epi-

y plaça ce qu'elle avait mérité d'obtenir du Seigneur, et retourna joyeuse dans son pays. Par là fut accompli ce que le Seigneur promet dans l'Évangile : « En vérité, je vous le dis, si celui qui frappe à une porte persévère, et qu'on ne se lève pas par amitié pour lui, on le fera du moins à cause de ses importunités, et on lui donnera ce dont il a besoin. » Dans la suite, trois évêques, venant de leurs villes dans ce lieu de Maurienne pour y adorer les reliques, voulurent en enlever une partie[1]. Ils réunirent tous trois leurs efforts sans parvenir à en rien séparer. Mais une nuit, en veillant, ils prièrent qu'il leur fût donné d'obtenir une partie de ce pouce. Ils le mirent sur un linge, et, au moment où ils allaient en couper un morceau, il tomba sur le linge une goutte de sang. Alors ils passèrent deux autres nuits à veiller. Puis, lorsque, prosternés devant le saint autel, ils eurent fait des prières pour obtenir un peu plus de ce pouce, il en coula de nouveau deux autres gouttes de sang. Pleins de joie, ils recueillirent pieusement ce que le Seigneur leur donnait, et, s'étant partagé entre eux trois le linge ainsi taché, chacun d'eux en porta une part dans sa ville, où chaque goutte de sang fut reçue avec une grande admiration. Ce lieu de Maurienne appartenait autrefois à la ville de Turin. Au temps de l'évêque Rufus[2], son archidiacre lui dit : « Il n'est pas juste que cette relique reste dans un lieu si ignoré; lève-toi donc et la prends pour la porter à l'église de Turin, qui est plus célèbre. » L'évêque lui répondit qu'il n'oserait le faire. Sur quoi l'archidiacre lui répliqua : « J'irai, si tu le permets. — Fais ce

(1) Les évêques de Turin, d'Aoste et de Belley. (Bollandistes, *Acta sanctorum*, juin, t. V, p. 74, col. 2.)

(2) Ce passage est la seule mention qu'on ait de Rufus, évêque de Turin.

est æquum ut hoc pignus in loco viliori teneatur; sed surge, et illud accipe, et defer ad Taurinensem ecclesiam, quæ plus popularis habetur. » Cui ille respondit quia hæc agere non audebat. Archidiaconus dixit : « Ego hoc deferam, si permittis. » Et episcopus : « Fac quod libet. » Tunc archidiaconus accedens ad locum, dum vigilias celebrat, mittit manum ad capsulam. Mox amens effectus, accensus febre, die tertio exspiravit; factusque est timor magnus omnibus, nec quisquam ultra beata pignora ausus est mutare.

CAPUT XV.

De reliquiis beati Joannis infra monasterium sancti Martini positis.

Apud[1] Turonicam vero urbem, dum in oratorium atrii beati Martini ipsius Præcursoris reliquias collocaremus, cæcus quidam, adminiculo deducente, lumen recepit. Energumenus[2] vero obtestans virtutem beati Joannis Martinique antistitis, expulso purgatus est dæmone. In hoc oratorio una puellarum cui officium erat lychni fomenta componere, adveniens cum cereo ut hæc ageret, est ingressa : compositoque lychno atque accenso, attracto ad se fune, sublimavit in altum, plexisque innexum laqueis ad parietis clavum, et abs-

---

scopum Æduensem, et sequenti ad Theodoricum et Theodebertum reges. Sed nihil obtinuit, et exinde Mauriennensis episcopatus perseveravit, hodieque subsistit, sed sub Viennensi metropoli. Urbs vero ipsa, ob miraculorum sancti Joannis reliquiarum celebritatem, vulgo, sicut et ipsa vallis, dicitur Sanctus Joannes de Maurienna. (R.)

(1) Hoc caput cum sequenti deest in cod. Clar. a. In altero vero cod. Clar. deest cum sex sequentibus, id est ad XXI inclusive. (R.)

(2) 2204, forma in veter. mss. Gregorii perpetua, *Inerguminus*.

que tu veux, » lui répondit l'évêque. Alors l'archidiacre, étant arrivé sur les lieux au moment où l'on disait les matines, mit la main sur le petit reliquaire. A l'instant il perdit le sens, fut saisi de la fièvre, et trois jours après, il expira. Cela répandit la terreur, et depuis nul n'osa changer de place les saints reliquaires.

CHAPITRE XV.

Des reliques de saint Jean déposées dans le monastère de Saint-Martin.

A Tours, un jour que nous portions les reliques du Précurseur à l'oratoire qui s'élève dans l'aître de Saint-Martin[1], un aveugle, par leur secours, recouvra la vue. En outre, un possédé, qui implorait la vertu de saint Jean et du pontife Martin, fut délivré; les reliques expulsèrent de son corps le démon. Une des jeunes filles qui avaient la charge d'alimenter la lampe de l'oratoire, y étant entrée avec un cierge pour remplir ce soin, apprêta la lampe et l'alluma; puis, l'ayant montée en haut à l'aide de la corde destinée à cet usage, elle enroula cette corde autour du clou fiché dans le mur et se retira. Le cierge qu'elle tenait à la main s'étant éteint comme elle sortait, elle revint promptement à la lampe, mais elle ne put l'atteindre avec son cierge ni dérouler la corde. Elle était indécise, ne sachant lequel des deux faire, lorsqu'une flamme descendue tout à coup de la lampe ralluma le cierge qu'elle tenait à

(1) Au temps de dom Ruinart, on pensait que cet oratoire pouvait être la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dans laquelle les chanoines de Saint-Martin de Tours tenaient leur chapitre, ou bien une vieille chapelle de Saint-Jean qui était située à l'entrée même de l'église Saint-Martin. Ces deux chapelles ont depuis longtemps disparu.

cessit. Quæ dum redit, cereus quem manu gerebat exstinguitur, regressaque velociter ad cicindilem, cereum non attingebat illuminare, neque laqueum funis absolvere. Dum ambigua de hac causa penderet, subito delapsa a cicindile flamma, cereum in manu ejus illuminavit; et sic officio luminis præeunte, quo voluit ivit.

Ferunt autem in hoc oratorio a lychno oleum ebullire. Habentur enim et ibi reliquiæ sanctæ crucis.

CAPUT XVI.

De ardore manus cujusdam mulieris exstincto [1].

Sub hujus urbis territorio apud vicum Alangaviensem [2], mulier quædam ex incolis, conspersa Dominica die farina, panem formavit, quem, segregatis prunis, cinere ferventi contexit decoquendum. Quod cum fecisset, protinus ei manus dextera divino igne succensa cœpit exuri. At illa vociferans ac plangens, basilicam hujus vici, in qua reliquiæ beati Joannis retinentur, expetiit. Et oratione fusa, vovit, in hac die divino nomini consecrata, nullam operam exercere, nisi tantum orationi vacare. Nocte vero sequenti, fecit cereum in altitudinem status sui. Tunc in oratione pernoctans, tento tota nocte manu propria cereo, restinctis ardoribus incolumis est egressa.

CAPUT XVII.

De fluvio Jordane.

Et quia Joannis Baptistæ meminimus, dignum est ut de Jordane aliqua memoremus. Igitur a monte Pha-

---

(1) *De reliquiis sancti Johannis Alangaviense vico*, 2205.

(2) Mss. cod. quidam, *Langaviensem*, *Lanviense*. (R.) — Suppl. 478, *Lingaviensim*. Alingaviensis vici iterata mentio, in Hist. Fr., lib. X, c. XXXI, § 3.

la main. Ayant ainsi de la lumière, elle s'en alla où elle voulut. On dit encore qu'on a vu bouillir l'huile dans la lampe de cet oratoire. Il est bon de remarquer qu'il s'y trouve aussi des reliques de la vraie croix [1].

CHAPITRE XVI.

Femme guérie d'un feu à la main.

Dans le territoire de cette cité de Tours, à Langeais, une femme du pays ayant, un jour de dimanche, détrempé de la farine, en fit un pain qu'elle mit cuire sous la cendre chaude après en avoir écarté les charbons ardents. A peine eut-elle pratiqué cette opération que la main commença à lui brûler, consumée par un feu divin. Elle courut en criant et en sanglotant à la basilique [2] du bourg, où l'on garde des reliques de saint Jean. Elle pria ardemment et fit vœu de ne plus se livrer, en ce jour consacré au nom divin, à d'autre œuvre que la prière. La nuit suivante, elle fit un cierge de la grandeur de sa taille; puis, ayant passé toute la nuit en prière, gardant toujours son cierge à la main, elle sentit s'éteindre les ardeurs qui la consumaient, et se retira saine et sauve.

CHAPITRE XVII.

Du fleuve Jourdain.

Puisque nous avons parlé de Jean-Baptiste, il est bon de dire quelque chose du fleuve Jourdain. Il faut savoir que du mont Phanius naissent deux sources, dont l'une s'ap-

---

(1) C'était comme à Poitiers. (Voy. ci-dessus chap. v.)

(2) Cette église existe encore, mais non dans son état primitif; elle semble du XIIe siècle, sauf au latéral nord, dont le bas est plus antique.

nio duo consurgunt fontes quorum unus Jor, alter Dan vocitatur : qui ab utraque parte Phaniadæ urbis, quæ prius Cæsarea Philippi vocabatur, descendentes, sub ipsa urbe tam fluentis conjuncti, quam nomine uno, Jordanem efficiunt, qui usque Hiericho civitatem et ultra defluit. In eo habetur locus in quo Dominus baptizatus est. In uno etenim reflexu aqua ipsa revolvitur, in qua nunc leprosi mundantur. Cum autem advenerint, sæpius lavantur in flumine, donec ab infirmitate purgentur. De publico tamen, dum ibi commorati fuerint, victum accipiunt; sanati autem, ad propria discedunt. Ipse quoque Jordanis ab eo loco in quinto milliario, mari commixtus Mortuo, nomen amittit. Mare enim Mortuum ob hoc dicitur, eo quod ab incendio Sodomæ vel reliquarum urbium est versatum, et aqua ipsa asphalto permixta est : unde a nonnullis mare Asphalti appellatur; in quo qui natare nescit, super aquam fertur, et circa eum sulphur adhæret.

CAPUT XVIII.

De aquis Levidæ urbis.

Sunt autem et ad Levidam civitatem aquæ calidæ, in quibus Jesus Nave lavare solitus erat; ubi similiter leprosi mundantur : est autem ab Hiericho duodecim millia. Prope autem Hiericho habentur arbores quæ lanas gignunt. Exhibent enim poma in modum cucurbitarum, testas in circuitu habentes duras, intrinsecus autem plena sunt lana. Et de his etiam ferunt ipsi Jesu Nave solere fieri indumenta. Sed et hodieque tales exhibent lanas, ex quibus nos a quibusdam delatas

pelle Jor et l'autre Dan[1], lesquelles, descendant chacune d'un côté de la ville de Panéas[2], nommée auparavant Césarée-Philippe, réunissent sous cette ville leurs eaux et leurs deux noms, pour former le Jourdain, qui coule jusqu'à Jéricho et au delà. C'est dans un endroit de ce fleuve que le Seigneur fut baptisé. Il y a un point où le fleuve revient sur lui-même, et c'est là que les lépreux sont guéris. Dès leur arrivée, ils s'y baignent fréquemment, jusqu'à ce qu'ils soient purgés de leur mal. Tant qu'ils y demeurent, ils sont nourris aux frais du public, et ils ne retournent chez eux que lorsqu'ils sont guéris. A cinq milles plus bas que ce point, le Jourdain se jette dans la mer Morte, où il perd son nom. Cette mer s'appelle la mer Morte parce qu'elle a été bouleversée par l'incendie de Sodome et d'autres villes, et que ses eaux sont alourdies par un mélange d'asphalte, de là, le nom de mer Asphaltite qui lui est donné par quelques-uns. Celui qui ne sait pas nager y est porté sur l'onde, et toutes les parties de son corps se couvrent de soufre[3].

CHAPITRE XVIII.

Des eaux de la ville de Livia.

Il y a, dans la ville de Livia[4], des eaux chaudes dans esquelles Josué avait l'habitude de se baigner, et par lesquelles aussi les lépreux sont guéris. Cette ville est à douze milles de Jéricho. Près de Jéricho il y a des arbres qui portent de la laine. Leurs fruits sont arrondis en forme de courges,

---

(1) Ces données géographiques et étymologiques sont en partie acceptées par les meilleurs auteurs modernes. Voy. Munck, *Palestine*, p. 8.

(2) Panéas, jadis ville épiscopale, sous le métropolitain de Tyr, aux confins de la Cœlé-Syrie; aujourd'hui détruite. (R.) — Voy. Munck, *Palestine*, p. 562.

(3) Voy. de Géramb, *Pèlerinage à Jérusalem en* 1831, t. II, p. 46; de Saulcy, *Voyage autour de la mer Morte*, 1853, etc.

(4) Livia, ville épiscopale dans la province de Césarée.

vidimus, et admirati sumus vel candorem, vel subtilitatem earum.

CAPUT XIX.

De leproso mundato in loco ubi Dominus est baptizatus, et reliquiis B. Mariæ.

Nam vidi ante hoc tempus hominem, Joannem nomine, qui a Galliis leprosus abierat, et in ipso loco quo Dominum diximus baptizatum aiebat se per annum integrum commoratum fuisse. Qui assidue abluebatur in amne : sed redditus pristinæ incolumitati, reformata in melius cute, sanatus est. Hic reliquias beatæ Mariæ ab Hierosolymis accipiens, revertebatur in patriam : sed prius Romam abire disposuit. Verum ubi altas Italiæ solitudines est ingressus, incidit in latrones. Nec mora, spoliatur ab indumentis, et ipsa quoque capsa, in qua beata gestabat pignora, capitur. Existimantes enim inimici illi auri ibidem sestertias aggregatas, effracta clave, omnia rimantur intente. Sed cum nihil in ea pecuniæ reperissent, extracta pignora in ignem projiciunt, cæsoque homine discesserunt. At ille, semivivus exsurgens, ut vel cineres exustorum colligeret pignorum, invenit super carbones accensos illæsas jacere reliquias : ipsumque linteum quo involutæ erant ita admiratur integrum, ut non putaretur prunis injectum, sed eum ex aquis absconditum. Collegitque cuncta cum gaudio, et viam quam pergebat ingressus, usque ad Gallias pervenit incolumis. Multos etiam vidimus qui, vel in Jordane, vel in aquis Levidæ urbis tincti, ab hoc fuerant morbo mundati.

garnis à l'extérieur d'écailles résistantes et pleins de laine à l'intérieur. On rapporte que Josué s'en faisait des vêtements. Ces arbres donnent encore aujourd'hui de cette laine, et, nous-mêmes, nous en avons vu qui avait été apportée par quelques voyageurs. Nous en avons admiré la blancheur et la finesse.

CHAPITRE XIX.

Du lépreux guéri dans le lieu où le Seigneur fut baptisé, et des reliques de la bienheureuse Marie.

J'ai vu jadis un homme, nommé Jean, qui était parti des Gaules infecté de la lèpre, et qui disait avoir passé une année entière dans le lieu même où le Seigneur fut baptisé. Il s'y était baigné assidûment et y avait recouvré la santé; sa peau avait repris son premier état, et il était complétement guéri. Il avait eu à Jérusalem des reliques de la bienheureuse Marie, et il songea à revenir dans son pays; mais auparavant il résolut d'aller à Rome. Dès qu'il se fut engage dans les profondes solitudes de l'Italie, il tomba dans les mains de voleurs. En un instant ils le dépouillèrent de ses vêtements et lui prirent jusqu'au coffret qui renfermait les bienheureuses reliques. Ces misérables, s'imaginant qu'il était rempli de pièces d'or, en forcèrent la serrure et y fouillèrent avec ardeur. Comme ils n'y trouvèrent pas d'argent, ils jetèrent les reliques au feu, chargèrent l'homme de coups et s'éloignèrent. Celui-ci, laissé à moitié mort, se releva pour aller recueillir au moins la cendre des reliques, mais il les retrouva intactes au milieu des charbons ardents. Le linge même qui les enveloppait avait été si bien préservé qu'il semblait plutôt sortir de l'eau que de la braise. Transporté de joie, il recueillit le tout et reprit sa route pour les Gaules, où il arriva sain et sauf. Nous avons vu bien des lépreux guéris pour s'être lavés, soit dans le Jourdain, soit dans les eaux de Livia.

CAPUT XX.

De ecclesia B. Mariæ, et ultione pejerantium, apud Turones.

In urbe autem Turonica, est ecclesia sanctæ Mariæ virginis, ac sancti Joannis Baptistæ nomine consecrata, in qua in perjuris ultio divina apparuit. Quidam autem cum ad perjurandum in hanc ecclesiam fuisset ingressus, ubi manus ante altare, stans sursum, extulit, ut sacramentum mendax proferret, statim, resupinus ruens, ita caput in pavimentum collisit, ut vix vel vivens erigi potuisset. Ad se autem reversus, dolum perjurii, quod occultabat, publice patefecit. Vidimus enim et nos quosdam de Turonicis in loco eodem perjurasse, qui ita divino judicio condemnati sunt, ut in ipsius anni curriculo finirentur a sæculo.

CAPUT XXI.

De forma Domini apud Phaniadam.

Igitur, ut diximus, in ipso primo Jordanis egressu, Phaniada civitas sita est, in qua habetur statua ex electro purissimo fabricata, in qua Redemptoris nostri forma dicitur esse expressa. Nam, ut a plerisque audivi, qui eam contemplati fuerant, mira claritas in ejus facie continetur. Sed ne cui videatur absurdum, narrare quæ de ea Cæsariensis refert Eusebius non pigebit. Ait enim : « Mulierem quam sanguinis profluvio laborantem a Salvatore curatam Evangelia tradiderunt, hujus urbis civem constat fuisse, domusque ejus in ea etiam nunc ostenditur. Pro foribus vero domus ipsius, basis quædam in loco editiore collocata monstratur, in qua mulieris ipsius velut genibus provo-

CHAPITRE XX.

De l'église de sainte Marie, et de la punition des parjures dans la ville de Tours.

Il existe dans la ville de Tours une église consacrée à la sainte Vierge Marie et à saint Jean-Baptiste [1], dans laquelle s'est manifestée la vengeance divine à l'endroit des parjures. En effet, quelqu'un y étant entré pour se parjurer et s'apprêtant, debout devant l'autel, à tendre la main pour prêter son mensonger serment, tomba tout à coup à la renverse et se fendit la tête sur le pavé avec une telle force qu'on le releva demi-mort. Revenu à lui, cet homme confessa publiquement le parjure qu'il avait voulu commettre. Quant à nous, nous avons vu quelques habitants de Tours qui s'étaient parjurés dans le même lieu, et qui furent si sévèrement punis par le jugement de Dieu qu'au bout d'une année ils n'étaient plus de ce monde.

CHAPITRE XXI.

De la statue du Christ qui se voit à Panéas.

Dans cette ville de Panéas, qui est située, comme nous l'avons dit, à la source du Jourdain, il y a une statue faite d'un pur alliage d'or et d'argent, et qui, dit-on, représente notre Rédempteur. Ainsi que je l'ai appris de la plupart de ceux qui l'avaient vue, le visage de cette statue est resplendissant. Et, pour que la chose ne paraisse pas absurde, je ne ferai pas difficulté de rapporter ce qu'en dit Eusèbe de Césarée : « Il est constant que la femme qui, d'après l'É-

---

(1) Ici dom Ruinart hésite entre trois églises : l'une qu'avait commencé de construire l'évêque Ommatius ; l'autre dédiée aussi à la Vierge, et qui se trouvait placée non loin de Saint-Gatien ; la dernière, dans un autre endroit de la ville, et dédiée à saint Jean. Le savant bénédictin ajoute, avec raison, que l'édifice dont parle Grégoire pourrait aussi n'être aucun des trois, et n'avoir laissé nulle trace.

lutæ, palmasque suppliciter tendentis, imago ærea videtur expressa. Astat vero alia ærea nihilominus fusa statua, habitu viri stola compte circumdati, et dextram mulieri porrigentis. Hujus ad pedem statuæ in basi herba quædam nova specie nascitur. Quæ cum exorta fuerit, excrescere usque ad stolæ illius æreæ indumenti fimbriam solet. Quam cum summo vertice crescens herba contigerit, vires inde ad depellendos omnes morbos languoresque conquirit, ita ut quæcumque fuerit illa infirmitas corporis, haustu exiguo madefacti salutaris graminis depellatur, nihil omnino virium gerens, si antequam æreæ fimbriæ summitatem crescendo contigerit decerpatur. Hanc statuam ad similitudinem vultus Jesu formatam tradebant : quæ permansit etiam ad nostra usque tempora, sicut ipsi oculis nostris inspeximus. Et nihil mirum, si ii qui ex gentibus crediderunt, pro beneficiis quæ a Salvatore fuerant consecuti, hujusmodi velut munus videbantur offerre, cum videamus etiam nunc et apostolorum Petri vel Pauli, et ipsius Salvatoris imagines designari, tabulisque depingi. » Hæc Eusebius[1] retulit.

CAPUT XXII.

De Judæo qui iconicam[2] Christi furavit, et transfodit.

Nam et isto nunc tempore, per credulitatem integram tanto Christus amore diligitur, ut cujus legem

(1) Ex versione scilicet Rufini, qui id habet libro VII Histor. cap. 14, cum Eusebius hanc historiam referat eodem libro, cap. 18. (R.)—De auctoribus medii ævi qui eamdem fabulam retulerunt vide: Des Gervasius von Tilbury Otia imperialia; herausgeg. von F. Liebrecht, Hannover, 1856, p. 25 et 123.

(2) *Iconam*, 2205.

vangile, fut guérie d'un flux de sang par le Seigneur, habitait cette ville de Panéas, où l'on montre encore aujourd'hui sa maison. Au-dessus de la porte, à la place la plus élevée, se voit un bas-relief d'airain qui représente une femme à genoux, les mains tendues dans la pose d'une suppliante. Devant elle est une autre figure d'airain, représentant un homme debout, vêtu d'une longue robe, et qui tend la main droite à cette femme. Au pied de cette figure, à la base du bas-relief, pousse une herbe d'une espèce particulière. Quand elle est sortie de terre, elle croît jusqu'à la bordure de la robe d'airain. Une fois que le sommet de la plante a atteint ce point, elle acquiert une vertu propre à chasser toutes les langueurs et tous les maux; si bien que toutes les infirmités du corps peuvent être guéries en buvant une légère infusion de cette plante salutaire. Au contraire, elle n'a aucune vertu tant qu'elle n'a pas atteint dans sa croissance l'extrémité de la bordure. On dit que cette statue fut faite à la ressemblance de Jésus. Elle existe encore de notre temps, et nous l'avons vue nous-même. Il n'y a rien de surprenant à ce que ceux des Gentils qui ont reçu la foi aient voulu consacrer par ce monument le souvenir des biens qu'ils avaient reçus du Sauveur. C'est ainsi que nous voyons à présent les images des apôtres Pierre et Paul, et du Sauveur lui-même, reproduites dans des statues et des peintures. » Telles sont les paroles d'Eusèbe [1].

CHAPITRE XXII.

Du juif qui déroba une image du Christ, et la transperça.

La foi qui nous est restée pure jusqu'à ce jour nous fait aimer le Christ d'un tel amour, que les fidèles qui gardent

(1) Sozomène, liv. V, ch. XXI, rapporte que Julien l'Apostat renversa cette statue du Sauveur pour y substituer la sienne, mais qu'aussitôt cette dernière fut détruite par la foudre. D'un autre côté, celle du Christ fut

in tabulis cordis credentes populi retinent, ejus etiam imaginem ad commemorationem virtutis in tabulis visibilibus pictam per ecclesias ac domos affigant : sed et in hoc inimicus semper humani generis æmulus exstat. Nam Judæus quidam cum hujuscemodi imaginem in tabula pictam, ac parieti affixam in ecclesia sæpe vidisset, ait : « Ecce seductorem illum qui nos genusque nostrum humiliavit. » Et sic nocte veniens, telo ipsam imaginem verberat, elisamque de pariete, opertam veste, ad domum portans, flammis parat exurere. Sed res mira apparuit, quæ, quod de virtute Dei fuerit, non potest ambigi. Nam de vulnere ubi imago transfossa fuerat, sanguis effluxit. Quod ipse iniquus spiculator oppletus furore non sensit. Cum autem per obscuræ noctis tenebras domum suam fuisset ingressus, lumine adhibito cernit se totum sanguine cruentatum : timensque ne scelus suum patefieret, abjectam a se tabulam abdidit in obscuris, nec ausus est ultra contingere quod inique præsumpsit auferre. Venientes autem Christiani diluculo ad domum Dei, iconicam non inveniunt, stupentesque ac requirentes quod fuerat factum, cruoris vestigia deprehendunt. Quod sequentes, ad domum Judæi accedunt. Denique sciscitati de tabula, nihil certi cognoscunt. Requirentes autem eam sollicite, in angulo cellulæ Judæi reperiunt : qua ecclesiæ reddita, furem lapidibus obruerunt.

sa loi gravée dans leurs cœurs veulent avoir aussi son image visible, en mémoire de ses mérites, au moyen de peintures qu'ils suspendent dans leurs églises et dans leurs maisons. Seulement, là comme en toute chose, l'ennemi du genre humain veille toujours. Un juif, qui voyait souvent dans une église une peinture de ce genre attachée à la muraille, se dit : « Voilà ce séducteur qui nous a humiliés, nous et notre race. » Étant donc venu pendant la nuit, il perça l'image, l'arracha de la muraille et l'emporta sous ses vêtements dans sa maison pour la jeter au feu. Or, il advint une merveille qu'on ne peut révoquer en doute parce qu'elle vient de la puissance de Dieu. La blessure qui avait été faite à l'image se mit à saigner, ce dont ne s'aperçut pas, dans sa fureur, l'inique meurtrier. Quand, au milieu des ténèbres de la nuit, il eut regagné sa maison et qu'il se fut procuré de la lumière, il se vit tout couvert de sang. Craignant alors que son crime ne fût découvert, il rejeta le tableau loin de lui et le cacha dans un coin obscur, n'osant plus toucher alors ce qu'il avait si méchamment dérobé. Lorsqu'au matin les chrétiens entrèrent dans la maison de Dieu, ils n'y trouvèrent plus l'image. Étonnés et se demandant ce qu'elle était devenue, ils découvrirent les traces de sang. Ils les suivirent et arrivèrent ainsi à la maison du juif. Ils le questionnèrent au sujet du tableau, mais ils n'en purent rien tirer de certain. Cherchant alors de tous côtés, ils finirent par trouver l'image dans l'angle d'une petite salle de la maison du juif. Ils la rapportèrent à l'église et lapidèrent le coupable.

---

brisée par les païens, et les fidèles en recueillirent les fragments, qu'ils placèrent dans une église. Sozomène, qui vivait un peu plus d'un siècle avant Grégoire, atteste avoir pu voir encore ces deux statues. (R.)

CAPUT XXIII.

De crucifixo apud Narbonam [1].

Est et apud Narbonensem [2] urbem in ecclesia seniore, quæ beati Genesii martyris reliquiis plaudit, pictura quæ Dominum nostrum quasi præcinctum linteo indicat crucifixum. Quæ pictura dum assidue cerneretur a populis, apparuit cuidam Basileo presbytero per visum persona terribilis, dicens : « Omnes vos obtecti estis variis indumentis, et me jugiter nudum adspicitis. » Vade quantocius, cooperi me vestimento. Et presbyter non intelligens visionem, data die nequaquam ex ea re memoratus est. Rursumque apparuit ei; sed et illud parvipendit. Post tertium autem diem secundæ visionis, gravibus excruciato eo verberibus, ait : « Nonne dixeram tibi ut operires me vestimento, ne cernerer nudus ? Et nihil ex hoc a te actum est. Vade, inquit, et tege linteo picturam illam, in qua crucifixus appareo, ne tibi velox superveniat interitus. » At ille commotus, et valde metuens, narravit ea episcopo, qui protinus jussit desuper velum expandi, et sic obtecta nunc pictura suspicitur [3]. Nam et si parum-

(1) *De alia pictura Christi Domini*, 2205.

(2) *Narbonensim*, 2204, supp. 473.

(3) Exinde fortasse consuetudo manavit ut Christus Dominus in cruce pendens vestitus depingeretur. Certe me non semel vidisse memini crucifixum Dominum, veste talari indutum, apud Remos, in ecclesia collegiata sanctæ Balsamiæ, seu, ut vocant, sanctæ Nutricis; (hæc enim beatum Remigium enutrivisse dicitur). Alias ejusmodi imagines se vidisse testatur Mabillonius in præfatione ad Acta sanctor. ord. S. Bened., sæc. IV, part. I, num. 47, et in Itin. Italico, p. 133. (Ruin.) — Adde et Didron, Hist. de Dieu, p. 266, n° 1.

CHAPITRE XXIII.

Du crucifix de Narbonne.

Il existe à Narbonne, dans la principale église, celle qui s'enorgueillit de posséder les reliques du bienheureux martyr Geniès, une peinture qui représente Notre-Seigneur en croix et seulement ceint d'un linge. Cette peinture étant ainsi chaque jour exposée aux regards du peuple, un personnage terrible apparut en songe à un prêtre nommé Basilée, et lui dit : « Tandis que vous êtes tous couverts de divers vêtements, je suis chaque jour exposé nu à vos regards. Hâte-toi, et me couvre d'un vêtement. » Le prêtre ne comprenant pas cette vision ne s'en ressouvint plus quand le jour fut venu. Il eut une seconde apparition, dont il ne tint pas compte davantage. Le troisième jour après cette seconde vision, le même personnage, après l'avoir rudement frappé, lui dit : « Ne t'avais-je pas commandé de me couvrir d'un vêtement, afin de n'être pas exposé nu aux regards? Et tu n'en as rien fait. Va donc et couvre d'un linge cette peinture où je suis représenté crucifié, si tu ne veux promptement mourir. » Le prêtre, plein de trouble et de terreur, raconta sa vision à l'évêque, qui fit aussitôt mettre un voile sur la peinture [1]. C'est ainsi qu'on la voit maintenant. On soulève le voile pour contempler la pein-

---

(1) Grégoire de Tours parle d'une peinture, d'un tableau ; la note de D. Ruinart se rapporte aux crucifix, c'est-à-dire à des ouvrages sculptés. L'église de Sainte-Balsamie ou de la Sainte-Nourrice, que cite ce dernier, n'existe plus, mais le Christ vêtu, qui s'y trouvait placé au-dessus de l'entrée du chœur, est aujourd'hui dans l'église Saint-Remi de Reims. Il était perdu depuis la Révolution, lorsqu'il a été découvert dans un grenier, il y a deux ans, par M. Ch. Loriquet, bibliothécaire de la ville de Reims, qui regarde ce précieux monument comme étant du XIe ou au plus du XIIe siècle.

per detegatur ad contemplandum, mox demisso velo contegitur, ne detecta cernatur.

CAPUT XXIV.

Insigne miraculum de fontibus Hispaniæ.

Est et illud illustre miraculum de fontibus Hispaniæ, quos Lusitania provincia profert. Piscina namque est apud Osen campum antiquitus sculpta, et ex marmore vario, in modum crucis, miro composita opere. Sed et ædes magnæ claritatis ac celsitudinis desuper a Christianis constructa est. Igitur cum dies sacer post circulum anni decedentis advenerit, quo Dominus, confuso proditore, mysticam discipulis præbuit cœnam, conveniunt in locum illum cum pontifice cives, jam odorem sacri præsentientes aromatis. Tunc data oratione a sacerdote, ostia templi jubent simul muniri signaculis, adventum virtutis dominicæ præstolantes. Die autem tertia, quod est sabbati, convenientibus ad baptizandum populis, adveniens episcopus cum civibus suis, inspectis signaculis, ostia reserat clausa. Ac mirum dictu, piscinam quam reliquerant vacuam reperiunt plenam, et ita cumulo altiore refertam ut solet super ora modiorum triticum aggregari, videasque huc illucque latices fluctuare nec partem in diversam defluere. Tunc cum exorcismo sanctificatum, conspersum desuper chrisma, omnis populus pro devotione haurit, et vas plenum domi pro salvatione reportat, agros vineasque aspersione saluberrima tutaturus. Et cum exinde multitudo amphorarum sine collecto numero hauriatur, nunquam tamen vel cumulum minuit : licet ubi infans primus intinctus fuerit, mox aqua reducitur, et baptizatis

ture, puis on le laisse aussitôt retomber afin de cacher l'image.

CHAPITRE XXIV.

Insigne miracle d'une source servant au baptême en Espagne.

Il y a aussi ce miracle célèbre des sources existant en Espagne, dans la province de Lusitanie. On voit au territoire d'Osen[1] une piscine de sculpture antique, en forme de croix, et faite de marbres divers, admirablement travaillés. Les chrétiens ont élevé au-dessus un édifice d'une grande hauteur et parfaitement éclairé. Lorsque l'année est sur son déclin et au jour sacré où le Seigneur, en présence du traître rempli de confusion, donna à ses disciples la cène mystique, les citoyens se rendent dans ce lieu, précédés de leur évêque, et aspirant d'avance les émanations d'un arome sacré. Après les prières récitées par le prêtre, ils font sceller les portes du temple avec des cachets, pour attendre la manifestation de la vertu divine. Le troisième jour, qui est celui du sabbat, lorsque les populations accourent en ce lieu pour être baptisées, l'évêque s'y rend de nouveau avec les habitants, et, après avoir fait l'inspection des cachets mis sur les portes, il ordonne qu'elles soient ouvertes. Chose admirable! la piscine qu'on avait laissée vide se trouve aussi remplie que le boisseau l'est par le blé qui comble ses bords, et l'on voit le liquide s'agiter çà et là, sans se répandre d'aucun côté. Quand il a été sanctifié par des exorcismes et qu'on y a jeté le chrême, tout le peuple y puise par dévotion, et chacun en remplit un vase qu'il remporte au logis pour son salut aussi bien que pour protéger ses champs et ses vignes par la plus bienfaisante des aspersions. Et, quoique l'on y puise, sans compter, une multitude d'amphores,

(1) Ce lieu doit être *Osser*, près Séville; voy. *Hist.*, liv. VI, chapitre XLIII. (R). — C'est aussi l'avis de Giesebrecht, traducteur allemand de Grégoire, Berlin, 1851, t. I, p. 360. Les Gaules avaient des fontaines semblables.

omnibus, lymphis in se reversis, ut initio produntur nescio, ita et fine clauduntur ignaro.

CAPUT XXV.

De hæreticis qui non adhibuerunt illis fidem [1].

Quidam vero ex hæreticis Deum non metuens, neque venerationem præstans huic loco sancto, neque credens corde miraculum, quod in eo Dominus ad corroborandam suorum fidem præstare dignatus est, non silebo. Venit cum turba equorum, solutis quoque impedimentis jussit in basilicam poni, equitibusque [2] in ea præsepia præparari, irridens miser quæ de hoc loco narrabantur ab incolis. Igitur media nocte prætereunte, a febre corripitur, ac pene exanimis, et tardius quam debuerat pœnitens, exclamat equites ab æde expelli; erat enim ei, sub rege licet, magna tamen in illa regione potestas. Expulsique a basilica sancta equitibus, ad se conversus cœpit dentibus proprium lacerare corpusculum, nec prorsus retineri a suis ob nimiam poterat debacchationem. Tandemque oppressus, inter suorum manus spiritum exhalavit.

Denique Theodegisilus [3] hujus rex regionis, cum vidisset hoc miraculum quod in his sacratis Deo fontibus gerebatur, cogitavit intra se dicens, quia ingenium est Romanorum (Romanos enim vocitant homines nostræ religionis) ut ita accidat, et non est Dei virtus. Veniens vero ad annum sequentem, ostium sigillis suis cum episcopi sigillo munivit, posuitque

---

(1) *De his qui non dederunt honorem loci illius*, 2205.

(2) Id est, equis. (R.)

(3) *Teodegisilis*, cod. Bell. (R.) — *Theodegisilus*, sup. 478.

cette eau ne diminue jamais. Au premier enfant que l'on y plonge, elle reprend son niveau, et, quand tous y ont été baptisés, les eaux, se retirant d'elles-mêmes, disparaissent par une voie qu'on ignore, après avoir apparu d'une manière également inexplicable.

CHAPITRE XXV.

Des hérétiques qui ne croient pas à ce miracle.

Je ne passerai pas sous silence ce qui advint à l'un de ces hérétiques sans crainte de Dieu, sans respect pour ce lieu saint, qui ne croyait pas dans son cœur au miracle que Dieu daigne y faire pour corroborer la foi des siens. Il y arriva avec un grand nombre de chevaux. Une fois désharnachés, il les fit entrer dans la basilique et donna l'ordre aux cavaliers d'y faire une étable, se riant, le malheureux! de ce que les habitants racontaient de la sainteté du lieu. Aussitôt après le milieu de la nuit il fut saisi de la fièvre et tomba en faiblesse. Alors se repentant, mais trop tard, il cria qu'on fît sortir les cavaliers du temple. C'était, après le roi cependant, un homme tout-puissant dans le pays. Les cavaliers expulsés de la sainte basilique, il s'en prit à lui-même et déchira son pauvre corps à belles dents, sans pouvoir, dans les transports de sa fureur, être retenu par les siens. Après quoi il tomba épuisé entre leurs bras et rendit le dernier soupir.

Enfin Théodegisile [1], le roi de ce pays, voyant le miracle qui se faisait par ces sources consacrées à Dieu, se dit en lui-même que c'était là un stratagème des Romains (car ils appellent Romains les hommes de notre religion), et non l'effet d'une vertu divine. Aussi, l'année suivante, étant arrivé

(1) Vers l'année 548. Voy. *Hist.*, liv. III, chap. xxx.

custodes in circuitu templi, si forte aliquem deprehendere posset fraudis alicujus conscium, per cujus ingenium in fontibus aqua succederet. Similiter et alio fecit anno. Tertio vero convocata virorum multitudine, fossas in circuitu basilicæ fieri jussit, ne forte togis[1] occultis lymphæ deducerentur in fontem. Fueruntque fossæ in profundo vicenûmquinûm pedum, in latitudine vero quindecenûm. Sed nihil abditum potuit reperiri. Tamen vitæ finem faciens, et credo pro hujus inquisitionis temeritate, anni sequentis diem quo hoc mysterium celebrabatur videre non meruit, eo quod arcanum virtutis divinæ investigare præsumpsit. Habentur autem in ea reliquiæ sancti Stephani levitæ.

CAPUT XXVI.

De illo qui propter perpetratum furtum nequivit aquam haurire[2].

Ergo quia fons ille divino nutu, ut supra diximus, ad officium baptizandi repletur, et quia, cum completus fuerit, avide ex hoc populus haurire festinat, quidam, accepto vasculo, presbytero qui hanc aquam ministrabat porrexit ad complendum. Quod dum complet senior, hic inter comprimentes turbas manum alterius extendit ad balteum, cultrumque furatus est : quo vagina recondito, manus extendit ad accipiendam hydriam, quam tradiderat presbytero. Qua accepta, amotus in partem aliam, neque unam guttam aquæ in ea potuit reperire. Tunc confusus valde, et sibi ob furti causam hoc evenisse cognoscens, homini cultrum,

(1) Ed. *locis*. (R.)

(2) *De eo qui cultrum loci illius furatus est*, 2205.

sur les lieux, il fit mettre sur la porte de l'édifice ses sceaux avec celui de l'évêque, et plaça des gardes alentour afin de découvrir si, par un ingénieux artifice, quelque complice de la supercherie ne faisait pas arriver l'eau dans les fonts. Il fit la même chose une seconde année. Une troisième année, il réunit un grand nombre d'hommes et fit creuser des fossés autour de la basilique pour s'assurer si les eaux n'étaient pas amenées par des conduits cachés. Ces fossés avaient vingt-cinq pieds de profondeur et quinze de largeur. Cependant l'on ne trouva rien de caché en terre. Arrivé au terme de sa vie, par suite, je le crois, de l'indiscrétion de cette recherche, il ne mérita pas de voir une quatrième fois l'anniversaire du jour où ce mystère s'accomplissait, lui qui avait eu l'audace de vouloir sonder les mystères de la vertu divine. On conserve dans le même lieu des reliques du lévite saint Étienne.

CHAPITRE XXVI.

D'un homme qui, à cause d'un vol qu'il avait commis, ne put avoir de cette eau.

Comme nous venons de le dire, cette fontaine, par la permission divine, s'emplit pour servir aux baptêmes, et, quand elle est pleine, un peuple avide s'empresse d'y aller puiser. Or, il arriva qu'un homme présenta au prêtre qui distribuait l'eau, un vase qu'il avait apporté pour l'emplir. Pendant que le prêtre l'emplissait, cet homme, profitant de la presse, glissa sa main vers le baudrier d'un autre homme et lui vola son poignard. Il le mit dans la gaîne qu'il portait, et tendit la main pour reprendre la bouteille qu'il avait donnée au prêtre. L'ayant emportée dans une autre partie de l'édifice, il n'y put trouver une seule goutte d'eau. Alors, plein de confusion et sentant que cela était arrivé à cause de son vol, il rendit l'arme à celui auquel il l'avait prise, puis, ayant tendu de nouveau sa bouteille, elle lui fut remise pleine d'eau. Au reste, c'est là un peuple hérétique; témoin de ces grandes choses, il n'en est point pour

quem furatus fuerat, reddidit; et sic iterum porrecta lagena, plenam aquæ recepit. Est enim populus ille hæreticus, qui videns hæc magnalia, non compungitur ad credendum, sed semper callide divinarum præceptionum sacramenta nequissimis interpretationum garrulationibus non desinit impugnare : sed virtus Domini diversam partem destruit et confundit.

CAPUT XXVII.

De martyrio [1] Jacobi apostoli, fratris Domini.

Jacobus apostolus [2], qui et frater Domini vocitatus est, ab ipso Domino nostro Jesu Christo episcopus dicitur ordinatus. Post cujus gloriosam Ascensionem, dum viam justitiæ Judæis errantibus aperire conatur, de pinna templi præcipitatus, alliditur, effusoque fullonis fuste cerebro, spiritum reddidit [3], sepultusque est in monte Oliveti, in memoria, quam sibi ipse prius fabricaverat, et in qua Zachariam ac Simeonem sepelierat. Hæc de Jacobo apostolo.

CAPUT XXVIII.

De sancto Petro apostolo [4].

Petrus apostolus [5], ob humilitatem docendam, caput desuper tonderi instituit, qui ab apostolis cæteris epi-

---

(1) *Sepulcro*, 2205.

(2) An. 61 vel 62, 1 Maii. (R.)

(3) Ejus martyrium describit Hegesippus apud Eusebium, lib. II, Hist. eccles. cap. XXIII. Vide et Joseph. lib. XX, Antiquit., cap. VIII. Lege Acta Martyrum sincera, p. 1 et seqq. (R.)

(4) *De sepulcro et basilica sancti Petri apostoli*, 2205.

(5) An. 66, 29 Jun. (R.)

cela plus porté à croire, mais cherche sans cesse et avec subtilité à combattre les mystères des enseignements divins par de misérables subterfuges et des interprétations moqueuses. Toutefois, la vertu du Seigneur sait confondre et détruire ses adversaires.

CHAPITRE XXVII.

Du martyre de l'apôtre Jacques, frère du Seigneur.

L'apôtre Jacques, celui qui fut aussi appelé le frère du Seigneur, fut, dit-on, consacré évêque par notre Seigneur Jésus-Christ lui-même [1]. Lorsqu'après la glorieuse ascension l'apôtre cherchait à ramener les Juifs égarés dans les voies de la justice, il fut précipité du sommet du temple; un foulon l'acheva en lui brisant la tête avec un bâton, et il rendit l'esprit. Il est enterré au mont des Oliviers [2], dans un tombeau qu'il s'était préparé lui-même, et dans lequel il avait enseveli Zacharie et Siméon [3]. C'est là ce qu'on rapporte de l'apôtre Jacques.

CHAPITRE XXVIII.

De l'apôtre saint Pierre.

L'apôtre Pierre, pour enseigner l'humilité, établit l'usage de se tondre le sommet de la tête [4]. Ordonné évêque

---

(1) Sur les deux apôtres Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem, et Jacques le Majeur, que Grégoire de Tours paraît ici confondre, voy. les Bollandistes, au 1er mai, et Tillemont, dans les notes de son *Hist. eccl.*, t. I, p. 618. (R).

(2) Cependant l'opinion la plus commune est qu'il fut enterré près du Temple. Saint Jérôme, témoin oculaire, dit qu'on y voyait encore de son temps le tombeau de l'apôtre. (R.)

(3) Bien des auteurs pensent que Zacharie, père de saint Jean-Baptiste, fut tué par l'ordre d'Hérode, dans l'enceinte même du Temple. Adamman rapporte que le vieillard Siméon, qui avait pris le Christ dans ses bras, était enseveli dans le creux d'un rocher du mont des Oliviers. (R.)

(4) Les auteurs du moyen âge rapportent à saint Pierre l'institution de

scopus ordinatus, Romæ cathedram locavit. Cujus oratione et Pauli, Simonis Magi calliditas vel detecta est, vel obruta. Exstant hodieque apud urbem Romanam duæ in lapide fossulæ, super quem beati apostoli, deflexo poplite, orationem contra ipsum Simonem Magum ad Dominum effuderunt. In quibus cum de pluviis lymphæ collectæ fuerint, a morbidis expetuntur, haustæque mox sanitatem tribuunt. Sanctus vero Petrus apostolus, ut præfati sumus, cum post Neroniana ac Simoniaca bella ad crucem venisset, impleto jam felicis tropæi certamine, resupinis ad cœlum vestigiis se expetiit crucifigi, indignum se vociferans ut Dominum exaltari[1] : sicque dirigens spiritum vivacem in astra, sepultus est in templo, quod vocitabatur antiquitus Vaticanum, quatuor ordines columnarum valde admirabilium numero nonaginta sex habens. Habet etiam quatuor in altari, quæ sunt simul centum, præter illas quæ ciborium[2] sepulcri sustentant. Hoc enim sepulcrum sub altari collocatum valde rarum[3]

---

(1) Eamdem rationem afferunt Ambrosius in psalm. CXVIII, Augustinus, Theodoritus, etc. Alii alias adjiciunt, quas fusius prosequi non vacat. (R.)

(2) Ciborium est ædicula turrita, ad modum umbraculi, aliquot columnis innixa, ad tegendum altare seu alicujus sancti sepulcrum. Vide Liturg. Gallic. Mabillon. lib. I, cap. VIII, n. 8. (R.)—Vide et Cangii Gloss. v° Domus altaris.

(3) Vind., *valde ratum.* Antiquus est mos in Ecclesia receptus sanctorum reliquias in cryptis subterraneis subtus altare collocandi, ubi sanctorum celebriorum sepulcra in antiquis basilicis etiam nunc visuntur. Hinc consuetudo manavit altaria erigendi super tumulos virorum piorum, quos episcopi pro sanctis haberi volebant, hicque erat olim sanctos canonizandi ritus. Reliquias sanctorum in baptisterio a se depositas memorat ipse Gregorius

par les autres apôtres, il établit son siége à Rome. C'est par ses prières et par celles de saint Paul que la science du magicien Simon fut déjouée et vaincue [1]. Il y a encore aujourd'hui à Rome une pierre où se voient deux petites cavités; c'est sur cette pierre que s'agenouillèrent les deux apôtres lorsqu'ils adressèrent leur prière au Seigneur contre Simon. L'eau qu'y déposent les pluies est recherchée des malades, qui recouvrent la santé lorsqu'ils en ont bu. Après avoir lutté contre Néron et contre Simon, ainsi que nous l'avons dit, l'apôtre saint Pierre, touchant enfin au terme du combat pour la palme bienheureuse, en arriva à subir le supplice de la croix; alors il demanda la faveur d'être crucifié les pieds en haut, s'écriant qu'il était indigne d'être élevé sur la croix dans la même position que le Seigneur. Ce fut ainsi qu'il exhala vers le ciel le dernier souffle de sa vie. Il fut enterré dans l'église appelée de toute antiquité le Vatican [2]. Cette église est soutenue par quatre rangs de colonnes admirables, au nombre de quatre-vingt-seize; il y en a quatre autres à l'autel, ce qui fait en tout cent, non compris celles qui portent le dais ou baldaquin au-dessous duquel se trouve le tombeau. Ce tombeau, placé sous l'autel, est un ouvrage des plus rares. Celui qui veut y

---

la tonsure cléricale, et en donnent diverses raisons. Voy. Beda, *Hist. angl.*, lib. V, cap. XXII. Mais Thomassin (part. I, liv. II, chap. XXXVII) pense que Grégoire ne parle ici que des habitudes de modestie par suite desquelles les chrétiens doivent tous porter les cheveux courts. (R.)

(1) Tant de Pères de l'Eglise rapportent cette victoire de l'apôtre sur le magicien Simon, qu'il y aurait de la témérité à en douter, bien que quelques auteurs, à l'aide de documents apocryphes, aient cherché à l'obscurcir. (R.)

(2) Les trophées des apôtres, comme ils sont appelés dans Eusèbe (*Hist.*, lib. II, cap. XXV), placés au Vatican et sur la route d'Ostie, étaient déjà célèbres à Rome au commencement du IIIe siècle. (R.)

habetur. Sed qui orare desiderat, reseratis cancellis quibus locus ille ambitur, accedit super sepulcrum; et sic fenestella parvula patefacta, immisso introrsum capite, quæ necessitas promit efflagitat. Nec moratur effectus, si petitionis tantum justa proferatur oratio. Quod si beata auferre desiderat pignora, palliolum aliquod momentana[1] pensatum jacit intrinsecus, deinde vigilans ac jejunans, devotissime deprecatur, ut devotioni suæ virtus apostolica suffragetur. Mirum dictu! si fides hominis prævaluerit, a tumulo palliolum elevatum ita imbuitur divina virtute, ut multo amplius quam prius pensaverat ponderet; et tunc scit qui levaverit, cum ejus gratia sumpsisse quod petiit. Multi enim et claves aureas ad reserandos cancellos beati sepulcri faciunt, qui ferentes pro benedictione priores accipiunt, quibus infirmitati tribulatorum medeantur. Omnia enim fides integra præstat. Sunt ibi et columnæ miræ elegantiæ candore niveo, quatuor numero, quæ ciborium sepulcri sustinere dicuntur.

CAPUT XXIX.

De Paulo apostolo.

Paulus vero apostolus[2], post revolutum anni circulum, ipsa die qua Petrus apostolus passus est, apud urbem Romam gladio percussus occubuit. E cujus

---

lib. X, Hist. cap. ult.; lib. VIII, cap. XXXI; lib. IX, cap. VI. Vide Mabillon. lib. I Liturgiæ Gall. cap. IX. Quo autem ævo sanctorum corpora in Occidente levari transferrique cœperunt docet Mabillon. præf. in Acta sanctor. ord. S. Bened., sæc. II, numero 42. (R.)

(1) Id est, statera. (R.)

(2) An. 66, 29 Jun. (R.)

adresser des prières ouvre la grille qui l'entoure, s'approche du sépulcre, et, passant sa tête par une petite fenêtre qui s'y trouve, il demande ce dont il a besoin; ses prières sont aussitôt exaucées, pourvu seulement qu'elles soient justes. Désire-t-il rapporter du tombeau quelque relique, il y jette un morceau d'étoffe qu'il a d'abord pesé; ensuite, dans les veilles et le jeûne, il prie avec ardeur que la vertu apostolique daigne exaucer son désir. Chose admirable! si la foi de celui qui agit ainsi est suffisante, l'étoffe, quand on la retire du tombeau, se trouve si remplie de la vertu divine, qu'elle pèse beaucoup plus qu'auparavant[1]. Par là, celui qui la reprend peut être assuré que sa prière a été exaucée. Bon nombre de fidèles apportent des clefs d'or pour ouvrir la grille, prenant celles qui s'y trouvaient et qu'ils remplacent ainsi; ils s'en servent pour guérir diverses infirmités. C'est qu'en effet une foi vive peut tout obtenir. Il y au-dessus du tombeau quatre colonnes d'une admirable élégance et blanches comme la neige, qui soutiennent, dit-on, le ciboire[2] qui le recouvre.

CHAPITRE XXIX.

De l'apôtre Paul.

Quant à l'apôtre Paul, il reçut la mort à Rome, frappé par le glaive, un an jour pour jour après[3] que l'apôtre Pierre avait été martyrisé. De son corps sacré il sortit du

---

(1) Dom Ruinart dit que, de son temps, l'on conservait encore dans le Trésor de Saint-Germain des Prés, sous le nom de corporal de saint Pierre, un de ces linges qui avait été envoyé à la reine Brunehault.

(2) Voy. la note 2, p. 72.

(3) Cependant il ressort de Fortunat, et Mabillon est du même avis (*Lit. gall.*, lib. II, n° 63), que l'opinion la plus commune en Gaule était que saint Pierre et saint Paul avaient reçu le martyre le même jour de la même année. (R.)

sacro corpore lac defluxit et aqua. Nec mirum si lac ejus manavit ex corpore, qui gentes incredulas et parturivit et peperit, ac lacte spiritali nutritas, ad cibum solidum Scripturarum sanctarum, opaca reserando, perduxit. De cujus virtutibus multa quidem audivimus : sed de plurimis unum tantum miraculum studuimus declarare. Factum est autem in quodam loco, ut homo laqueum sibi ad extorquendam vitam, instigante diabolo, præpararet. Cumque secretum cellulæ in qua hæc ageret reperisset, funem trabi transmissum, laqueum cœpit innectere, nomen tamen semper Pauli apostoli invocabat, dicens : « Adjuva me, sancte Paule. » Et ecce umbra squalida atque funesta, quæ nihil minus vultu quam diabolum similabat, apparuit ei, hortans ac dicens : « Eia age, ne moreris, exple celerius quæ cœpisti. » At ille cum opus hoc, id est vitæ extorquendæ, pararet, semper aiebat : « Beatissime Paule, esto adjutor meus. » Denique expedito jam laqueo, cum vehementius urgeretur ab umbra ut collum immitteret, subito adfuit alia umbra huic similis; dicens ei quæ cum homine erat : « Fuge, miserrime, en Paulum apostolum huc venientem; invocatus enim ab hoc homine, ecce adest. » Tunc evanescentibus umbris, hic ad sensum suum reversus, et crucem virtutis dominicæ pectori nutanti depingens, pœnitentiam genis lacrymarum imbre perfusis agebat cur ista tentasset. Unde manifestum est hunc eumdemque hominem per virtutem beati apostoli ab hoc sævæ mortis præcipitio fuisse salvatum.

lait et de l'eau[1]. Qu'y a-t-il d'étonnant que le lait ait coulé du corps de celui qui porta dans son sein et enfanta les nations infidèles, les nourrit du lait spirituel, et, dissipant leurs ténèbres, les amena à la nourriture substantielle des saintes Écritures? Parmi tout ce que nous avons appris de ses vertus, nous ne signalerons qu'un seul miracle. Il arriva quelque part qu'un homme, poussé par le diable, prépara un nœud coulant pour s'ôter la vie. Dans cette vue, ayant gagné un lieu secret de sa maison, il attacha sa corde à une poutre et se mit à y fixer le nœud coulant. Il ne cessait cependant d'invoquer l'apôtre Paul, en disant : « Aide-moi, saint Paul. » Et voici qu'une figure sale et hideuse, dont les traits ressemblaient à ceux du diable, lui apparut et l'exhortait en lui disant : « Courage! hâte-toi! achève promptement ce que tu as commencé! » Quant à lui, tout en continuant son œuvre, c'est-à-dire tout en s'apprêtant à s'arracher la vie, il persistait à dire : « O bienheureux saint Paul! sois mon aide. » Quand le nœud coulant fut prêt, comme le fantôme pressait plus fortement l'homme d'y mettre son cou, tout à coup apparut une autre figure pareille à la première, qui dit à celle-ci : « Fuis, malheureux! l'apôtre Paul arrive. Il a été invoqué par cet homme, et le voici. » A ces mots, les ombres s'évanouirent; et l'homme, revenu à lui-même, faisant sur sa poitrine haletante le signe de la croix, et les joues baignées de larmes, se repentit de sa tentative. Il est manifeste qu'il fut sauvé de l'abîme où l'entraînait une mort honteuse par la vertu du bienheureux apôtre.

---

(1) Grégoire de Tours a tiré cela de quelque histoire apocryphe. Les anciens n'en disent rien. Voy. Mabillon, *Iter ital.*, p. 142. (R.)

CAPUT XXX.

De Joanne apostolo et evangelista.

Joannes vero apostolus et evangelista Dei[1], post peractum tam agonis legitimi quam prædicationis saluberrimæ cursum, vivus descendens in tumulo, operiri se humo præcepit. Cujus nunc sepulcrum manna in modum farinæ hodieque eructat, ex qua beatæ reliquiæ, per universum delatæ mundum, salutem morbidis præstant. Hic est Joannes quem Dominus plus quam cæteros dilexit apostolos, qui tantæ charitatis amore prælatus est ut, super ipsum sacri corporis pectus accumbens, mysteriorum cœlestium hauriret arcana. Ipsi etiam Dominus noster gloriosam Genitricem, quasi peculiari quodam modo discipulo, in ipsa passionis hora, in cruce pro mundi salute positus, commendavit. De hoc enim et post resurrectionem dixit : *Sic eum volo manere donec veniam*[2]. In Epheso autem habetur locus in quo hic apostolus Evangelium quod ex ejus nomine in Ecclesia legitur scripsit. Sunt autem in summitate montis illius proximi quatuor sine tecto parietes. In his enim orationi insistens, Dominum assidue pro delictis populi deprecans, morabatur : obtinuitque ne in loco illo imber ullus descenderet, donec ille Evangelium adimpleret. Sed et usque hodie ita præstatur a Domino, ut nulla ibi descendat pluvia, neque imber violentus adveniat.

In ea urbe Maria Magdalene quiescit[3], nullum super

---

(1) An 100 aut 104, 27 Dec. (R.)
(2) Joan. XXI, 22.
(3) Idem habet auctor Vitæ sancti Willibaldi in nota paginæ 79.

CHAPITRE XXX.

De saint Jean apôtre et évangéliste.

L'apôtre Jean, évangéliste de Dieu, après avoir accompli le combat inévitable de cette vie et répandu sa prédication si salutaire, descendit vivant dans le tombeau et ordonna qu'on le couvrît de terre. Encore aujourd'hui, ce tombeau sécrète une manne semblable à de la farine[1], relique précieuse, qui, transportée dans le monde entier, rend la santé aux malades. C'est ce même Jean que le Seigneur aima plus que les autres apôtres, et qui fut même si préféré dans son amour, que, couché sur sa poitrine sacrée, il put y pénétrer les secrets des célestes mystères. C'est à lui que Notre-Seigneur, à l'heure de sa passion et sur la croix où il avait été mis pour le salut du monde, recommanda sa bienheureuse mère comme à un disciple bien-aimé. C'est de lui qu'il a dit, après sa résurrection : « Je veux qu'il demeure jusqu'à ce que j'arrive. » Il est à Éphèse un lieu où cet apôtre écrivit l'Évangile reçu dans l'Église sous son nom. Sur le sommet de la montagne voisine se voient quatre murailles sans toit. C'est là qu'il se tenait, priant continuellement le Seigneur pour les péchés du peuple. Il obtint que la pluie n'y tomberait pas jusqu'à ce qu'il eût achevé son Évangile. Encore aujourd'hui le Seigneur ne permet pas que la pluie y tombe ni qu'un nuage menaçant s'y arrête.

C'est dans cette ville que Marie-Madeleine repose sans au-

---

(1) Cette manne se produisait encore sur le tombeau de l'apôtre au VIIIe siècle, si l'on en croit l'auteur de la *Vie de saint Guillebaud* (*num.* 5 *in parte* II, *sæc.* III *Benedictini*). Bien des auteurs, même parmi les anciens, ont douté que saint Jean soit mort. Voy. Tillemont, *Hist. eccl.*, chapitre saint Jean, art. 7. (R.) — Richer, *Hist.*, liv. III, chap. XXIII, parle aussi de la manne que secrète la sépulture des saints.

se tegumen habens. In ea et septem Dormientes habentur, de quibus aliqua, Domino jubente, in posterum narraturi sumus. In hac et idolum Dianæ fuit, ab apostolo Paulo destructum. Sed ad cœpta redeamus.

CAPUT XXXI.

De Andrea apostolo [1].

Andreas apostolus magnum miraculum in die solemnitatis suæ [2] profert, hoc est manna in modum farinæ, vel oleum cum odore nectareo, quod de tumulo ejus exundat. Per id enim quæ sit fertilitas anni sequentis ostenditur. Si exiguum profluxerit, exiguum terra profert fructum; si vero fuerit copiosum, magnum arva proventum fructuum habere significat. Nam ferunt in aliquibus annis, in tantum e tumulo oleum exundare, ut usque ad medium basilicæ profluat rivus ille. Hæc autem aguntur apud provinciam Achaiam, in civitate Patras, in qua beatus apostolus sive martyr, pro Redemptoris nomine crucifixus, præsentem vitam gloriosa morte finivit. Tamen cum oleum defluxerit, tantum odorem naribus præstat ut putes ibi multorum aromatum sparsam esse congeriem, quod non sine miraculo ac beneficio habetur in populis. Nam ex hoc seu inunctiones factæ, sive potiones datæ, plerumque languentibus commodum præstant. Post cujus gloriosam assumptionem multæ virtutes vel ad

---

laudatus, et sanctus Modestus episcopus Jerosolymitanus, sæculi VII initio, apud Photium Bibl. cod. 275. Ejus reliquiæ sæc. IX labente Constantinopolim translatæ dicuntur sub Leone Sapiente. (R.)

(1) *De sepulcro Andreæ apostoli*; 2205.

(2) An. 66 aut 70, seu 93, 30 Nov. (R.)

cun vêtement qui la couvre [1]. C'est aussi là que sont les sept Dormants, dont, Dieu le voulant, nous parlerons plus tard [2]. Il s'y trouve également une idole de Diane, qui fut détruite par l'apôtre Paul. Mais il nous faut reprendre notre sujet.

CHAPITRE XXXI.

De l'apôtre André.

Il s'opère un grand miracle le jour de la fête de l'apôtre saint André. C'est qu'une manne sous forme de farine, ou une huile ayant l'odeur du nectar, suintent de son tombeau. On reconnaît par là quelle sera la fertilité de l'année suivante. S'il sort peu de chose, la terre donnera peu; si la production est abondante, c'est un signe que les champs se couvriront de fruits. On dit que dans de certaines années il sort tant d'huile de ce tombeau, qu'elle coule comme un ruisseau jusqu'au milieu de la basilique. Ce fait se passe dans la province d'Achaïe, dans la ville de Patras, où le bienheureux apôtre et martyr, crucifié pour le nom du Rédempteur, termina sa vie terrestre par une mort glorieuse [3]. Quand c'est de l'huile qui a coulé, elle répand une si agréable odeur qu'on croirait qu'il y a là un monceau d'aromates divers, ce qui n'a pas lieu sans miracle ni sans bénéfice pour le peuple. Le plus souvent, en effet, par des onctions ou en potions, elle soulage les langueurs. Après la glorieuse assomption de l'a-

---

(1) Il y a d'autres traditions sur la sépulture et les reliques de sainte Madeleine dans divers lieux de la France. Nous ne nous arrêterons pas à les discuter. (R.)

(2) Ch. xcv.

(3) Les actes de la passion de S. André sont célèbres; mais leur sincérité n'est pas admise par tout le monde. Voy. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. I. (R.)

hoc sepulcrum, vel per loca diversa in quibus ejus reliquiæ collocatæ sunt, feruntur ostensæ. De quibus pauca memorari non putavi absurdum, quia ædificatio est Ecclesiæ gloria martyrum virtusque sanctorum.

Tempore quo, interfecto[1] Chlodomere rege Francorum, se exercitus reparans Burgundiam devastabat, in quadam basilica reliquiæ jam dicti apostoli cum Saturnini martyris tenebantur. Accensaque basilica, cum jam tignorum moles dirueret, pauperes ac senes, quos barbaries reliquerat, flebant, dicentes : « Væ nobis qui tantorum pignorum hodie caremus auxilio; nec nobis ultra spes præsentis vitæ manebit, si hæc deperierint. » His ita flentibus, nutu Dei adveniens Turonicus homo, condolens his lamentis, et discens virtutem martyrum, non minus fide quam parma protectus, per medias ingreditur flammas, apprehensasque ab altari sanctas reliquias, nihil ab igne nocitus, extulit foras : sed continuo ita constrictus est, ut gressum in antea agere non valeret. Tunc indignum se judicans qui eas ferret, unam puellam parvulam impollutamque elegit a præda, cui capsulam ad collum posuit, et sic in patriam prospere accessit. Tunc collocatis in altari Novivicensis[2] ecclesiæ, ubi nulla adhuc sanctorum pignora habebantur, annis singulis devotissime eorum solemnia celebrabat. Cujus filius, cum hæc post patris obitum non impleret, a febre quartana per annum integrum laborans, vovit ut novam basilicam in eorum honorem construeret; quo facto, amota febre, sanatus est. Sed nec hoc sine Divinitatis providentia actum

(1) Anno 524. Vide, supra, Histor. lib. III, cap. VI.
(2) Clar. a, *Noviacensis*. (R.)—*Novicensis*, 2791.

pôtre, bien des vertus se manifestèrent, soit sur son tombeau, soit dans les différents lieux où l'on conserve de ses reliques. J'ai pensé qu'il ne serait pas déplacé d'en dire quelque chose, car la gloire des martyrs et la vertu des saints sont l'édification de l'Église.

Au temps où, après la mort de Chlodomir, roi des Francs, l'armée, en se retirant, ravageait la Bourgogne, on conservait dans une certaine église des reliques de l'apôtre dont il vient d'être parlé et du martyr Saturnin. On incendia cette basilique; le feu gagnait déjà la charpente du toit quand les pauvres et les vieillards, que les barbares avaient épargnés, s'écrièrent : « Malheur à nous qui perdons aujourd'hui le secours de ces gages précieux. Quel espoir nous restera-t-il dans cette vie s'ils périssent? » Comme ils se désolaient ainsi, Dieu permit qu'il survînt un homme de la cité de Tours, qui, touché de leurs larmes et instruit de la vertu des martyrs, mieux protégé d'ailleurs par sa foi que par un bouclier, entre au milieu des flammes, saisit les reliques placées sur l'autel, et, sans être atteint par le feu, les emporte au dehors. Mais aussitôt ses membres se contractèrent de telle façon qu'il ne pouvait plus faire un pas. Se reconnaissant alors indigne de porter ces reliques, il choisit dans le butin une toute jeune fille sans tache, au cou de laquelle il suspendit la boîte qui les contenait, puis il reprit ainsi heureusement le chemin de son pays. Il les déposa sur l'autel de l'église de Neuvi [1], laquelle ne possédait encore aucune relique des saints, et chaque année il en célébrait la fête solennelle en grande dévotion. Après sa mort, son fils ayant cessé de remplir ce pieux devoir, fut saisi de la fièvre

(1) Neuvy-le-Roi, près Tours. On y voyait du temps de Ruinart une très-ancienne église de S. André qui n'existe plus aujourd'hui.

reor, quod, eadem die qua beatæ reliquiæ in aliam sunt translatæ basilicam, errantes homines a via, qui beati Vincentii reliquias deferebant, ad vicum ipsum delati sunt. Tunc, rogante presbytero, diviserunt ei particulam pignorum, quam in sancto altari unde alias abstulerat collocavit.

Mummolus[1] autem, cum, Theodeberti regis tempore, ad Justinianum imperatorem pergens, Constantinopolitani itineris viam navali evectu sulcaret, ad urbem Patras, in qua idem habetur apostolus, est appulsus. Ac, dum ibi cum satellitibus moraretur, infirmata vesica calculosus efficitur. Dehinc diversis doloribus arctatus febre consumitur : ablataque delectatione comedendi atque bibendi, adventum mortis solius præstolabatur. Igitur, dum se ita fessum et sine spe vitæ decernit, testamentum suum petit scribi, munitumque subscriptionibus ac sigillis, inquiri præcepit si forsitan aliquis reperiretur in civitate qui peritus in arte medicinæ posset perituro succurrere. Sed cum hoc episcopo qui tunc præerat suggeritur, ait : « Quousque vos, dilectissimi, casso fatigatis labore, et inter homines requiritis medicinam, cum habeatur hic cœlestis medicus, qui sæpe infirmorum valetudines sine herbarum adminiculo, virtutis propriæ depellat effectu? — Et quis, inquiunt, est ille? — Andreas, ait, apostolus Christi. » Hæc nuntiantes infirmo, rogat se portari ad beati sepulcrum[2]. Cumque, pavimento prostratus, quæ necessitas

(1) *Mummolenus*, 2204.

(2) Ejus sacrum corpus Constantinopolim translatum est an. 357, sub Constantio imperatore, ut scribunt veteres auctores. Vide Philostorgium, lib. III num. 2 et Theodor. Lectorem, lib. II. (R.)

quarte pendant toute une année. Alors il fit vœu de construire une nouvelle basilique en leur honneur. Ce qu'ayant fait, il fut guéri de sa fièvre. Une chose qui, je pense, n'a pu arriver que par l'intervention de la divine providence, c'est que le jour où ces bienheureuses reliques furent transportées de l'ancienne basilique dans la nouvelle, des hommes qui portaient des reliques du bienheureux Vincent et qui s'étaient égarés de leur route, furent miraculeusement conduits vers le bourg. A la demande du prêtre, ils lui donnèrent une partie de leurs reliques, qu'il plaça sur le saint autel, d'où il avait enlevé les premières.

Lorsque Mummole, du temps du roi Théodebert, se rendait par mer à Constantinople vers l'empereur Justinien, il aborda à la ville de Patras, où se trouve le tombeau de l'apôtre. Pendant qu'il y séjournait avec ses gens, il fut attaqué de calculs à la vessie. La violence des douleurs lui donna une fièvre ardente; il perdit le boire et le manger et n'avait plus qu'à attendre la mort. A bout de forces, se voyant sans espoir, il fit écrire son testament, le fit revêtir des souscriptions et des sceaux accoutumés, puis il demanda s'il n'y avait pas dans la ville quelque habile médecin qui pût secourir un homme qui allait périr. Quand on en eut parlé à l'évêque qui siégeait alors : « Pourquoi, ô très-chers, dit-il, vous fatiguer inutilement à chercher parmi les hommes un remède, tandis qu'il y a ici un médecin céleste qui, sans le secours des simples et par le seul effet de sa vertu, rend si souvent la santé aux malades? — Quel est-il? lui demanda-t-on. — C'est, répondit-il, André, l'apôtre du Christ. » On rapporta la chose au malade, qui se fit porter au tombeau du saint. Là, couché sur le pavé, il implorait par ses prières quelque soulagement, lorsque, vers le milieu de la nuit, le sommeil s'empara de tous ceux qui l'entou-

exigebat fideliter precaretur, medio fere noctis omnes qui aderant sopor obtinuit. Statimque infirmo conatus ejiciendæ urinæ imminet, tangensque unum puerorum, voce tenui vasculum postulat exhiberi, illatoque, dum urinam nititur ejicere, lapidem magnum emisit : qui tam validus fuit, ut cadens sonum in ipsa quæ parata fuerat concha proferret. Tunc ablata febre cum omni dolore, navi restauratur incolumis.

CAPUT XXXII.

De Thoma apostolo[1].

Thomas[2] apostolus, secundum passionis ejus historiam, in India passus esse declaratur[3]. Cujus beatum corpus post multum tempus assumptum in civitate quam Syri[4] Edissam vocant, translatum est, ibique sepultum. Ergo in loco regionis Indiæ, quo prius quievit, monasterium habetur, et templum miræ magnitudinis diligenterque exornatum atque compositum. In hac igitur æde magnum miraculum Deus ostendit. Lychnus etenim inibi positus atque illuminatus ante locum sepulturæ ipsius perpetualiter, die noctuque, divino nutu resplendet, a nullo fomentum olei scirpique accipiens : neque vento exstinguitur, neque casu dila-

---

(1) *De sepulcro Thome apostoli*, 2205.

(2) Deest hoc caput in Colb. Tut. (2791) et simul cum 2 seqq. in Clar. a. In aliis mss. caput hoc in duo dividitur; alterius titulus est : *De virtute basilicæ in qua postea translatus est.* (R.)

(3) Post an. 66, 21 Dec. (R.)

(4) Aliquot mss. et ed., *Syriæ Edessam*, ubi sæculo IV sancti Thomæ corpus exstitisse constat ex Rufino, etc. (R.) — 2204, *Syri Ædissam.*

raient. Bientôt il sentit le besoin d'uriner. Touchant alors du doigt un des esclaves qui le servaient, il lui demanda d'une voix faible un vase, et, après de grands efforts, il rendit une pierre si grosse qu'on entendit le bruit qu'elle fit en tombant dans le vase. Toutes les douleurs cessèrent alors avec la fièvre, et il put sain et sauf remonter sur son vaisseau.

CHAPITRE XXXII.

De l'apôtre Thomas.

D'après l'histoire de sa passion [1], l'apôtre Thomas souffrit le martyre dans l'Inde. Longtemps après, son corps bienheureux fut transporté dans la ville que les Syriens nomment Édesse [2], et y fut enseveli. Or, dans cette partie de l'Inde, où il reposa d'abord, se voit un monastère dont l'église, fort grande, a été construite et est ornée avec beaucoup d'élégance. Dieu opère dans cette église un grand miracle. Une lampe qui y est placée devant le tombeau brûle continuellement jour et nuit, par la seule vertu divine, sans être alimentée par l'huile et sans mèche. Le vent ne l'éteint pas, elle ne se renverse jamais et éclaire sans se consumer; car elle est entretenue par une vertu de l'apôtre, inconnue à l'homme, mais où l'on sent pourtant la puissance divine. C'est ce que nous tenons de Théodore [3], qui a visité ce lieu.

---

(1) Nous ne connaissons aucune histoire authentique de la passion de S. Thomas. Cependant, il paraît certain qu'il a prêché la foi dans les Indes. Cela est attesté par Grégoire de Nazianze (*orat.* 25), S. Jérôme *Epist.* 148), S. Ambroise (*in psalm.* XLV), S. Paulin et autres Pères, parmi lesquels plusieurs, tels que Gaudence, d'accord avec des martyrologes plus anciens, disent qu'il y mourut, et par le martyre. (R.)

(2) Il s'y trouvait au IVe siècle, comme il est prouvé par Rufin et d'autres. (R.)

(3) On ne sait qui est ce personnage. La familiarité avec laquelle Gré-

bitur, neque ardendo minuitur; habetque incrementum per apostoli virtutem, quod nescitur ab homine, cognitum tamen habetur divinæ potentiæ. Hoc Theodorus, qui ad ipsum locum accessit, nobis exposuit. In supradicta igitur urbe, in qua beatos artus diximus tumulatos, adveniente festivitate, magnus aggregatur populorum cœtus, ac de diversis regionibus cum votis negotiisque venientibus [1], vendendi comparandique per triginta dies sine ulla telonei exactione licentia datur. In his vero diebus, qui in mense habentur quinto, magna et inusitata populis præbentur beneficia. Non scandalum surgit in plebe, non musca insidet mortificatæ carni, non latex deest sitienti. Nam cum ibi reliquis diebus plusquam centenum pedum altitudine aqua hauriatur a puteis, tunc paululum si fodias, affatim lymphas exuberantes invenies, quod non ambigitur hæc virtute beati apostoli impertiri. Decursis igitur festivitatis diebus, teloneum publicum [2] redditur, musca quæ defuit adest, propinquitas aquæ dehiscit. Dehinc emissa divinitus pluvia ita omne atrium templi a sordibus et diversis squaloribus qui per ipsa solemnia facti sunt mundat ut putes locum nec fuisse calcatum.

---

(1) Negotium pro mercede, aut re venali quandoque assumi notat Bignonius in Vet. Formul. cap. 45. (R.)

(2) 2204 *publico*, alii *publice*.

Le jour de la fête du saint, dans cette ville où son corps bienheureux repose, il y a une affluence considérable de gens venus de tous côtés pour prier et pour traiter d'affaires. Là, pendant trente jours, tout le monde peut vendre et acheter sans payer aucun impôt. Durant ces jours-là, qui tombent dans le cinquième mois[1], les peuples jouissent de bienfaits rares et précieux : nulle querelle ne s'élève dans le peuple; les insectes ne pullulent pas sur les débris d'animaux; l'eau ne manque jamais pour étancher la soif. Et, en effet, tandis que le reste du temps il faut la puiser dans les puits à plus de cent pieds de profondeur, on la trouve alors en abondance à quelques pieds du sol; or, il n'y a pas de doute que cela ne se fasse par la vertu du bienheureux apôtre. Mais, les fêtes passées, la perception des impôts recommence, les mouches reparaissent et les eaux redescendent à leurs profondeurs accoutumées. En même temps, une pluie envoyée par l'ordre céleste nettoie si bien toute l'enceinte du temple des ordures et des souillures, occasionnées par la foule qui se presse à ces solennités, qu'il ne semblerait pas seulement qu'on y ait posé le pied.

---

goire en parle ici ferait penser que c'est un de ses serviteurs qu'il cite dans la *Vie de S. Martin*, liv. IV, chap. IX.

(1) *Le cinquième mois*, suivant le calcul des Syriens, qui commençaient l'année en novembre, est le mois de mars, dans lequel ils célébraient la fête de S. Thomas, comme il résulte de leur calendrier, édité par Génébrard (Lyon, 1615). Les Latins célèbrent la fête de la Translation de S. Thomas le 3 juillet, qui est aussi pour eux le cinquième mois. (R.)

CAPUT XXXIII.

De Bartholomæo apostolo[1].

Bartholomæum[2] apostolum apud Indiam[3] passum agonis ipsius narrat historia[4]. Post multorum vero annorum spatia de passione ejus, cum iterum Christianis persecutio advenisset, et viderent gentiles omnem populum ad ejus sepulcrum concurrere eique deprecationes assidue et incensa deferre, invidia inlecti, abstulerunt corpus ejus, et ponentes in sarcophagum plumbeum projecerunt illud in mare, dicentes quia : « Non seduces amplius populum nostrum. » Sed, providentia Dei cooperante per secretum operis ejus, sarcophagum plumbeum a loco illo, aquis subvehentibus, sublevatum, delatum est ad insulam, vocabulo Liparis[5]. Revelatumque est Christianis, ut eum colligerent : collectumque ac sepultum, ædificaverunt super eum templum magnum. In quo nunc invocatus, prodesse populis multis virtutibus ac beneficiis manifestat.

---

(1) In ms. codd. 2204, 2205 et in editis caput 33 est de sancto Stephano, et sequens de sancto Bartholomæo.

(2) Bartholomæum apud Indos fidem annuntiasse constare videtur Eusebio, lib. V, cap. x, Rufino, lib.III, cap. I, Hieronymo, seu Sophronio, de Viris illustrib., Socrate, etc. Sed non adeo certum est quam regionem illi auctores Indiæ nomine designare voluerint. Vide Tillemont, tomo I, Hist. eccles. (R.)

(3) 2204, 2205, 2791 et ed., *apud Asiam.*

(4) Sæculo primo, 24 augusti die. (R.)

(5) 2204, 2205, etc. *Lyparis* aut *Lypparis.*

CHAPITRE XXXIII.

De l'apôtre Barthélemi.

Nous apprenons par l'histoire même de sa passion que l'apôtre Barthélemi a souffert le martyre dans l'Inde. Bien des années après, les chrétiens étant de nouveau persécutés, les gentils virent tout le peuple accourir à son tombeau pour y prier assidûment et y brûler de l'encens. Enflammés de haine, ils enlevèrent son corps et, le plaçant dans un sarcophage de plomb, ils le jetèrent à la mer, en disant : « De cette manière, tu ne séduiras plus nos populations. » Mais, par les voies mystérieuses de la providence divine, les eaux, soulevant le sarcophage de plomb du lieu où il avait été jeté, le portèrent vers une île que l'on nomme Liparis [1]. Les chrétiens le recueillirent, avertis par une révélation; après l'avoir recueilli, ils l'ensevelirent et construisirent une vaste église sur son tombeau. Il y est maintenant invoqué et se manifeste aux peuples par nombre de vertus et de bienfaits.

---

(1) C'est la principale de dix petites îles situées au nord de la Sicile et qui portent collectivement le nom d'îles de Lipari. Elle a eu jadis un évêché qui a été réuni à celui de Patti, en Sicile, par le pape Boniface VIII. Le tombeau de saint Barthélemi fut violé par les Sarrasins, l'an 808. L'année suivante, ses reliques furent transportées à Bénévent, de là à Rome, par Othon III, et déposées dans l'île du Tibre, où on les conserve encore aujourd'hui. D'après Théodore Lecteur (*Hist. tripart.*, liv. II), l'empereur Anastase aurait fait porter, vers l'an 508, les reliques de saint Barthélemi dans une ville appelée Dara. (R.) — Dara, ville forte de l'empire byzantin, sur les confins de l'Arménie et de la Mésopotamie, près de Nisibe.

CAPUT XXXIV[1].

De Stephano protomartyre[2].

Stephanus autem primus vel diaconus Ecclesiæ sanctæ vel martyr[3], apud Jerosolymam, sicut sacra Apostolorum narrat historia[4], pro nomine sancto Christi, quem a dextris Virtutis spiritali contemplatione cernebat, lapidibus est obrutus, pro persecutoribus ipsam supplicans Majestatem.

Denique erat oratorium apud urbem Turonicam, ab antiquis ejus nomini dedicatum, quod nos parumper jussimus prolongari. Quod cum factum fuisset, altare ut erat integrum in ante promovimus. Requirentes vero in loculo, nihil de pignoribus sanctis quod fama ferebat reperimus. Tunc misi unum ex abbatibus ut ab oratorio domus ecclesiasticæ nobis ejus reliquias exhiberet, oblitus sum tamen clavem capsæ porrigere, quæ cingulo dependebat. Veniens vero abbas, ablato ab armario sigillo, capsam reperit obseratam. Quid faceret? quid ageret? in ambiguo dependebat. Si ad me rediret, longum erat venire et reverti; si ipsam

---

(1) Hoc in capite Gregorius memorat ecclesiam sancti Stephani, quam apud *Turonicam urbem* exstitisse dicit; addit tamen paulo post se *post multos dies ad urbem regressum*, etc.; quæ verba, nisi de alio quopiam itinere intelligenda sint, indicant oratorium ipsum extra urbem in vico aliquo situm fuisse. Cæterum exstat hodieque apud Turonos haud procul a primario urbis templo ecclesia sancti Stephani, parochiali titulo gaudens, quæ urbis portæ et vicino suburbio nomen tribuit. (R.)

(2) *De reliquiis sancti Stephani martyris*, 2205.

(3) An. 33, 26 Dec.

(4) Act. VI, 7.

CHAPITRE XXXIV.

Du protomartyr Étienne.

Étienne, le premier diacre et aussi le premier martyr de la sainte Église, fut, comme le rapporte l'histoire sacrée des apôtres, lapidé à Jérusalem pour le saint nom du Christ, qu'il vit à la droite de la vertu de Dieu par une contemplation spirituelle; et, en tombant, il implorait la Majesté divine pour ses persécuteurs.

Il y avait dans la ville de Tours un oratoire qui lui avait été dédié anciennement et que nous fîmes quelque peu agrandir. Les travaux achevés, nous avançâmes l'autel, mais en le conservant tel qu'il était auparavant. Or, en regardant à l'intérieur de la petite cavité pratiquée dans la table de l'autel, nous n'y aperçûmes rien des saintes reliques qui, d'après la renommée, devaient s'y trouver. J'envoyai alors un des prêtres nous chercher des reliques du saint dans l'oratoire de la maison épiscopale, mais j'oubliai de lui donner la clef de la châsse qui pendait à ma ceinture. Arrivé à l'oratoire, l'abbé ôta le sceau de l'armoire et trouva la châsse fermée. Que faire? quel parti prendre? Il restait indécis. Revenir vers moi? il fallait du temps pour cela et il en fallait ensuite pour retourner. Emporter la châsse? il savait que cela me déplairait parce qu'elle contenait les reliques de plusieurs saints. D'un autre côté, ne pas le faire, c'était méconnaître mon ordre. Qu'ajouterai-je? Comme il tenait, ainsi indécis, la châsse dans ses mains, les pièces qui la fermaient se désunirent avec bruit, et il la vit s'ouvrir. Rendant alors ses actions de grâces, il prit les reliques

capsam exhiberet, molestum mihi esse noverat, quia multorum ibi sanctorum pignora tenebantur; si non faceret, jussionem quam acceperat non implebat. Quid multa? dum capsam in manu dubitans retineret, resilientibus cum sonitu repagulis, capsam aspicit reseratam. Tunc cum gratiarum actione assumptas reliquias, non sine grandi admiratione, nobis exhibuit, quas nos, dictis missis, Domino jubente, plantavimus. Regressus autem post multos dies ad urbem, capsam reperi, reducto pessulo, sicut reliqueram, obseratam.

Pars enim beati sanguinis sacrosancti levitæ hujus, sicut celebre fertur, in altari Biturigæ ecclesiæ continetur. Quidam autem, tempore Felicis episcopi[1], vicinos suos quodam pro crimine impetebat : quos cum plerumque verbis procacibus lacesseret ac judicio publico provocaret, decretum est sententia primorum urbis ut se ab hac noxa qui impetebantur sacramento purgarent; ingressique in hujus memoratæ ædis altare cum elevatis manibus sacramenta proferrent, prosecutor causæ perjurasse eos clara voce testatur. Statimque, elevatis in sublime pedibus, in aera excutitur, ac, illiso capite in pavimento, pene exanimis a circumstanti turba conspicitur. Post duarum fere horarum spatium, cum ad liquidum putaretur spiritum exhalare, apertis oculis, crimen fatetur, se injuste fatigasse homines vel proclamasse noxios, declaravit; sicque laxatis insontibus, manifestato nocente, virtus Beati perpatuit.

---

(1) De hoc sancto antistite vide lib. de Gloria Conf. cap. CII. (R.)

et nous les apporta, non sans être pénétré d'admiration; et nous, après avoir dit la messe, nous les insérâmes dans la table de l'autel, comme Dieu le voulait. De retour à la ville, plusieurs jours après, je retrouvai la châsse fermée comme je l'avais laissée et le pêne rentré.

C'est un fait bien connu qu'on conserve dans l'autel de l'église de Bourges une partie du bienheureux sang de ce très-saint lévite [1]. Du temps de l'évêque Félix, un habitant de Bourges avait porté une accusation contre ses voisins. Comme il se livrait contre eux à des attaques réitérées et qu'il les provoquait à venir en justice, il fut décrété par sentence des principaux de la ville que ceux qui étaient ainsi accusés de crime se purgeraient par serment. Quand ils furent entrés dans l'enceinte où était l'autel de cette église, comme ils levaient les mains pour prononcer leur serment, leur accusateur s'écria à haute voix qu'ils étaient parjures. Mais à l'instant il fut lancé dans l'espace, les pieds en haut; puis, en retombant, il se brisa la tête sur le pavé et resta à demi mort aux yeux de toute l'assistance. Au bout d'environ deux heures, comme on le croyait sur le point de rendre le dernier soupir, il rouvrit les yeux et avoua son crime, déclarant qu'il avait injustement attaqué et poursuivi comme criminels des hommes innocents. Ainsi éclata

(1) On voyait encore dans la cathédrale de Bourges, du temps de dom Ruinart, une ampoule remplie du sang de saint Étienne, laquelle, d'après la tradition, était la même que celle dont parle ici Grégoire. Ruinart cite aussi une ville d'Afrique, où l'on conservait, suivant saint Augustin, une fiole pleine du sang de saint Étienne, et une autre fiole semblable que l'on voyait à Naples de son temps. A Bourges, le clergé même a aujourd'hui perdu jusqu'au souvenir de cette relique.

Apud Burdegalensem [1] autem urbem, anus quædam gravata senio, sed fide mentis integræ sublevata, cui mos erat in sanctorum basilicis, misso oleo, lychnos accendere, ut hoc negotium ageret, nocte dominica, beati Petri apostoli basilicam ingressa est. Hujus enim altare, positis in altum pulpitis [2], locatum habetur : cujus pars inferior in modum cryptæ ostio clauditur, habens nihilominus et ipsa cum sanctorum pignoribus [3] altare suum. In hanc venerabilis mulier ad accendendum, ut diximus, lumen devota descendit, unam tantummodo habens puellulam in comitatu suo. Quod opus dum ageret et nox adveniens mundum tenebris operuisset, accedentes clerici, dictis psalmorum capitulis, obserato cryptæ ostio, discesserunt, ignorantes introrsum esse mulierem. At illa, accenso lumine, ad ostium properat ut egrederetur. Quod cum clausum esse sensisset, voces emittit, qui ei aperire debeat ex nomine vocat; sed cum non esset vox præ senio ita valida quæ posset penetrare hæc claustra. At ubi se sensit a nullo audiri, prostrata in pavimento quievit, dicens : « Deprecer pro peccatis meis et populi Dominum omnium creatorem, quoadusque veniat qui reserare debeat hujus ædis ingressum. » In qua oratione excubans, vidit circa medium fere noctis,

---

(1) *Burdegalinsim*, supp. 478 ; *Burdegallinsim*, 2204.

(2) Altaria edita fuisse olim et ut plurimum subtus se cryptam habuisse, ubi fideles orare possent, multis exemplis probat Mabillonius in præf. sæculi III, parte I, num. 87, ad Acta sanctorum ord. Benedictini. (R.)

(3) Reliquias sanctorum subtus altare olim servatas fuisse jam diximus. Vide sancti Paulini Natale IX, de sancto Felice. (R.)

la vertu du saint par la justification des innocents et la manifestation du coupable.

Dans la ville de Bordeaux, une femme accablée d'années, mais soutenue par une foi sincère, et qui avait l'habitude d'apporter de l'huile et d'allumer les lampes dans les basiliques des saints, entra une nuit de dimanche dans la basilique du bienheureux apôtre Pierre pour y remplir cette fonction. L'autel y est élevé sur une sorte d'estrade, dont la partie inférieure a la forme d'une crypte et se ferme par une porte. La crypte a aussi son autel renfermant des reliques des saints. Cette vénérable matrone, accompagnée seulement d'une petite fille, y descendit pour allumer la lampe. Pendant qu'elle s'occupait de ce soin, la nuit étant survenue étendit ses ténèbres sur le monde; les clercs arrivèrent, et, après avoir chanté les versets des psaumes, fermèrent la porte de la crypte et s'éloignèrent sans savoir qu'une femme y fût enfermée. Celle-ci, après avoir allumé la lampe, regagna l'entrée pour sortir, et, la trouvant close, elle se mit à crier et appela par son nom celui qui devait lui ouvrir. Mais sa voix, que l'âge avait affaiblie, ne put arriver jusqu'au dehors. Voyant qu'elle ne pouvait se faire entendre, elle se prosterna sur le pavé et y resta, en disant : « Je prierai pour mes péchés et ceux du monde le Seigneur créateur de toutes choses, jusqu'à l'arrivée de celui qui doit ouvrir les portes de cette église. » Comme elle veillait ainsi dans la prière, elle vit à peu près vers le milieu de la nuit les portes s'ouvrir et toute la basilique se remplir d'une immense clarté[1]. Et voilà qu'un chœur de voix

(1) On trouve souvent des visions semblables dans les actes des saints, même les plus authentiques. Voy. la *Vie de saint Germain d'Auxerre*, écrite par Constance, chap. xv. (R.)

patefactis ostiis, omnem basilicam immenso lumine effulgere. Et ecce chorus psallentium qui ingressus basilicam, postquam, dicta gloria Trinitati, psallentii modulatio conquievit, audivit viros conquerentes inter se, atque dicentes : « Moram nobis sanctus facit levita Stephanus. Jam enim alias debebamus adire basilicas, et non possumus, nisi ille prius qui præstolatur adveniat. » Hæc enim crebro repetentibus, advenit vir subito in veste alba; cujus personam omnis illa venerans multitudo salutavit humiliter, dicens : « Benedic nobis, sacer ac sancte levita Stephane. » At ille iterum salutans, data oratione, interrogatus ab eis cur a visitatione locorum sanctorum paululum retardasset, respondit : « Navis enim in mari periculum demersionis incurrerat, ibique invocatus astiti, erutaque ecce adsum. Et, ut ipsi probetis esse vera quæ loquor, vestimentum quod indutus sum adhuc guttis stillantibus marinis fluctibus cernitur humectatum. » Hæc mulier cum tremore magno opprimens pavimentum intente suspiciebat. Quibus discedentibus, rursum ostiis divinitus obseratis, hæc ad locum in quo sanctus steterat accedens sudario guttas quæ in pavimentum dilapsæ fuerant diligenter collegit, et Bertchramno, qui tunc temporis in episcopatu urbem regebat, manifestavit. Quod ille, cum gaudio et admiratione magna suscipiens, secum retinuit. De hoc enim sudario multi infirmi sanitatem experti sunt, ac plerumque et ipse pontifex de eo decerpens pignora, ubi ecclesias consecrabat, fideliter collocavit.

Hæc autem ab ipsius episcopi relatu cognovimus.

chantant des psaumes s'avança dans l'église. Et lorsque, après le *Gloria* en l'honneur de la Trinité, le chant eut cessé, cette femme entendit des hommes qui se plaignaient entre eux et disaient : « Le saint lévite Étienne nous fait attendre. Déjà nous devrions être rendus dans d'autres basiliques, et nous ne le pouvons pas avant l'arrivée de celui qui est attendu. » Comme ils répétaient ces paroles à plusieurs reprises, arriva tout à coup un personnage vêtu d'une robe blanche, que cette multitude salua humblement et avec vénération, en lui disant : « Bénis-nous, saint et sacré lévite Étienne. » Celui-ci leur rendit le salut, dit une prière, et, sur ce qu'on lui demandait pourquoi il avait un peu tardé dans sa visite aux lieux saints, il répondit : « Il y avait sur la mer un navire en danger d'être submergé; on m'y invoqua, j'y courus, je le délivrai, et me voici. Et, afin que vous reconnaissiez vous-même la vérité de mes paroles, voyez le vêtement que je porte, il dégoutte encore de l'eau dont il a été mouillé par la mer. » La femme prosternée sur le pavé regardait avec une profonde attention et dans un grand saisissement. La foule s'écoula et, par la puissance divine, les portes se refermèrent d'elles-mêmes. Alors la femme vint à l'endroit où le saint s'était tenu, recueillit soigneusement avec un mouchoir les gouttes qui étaient tombées sur le pavé et les montra à Bertramne, qui était alors évêque de la ville. Celui-ci, plein de joie et d'admiration, prit le mouchoir et le garda. Ce linge a bien souvent rendu la santé aux malades, et l'évêque, en chrétien fidèle, en a déposé des morceaux dans la plupart des églises qu'il a consacrées. C'est ce que nous avons appris de lui-même.

CAPUT XXXV.

De Clemente episcopo et martyre [1].

Clemens martyr, ut in passione ejus legitur, anchora collo ejus suspensa, in mare præcipitatus est. Nunc autem, in die solemnitatis ejus, recedit mare per tria millia, siccumque ingredientibus iter præbens usque dum ad sepulcrum martyris pervenitur, ibique vota reddentes et orantes populi regrediuntur ad littus.

CAPUT XXXVI.

De puero ad Clementis sepulcrum per anni curriculum, perinde atque unius tantum noctis spatium, dormiente.

Factum est autem ut in una solemnitatum mulier cum filio parvulo in locum accederet. Epulante autem ea post acta solemnia, obdormivit infans. Dum autem hæc agerentur, ecce sonus subito factus est accedentis pelagi. Dehinc oblita mulier sobolis suæ cœpit velociter cum reliquo populo petere ripam. Igitur, insequenti maris accessu, postquam ad littus venerat, meminit se filium reliquisse. Tunc cum fletu magno dejecta terris, miseram se clamitans, littora vocibus replebat atque discurrebat per circuitum riparum, si forte enecatam prolem ejectamque littori aliquis conspicasset. Sed cum nihil inveniret indicii, tandem consolata a propinquis, ad propria reducitur, totum annum in luctu ac lamentatione deducens. Recurrente autem anni circulo, venit iterum ad spectandam mar-

(1) A pluribus mss., veluti 2204, 2205; hæc abest rubrica. Apud 2204, in uno cohærent capita XXXV et XXXVI.

CHAPITRE XXXV.

De Clément, évêque et martyr.

Le martyr Clément [1], ainsi qu'il se lit dans sa passion, fut précipité dans la mer avec une ancre suspendue au cou. Aujourd'hui encore, le jour de sa fête, la mer se retire sur un espace de trois milles, de manière à offrir un chemin sec à ceux qui vont au tombeau du martyr offrir leurs vœux et leurs prières, et qui regagnent ensuite le rivage [2].

CHAPITRE XXXVI.

D'un enfant qui dormit sur le tombeau de Clément pendant tout le cours d'une année, comme si ce n'eût été qu'une seule nuit.

Il arriva qu'à l'une de ces fêtes, une femme vint au tombeau du saint avec son petit enfant. Elle prit son repas, après les cérémonies religieuses, et son enfant s'endormit. Tout à coup on entendit le bruit de la mer qui remontait. La femme, oubliant sa progéniture, se mit aussitôt à courir comme tout le monde pour regagner le rivage. Lorsqu'elle l'eut atteint, toujours poursuivie par la mer, elle s'aperçut qu'elle avait oublié son fils. Alors, se jetant le visage contre terre avec un torrent de larmes et s'appelant misérable, elle remplissait l'air de ses cris, puis courait de tous côtés sur

---

(1) Rufin donne à saint Clément le titre de martyr, et tous les auteurs après lui. On ne peut, du reste, prouver par aucun monument de l'antiquité que ses actes, dont parle ici Grégoire de Tours, aient été connus avant le VIe siècle. C'est seulement à partir de cette date qu'ils devinrent célèbres dans les Gaules. Voy. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. II. (R.)

(2) L'auteur de la *Vie de saint Constantin* ou *saint Cyrille*, qui écrivait au IXe siècle (Bollandistes, 9 mars), rapporte que le corps de saint Clément fut trouvé en Crimée (*apud Chersonesum*) et porté à Rome; mais il atteste que le miracle ne se voyait plus de son temps. (R.)

tyris solemnitatem, fortassis de infantulo si aliqua invenire possit indicia. Quid plura? Recedente mari, anticipat omnes ad ingrediendum, et ipsa prima præcedit ad tumulum. Cumque prostrata solo orationem explesset, erecta sursum, genis ubertim fletuum imbribus madefactis, dum divertit in parte altera vultum, aspicit filium in eodem loco, ubi eum dormientem reliquerat, in ipso adhuc sopore teneri. Æstimans autem eum esse defunctum, accedit cominus, quasi collectura cadaver exanime : sed, cum eum dormire cognovisset, excitatum velociter, exspectantibus populis, incolumem levavit in ulnis; interrogansque inter oscula ubi per anni fuisset spatium, nescire se ait si annus integer præteriisset, tantum dormiisse se suavi sopore in unius noctis spatio æstimabat.

CAPUT XXXVII.

De aqua fontis ejus virtute reducta.

Fons erat inriguus ruri cuidam, infra territorium urbis Lemovicinæ, cujus unda tam hortorum sata quam agrorum culta vel fovebat accessu, vel impetu fecundabat. Deducebatur, etiam factis decursibus, per loca necessaria ut ubi eum natura non dabat studium provocaret; et erat tam dulcibus vena exuberante fluentis ut gaudere cerneres olus sive virgultum, si fuisset ab eodem irrigatum. Opitulabatur etiam in eo gratia Majestatis divinæ ut, in quo fuisset fluentum emissum, velociter germina acciperent incrementum. Cumque eum incolæ loci, quasi ludum agentes, per singula quæque loca deducerent, insidiatoris, ut credo, invidia sub terra dehiscens, ac velut in stadiis duo-

la plage, demandant si l'on n'avait pas vu son enfant rejeté sans vie par les flots. N'ayant pu recueillir aucun indice, elle finit par retourner chez elle, soutenue et encouragée par ses proches, et elle passa toute une année dans les larmes et les gémissements. L'année suivante, elle retourna à la fête du martyr pour voir si elle ne rencontrérait point par hasard quelque trace du petit enfant. Que dirai-je de plus? Les eaux se retirent, elle entre la première sur la route, elle précède tout le monde au tombeau, puis elle se prosterne sur le sol et fait sa prière. Après quoi elle se relève, et, les joues baignées d'une pluie de larmes, au moment où elle détourne la tête, elle aperçoit son fils au même lieu où elle l'avait laissé et dormant du même sommeil. Le croyant mort, elle s'approche de plus près, pensant ne relever qu'un cadavre; mais elle reconnaît qu'il dort seulement, elle l'éveille d'un mouvement rapide et l'enlève dans ses bras sain et sauf. Tout le peuple en fut témoin. A travers ses baisers, la mère demandait à l'enfant où il avait passé cette année si longue; mais il ignorait qu'une année se fût écoulée et répondait comme un enfant réveillé après une nuit de doux repos.

CHAPITRE XXXVII.

De l'eau d'une source qui reparut par la vertu de ce saint.

Dans un canton du territoire de la ville de Limoges, il y avait une source, dont les eaux fécondes baignaient ou traversaient les plantations des jardins et les cultures de la campagne. On les amenait même par des irrigations sur les points nécessaires, de façon que l'art suppléât à ce que la nature n'avait pas fait, et elles coulaient par leurs mille bras avec une si douce abondance que c'était plaisir de voir profiter le potager ou le verger qui en avaient été une fois arrosés. La grâce de la toute-puissance divine y opérait si bien aussi que dès l'arrivée des eaux les germes se développaient rapidement. Mais, comme les habitants du lieu

decim in medium paludis, ubi nullum prorsus posset opus efficere, fluctibus sparsis exoritur. Extemplo omnium mentes timor obsedit, et novum quemdam advenire regioni loci incolæ præstolantur interitum, simulque et beneficium quod habere consueverant jugi fletu deplorant. Curriculum igitur unius atque alterius anni in hac ariditate pertransiit. Arescunt siti loci illius omnia, quæ irrigare consueverat. Tertio quoque anno, accidit ut quidam iter agens, beati Clementis martyris, cujus jam supra meminimus, reliquias exhiberet, quas Aridio [1], ipsius urbis presbytero, viro in omni sanctitate religioso, detulit. Ad quem cum, die noctuque, vicini mœsti tenderent, confisi de ejus oratione, quod, si peteret Dominum, fontem posset suo restituere loco, ait : « Eamus, inquit, dilectissimi, et si vera sunt quæ portitor noster asseruit, hæc esse Clementis martyris pignora, nunc apparebit, cum ejus fuerit virtus manifestata. » Tunc cum psallentio ad locum fontis accedit. Et, dictis psalmis, in oratione prosternitur, positisque sanctis reliquiis in ipso fontis aditu, petiit ut qui quondam in deserto damnatis ad secanda marmora flumen inriguum patefecit, in hunc locum aquas, quas prius pia indulserat clementia, Clementis iterum intercessio revocaret. Illico vena recurrit ad aditum magnas evomens aquas, illumque, quem prius tenuerat, alveum decurrendo replevit. Admirantibus populis, immensæ gratiæ Domino referuntur, qui et martyris virtutem prodidit, et fidelis sui orationem implere dignatus est.

---

[1] Is est sanctus Aridius de quo agit Gregorius passim, cujus Vitam infra dabimus. (R.)

se faisaient un jeu de répandre ces eaux en tous lieux, il arriva, par la méchanceté du tentateur, à ce que je crois, qu'elles se perdirent dans la terre l'espace d'à peu près douze stades, pour ne reparaître qu'au milieu d'un marais, où elles ne pouvaient plus être d'aucune utilité. Aussitôt la crainte s'empare de tous les esprits, les habitants du lieu s'attendent à quelque grand malheur et ne peuvent assez déplorer la perte des bienfaits que ces eaux avaient coutume de leur apporter. Une première et une seconde année se passèrent dans la sécheresse. Tout meurt de soif dans ce lieu si bien arrosé jadis. La troisième année, il arriva qu'un voyageur fit l'exhibition des reliques du bienheureux martyr Clément, dont nous venons de parler, et qu'il les porta à Aridius (*S. Yrieix*), prêtre de la ville et homme de toute sainteté. Et comme les habitants d'alentour, plongés dans la tristesse, se rendaient jour et nuit auprès de ce prêtre, dans l'espoir que ses prières pourraient obtenir du Seigneur que la source reparût, il leur dit : « Allons voir, mes très-chers, si celui qui porte ces reliques, qu'il assure être celles du martyr Clément, dit vrai ; nous le reconnaîtrons à ce qui nous sera manifesté par leur vertu. » Alors il se rendit, en chantant des psaumes, au lieu où se perdait la source. Là, les psaumes étant finis, il se prosterna et pria ; et, ayant placé les reliques au lieu même où la source sortait autrefois de terre, il demanda que, par l'intercession de Clément, cette divine clémence, qui avait autrefois fait découvrir une source abondante aux hommes condamnés à tailler le marbre dans le désert, voulût bien faire reparaître les eaux au même endroit qu'elles baignaient auparavant. A l'instant la veine liquide sortit de nouveau de son orifice et remplit de ses flots le lit qu'elle avait abandonné. Les peuples témoignèrent leur admiration, et d'immenses actions de grâces furent rendues au Seigneur de ce qu'il avait ainsi manifesté la vertu du martyr et daigné exaucer la prière de son fidèle serviteur.

CAPUT XXXVIII.

De Chrysantho martyre.

Chrysanthus martyr, ut historia passionis declarat, post acceptam martyrii coronam cum Daria virgine, multa populis sanitatum beneficia tribuebat. Et ob hoc etiam crypta super eos miro ôpere fabricata est, quæ, in arcuum modo transvoluta, firmissima stabilitate subsistit. Denique, cum ad ejus festa populorum frequentatio confluxisset, iniquissimus imperator erectum in illius cryptæ introitu parietem, conclusa multitudine, jussit ædem arena ac lapidibus operiri, factusque est desuper mons magnus, idque gestum certissime ipsius manifestant scripta certaminis. Quæ crypta diu sub hoc velamento permansit operta, donec urbs Romana, relictis idolis, Christo Domino subderetur. Jam, procedente tempore, nulli erat cognitus locus ipsius sepulturæ, donec, Domino Jesu revelante, patefactus est : cujus parte in una loci, interposito pariete, sepulcra martyrum Chrysanthi et Dariæ segregata; parte in alia, sanctorum reliquorum cadavera in unum sunt congregata. Verumtamen pariete illo, qui est in medio positus, fenestram structor patefactam reliquit ut ad contemplanda sanctorum corpora aditus aspiciendi patesceret. Ferunt etiam quod, eo tempore quo ad sancta solemnia accedentes inclusi sunt, urceos argenteos ex metallo formatos cum vino quod ad oblationem sacrificii divini offertur secum homines detulissent, argentumque ibi remansisse manifestum est, idque hodie a conspicientibus cerni. Sed, quia jugiter mens humana turpibus erubescendisque

CHAPITRE XXXVIII.

Du martyr Chrysanthe.

Le martyr Chrysanthe, après avoir reçu la couronne du martyre avec la vierge Daria [1], comme le rapporte l'histoire de sa passion, procurait aux peuples le bienfait d'une foule de guérisons. Aussi édifia-t-on sur son corps et celui de Daria une crypte d'une construction admirable et dont la voûte se développe en arcs d'une extrême solidité. Or, un jour que la foule du peuple s'était rendue à la fête du saint, un empereur impie fit élever une muraille devant l'entrée de cette crypte, y renfermant ainsi un grand nombre de gens; puis il fit couvrir de sable et de pierres tout l'édifice, qui devint par là une véritable montagne. C'est ce que témoignent avec certitude les actes du martyr. La crypte resta donc enfouie sous cette couche épaisse jusqu'à ce que la ville de Rome, ayant abandonné les idoles, se fût soumise au Seigneur Christ. Par la suite des temps, personne ne connaissait plus le lieu de cette sépulture, quand il fut découvert par une révélation du Seigneur Jésus. On partagea la crypte en deux par une muraille; d'un côté on y mit à part les tombeaux des martyrs Chrysanthe et Daria, de l'autre on plaça ensemble tous les corps des autres saints. Cependant l'architecte ménagea une fenêtre dans la muraille de séparation, pour que l'on pût contempler ces derniers. On raconte encore que ceux qui furent murés dans cette crypte, au mo-

(1) Les actes des saints Chrysanthe et Daria, que nous avons aujourd'hui, et dont semble parler ici Grégoire de Tours, ne méritent aucune créance. Ils racontent que ces saints personnages reçurent la mort sous Numérien, en 283, et que le récit en fut rédigé par les ordres du pape Étienne. Or, ce pontife gouverna l'Église de 253 à 257. (R.)

cupiditatibus inhiat, subdiaconus quidam, viso per fenestram argento, cogitat intra se quod postero die, avaritia impellente, complevit. Nocte enim consurgens, ingressus est basilicam sanctorum, deinde per fenestram ingrediens cellulam, ac per obscuritatem noctis palpans manibus, aliquos de urceis capit : deinde egredi cum præda cupiens, per totam noctem circumiens, nunquam potuit aditum unde ingressus fuerat reperire. Dato vero die, dum opera sua obtegi conscius sceleris voluit, juxta illud dominici oraculi dictum, quod *omnis qui male agit odit lucem ut non manifestentur opera ejus*[1], occultavit se in angulo cellulæ tota die, ne videretur. Sequenti vero nocte, quæsivit iterum aditum, sed reperire non potuit. Sic per trium noctium curricula fecit. Tertia vero die, cum jam fame cruciaretur, accessit coram populo ad fenestram, et, relicto argento, confessus est opus suum, egressusque est foras cum magna verecundia, nec latuit scelus quod gesserat populis qui aderant. Post multum vero temporis, cognoscens hoc factum Damasus[2], antistes sanctæ sedis apostolicæ, jussit diligentius operiri fenestram, ubi et versibus decoravit locum[3]. Et ibi benedicitur Dominus noster Jesus Christus, ad laudem nominis sui usque in hodiernum diem.

---

(1) Joannes, III, 20.

(2) Damasus apostolicam sedem tenuit ab an. 366 ad an. 384.

(3) Hos versus Ruinartius edidit ad calcem libri sui; de quibus non ultra curandum.

ment où ils y venaient célébrer les saintes solennités, avaient apporté avec eux des vases d'argent, remplis du vin qui s'offre à l'oblation du divin sacrifice. Il est certain que les vases d'argent y sont restés et qu'on les voit encore aujourd'hui. Or, comme l'esprit humain est continuellement entraîné vers les passions honteuses et méprisables, il advint qu'un sous-diacre, voyant par la fenêtre de la crypte briller cet argent, conçut un projet que son avarice le poussa à exécuter le lendemain. S'étant levé au milieu de la nuit, il entra dans la basilique des saints, puis, ayant pénétré dans la cellule par la fenêtre, il chercha à tâtons dans l'obscurité de la nuit et prit quelques-uns des vases. Il voulut ensuite se retirer avec son butin; mais, après avoir erré çà et là toute la nuit, il ne put jamais retrouver l'endroit par où il était entré. Le jour venu, comme, dans la conscience de son crime, il voulait cacher ce qu'il avait fait, suivant cette parole du Seigneur, que : « Quiconque agit mal redoute la lumière qui manifesterait ses œuvres, » il se cacha pendant toute la journée dans un coin de la cellule pour n'être pas vu. La nuit suivante, il chercha de nouveau son passage sans pouvoir le trouver, et passa ainsi trois nuits entières. Le troisième jour, comme il commençait à sentir les tortures de la faim, il se montra au peuple à la fenêtre, et, abandonnant sa proie, il confessa ce dont il s'était rendu coupable et sortit couvert de honte, sans pouvoir cacher sa scélératesse aux yeux des assistants. Longtemps après, le pontife du saint-siége apostolique, Damase, apprenant ce fait, ordonna de fermer plus sûrement cette fenêtre, et fit mettre dans ce lieu une inscription en vers. Et là, notre Seigneur Jésus-Christ est béni, et l'on chante encore aujourd'hui les louanges de son nom.

CAPUT XXXIX.

De Pancratio martyre.

Est etiam haud procul ab hujus urbis muro et Pancratius martyr, valde in perjuris ultor[1]. Ad cujus sepulcrum[2], si cujusquam mens insana juramentum inane proferre voluerit, prius quam sepulcrum ejus adeat, hoc est antequam usque ad cancellos qui sub arcu habentur, ubi clericorum psallentium stare mos est, accedat, statim aut arripitur a dæmone, aut cadens in pavimento amittit spiritum. Ex hoc enim quisque fidem cujuscumque rei ab alio voluerit elicere, ut verum cognoscat, non aliter nisi ad hujus basilicam destinat. Nam ferunt plerosque juxta basilicas apostolorum sive aliorum martyrum commanentes non alibi, pro hac necessitate, nisi templum expetere beati Pancratii, ut, ejus severitatis censura publice discernente, aut veritatem audientes credant, aut pro fallacia judicium martyris beati experiantur.

---

(1) Mss. duo, *Pancratus*. Colb. a, semel hic, et in capitum indiculo *Prancatius*, quæ scribendi hujus nominis varietas in aliis veteribus monumentis occurrit. (R.) — 2204 et 2205, *Panchratus;* suppl. 478, *Pranchratus*. De vita cessit an. 304, 12 maii.

(2) De ejusdem sancti reliquiis infra, cap. LXXXIII. Monasterium Solemniacense, apud Lemovices in honorem beati Pancratii et aliorum sanctorum constructum fuisse docet nos ipsius sancti Eligii charta, quæ habetur ad calcem Act. sanctorum ord. Benedictini, sæculo II, p. 1091. (R.)

CHAPITRE XXXIX.

Du martyr Pancrace.

Non loin des murs de Rome se trouve le tombeau du martyr Pancrace, redoutable vengeur des parjures [1]. Celui qui ne craint pas de s'y rendre dans le dessin insensé de proférer un faux serment, avant d'arriver jusque-là, c'est à-dire jusqu'aux barreaux qui sont sous l'arceau de la voûte où le chœur des clercs se tient d'ordinaire, est aussitôt saisi du démon, ou bien il tombe sur le pavé et rend l'esprit. Aussi celui qui veut savoir s'il peut ajouter foi à quelqu'un, en quelque chose que ce soit, ne le conduit pas ailleurs que dans cette basilique. L'on dit en effet que la plupart de ceux qui habitent près des basiliques des apôtres ou d'autres martyrs, ne s'adressent pourtant, dès qu'il s'agit de serment, qu'à l'église du bienheureux Pancrace. Ils s'y rendent sachant bien que, grâce à la sévérité des jugements qu'il prononce, il faut croire à la sincérité des paroles dites en présence du bienheureux martyr, ou s'attendre au châtiment qui suivrait le mensonge.

---

(1) Voy. sur l'histoire de ce saint les détails donnés par les Bollandistes, au 12 mai.

CAPUT XL.

De Joanne episcopo et martyre.

Multi quidem sunt martyres apud urbem Romam, quorum historiæ passionum nobis integræ non sunt delatæ. De Joanne tamen episcopo, quoniam agon ejus ad nos usque non accessit scriptus, quæ a fidelibus comperi tacere nequivi. Hic, cum ad episcopatum venisset, summo studio hæreticos exsecrans, ecclesias eorum in catholicas dedicavit. Quod cum Theodericus rex comperisset, furore succensus, quia esset sectæ Arianæ deditus, jussit gladiatores per Italiam dirigi, qui universum quotquot invenissent catholicum populum jugularent. Hæc audiens beatus Joannes ad regem ne hæc fierent deprecaturus accessit. A quo cum dolò susceptus alligavit eum, et posuit in carcerem, dicens : « Ego te faciam ne audeas contra sectam nostram amplius mussitare. » Positus vero sanctus Dei in carcere tantis attritus est injuriis ut non post multum tempus spiritum exhalaret; obiitque in carcere cum gloria apud urbem Ravennam. Domini autem misericordia statim ultionem super regem improbum irrogavit; nam subito a Deo percussus, plagis magnis exinanitus interiit, suscepitque protinus perpetuum gehennæ flammantis incendium[1].

---

(1) Eum in Vulcani ollam, a Joanne papa et Symmacho patricio quos occiderat, fuisse projectum retulit Gregorius magnus, lib. IV, Dialog. cap. xxx. (R.)

CHAPITRE XL.

De Jean, évêque [1] et martyr.

Il a péri à Rome bien des martyrs dont les actes et la passion ne nous sont pas suffisamment connus. Aussi ne dois-je pas taire ce que j'ai appris des fidèles touchant le bienheureux Jean, dont la passion n'est point venue jusqu'à nous par écrit [2]. Dès qu'il fut arrivé à l'épiscopat, plein de la haine zélée qu'il portait aux hérétiques, il s'appliqua à convertir leurs églises en églises catholiques. Le roi Théodoric ayant appris cela fut transporté de fureur, car il était partisan de la secte d'Arius, et il donna l'ordre de diriger sur toutes les parties de l'Italie des gladiateurs qui massacrassent tout ce qu'ils rencontreraient de populations catholiques. A cette nouvelle, le bienheureux Jean se rendit auprès du roi pour le supplier de ne pas faire une telle chose. Celui-ci, après l'avoir accueilli avec dissimulation, le fit enchaîner et emprisonner, en lui disant : « Je te traiterai de manière qu'à l'avenir tu ne te permettes plus de murmurer contre notre croyance. » Le saint de Dieu ayant donc été mis dans une prison y fut soumis à des sévices tels, que peu de temps après il rendit le dernier soupir. Il mourut glorieusement dans les fers, à Ravenne. Mais bientôt la miséricorde divine exerça sa vengeance sur le mauvais roi; subitement frappé de Dieu, il périt dans des douleurs inouïes pour tomber de là dans le feu éternel.

---

(1) Évêque de Rome. C'est le pape Jean I (ann. 523-526).

(2) Il est question du pape saint Jean dans divers auteurs, dont le plus croyable est l'anonyme qui a écrit la vie des empereurs depuis Constance Chlore jusqu'à la mort de Théodoric le Grand, et que H. de Valois a fait connaître à la suite de son Amm. Marcellin. Cet écrivain raconte qu'envoyé par Théodoric à Constantinople auprès de l'empereur Justin, pour obtenir la révocation d'un édit contre les hérétiques, et n'ayant pu réussir, Jean, jeté en prison, à son retour, y mourut de chagrin. Voy. les *Bollandistes*, au 27 mai. (R.)

CAPUT XLI.

De virtute fidei et nominis christiani.

Magna[1] est enim dignitas nominis Christiani, si illa quæ confiteris fide, opere prosequaris. Nam sicut ait apostolus : *Fides sine operibus mortua est in semetipsa*[2]. Sicut enim filios Abraham non carnalis nativitas, sed fides facit; ita et Christianos veros non solum nominis gratia, sed opera præstant. Per hoc enim nomen illuminantur tenebræ, serpentes fugiunt, idola prosternuntur, cessat ariolus, tabescit sortilegus, cultores dæmonum propelluntur, sicut Prudentius noster in libro contra Judæos[3] meminit : quod procedens imperator[4] ad immolationem fetidam dæmoniorum, adoratis diis, atque coram sigillis[5] prostratus, exspectabat sacerdotes simulacrorum mactantes turbas pecudum, quarum frons revincta lauro securibus cædebatur. Cumque senex, cruentis manibus, internorum tractaret viscerum partes, jocinoris fibras, atque inter præcordia et exta animalium investigare aliquid tentaret divinum, turbata omnia cernit, nec ea quæ cupiebat scire poterat certus agnoscere. Exclamavit turbatus et ait : « Heu! heu! nescio quid hic agitur quod Diis nostris contrarium esse putatur. Video enim Deos nostros a longe discedere nec de præparatis sacrificiis aliqua prælibare. Est hic, ut res ipsa docet, de officiis quorumpiam Deorum, qui nobis adversari sunt soliti. Et

---

(1) Hoc caput in aliis scriptis hunc habet titulum : *De christiano qui coram pagano immolante stetit.* (R.) — *Coram tirano*, 2205.

(2) *Jac.*, II, 17, 20, 26.—(3) Dicitur vulgo Apotheosis, ex quo versus sequentes descripti sunt a 449 ad 502, aliquot omissis. (R.)

(4) Diocletianus. (R.) — (5) Id est signis aut idolis.

CHAPITRE XLI.

De la vertu inhérente à la foi et au nom chrétien.

C'est en effet une grande chose que le nom de chrétien, quand on accomplit par ses œuvres ce que l'on confesse par sa foi. Car, comme dit l'apôtre, *la foi sans les œuvres est une foi morte*. Et de même que ce n'est pas la naissance charnelle, mais la foi, qui fait les fils d'Abraham, de même les vrais chrétiens ne doivent pas se reconnaître seulement à leur nom, mais à leurs actions. A ce nom de chrétien les ténèbres s'éclairent; il met en fuite les serpents, il renverse les idoles, il rend muets les devins, il fait pâlir les sorciers, il chasse les sectateurs des démons. Aussi, notre Prudence, dans son livre contre les Juifs, rapporte qu'un jour l'empereur Dioclétien, assistant aux sacrifices impurs qu'on adresse aux démons, après avoir adoré les dieux et s'être prosterné devant leurs statues, regardait les prêtres des idoles immolant des troupeaux dont les fronts couronnés de laurier étaient fendus par la hache. Un vieillard, qui, de ses mains sanglantes plongées dans les entrailles des victimes, interrogeait les fibres de leur foie et fouillait au fond de leur cœur et de leurs viscères, pour y chercher quelque manifestation divine, vit que tout y était bouleversé, et ne put s'assurer de rien de ce qu'il voulait savoir. Alors, au comble de l'agitation : « Hélas! hélas! s'écria-t-il, je ne sais ce qui se passe ici de contraire à nos dieux; mais je les vois qui se sont éloignés et qui refusent de rien prendre des sacrifices préparés pour eux. C'est là, évidemment, un mauvais office de quelques dieux ennemis des nôtres. Je serais bien étonné que ce ne fussent pas quelques-uns des sectateurs du dieu Christ, celui qu'on dit avoir été

mirum, si ad hanc fugam non aliqui de cultoribus Dei Christi, quem crucifixum asserunt, Deos nostros impellant. Thuribula thymiamatis refrigescunt, aræ tepescit ignis et ipsum quoque ferrum injectum victimis hebetari conspicitur. Require nunc, sacratissime Auguste, quis astet, qui ablutus, balsamo unctus, et abscedat protinus ut accedant Dii quos invocamus. » Et hæc dicens, ac si ipsum cerneret de his Christum ultorem, procidens ad terram exanimis offensa proclamat numina. Tunc et ipse imperator, deposito diademate, ait : « Quis est hic numinibus nostris contrarius ac religionis christianæ socius, qui frontem chrismatis inscriptione signatam ferat lignumque crucis adoret? ne moretur edicere. « Tunc unus de armigeris Augusti, in medio positus, projecit arma solo, et ait : « Ego sum, cujus Deus Christus est, et qui ejus baptismo ablutus et cruce redemptus sum; qui semper ejus nomen invocabam, dum sacerdotes vestri dæmonis hæc quæ sunt apposita consecrarent. Ejus nómen fugiunt Dii vestri, nec possunt in loco illo stare, ubi tantæ majestatis nomen fuerit invocatum. » Hæc dicente puero, obstupefactus imperator et tremens reliquit templum dæmoniorum, tantusque omnes astantes Dei timor accendit ut nullus Augustum ad palatium sequeretur, sed cuncti, erectis ad cœlum palmis et oculis, Dominum Christum uno ore unoque consensu laudabant, atque ut eisdem adjutor existeret voce supplici invocabant. Quæ relatio, ne cui fortassis videatur incredula, paucos ex his subjiciam versus[1] :

(1) Hic in margine codicis ms. 2791, XIII sæculo scriptum est : *Isti versus non leguntur in conventu.*

crucifié, qui contraignent ainsi nos dieux à s'enfuir. L'encens se refroidit dans les encensoirs, le feu de l'autel languit, et le fer même qu'on plonge dans le corps des victimes semble s'y émousser. Cherche donc, ô très-sacré empereur, quel est ici celui qui aurait passé par des ablutions et qui aurait été oint de baume; qu'il s'éloigne à l'instant, afin que les dieux que nous invoquons puissent s'approcher. » En disant ces mots, comme s'il eût vu parmi ceux qu'il désignait le Christ vengeur en personne, il tomba sans vie sur le sol en appelant les divinités offensées. Alors, l'empereur lui-même, ayant déposé son diadème, dit : « Y a-t-il ici un ennemi de nos divinités, un partisan de la religion chrétienne, qui, le front marqué du signe du Christ, adore le bois de la croix? Qu'il se déclare à l'instant. » Aussitôt l'un des gardes de l'empereur s'avança du milieu du temple, et, jetant ses armes par terre, dit à haute voix : « Je suis celui-là qui reconnaît le Christ pour son Dieu, qui suis lavé par son baptême et racheté par sa croix. Je suis celui-là qui ne cessait d'invoquer son nom tandis que vos prêtres consacraient aux démons les victimes que vous voyez devant vous. Le nommer c'est mettre vos dieux en fuite ; ils ne peuvent rester dans le même lieu où l'on invoque un nom d'une si grande majesté. » En entendant parler ainsi ce jeune homme, l'empereur interdit, presque tremblant, abandonna le temple des démons, et une telle crainte de Dieu s'empara de tous les assistants, qu'aucun d'eux ne suivit Auguste à son palais; mais tous, les mains et les yeux levés vers le ciel, louaient le Seigneur Dieu d'une seule bouche et d'un seul cœur, lui demandant d'une voix suppliante d'être leur appui. Afin que personne ne doute de la vérité de cette relation, j'ajouterai quelques-uns des vers mêmes de Prudence :

Principibus tamen e cunctis non defuit unus
Quem puero memini, ductor fortissimus armis,
Conditor et legum celeberrimus, ore manuque
Consultor patriæ, sed non consultor habendæ
Relligionis; amans ter centum millia Divum,
Augustum caput ante pedes curvare Minervæ
Fictilis et soleas Junonis lambere, plantis
Herculis advolvi, genua incerare Dianæ.
Forte litans Hecaten placabat sanguine multo
Vittatus de more senex, manibusque cruentis
Tractabat trepidas letali frigore fibras,
Postremosque animi pulsus in corde tepenti,
Callidus interpres, numeris et fine notabat,
Cum subito exclamat media inter sacra sacerdos
Pallidus : « En quid ago? majus, rex optime, majus
Numen, nescio quod, nostris intervenit aris :
Accitas video longe dispergier umbras.
Nescio quis certe subrepsit christicolarum
Hic juvenum : genus hoc hominum tremit infula et omne
Pulvinar divum : lotus procul absit et unctus,
Pulchra reformatis redeat Proserpina sacris. »
Dixit, et exsanguis collabitur, ac velut ipsum
Cerneret exserto minitantem fulmine Christum.
Ipse quoque exanimis, posito diademate, princeps
Pallet et astantes circumspicit, ecquis alumnus
Chrismatis inscripto signaret tempora signo,
Qui Zoroastræos turbasset fronte susurros?
Armiger e cuneo puerorum flavicomantum[1]
Purpurei custos lateris deprenditur unus,
Nec negat, et gemino gemmata hastilia ferro
Projicit, ac signum Christi se ferre fatetur.
Prosiluit pavidus, dejecto antistite, princeps,

---

(1) Hinc Heinsius infert hunc armigerum e prætorianis militibus Germanis, aut aliis septentrionalibus populis fuisse, quod illi solerent habere flavos capillos, et quidem promissos. (R.)

« Entre tous les princes de la terre, il en est un surtout, souvenir de mon enfance! que je me rappelle comme le chef le plus vaillant au combat, comme le législateur le plus illustre, comme l'amant de sa patrie qu'il servait de sa parole et de son bras. Mais il servait mal la religion. Il vénérait trois cent mille dieux ensemble, se plaisait à courber son front auguste devant une Minerve d'argile, à baiser les sandales de Junon, à se traîner aux pieds d'Hercule, à déposer sur les genoux de la déesse Diane les tablettes contenant ses vœux. Un jour un vieillard, le front, suivant l'usage, orné de bandelettes, s'efforçait, par un sacrifice où le sang coulait en abondance, d'apaiser Hécate; de ses mains ensanglantées il fouillait parmi les fibres frémissant du froid de la mort, et, savant interprète, il observait le nombre et la fin des derniers battements de la vie dans un cœur déjà tiède. Tout à coup ce prêtre, au milieu des cérémonies sacrées, s'écrie en pâlissant : « Que fais-je? « Une divinité plus puissante, plus puissante ô grand prince, « je ne sais laquelle, s'empare de nos autels. Les ombres « tout à l'heure invoquées, je les vois au loin disparaître. « Il s'est glissé sans doute, j'ignore lequel, un de ces jeunes « sectateurs du Christ, de ces hommes que redoute le dia- « dème et tout le divan des dieux. Qu'on le chasse ce bap- « tisé, cet oint, et qu'à nos mystères purifiés revienne Pro- « serpine la belle! » Il dit et tombe inanimé comme s'il eût vu le Christ en personne le menaçant de sa foudre prête à fondre sur lui. L'empereur, à son tour, pâle et sans force, dépose sa couronne et parcourt les assistants du regard pour chercher ce néophyte qui, portant marquée sur ses tempes l'image de la croix, a troublé par ce signe les secrètes invocations de Zoroastre. Il l'aperçoit; c'est un guerrier du bataillon des jeunes soldats du Nord, à la blonde cheve-

Marmoreum fugiens, nullo comitante, sacellum;
Dum tremefacta cohors, dominique oblita, supinas
Erigit ad cœlum facies atque invocat Iesum.

Hos tantum versiculos ad hæc quæ narravi confirmanda, inserui lectioni, ostendens quid nomen christianum, quid crucis vexillum prosit his qui, fide credentes, opere perficiunt quæ crediderunt, sicut superius dictum est[1].

CAPUT XLII.

De templo beati Laurentii[2].

Templum erat in quodam loco, beati Laurentii[3] et reliquiis et nomine consecratum, quod per incuriam longinqui temporis valde detectum erat. Quod cum renovare loci incolæ vellent, silvas adeunt, incisa levigataque ligna, trabes efficiunt, impositasque plaustris ad locum exhibent. Quibus per humum ad ordiendum extensis, una brevior est reperta : statimque sacerdotis animum qui ad hæc insistebat dolor maximus attigit, et flens valde, quid ageret, quo se verteret, ignorabat. Tunc intuens roborem breviorem, ait : « O Laurenti beatissime, appositus igni glorifica te, semper pauperes fovens ac reficiens : cogita paupertatem meam, quia non est exiguitati nostræ facultas, qua-

(1) Eadem ferme quæ hic Gregorius ex Prudentio narrat habet Lactantius lib. IV Institutionum, et in aureo libello de Mortibus Persecutorum, cap. x, ubi hæc Diocletiano imperatore contigisse scribit. Quæ prima fuit persequendorum christianorum occasio, cum antea Diocletianus optimo semper animo erga christianos fuisset. ut fusius narrat Eusebius, lib. VIII, Hist. eccles. (R.)

(2) *De Sancto Laurentio*, 2205.

(3) Passus ann. 358, 10 aug. (R.)

lure, un garde de l'empereur. Le soldat ne nie pas; il jette à terre sa hache à deux tranchants, et dit : « Je suis chré-« tien. » A ces mots, le prince effrayé s'élance par-dessus le prêtre étendu à terre, et, sans que personne l'accompagne, s'éloigne à la hâte de ce temple de marbre. En même temps, la foule tremblante oublie son maître, et tous, levant leurs visages vers le ciel, invoquent Jésus. »

Je n'ai introduit ces vers dans mon récit que pour donner plus de force à la vérité et faire voir combien le nom chrétien et l'étendard de la croix servent, comme il a été dit plus haut, à ceux qui croient et qui, par les œuvres, donnent à leur foi le sceau de la perfection.

CHAPITRE XLII.

De l'église de Saint-Laurent.

Il y avait quelque part une église consacrée par les reliques et par le nom de saint Laurent. Une longue incurie en avait presque entièrement laissé tomber la toiture. Les habitants du lieu, voulant la refaire à neuf, vont dans les forêts, y coupent des arbres, les équarrissent, en font des poutres et les chargent sur des chariots pour les apporter sur les lieux. Mais quand on les eut mises par terre pour commencer l'ouvrage, l'une de ces poutres se trouva trop courte, ce qui remplit de douleur le prêtre qui présidait au travail. Il pleurait, ne sachant que faire ni quel parti prendre. Regardant alors le chêne qui était trop court, il dit : « O bienheureux Laurent, toi qui as été attaché sur le feu, songe à ta glorification; toi qui réchauffes et réconfortes sans cesse les pauvres, songe à ma pauvreté; car l'exiguïté de mes ressources ne me permet pas de me procurer une autre poutre. » Soudain, au grand étonnement de tous, celle-ci

liter hic alia exhibeatur. » Illico, cunctis attonitis, trabs crevit in tanto spatio longitudinis ut necesse esset partem magnam incidi. De qua industria plebis, beneficia perdere nefas putans, credens eam manu martyris tactam ac prolongatam, partem quæ superfuerat frustatim decerpens, diversas infirmitates sæpe submovit [1].

Quod Fortunatus presbyter his versibus prosecutus est :

Laurenti, merito flammis vitalibus uste,
  Qui fervente fide victor ab igne redis,
Dum tibi templa novant breviori robore plebes
  Creveruntque trabes, crevit et alma fides.
Stipite contracto tua se mercede tetendit,
  Quantum parva prius, postea cæsa fuit;
Crescere plus meruit succisa securibus arbor
  Et didicit sicca longior esse coma,
Unde recisa fuit. Populis fert inde salutem;
  Si venit intrepidus, lumina cæcus habet.

Multo plures exinde scripsit versiculos [2], quos ego prætermisi, hos tantum pro testimonio veri scribens. Acta sunt autem hæc apud Brionas [3], Italiæ castrum. Nam vidi ego hominem, qui, graviter dentium dolore

(1) Post vocem *submovit*, in ms. 2204 (f° 19 v°, col. 1), occurrit nota tironiana quæ legitur : « *Terminari solitum est.* » Eamdem monitionem ac supra pag. 116, n. 1, nota ista videtur denuntiare, ne versiculi legantur in conventu seu refectione monachorum.

(2) Est carmen 14, lib. IX, quod viginti duos complectitur versus. (R.)

(3) *Regionem Brionum* memorat Paulus Diac., lib. IV. Hist. Langob. cap. IV. De eadem lib. II, cap. XIII, sicut et Fortunatus in epistola ad nostrum Gregorium. *Breones* in comitatu Tirolensi nonnulli locant. *Brios prope Vercellas* habet Ortelius. (R.)

devint si longue qu'il fallut en couper une grande partie. Le peuple, dans la confiance où il était que cette poutre avait été touchée et allongée par la main du martyr, et s'ingéniant à ne pas perdre le fruit d'un tel bienfait, partagea en morceaux la partie qui avait été retranchée et s'en servit pour guérir diverses infirmités. C'est ce que le prêtre Fortunat a exprimé par les vers où il dit :

« O Laurent, si heureusement consumé par un feu qui te donna une autre vie, et qui, brûlant de foi, sortis des flammes en vainqueur, alors que les peuples prétendent réparer ton temple avec un chêne de trop faible dimension, l'on voit le bois s'allonger de lui-même et l'on voit en même temps la foi grandir. Grâce à tes mérites, la poutre s'étendit tellement, que, trop courte d'abord, il fallut bientôt la diminuer. Abattu par la hache, l'arbre grandit encore et la tige desséchée devint plus longue que celle dont elle avait été séparée. Aussi apporte-t-elle le salut aux peuples, car s'il en approche sans douter, l'aveugle recouvre la vue. »

Il écrivit encore sur ce sujet beaucoup de vers que j'omets, me contentant de transcrire ceux-ci en témoignage de la vérité. Le fait s'est passé dans un bourg d'Italie nommé Brione. Quant à moi, j'ai vu un homme qui souffrait d'un mal de dents très-douloureux et qui sentit sa douleur disparaître dès qu'il eut touché l'endroit malade avec une parcelle de ce bois qu'un prêtre lui avait donnée. Je ne crois pas devoir non plus passer sous silence que des reliques de ce bois furent arrachées d'un incendie allumé au temps de la guerre et apportées dans le Limousin. L'homme qui les sauva avait été souvent averti par des visions de les porter à l'abbé Yrieix, et, comme il n'obéissait pas, il tomba malade, lui, sa

laborans, accepta de hoc ligno a sacerdote particula, statim ut dentem attigit, dolore protinus caruit. Sed nec illud silendum putavi quod reliquiæ ejus, ab incendio hostilitatis ereptæ, a quodam homine in Lemovicinum delatæ sunt. Qui cum sæpius admoneretur per visum ut easdem Aredio[1] abbati deferret, nec jussionem impleret, ipse cum conjuge et omni familia ægrotare cœpit. Tunc necessitate compulsus, ut eas viro sancto detulit, mox sanitati restitutus abscessit.

CAPUT XLIII.

De Cassiano martyre.

Cassianus, martyr Italiæ, puerorum magnificus doctor, adveniente persecutione, ipsi puerili ac tenero gregi persecutorum judicio traditur. At illi, magistri sanguinem sitientes, ceratas in caput illidunt tabellas, secantes latitudinibus stylorum, punctisque minutis transverberantes membra magistri, dignum Deo martyrem effecerunt : in cujus honore hodieque tantus timor habetur ut nullus penitus de ejus rebus aliquid sit ausus attingere. Quod si fecerit, aut arripitur dæmonio, aut morte repentina consumitur. Non tamen immunis ab ultione recedit.

CAPUT XLIV.

De Agricola et Vitali martyribus.

Agricola et Vitalis apud Bononiam, Italiæ urbem, pro Christi nomine crucifixi sunt[2] : quorum sepulcra, ut per relationem fidelium cognovimus, quia nondum

(1) *Aridio*, 2204, 2205, etc.

(2) Anno circiter 303, 4 aut 29 novemb. (R.)

femme et toute sa famille. Après que, contraint par la nécessité, il les eut portées au saint homme, il put s'en retourner rendu à la santé.

CHAPITRE XLIII.

Du martyr Cassien.

Cassien, martyr italien, célèbre dans l'art d'enseigner les enfants, lorsqu'arriva la persécution [1], fut livré par le jugement des persécuteurs au jeune troupeau d'enfants qu'il élevait. Altérés du sang de leur maître, ceux-ci lui frappent la tête avec leurs tablettes enduites de cire, déchirent ses membres du bout aplati de leurs styles et le percent avec la pointe acérée; ils en font enfin un martyr digne de Dieu, et encore aujourd'hui si redouté que personne n'ose toucher à rien de ce qui lui appartient. Celui qui le ferait, ou bien serait saisi par le démon, ou bien serait frappé d'une mort soudaine. Dans aucun cas il ne resterait sans châtiment.

CHAPITRE XLIV.

Des martyrs Agricola et Vital.

Agricola et Vital furent crucifiés pour le nom du Christ, à Bologne, ville d'Italie [2]. Leurs tombeaux sont restés à

---

(1) Saint Cassien souffrit le martyre à Imola, ville de la Romagne, dans l'archevêché de Ravenne; mais on ne sait pas dans quelle année ni pendant quelle persécution. Sa fête se célèbre le 13 août. (R.)

(2) Saint Ambroise décrit la passion de ces deux martyrs au commencement de son livre *De Exhortatione virginitatis*. Jovinus, préfet de la milice dans les Gaules, et consul, peu de temps après leur martyre, éleva à Reims, sous l'invocation de saint Agricol, une basilique remarquable dans laquelle il fut lui-même enterré. (R.) — L'église de Saint-Agricol, devenue plus tard l'abbaye de Saint-Nicaise, a été détruite pendant la

ad nos historia passionis advenit, super terram sunt collocata. Quæ cum a multis, ut fit, vel tangerentur manu, vel ore oscularentur, admonitus est ædituus templi ut immundi ab his arcerentur. Quidam audax atque facinorosus opertorium unius tumuli removit ut scilicet aliquid de sacris auferret cineribus, missoque introrsum capite, oppressus ab eo, vix ab aliis liberatus, confusus abscessit : nec accipere meruit quod temerario ausu præsumsit ; sed cum majori deinceps reverentia sanctorum adivit sepulcra.

Alius quoque tributa publica deferens sacculum pecuniæ, dum iter ageret, negligenter amisit. Appropinquans autem civitati, recognoscit se amisisse sacculum publicum quod ferebat. Tunc prostratus coram sepulcris beatorum cum lacrymis deprecatur ut perditum eorum virtute reciperet, ne ipse conjuxque ac liberi ob id captivitati subigerentur. Egressus autem foris in atrium virum qui hanc pecuniam in via jacentem repererat nactus est : scrutatusque diligenter illius horæ tempore hic sacculum invenisse se dixit, quo iste martyrum auxilium flagitavit.

Horum reliquias Namacius[1], Arvernorum episcopus, devote expetiit, ut scilicet eas in ecclesia quam ipse construxerat collocaret, direxitque unum illuc presby-

---

(1) *Namatius*, aliqui codd. De sancto Namacio et ecclesia ab eo ædificata Gregorius lib. II Hist. cap. XVI, quod vide. Hæc ecclesia, cathedralis scilicet, primo sanctorum Vitalis et Agricolæ dicta est, tum sancti Laurentii, ac denique sanctæ Mariæ, quod nomen hodieque retinet. Vide Cointium, ad an. 554, num. 4. Est tamen altera item apud Clarum Montem sancti Laurentii ecclesia. Adi Savaron., in lib. de ecclesiis Clarom. cap. I et III. (R.)

fleur de terre, ainsi que nous l'avons appris par la relation des fidèles; car les actes de leur passion ne sont pas encore arrivés jusqu'à nous. Comme ces tombeaux étaient, ainsi que cela se pratique, touchés ou baisés continuellement par une foule de gens, le gardien du temple fut averti d'avoir à en éloigner les impurs. Un homme audacieux et capable de tout souleva le couvercle de l'un de ces tombeaux pour y prendre un peu des cendres sacrées. Mais, dès qu'il y eut introduit la tête, il fut tellement serré par le couvercle, que les assistants ne parvinrent à le dégager qu'à grand'peine, et il se retira plein de confusion, sans pouvoir obtenir ce que dans sa présomption téméraire il avait voulu prendre. Aussi, dans la suite, s'approcha-t-il avec plus de révérence des tombeaux des saints. Un autre, qui portait l'argent des tributs publics, en perdit un sac par sa négligence, pendant qu'il cheminait. Comme il approchait de la ville, il s'aperçut de la perte qu'il avait faite. Alors, prosterné devant le tombeau de nos bienheureux, il les pria avec larmes pour recouvrer par leur vertu ce qu'il avait perdu, de peur que lui, sa femme et ses enfants ne fussent réduits à la servitude. Étant ensuite allé dans l'aître de l'église, il rencontra un homme qui avait trouvé l'argent sur la route; il s'empressa de lui demander quand il l'avait trouvé, et l'autre lui apprit que c'était précisément à l'heure où lui-même implorait le secours des martyrs.

L'évêque d'Auvergne, Namacius, sollicita avec dévotion de leurs reliques pour les placer dans l'église qu'il

---

Révolution. Le célèbre monument de sculpture romaine, connu sous le nom de tombeau de Jovin, fut alors transporté dans la cathédrale et va, dit-on, être donné au musée de la ville.

terum, qui, abiens cum Dei gratia, quæ petierat detulit. Regressusque cum sociis, in quinto ab Arverna urbe milliario revertentes, metatum accipiunt, et ad episcopum missos dirigunt ut eis quid agant jubeat ordinare. Mane autem facto, sacerdos, admonitis civibus, cum crucibus et cereis ad occursum sanctarum reliquiarum devotissimus properat. Cumque ei presbyter offerret ut beatas reliquias aspiceret, si juberet, et ille : « Mihi, inquit, magis est hæc credere quam videre; sic enim in Scripturis legimus sanctis quia ipse Dominus beatos illos judicat, qui in eum cum non viderint credidissent[1]. » Hac itaque sacerdotis fide pollente, Dominus sanctos suos glorificat in virtute. Nam, venientibus illis, subito contenebratum est cœlum; et ecce imber umbrosus atque teterrimus super eos descendit, et tanta pluvia ibidem est diffusa ut flumina per vias illas currere cernerentur. Verumtamen circa sancta pignora per unum valde jugerum neque una gutta visa est cecidisse. Et, abeuntibus illis, pluvia eos a longe, quasi præbens obsequium, sequebatur, populum fovens, gestatores autem pignorum non attingens. Hæc videns pontifex magnificavit Dominum, qui, fidei suæ sic favens, talia ad sanctorum gloriam operari dignatus est. Congregatis vero civibus, cum magno gaudio atque devotione, sanctam ecclesiam his illustratam pignoribus dedicavit.

---

(1) Johann., xx, 29.

avait lui-même construite[1]. Il y envoya un prêtre qui, parti avec la grâce de Dieu, revint avec ce qu'il avait été chercher. Ce prêtre et ses compagnons, à leur retour, firent une halte à cinq milles de Clermont et envoyèrent demander à l'évêque ce qu'ils devaient faire. Au matin, celui-ci, ayant averti les citoyens, se hâta d'aller en grande dévotion, avec des cierges et des croix, à la rencontre des saintes reliques. Et comme le prêtre lui offrait de les regarder, s'il le désirait : « J'aime bien mieux, dit-il, croire que voir. Car nous lisons dans les saintes Écritures que c'est le Seigneur lui-même qui juge les saints qui ont cru en lui sans le voir. » La foi vive de cet évêque montre combien le Seigneur glorifie ses saints dans leur vertu. Et, en effet, comme le cortége approchait, le ciel s'obscurcit tout à coup; de noirs et d'épais nuages s'abattirent sur la terre, et il tomba une telle quantité de pluie que les routes furent changées en fleuves. Cependant il ne tomba pas une seule goutte d'eau à l'entour des saintes reliques, sur l'espace d'environ un arpent. Le cortége s'avançant, la pluie le suivait de loin comme pour lui faire honneur, transperçant le peuple, mais n'atteignant pas ceux qui portaient les reliques. A cette vue, le pontife glorifia le Seigneur qui, favorisant ainsi sa foi, daignait opérer de telles choses à la gloire de ses saints. Puis, convoquant les citoyens, il dédia avec une grande joie et une grande piété la sainte église illustrée par ces reliques.

---

(1) Namatius gouverna l'église de Clermont dans l'intervalle des années 446 à 462 environ.

CAPUT XLV.

De sancto Victore martyre [1].

Magnificatur etiam apud Mediolanensium urbem Victor, inclytus martyr [2], quod sæpius vinctos ab ergastulis dissolvat captivosque liberos abire permittat. Igitur, quodam tempore, Apollinaris cum Victorio duce [3] Italiam petiit, quem ut aiunt apud urbem Romam interfectum, Apollinarem incolæ loci quasi captivum tenebant, dicentes : « Non videbis patriam tuam, sed dignas ut satelles tuus pœnas exsolves. » Hæc autem comminati, miserunt eum in exsilium apud urbem Mediolanensem. Factum est autem ut, adveniente festivitate sancti Victoris, convenientibus populis, et hic vigiliis interesset, sub libera enim custodia [4] absolutus adtendebatur, prostratusque coram sacro sepulcro sancti Victoris, cum semper, tum impensius orare cœpit ut eum virtus martyris ab hoc exsilio liberaret. Circa medium vero noctis, egressus ab æde, audivit unum de egenis loquentem ad alium atque dicentem : « Quid putas, o compauper, quæ virtus sit hujus martyris? Verum dico, nec fallor, quia in hac nocte quisquis captivus domino per fugam dilabitur absolutus in patriam accedit, nec prorsus ultra reperitur. » Hæc Apollinaris verba, quasi auspicium ex Dei nutu missum accipiens, iterum atque iterum provolutus ad

---

(1) *De Victore Mediolanense*, 2205. — (2) Ann. 303, 8 maii. (R.)

(3) Apollinaris sancti Apollinaris Sidonii filius fuit, de quo Gregorius lib. II. Hist. cap. XXXVII, et lib. III, cap. II. De Victorio autem lib. II, cap. XX et XXI. (R.)

(4) Vid. Gregorii Hist. Francor., lib. V, cap. I ; t. I, p. 368, ad not. 3.

CHAPITRE XLV.

Du martyr saint Victor.

Le célèbre martyr Victor est aussi glorifié dans la ville de Milan [1], parce qu'il a souvent fait tomber les chaînes des prisonniers et délivré les captifs. A une certaine époque, Apollinaire se rendit en Italie avec le duc Victorius. Celui-ci ayant été tué à Rome, ainsi qu'on le rapporte, les habitants retenaient Apollinaire comme captif, lui disant : « Tu ne reverras plus ta patrie, mais tu seras justement puni comme celui que tu accompagnais. » Après lui avoir fait ces menaces, ils l'envoyèrent en exil à Milan. Or, la fête de saint Victor survenant et les populations s'y rendant en foule, il arriva qu'Apollinaire assistait aux vigiles (car il avait toute la ville pour prison et n'était pas chargé de liens). Prosterné devant le tombeau sacré de saint Victor, il l'invoquait alors avec plus de ferveur que de coutume, afin que la vertu du martyr le délivrât de son exil. Vers le milieu de la nuit, en sortant du temple, il entendit un des pauvres qui disait à l'autre : « Toi qui es un pauvre comme moi, que penses-tu de la vertu de ce martyr? Quant à moi, j'affirme, sans crainte de me tromper, que tout captif qui s'échappe cette nuit des mains de son maître regagne librement sa patrie et n'est jamais retrouvé. » Apollinaire, prenant ces paroles pour un avertissement céleste, retourna se prosterner sur le tombeau du martyr, le priant que par

---

(1) Saint Ambroise (lib. VII *in Lucam*) célèbre ce martyr parmi les principaux patrons de Milan. On a les actes de son martyre, mais qui sont dépourvus de toute authenticité. Il repose dans l'église de *Saint-Victor ad corpus* de Milan. Voy. Puricelli, *Monumenta Ambrosiana*, et les Bollandistes, au 8 mai. (R.)

tumulum martyris, orat ut, virtute ejus adjutus, absque impedimento possit abscedere. Moxque vocato puero, equum sterni præcepit dicens : « Hodie absolvendi sumus a vinculo isto custodiæ. » Et ascendentes ita Alpium juga congeriorum[1] oppleta multitudine pertransierunt atque Arvernum perlati sunt, virtute beati martyris præeunte, ut a nullo interrogarentur quo tenderent vel unde venirent : manifestumque est eos præsidio beati martyris ab hac ærumna fuisse salvatos.

CAPUT XLVI.

De calice cristallino restaurato[2].

Est enim apud eamdem urbem basilica sancti Laurentii levitæ, cujus supra meminimus, ibique admirabili pulchritudine calix crystallinus habebatur. Acta vero quadam solemnitate, dum per diaconum ad sanctum altare offerretur, elapsus manu in terram ruit, et in frusta comminutus est. At diaconus pallidus et exsanguis collecta diligenter fragmenta vasculi super altare posuit, non diffisus quod eum possit virtus martyris solidare. Denique in vigiliis, lacrymis atque oratione deducta nocte, requisitum calicem reperit super altare solidatum. Quæ virtus cum populis nuntiata fuisset tanta animos devotione succendit ut a sacerdote peterent nova in honorem ejus Deo solemnia celebrari. Tunc pontifex loci, suspenso super altare calice, ex tunc agens et in posterum, per singulos annos devotissime festa instituit celebrari.

---

(1) Sic mss vett. — (2) *De effracto calice*, 2205.

sa vertu il pût se sauver sans être arrêté. Puis ayant aussitôt appelé son serviteur, il lui ordonna de seller son cheval, en disant : « Nous serons aujourd'hui délivrés de cette captivité. » Ils franchirent les cîmes montueuses des Alpes, bien qu'elles fussent couvertes de monde, et la vertu du bienheureux martyr les précédant, ils parvinrent en Auvergne sans avoir été interrogés par personne sur le point d'où ils venaient ni sur celui où ils se rendaient. Il est manifeste que ce fut par le secours du bienheureux martyr qu'ils furent ainsi tirés de ce mauvais pas.

CHAPITRE XLVI.

D'un calice de cristal brisé, puis réparé.

Il y a dans cette même ville une basilique dédiée au bienheureux lévite saint Laurent, dont nous avons parlé plus haut. On y conservait un calice de cristal d'une grande beauté. Comme, dans une certaine solennité, le diacre l'offrait au saint autel, il lui échappa des mains, tomba par terre et se brisa en morceaux. Le diacre, pâle et sans force, recueillit les fragments du vase et les posa sur l'autel, non sans espoir que la vertu du martyr pourrait le raccommoder. Enfin, après une nuit passée dans l'oraison, les veilles et les larmes, il retrouva sur l'autel le calice redevenu entier. Quand ce miracle fut annoncé aux peuples, il embrasa les esprits d'une telle dévotion, qu'ils demandèrent à leur pontife de consacrer à Dieu de nouvelles fêtes en l'honneur du saint. Alors, l'évêque de la ville, ayant suspendu le calice au-dessus de l'autel, institua très-dévotement des fêtes qu'on dut célébrer dorénavant chaque année.

CAPUT XLVII.

De sanctis Gervasio et Protasio, Nazario et Celso.

In hac enim urbe beatorum martyrum Gervasii Protasiique victricia corpora retinentur[1], quæ diu, sicut ipsa passionis narrat historia, sub fossa latuerunt, quæ beato Ambrosio revelata[2], atque ab eodem reperta in basilicam quam ipse proprio ædificavit studio, ostensis miraculis, sunt sepulta. De quorum reliquiis quia maxime Turonica urbs seniores ecclesias[3] continet illustratas, sed et per totum Galliarum ambitum, Deo propitio, dilatatæ sunt. Sermo quadam vice de his quibusdam religiosis est habitus, vel qua de causa antedictæ reliquiæ tam condense fuerint per loca singula distributæ. Et quæ super his, quodam referente, audivi, absurdum non putavi inserere lectioni, quia non continentur in historia passionis. Aiebat enim quod, quando hæc gloriosa corpora translata in ecclesiam illam fuerunt, dum in honorem ipsorum martyrum missarum solemnia celebrarentur, cecidisse e camera[4] tabulam unam, quæ illisa capitibus martyrum rivum sanguinis elicuerit. De quo infecta linteamina, vel pallulæ sive vela ecclesiastica, beatus cruor collectus

---

(1) *Ann. circ.* 66, 19 Jun. (R.) — (2) *Ann.* 386. (R.)

(3) Videtur hic locus librariorum errore corruptus, quem tamen ope mss. sanare non licuit. Indicare forsitan vult principales Turonensis urbis ecclesias sanctorum Gervasii et Protasii reliquiis fuisse illustratas, quo nomine designaret dubio procul ecclesiam cathedralem et sancti Martini basilicam. Nam vix usquam invenies *senioris ecclesiæ* nomine alias cathedralibus apud Gregorium donatas fuisse. (R.)

(4) Id est, fornice. (R.)

CHAPITRE XLVII.

Des saints Gervais et Protais, Nazaire et Celse.

On conserve dans la même ville les corps victorieux des bienheureux martyrs Gervais et Protais. Ainsi que le rapporte l'histoire de leur passion [1], ils avaient été longtemps cachés dans une fosse, dont l'emplacement fut révélé au bienheureux Ambroise. Il y trouva ces corps qui, après avoir été manifestés par des miracles, furent ensevelis dans la basilique élevée par ses soins. La ville de Tours a ses plus anciennes églises illustrées par ces reliques, qui, par la grâce de Dieu, se sont répandues sur presque toute la surface des Gaules. Quelques personnes pieuses s'entretenaient un jour de ces reliques et se demandaient comment elles avaient pu être distribuées dans tant de lieux. J'ai pensé qu'il ne serait pas hors de propos d'insérer ici ce que j'ai appris de quelqu'un sur ce sujet, attendu qu'on ne le trouve pas dans l'histoire de la passion des deux martyrs. Cette personne disait que, quand les corps glorieux de saint Gervais et saint Protais furent transportés dans l'église de Milan, et tandis que l'on célébrait la messe en leur honneur, il se détacha de la voûte une planche qui brisa les têtes des martyrs et en fit couler un flot de sang. On recueillit ce bienheureux sang en l'étanchant avec des linges, des poêles et des voiles sacerdotaux, et il en coula autant que l'on eut de linges

---

(1) On ne connaît d'autre histoire de la passion de saint Gervais et saint Protais que celle contenue dans une lettre de saint Ambroise, adressée aux évêques d'Italie et reconnue pour fausse. On croit qu'ils ont souffert sous Néron. Leurs corps furent découverts le 17 juin 386, au fort de la persécution que l'impératrice Justine et les Ariens soulevèrent contre saint Ambroise à Milan. Le 19, ils furent déposés sous le maître autel de la basilique ambroisienne. (R.)

est : qui usque adeo confluxisse fertur, quoadusque linteamina, qui susciperent, sunt reperta. Ex hoc enim eorum reliquiæ affatim collectæ per universam Italiam vel Gallias sunt delatæ. Ex quibus et sanctus Martinus multa suscepit, sicut Paulini beatissimi narrat epistola[1].

De sancti vero Nazarii ac Celsi pueri artubus, quos apud Ebredunensem[2], Galliarum urbem, passos lectio certaminis narrat[3], ipsa corpora et ita clam, propter paganorum insecutionem, sepulta sunt, ut in tempora secutura oblivioni darentur. Referre erat solitus vir ille, qui de supradictis sanctis quæ præfati fuimus enarravit, natam fuisse super hæc sepulcra pirum arborem et fecisse quemdam pauperem hortulum in hoc loco, qui hanc arborem concludebat. Verum, cum poma juxta morem tempore debito ferret, quicunque exinde infirmus, qualibet ægritudine detentus, pomum mordicus decerpsisset, mox, ablata infirmitate, convalescebat; unde magnum quæstum pauper ille habebat. Sed cum se revelantes martyres arborem incidi jussissent, pauper ille in magnis fletibus prorumpens incidi arborem non sinebat. Quo remoto, succisa piro, basilica miro opere ædificata est, in cujus etiam altari beati Genesii, Arelatensis martyris[4], reliquiæ venerantur. Tantaque pauper ille fide prælatus est ut sacerdotium in hac ecclesia deinceps promereretur.

---

(1) De hac epistola vide Hist. lib. X cap. XXXI, n. 5.
(2) *Ebreduninsim*, 2204 et sup. 478.
(3) An... 12 Jun. (R.)
(4) V. infra, cap. 68. (R.)

pour le recueillir. On prit avec grand soin toutes ces reliques et on les distribua dans toute l'Italie et dans les Gaules. Saint Martin en prit beaucoup pour sa part, comme on le voit par l'épître de saint Paulin.

Les os de saint Nazaire et de l'enfant Celse, qui souffrirent le martyre à Embrun, ville des Gaules [1], comme l'histoire de leur passion le raconte, furent également ensevelis en secret à cause de la persécution des païens, et de manière à rester oubliés à toujours. Le même personnage qui m'avait dit ce que j'ai rapporté plus haut, contait souvent qu'un poirier était né sur ces tombeaux, et qu'un pauvre homme avait fait là un petit jardin où le poirier se trouvait compris. Quand venait la saison et que l'arbre portait ses fruits accoutumés, tout malade qui pouvait y mordre, quelque maladie qu'il eût, se trouvait bientôt guéri; ce qui donnait de grands profits à ce pauvre homme. Mais un jour les martyrs donnèrent l'ordre, par une révélation, de couper l'arbre. Le pauvre alors, versant d'abondantes larmes, se refusait à y laisser porter la hache; mais on saisit, pour l'abattre, un moment où il s'était éloigné; puis l'on éleva sur la place une basilique d'une belle structure, dans l'autel de laquelle on conserve aussi des reliques du bienheureux martyr Geniez d'Arles. La foi de ce pauvre l'éleva si haut, qu'il mérita par la suite de recevoir le sacerdoce dans cette même église.

---

(1) Bien des auteurs pensent que ces saints Nazaire et Celse, que Grégoire de Tours dit ici avoir été martyrisés à Embrun, sont les mêmes que les saints Nazaire et Celse qui consommèrent leur martyre à Milan, sous Néron. (R.)

CAPUT XLVIII.

De sancto Saturnino.

Saturninus vero martyr [1], ut fertur, ab apostolorum discipulis ordinatus, in urbem Tolosatium [1] est directus. Qui, impulsu paganorum, bovis petulci religatus vestigiis, per gradus Capitolii præcipitatus, præsentem finivit vitam, capitis compage dispersa. Cujus reliquiæ cum a quibusdam religiosis in regionem alteram transferrentur, itineris ordo contulit ut Brivatensis pagi situm in Arverno territorio terminum præterirent. Sole quoque ruente, ad hospitium cujusdam pauperis divertunt, mansionis postulando necessitatem. Recepti quoque ab homine, quid exhibeant narrant. At, ille humanitatis intuitu et Dei timore commonitus, capsam cum reliquiis in cellam penariam ponit, ac super annonam, quæ erat in vase condita, locat. Mane quoque dato, viri, acceptis pignoribus, gratias agentes homini, iter quod cœperant abierunt. Sequenti vero nocte admonetur vir ille per visum, dicente sibi quodam sene : « Ne maneas in hoc loco; sanctificatus est enim a pignoribus martyris Saturnini. » Ille quoque parvipendens visionem nihil de his, ut habet rusticitas, quæ admonitus fuerat retractavit. Nec mora, irruit in tædium, ac parvitas facultatis ejus cœpit paulatim minui; uxor vero illius ab alio languore tabescere. Quid plura? intra unum annum in

---

(1) Vide Acta Mart. sincera, pag. 109, ubi plura de hoc sancto antistite observavimus. Ejus martyrium Apollinaris Sidonius, lib. IX, epist. XVI, et Fortunatus, lib. II, carm. VIII, celebrarunt. (R.)

(2) *Tholosacium*, sup. 478.

CHAPITRE XLVIII.

De saint Saturnin.

Le martyr Saturnin fut, comme on le raconte, ordonné par les disciples des apôtres et envoyé dans la ville de Toulouse [1]. Par les suggestions des païens, il fut attaché à la queue d'un taureau fougueux et lancé du haut des degrés du Capitole. Il eut la tête brisée en mille éclats et finit ainsi sa vie mortelle. Comme quelques personnes pieuses portaient ses reliques dans une autre contrée, l'ordre de leur marche les fit entrer sur les confins du pays de Brioude, situé en Auvergne. Au coucher du soleil, ces gens arrivèrent à l'habitation d'un pauvre homme et lui demandèrent l'hospitalité dont ils avaient besoin. Il les accueillit et apprit d'eux ce qu'ils portaient. Celui-ci, par convenance et par crainte de Dieu, enferma la châsse avec ses reliques dans son cellier aux provisions et les plaça sur un vase qui contenait son blé. Le matin, les voyageurs, après avoir repris les reliques et remercié leur hôte, continuèrent leur route. La nuit suivante, notre homme fut averti par une vision. Un vieillard lui apparut et lui dit : « Ne reste plus dans ce lieu, car il est sanctifié par les reliques du martyr Saturnin. » Il fit peu de cas de cette vision, et, dans son ignorance de paysan, il ne pensa plus à faire ce qui lui avait été enjoint. Bientôt il tomba dans la mélancolie, et son petit avoir commença peu à peu à diminuer. De son côté, sa femme tomba en langueur. Qu'ajou-

---

(1) Grégoire de Tours paraît avoir suivi ici la tradition vulgaire qui voulait que saint Saturnin eût été ordonné évêque, puis envoyé dans les Gaules par les apôtres, quoique ses Actes, qui nous semblent sincères, fassent un récit différent. (R.)

tantam redactus est exiguitatem ut nihil ei unde ali aut tegi posset, sicut humana deposcit necessitas, remaneret. Tandem conversus ad se, dixit ad conjugem: « Peccavi coram Deo et sanctis ejus, qui ab hoc hospitiolo, sicut sum admonitus, non recessi. Et scio quod ob hoc nobis mala quæ patimur accesserunt. Nunc autem pareamus visioni quam vidimus, et removeamus hoc hospitiolum a loco isto, ut salvemur. » Tunc amoto tugurio, oratorium ex ligneis formatum tabulis collocavit; in quo quotidie orationem fundens, opem beati martyris flagitabat. Tandem cessantibus plagis, aptanti manus ad operam tanta fructuum consequentia fuit ut in modico temporis spatio amplius quam perdiderat, repararet. Hæc infra nostrum territorium gesta sunt.

Sed nec hoc silebo, ad comprimendam malorum superbiam, quod Plato quidam, Chlotharii regis tempore, ad Pauliacense[1] monasterium accedens, in cujus oratorio hujus sancti reliquiæ continentur, et pro eo quod munus aliquod ab abbate non accepisset, dixisse fertur : « Ego faciam de hac ecclesia domum regis, in cujus uno angulo equites[2] alantur. » Et cum furore discedens, dum ad principem abire disponit, comprehensus a febre, die tertia spiritum exhalavit : descendensque velociter ad infernum, domum Dei reliquit ad cultum ejus cujus prius fuerat nomine consecrata.

---

(1) *Pauliacensim*. 2204, sup. 478.
(2) Al. *equi ejus*. (R.)

terai-je? L'année n'était pas écoulée, qu'il se vit réduit à une telle pénurie qu'il ne lui restait plus de quoi se nourrir et se vêtir, comme l'exigent les besoins de l'humanité. Faisant enfin un retour sur lui-même, il dit à sa femme : « J'ai péché contre Dieu et ses saints, quand, après avoir été averti de quitter cette petite habitation, je ne l'ai pas fait. Je vois que c'est de là que sont venus les maux dont nous souffrons. Maintenant donc, obéissons à la vision que nous avons eue et ôtons notre habitation de ce lieu, afin que nous soyons sauvés. » Ayant alors démoli sa chaumière, il la remplaça par un oratoire fait avec des planches, dans lequel, passant chaque jour dans la prière, il implorait le secours du bienheureux martyr. Enfin ses maux cessèrent. Il se remit à l'ouvrage, et le travail de ses mains lui rapporta tant qu'en peu de temps il regagna au delà de ce qu'il avait perdu. Ceci s'est passé dans notre pays.

Voici un autre fait que je ne tairai pas davantage, afin de rabaisser l'orgueil des méchants. Au temps du roi Clotaire, un certain Platon arriva au monastère de Pavilly[1], dans l'oratoire duquel on garde des reliques de notre saint, et parce qu'il n'avait pas reçu de présent de l'abbé, on rapporte qu'il dit : « Je ferai de cette église une maison du roi et les chevaux y auront leurs mangeoires dans un coin. » S'éloignant avec fureur, il se disposait à rejoindre le prince, lorsqu'il fut pris de la fièvre, et au bout de trois jours il était mort. C'est ainsi que, descendant rapidement dans l'enfer, il laissa la maison de Dieu au culte de celui au nom duquel elle avait été primitivement consacrée.

---

(1) L'abbaye de Pavilly fut fondée à une époque inconnue, mais antérieure au milieu du VIIe siècle, dans le diocèse de Rouen.

CAPUT XLIX.

Passio et nomina quadraginta octo martyrum[1].

Quadraginta vero octo martyrum nomina, qui apud Lugdunum passi dicuntur[2], hæc sunt : Vectius, Epagatus, Zacharias, Macarius, Alcibiades, Silvius, Primus, Ulpius[3], Vitalis, Comminius, October, Philominus, Geminus, Julia, Albina, Grata, Æmilia, Posthumiana, Pompeia, Rodone, Biblis, Quarta, Materna, Elpenipsa, Stamas. Hi autem bestiis traditi sunt : Sanctus et Maturus, Alexander, Ponticus, Blandina ; et hi sunt qui in carcere spiritum reddiderunt : Arescius, Fotinus, Cornelius, Zotimus, Titus, Zoticus, Julius, Æmilia, Gamnite, Pompeia, Alumna, Mamilia, Justa, Trifime, Antonia et beatus Fotinus, episcopus[4]. Quorum sancta corpora judex iniquus igni tradi præcepit, exustisque, in Rhodanum pulveres jussit spargi. Sed postquam hæc gesta sunt, cum christiani mœrorem maximum haberent, quasi deperissent beatæ reliquiæ, nocte apparuerunt viris fidelibus in eo loco, quo igni traditi sunt, stantes integri ac illæsi. Et conversi ad viros dixerunt eis : « Reliquiæ nostræ ab hoc colligantur loco, quia nullus periit a nobis. Ex hoc enim translati sumus ad requiem, quam nobis promisit rex cœlorum

---

(1) *De* XLVIII *martyribus apud Lugdunum passis*, 2205.

(2) Ann. 177, 2 Jun. (R.) — (3) Alii *Alpius*. (R.)

(4) Alii *Photinus*. Porro horum 48 martyrum nomina pollicitus est Gregorius et nonnisi 46 exhibet. Omittit *Attalum*, in epistola Lugdunensis ecclesiæ celeberrimum. In vet. martyrologiis habentur *Rogatu*, *Apollonius*, *Geminianus*, *Julianus*, *Ausonia*, *Domna*. Ex vita S. Barnardi episcopi Viennensis : *Severinus*, *Exsuperius* et *Felicianus*. (R.)

CHAPITRE XLIX.

La passion et les noms des quarante-huit martyrs.

Voici les noms des quarante-huit martyrs qu'on dit avoir souffert à Lyon [1] : Vectius, Epagatus, Zacharie, Macarius, Alcibiade, Silvius, Primus, Ulpius, Vitalis, Comminius, October, Philominus, Geminus, Julie, Albine, Grata, Émilie, Posthumiane, Pompeia, Rhodone, Biblis, Quarta, Materna, Elpenipsa, Stamas. Furent livrés aux bêtes : Sanctus et Maturus, Alexandre, Ponticus, Blandine. Ceux qui rendirent l'esprit dans leurs cachots furent : Arescius, Fotinus, Cornelius, Zotime, Titus, Zoticus, Julius, Émilie, Gamnite, Pompeia, Alumna, Mamilia, Justa, Trifime, Antonia et le bienheureux Fotin, évêque. Un juge inique fit brûler leurs corps sanctifiés et jeter leurs cendres dans le Rhône. Lorsque cela fut fait, comme les chrétiens étaient plongés dans la douleur, croyant perdues tant de reliques bienheureuses, les corps de ces martyrs apparurent une nuit dans le lieu même où ils avaient été brûlés, se tenant debout et entiers; et s'étant tournés vers quelques personnes fidèles qui se trouvaient là, ils leur dirent : « Que l'on recueille ici nos reliques, car nul de nous n'a péri; de ce lieu nous avons été transportés au champ du repos, que nous a promis le roi des cieux, Christ, au nom duquel nous avons souffert. Ces fidèles, rapportant cela aux autres chrétiens, rendirent grâces à Dieu; et, affermis dans leur foi, ils recueillirent ces cendres sacrées et élevèrent en leur honneur une vaste basilique. Ils déposèrent sous le saint autel ces précieux gages,

---

(1) Ce sont là les premiers martyrs des Gaules, si l'on en croit Eusèbe, Sulpice Sévère et autres auteurs anciens; ils auraient péri à Lyon sous le règne de Marc Aurèle. (R.)

Christus, pro cujus nomine passi sumus. Hæc renuntiantes viri illi reliquis christianis, gratias egerunt Deo, et confortati sunt in fide, colligentesque sacros cineres, ædificaverunt basilicam miræ magnitudinis in eorum honorem. Et sepelierunt beata pignora sub sancto altari, ubi se semper virtutibus manifestis cum Deo habitare declaraverunt. Locus autem ille in quo passi sunt, Athanaco vocatur, ideoque et ipsi martyres a quibusdam vocantur Athanacenses[1].

CAPUT L.

De sancto Fotino, Lugdunensi episcopo.

Igitur[2] martyrio consummatus gloriosus Fotinus[3] episcopus, qui Lugdunensi præfuit urbi sacerdos, per certaminis nobilis meritum invectus est cœlo[4]. Cui et merito et sanctitate condignus Irenæus[5] successit episcopus, per martyrium et ipse finitus[6]. Hic in crypta basilicæ beati Joannis sub altari est sepultus. Et ab uno quidem latere Epipodius, ab alio vero Alexander[7] martyr est tumulatus. De quorum monumentis si pulvis cum fide colligatur, extemplo medetur infirmis. Magna enim claritas in crypta illa continetur, quæ, ut credo, meritum martyrum signat.

---

(1) Colb. a. *Athenaco* et infra *Athenacenses* quæ lectio nominis etymologiæ magis congrua videtur; sic enim dictus est locus ille ab Athenis, quod ibi ara esset celebris apud veteres ob certamina facundiæ græcæ latinæque a Caligula instituta. (R.) — 2791, *Ataanaco*.

(2) Confer hoc caput cum XXVII libri I Hist. (R.)—Vide et Ruinartii Acta martyrum sincera, p. 61.

(3) *Photinus*, sup. 478. — (4) An. 177, 2 Jun. (R.)

(5) Aliquot mss. *Hereneus*. (R.)—2204 *Hereneus*; 2205 *Hireneus*.

(6) An. 203, 28 Jun. (R.) — (7) An. 178, 22 et 24 april. Vide lib. de Gl. Conf. cap. LXIV. (R.)

qui témoignent toujours par leurs vertus que ces martyrs habitent avec Dieu. Le lieu où ils ont souffert s'appelle Ainay, d'où quelques-uns les ont appelés les martyrs d'Ainay [1].

CHAPITRE L.

De saint Fotin, évêque de Lyon.

Le glorieux évêque Fotin, qui gouvernait l'église de Lyon, ayant consommé son martyre, monta au ciel par le mérite de la noble lutte qu'il avait soutenue. Il eut pour digne successeur l'évêque Irénée, qui l'égalait en vertu et en sainteté, et qui finit aussi sa vie par le martyre [2]. Celui-ci est enseveli dans la crypte de la basilique de Saint-Jean, ayant d'un côté Épipodius et de l'autre le martyr Alexandre. La poussière de leurs tombeaux, si on la recueille avec soin, soulage aussitôt ceux qui souffrent. Il y a d'ailleurs une grande clarté qui resplendit dans cette crypte, et qui prouve, je le crois, le mérite des martyrs.

---

(1) Il y avait dans ce lieu un autel fameux chez les anciens, où Caligula avait institué des combats d'éloquence. Il devint plus célèbre encore, dans la suite, à cause des martyrs. On y éleva une église avec un monastère de l'ordre de saint Benoît. Ce monastère, illustre au moyen âge, fut sécularisé en 1685 et devint en 1690 une église paroissiale de Lyon, Saint-Michel. Voy. le *Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartul. de l'abbaye d'Ainay*, par A. Bernard, 1853, in-4°.

(2) Ses Actes étaient perdus dès le VIe siècle. Il paraît avoir souffert vers l'an 203. Lorsque les calvinistes s'emparèrent de Lyon, en 1562, ils violèrent le tombeau de saint Irénée et mirent son corps en pièces. On en sauva le crâne, que l'on conserve religieusement, de nos jours, à Lyon. (Ruin.) — Les reliquaires ont été fondus pendant la Révolution; mais les reliques elles-mêmes des martyrs de Lyon et le crâne de saint Irénée reposent encore aujourd'hui dans des caisses placées sous le maître autel de la cathédrale, telles qu'elles y furent mises par l'évêque constitutionnel Lamourette, en 1792.

CAPUT LI.

De Benigno, martyre glorioso.

Benignus[1] autem, dominici nominis testis, apud Divionense castrum martyrio consummatus est[2]. Et, quia in magno sarcophago post martyrium conditus fuit, putabant nostri temporis homines, et præsertim beatus Gregorius episcopus, ibi aliquem positum fuisse gentilem. Nam rustici vota inibi dissolvebant, et quæ petebant velociter impetrabant. Ad hoc ergo beati sepulcrum quidam, dum exinde multa beneficia perciperet, cereum detulit; quo accenso, domum rediit. Puerulus enim parvulus hæc observans, illo abeunte, descendit ad tumulum, ut ardentem cereum exstingueret et auferret. Quo descendente, ecce serpens miræ magnitudinis, de alia parte veniens, cereum circumcingit. Puer autem timens sursum rediit, et bis aut tertio cereum auferre tentans, obsistente angue, non potuit. Talia et his similia beato pontifici nuntiata nullo modo credebat, sed magis ne ibidem adorarent fortiter testabatur. Tandem aliquando Dei martyr beato se confessori revelat, et dicit : « Quid, inquit, agis? non solum quod tu despicis, verum etiam honorantes me spernis. Ne facias, quæso, sed tegmen super me velocius præpara. » De qua ille visione concussus beatum sepulcrum adit, ibique diutissime pro ignorantia cum fletu veniam deprecatur. Et quia crypta illa, quæ ab antiquis inibi transvoluta[3] fuerat, diruta erat, rursum eam beatus

(1) Hoc caput deest in Colb. tut., laudatur in Chronico sancti Benigni. (R.)

(2) An. 178, 1 nov. (R.)

(3) Sic ædificii fornicem exprimit passim Gregorius. (R.)

CHAPITRE LI.

Du glorieux martyr Bénigne.

Bénigne[1], qui témoigna pour le nom du Seigneur, consomma son martyre dans le château de Dijon. Comme il avait été, après son martyre, placé dans un grand sarcophage, les gens de notre temps, et surtout le bienheureux évêque Grégoire[2], pensaient que ce sarcophage contenait quelque gentil. Les habitants de la campagne y venaient accomplir des vœux et y obtenaient promptement ce qu'ils demandaient. Un homme, qui avait reçu de cette manière plusieurs bienfaits, apporta un cierge au tombeau du saint, l'alluma et s'en retourna chez lui. Il avait été observé par un enfant qui descendit au tombeau après son départ pour éteindre le cierge et l'emporter; mais, au moment où cet enfant s'approchait, voici qu'un serpent d'une prodigieuse grandeur vint d'un autre côté et s'enroula autour du cierge. L'enfant saisi d'effroi remonta, après avoir renouvelé deux ou trois fois sa tentative, toujours vaine parce que le serpent ne s'en allait pas. Ces choses et d'autres semblables furent rapportées au saint évêque, qui, loin d'y ajouter foi, n'en défendit que plus fortement les adorations qui se faisaient en ce lieu. Un jour enfin le martyr de Dieu se révéla au bienheureux confesseur, et lui dit : « Que fais-tu? Non-seulement tu me prises peu, mais encore tu méprises ceux qui m'honorent. Ne le fais plus, je te prie, et au contraire prépare-moi le plus promptement possible un abri. » Frappé de cette vision, Grégoire se rendit au bienheureux tombeau, et là, implora

(1) On croit qu'il souffrit le martyre sous Marc Aurèle. Ses Actes ont été conservés, mais ils abondent en erreurs. (R.)

(2) Grégoire, évêque de Langres de 506 environ à 539. Dijon était alors dans l'évêché de Langres, et ne devint un siége épiscopal que bien des siècles après, en 1731. Voy. *Vitæ Pat.*, cap. VII.

pontifex reædificavit, eleganti transvolvens opere. Sed sanctum sepulcrum, nescio qua causa faciente, foris evenit. Quod ille intus transferre cupiens, convocavit ad hoc opus et obsequium abbates atque alios religiosos viros; in quo conventu grande miraculum beatus martyr et populis et suo præstitit confessori. Erat quippe validum, ut supra diximus, illud sarcophagum, ut tale in isto tempore nec tria paria boum trahere possint. Cumque diutissime morarentur, nec invenirent qualiter ipsum intus inferrent, sanctus Gregorius, illuminatis cereis cum grandi psallentio, apprehensum a capite martyris sarcophagum, et duo presbyteri ad pedes, moventes illud, in cryptam habilissime detulerunt, et ubi ipsis fuit placitum composuerunt : quod non minimum populis spectaculum fuit. Post paucos autem annos, ab euntibus in Italiam passionis ejus historiam allatam beatus confessor accepit. Sed et deinceps sanctus martyr multis se virtutibus manifestavit in populis. Nec moratus, super cryptam illam basilicam magnam jussit ædificari. In proximo autem est et alia basilica, in qua Paschasia [1] quædam religiosa veneratur. Nam visum est eo tempore structoribus quamdam anum egressam fuisse ab ipsa basilica, nigra veste, cigneo capite, vultuque decoro, quæ sic affata est structores : « Eia, dilectissimi, perficite opus bonum : eleventur machinæ quibus erigitur hæc structura, et merito acceleratur quæ talem habet exsecutorem. Nam si permitteretur ut vestrorum oculorum acies contemplaretur, nempe videretis vobis operan-

(1) De Paschasia infra agitur in lib. de Gloria. Conf. cap. XLIII.

longtemps et avec larmes le pardon de son ignorance. Cette crypte, voûtée fort anciennement, tombait en ruine; le bienheureux pontife la rebâtit, et y éleva des voûtes élégantes. Mais le saint tombeau, je ne sais comment cela se fit, se trouva placé au dehors. L'évêque, voulant le replacer dans la crypte, convoqua, pour accomplir cette pieuse besogne, des abbés avec d'autres religieuses personnes, et, en présence de cette assemblée, le bienheureux martyr fournit aux fidèles et à l'évêque, par lequel il avait été confessé, le spectacle d'un grand miracle. Le sarcophage, comme nous l'avons dit plus haut, était fort vaste et si lourd que trois paires de bœufs ne pouvaient venir à bout de le traîner. Comme on n'avançait pas et qu'on ne savait comment le descendre, saint Grégoire, ayant allumé des cierges et entonné des psaumes, prit le sarcophage du martyr par la tête, tandis que deux prêtres le prenaient par les pieds; puis l'ayant ainsi enlevé, ils le descendirent avec beaucoup d'adresse dans la crypte, où ils le placèrent à l'endroit qui leur plut; ce qui ne fut pas un petit étonnement pour les peuples. Peu d'années après, le bienheureux confesseur reçut, de voyageurs qui allaient en Italie, l'histoire de la passion de saint Bénigne, qu'ils avaient apportée avec eux. Dans la suite, ce saint martyr se manifesta aux chrétiens par nombre de miracles. Sans délai, Grégoire fit élever une grande basilique sur la crypte [1]. A côté se trouve une autre basilique dans laquelle on honore une pieuse femme nommée Paschasie. Or, dans ce même temps, les constructeurs de la basilique de saint Bénigne virent sortir de l'église consacrée à sainte Paschasie une vieille femme vêtue d'une robe noire,

(1) On voit dans la Chronique de saint Bénigne qu'il y institua aussi des moines sous la conduite de l'abbé Eustade. (R.)

tibus sanctum præire Benignum[1]. » Hæc effata, basilicam de qua egressa fuerat ingrediens, nulli ultra comparuit. Autumabant enim ejus temporis homines beatam ibi apparuisse Paschasiam[2]. Super lapidem vero illum, in quo cum plumbo remisso pedes ejus confixi fuerunt, factis loculis, vinum aut siceram multi infundunt : unde, si aut oculi lippitudine gravati, aut quælibet vulnera fuerint peruncta, protinus fugata infirmitate sanantur, quod ego evidenter expertus sum. Nam, cum mihi nimia lippitudine oculi gravarentur, ex hoc sacrato unguine tactus, dolore protinus carui. Cum autem ad Arvernam regionem lues illa inguinaria adveniret, quæ sancti Galli episcopi oratione depulsa est[3], et in subita contemplatione parietes domorum atque ecclesiarum signarentur atque caraxarentur, matri meæ apparuit in visu noctis quasi vinum, quod in apothecis nostris habebatur, sanguis esset effectus. Cui lamentanti ac dicenti : « Væ mihi, quia signata est plagæ domus mea ! » ait ei vir quidam : « Nosti, inquit, quod post pridie, quod erit in kalendis novembris, passio Benigni martyris celebrabitur? — Novi, ait. — Vade, inquit, et vigila totam noctem in honore, ac revoca[4] missas, et liberaberis a plaga. » Expergefacta autem a somno, implevit quæ sibi fuerant imperata, signatisque vicinorum domibus, domus nostra inviolata permansit.

---

(1) Operantibus *adesse sanctum presbiterum Benignum*, ms. 1805.

(2) Quæ sequuntur ex hoc capite desunt in Clar. b.

(3) Vid. Hist., lib. IV, cap. v.

(4) Id est, celebrari curato. Vide Liturg. Gallic. lib. I, cap. vi, n. 4. (R.)

dont la tête avait la blancheur du cygne, dont le visage était imposant, et qui leur parla ainsi : « Courage, mes chers amis, donnez tous vos soins à ce pieux ouvrage ; élevez vos échafaudages, et assurément une construction dirigée par un tel architecte avancera promptement : car, si la faiblesse de vos yeux ne s'y opposait, vous verriez saint Bénigne marchant en tête de vos ouvriers. » Après avoir dit ces mots, elle rentra dans la basilique d'où elle était sortie, et personne depuis ne la revit plus. Les hommes de ce temps pensaient que c'était la bienheureuse Paschasie qui avait fait une apparition. Beaucoup de fidèles versent du vin ou de la bière dans les petites cavités de la pierre où les pieds de saint Bénigne furent fixés avec du plomb fondu. Ils s'en servent pour se guérir d'ophthalmies ou de blessures. J'en ai fait moi-même la plus sûre expérience : car, étant affecté d'une grave inflammation des yeux, dès que j'eus touché mes paupières avec cet onguent sacré, toute douleur cessa. Lorsque cette fameuse maladie des aînes, qui fut chassée par les prières de l'évêque saint Gall, eut gagné l'Auvergne, et que l'on vit tout à coup les parois des maisons et des églises se couvrir de caractères et de signes, ma mère crut voir en songe, pendant la nuit, que le vin que nous conservions dans nos caves s'était changé en sang. Comme elle se lamentait et qu'elle s'écriait : « Malheur à moi, car ma maison est désignée au fléau ! » un homme lui dit : « Sais-tu bien qu'après-demain, qui sera le jour des calendes de novembre, on célébrera la fête de la passion du martyr Bénigne ? — Je le sais, dit-elle. — Va donc, répliqua-t-il, et veille toute la nuit en son honneur, fais dire des messes, et tu seras préservée du fléau. » A son réveil, elle fit ce qui lui avait été ordonné, et notre maison resta intacte au milieu des maisons voisines marquées de signes funèbres.

CAPUT LII.

De sancto Symphoriano[1].

Symphorianus[2] martyr apud Augustodunensem[3] urbem martyrium consummavit[4]. De loco autem illo ubi gladio percussus est et sanguis ejus effluxit, quidam religiosus tres lapillos cum ipso sanguine levavit, et in capsa argentea reconditos in ecclesiam ligneis constructam tabulis, apud Thigernum[5] castrum urbis Arvernæ, in altari sancto locavit. Tempore autem[6] quo Theodoricus rex Francorum regionem illam evertit, hoc castrum ab hostibus incendio concrematur. Cumque ab aliarum domorum exustione domus Dei, quæ, ut diximus, ligneis erat tabulis fabricata, igni apprehensa consumeretur, populi plangentes dicebant: « Utinam vel beatæ reliquiæ non periissent! » Interea, cum prunarum magnus esset de incendio acervus effectus, subito aquilone flante atque urente, vehementer favillæ ab incendio relictæ per diversa jaciuntur, et ecce capsa illa argenta illæsa refulgens tanquam sidus præclarum apparuit. Colligentes autem eam qui tunc aderant clerici, requirentes, nihil de beatis pignoribus diminutum reperientes, mirati sunt inter tam valida incendia speciem tam tenuem sic fuisse salvatam, in qua, ut ita dicam, non solum hæc, sed etiam mille libræ argenti

---

(1) *De reliquiis sancti Symphoriani mart.*, 2205.

(2) Deest hoc caput in cod. Colb. tut. Idem vero cum sequentibus ad cap. LVII inclusive deest in Clar. b; in altero Clar. ad cap. LVI. Acta sancti Symphoriani edidimus inter sincera Martyrum, p. 69, ubi plura de illo observavimus. (R.)

(3) *Augustidunensim*, sup. 478. — (4) An. 179, 22 aug. (R.)

(5) V. infra, cap. LXVII. — (6) Vid. lib. III Hist., cap. XII.

CHAPITRE LII.

De saint Symphorien.

Le martyr Symphorien souffrit la passion dans la ville d'Autun. Au lieu même où il fut frappé et où son sang coula, un homme religieux prit trois petites pierres arrosées de ce sang, puis il les mit dans une boîte d'argent, qu'il déposa sur le saint autel de l'église du château de Thiers, en Auvergne, laquelle est construite de pièces de bois. Or, au temps où Thierri, roi des Francs, ravagea cette contrée, le château de Thiers fut brûlé par l'ennemi. Et comme la maison de Dieu, qui, ainsi que nous l'avons dit, était faite de pièces de bois, commençait à prendre feu par le contact des autres maisons incendiées, les peuples s'écriaient en pleurant : « Plaise à Dieu qu'au moins les saintes reliques ne périssent pas ! » L'incendie avait déjà produit un immense monceau de charbons ; tout à coup l'aquilon, soufflant et alimentant la flamme, dispersa au loin les cendres de l'incendie, et la châsse d'argent, intacte et brillante, apparut comme un astre au firmament. Les clercs qui étaient présents, l'ayant ramassée et trouvant qu'il n'y manquait rien des saintes reliques, admirèrent comment une si petite chose s'était conservée intacte au milieu d'un tel incendie, qui aurait pu fondre instantanément, pour ainsi dire, non-seulement cette châsse, mais mille livres d'argent ou de fer. Et vraiment il se manifesta là une grande vertu qui fortifia le peuple dans le culte de Dieu et l'honneur de son nom. Par la suite, on construisit en ce lieu une

aut ferri potuissent sine mora dissolvi. Vere magna ibidem virtus apparuit, quæ populum ad Dei cultum et honorem sui nominis roboravit. Qui, facta deinceps alia in eodem loco basilica, sanctas reliquias in altari posuerunt.

CAPUT LIII.

De beato Marcello Cavillonensi.

De beati vero Marcelli, Cavillonensis[1] martyris, virtutibus pauca ad nos mittenda memoriæ monimenta venerunt. Quæ, quamlibet parva censeantur in dictis, ad eum tamen referenda sunt qui hæc operatur in singulis. Causa quædam exstiterat, ut Fedamius, Eunomii[2] quondam Arverni presbyteri filius, Cavillonensem urbem adiret[3], idemque apud basilicam sancti martyris Marcelli hospitalem habebat, ab abbate loci victus stipendia capiens; ipse enim quæ loquor exposuit. Inter duos, inquit, viros orta fuit intentio : hisque litigantibus, in hoc lis ipsa subiit, ut eam sacramento dirimerent; ingressique basilicam sancti martyris, elevatis homo manibus ad perjurandum, cum nomen sancti voluisset ore patulo nominare, hæsit vox in faucibus, nec lingua poterat ad officium reflecti. Sed, ne hoc quidem parum videretur ad beati athletæ gloriam, ipse cum elevatis manibus quasi æneus totus irriguit. Tunc oratio facta pro eo absolvi diaboli arte vinctum obtinuit : ipse quoque, post absolutionem sermone proprio opus suum confessus, quæ negligenter egerat emendavit.

---

(1) Colb. tut. semper *Cabillonensis*.

(2) *Eunomi*, 2204; *Fœdamius Eunomi*, sup. 478.

(3) An. 179, 4 sept. (R.)

nouvelle basilique, et l'on déposa les saintes reliques sur l'autel.

CHAPITRE LIII.

Du bienheureux Marcel de Châlon [1].

Il nous est parvenu peu de documents dignes de mémoire sur les vertus du bienheureux Marcel, martyr de Châlon [2]. Quoi qu'il en soit de leur brièveté, il n'en faut pas moins lui rapporter ce qu'il a fait dans des cas particuliers. Il arriva que Fédamius, fils d'Eunome, jadis prêtre d'Auvergne, eut besoin de se rendre dans la ville de Châlon, et se logea dans la maison de réception de la basilique du saint martyr Marcel, où l'abbé du lieu pourvoyait à ses besoins. C'est de lui que je tiens ce que je rapporte. Une contestation, dit-il, étant survenue entre deux hommes, les choses tournèrent de manière qu'il fut convenu que leur différend se terminerait par le serment. Ils entrèrent dans la basilique du saint martyr; l'un d'eux levant les mains pour se parjurer sentit, au moment où il allait prononcer à haute voix le nom du saint, sa voix s'arrêter dans sa gorge et sa langue lui refuser son service. Mais, comme si c'était encore trop peu pour la gloire du bienheureux athlète, le parjure resta dans sa pose et la main élevée, et tout le corps aussi roide que s'il eût été d'airain. Quand on eut dit des prières pour lui, il obtint d'être délivré de cet enchantement diabolique. Après sa délivrance, de lui-même il confessa son fait et amenda sa faute.

---

(1) Châlon-sur-Saône.

(2) Les Actes de saint Marcel le comptent au nombre des martyrs de Lyon. Échappé de prison pendant la persécution, il tomba entre les mains de Priscus, président de la province, qui, sur ce qu'il se déclarait chrétien, le fit enterrer jusqu'à la ceinture et le laissa mourir ainsi : il expira le troisième jour. Le roi Gontran éleva sur son tombeau un monastère qui devint célèbre. (R.)

CAPUT LIV.

De sancto Valeriano[1].

Huic martyri[2] adjungitur, et sanguine et agone propinquus, beatus athleta Valerianus; qui apud castrum Trinorciense[3], quadragesimo a Cavillonensi urbe milliario[4], consummato certamine tumulatus est. Igitur Gallus, hujus urbis comes, cœliaci[5] morbi dolore gravatus, qui totam alvum non modo tortura, verum etiam tumore ita conflaverat ut hydropicus putaretur, nihil edere nihilque potus capere posset, fiebatque juxta hoc contagium ut inediæ morbo deficeret; qui prope exanimis, cum se cerneret desperatum, rogat se deportari ad beati martyris tumulum. Ubi cum projectus fuisset, accessit ad eum Epirechius[6] presbyter, qui tunc ipsam regebat ecclesiam, vir virtutum et puræ mentis homo, sicut ipsi oculis nostris inspeximus, dixitque ei : « Si vis sanus fieri, confide in virtute martyris gloriosi, et vove ut unam trabem cum ligaturis suis ad hujus templi tecta recuperanda transmittas. Erit enim tibi præsidium, si ea devote impleveris quæ promittis. » At ille attentius orans vovit quæ presbyter indicavit; statimque sanus factus, trabem, nullo commonente, ad basilicam sancti exhiberi præcepit. Ecce quid præstat dominus Jesus Christus in terris marty-

---

(1) 2791, *De sancto Valeriano martyre ejus de civitatis episcopi.* —(2) An. 179, 15 sept. (R.)—(3) *Trinorciensim*, 2204 et supp. 478.

(4) Castrum Trenorchium, seu *Tinurtium* aut *Tornusium*, nonnisi 20 circiter milliaribus, id est leucis sex, ab urbe Cabillono dissitum est. De quo vide Valesii notitiam. (R.)

(5) Colb. a, *cælaci*. Bell., al. manu, *ciliaci*, id est colici. (R.)

(6) Colb. tut., *Epiricius*. (R.)

CHAPITRE LIV.

De saint Valérien.

A la suite de Marcel, auquel il tient et par les liens de parenté et par ceux du supplice, il faut placer le bienheureux athlète Valérien, qui, après sa passion, fut enterré dans le château de Tournus, distant de quarante milles de la ville de Châlon[1]. Gallus, comte de cette ville, fut atteint d'une maladie d'entrailles, qui non-seulement le torturait par la douleur, mais de plus lui enflait le corps tellement qu'il passait pour hydropique. Il ne pouvait ni boire ni manger, et par cette circonstance il était menacé de périr d'inanition. Quand il se vit ainsi affaibli et presque désespéré, il se fit porter au tombeau du saint martyr. Comme on venait de l'y déposer, le prêtre Epirechius, qui gouvernait alors cette église, s'approcha de lui. C'était un homme vertueux, une âme pure, comme nous l'avons vérifié nous-même de nos propres yeux. « Si tu veux être guéri, dit-il au comte, confie-toi à la vertu du glorieux martyr et fais vœu de donner une poutre avec ses ferrures pour réparer le toit de ce temple. Le saint viendra à ton secours, si tu accomplis dévotement la promesse que tu auras faite. » Celui-ci, priant avec ardeur, fit le vœu que le prêtre lui avait conseillé et fut aussitôt guéri. Sans qu'il fût besoin de l'en presser, il fit donner la poutre à la basilique du saint. Voilà ce que le Seigneur Jésus-Christ fait, sur la terre, pour les saints et glorieux martyrs qu'il a appelés aux célestes royaumes, et cela non sans raison; car ayant cru de cœur en son nom sacré, l'ayant invoqué dans leurs œuvres, l'ayant confessé dans leurs tentations, non-

(1) Valérien souffrit le même martyre que Marcel. Il s'échappa de la prison de Lyon, fut arrêté à Tournus par le préfet Priscus, et après plusieurs tourments eut la tête tranchée. On ajouta a l'église construite sur son tombeau un monastère qui devint une célèbre abbaye de l'ordre de saint Benoît. (R.)

ribus sanctis, quos glorificatos ascivit in cœlestibus regnis. Nec immerito, quia sacrum nomen ejus corde credentes, in operibus invocantes, in tentationibus confitentes, non modo ut fideles servi Dominum sunt secuti, verum etiam et alios ut sequerentur suis exemplis incitaverunt.

CAPUT LV.

De Timotheo et Apollinari martyribus.

Timotheus et Apollinaris apud Remensium urbem, consummato martyrio[1], cœlestia regna meruerunt; quorum reliquias quidam, ædificata in eorum honore basilica, devotus expetiit. Pontifex vero qui aderat cum honore per presbyterum dirigit. Cumque iter ageret, mulier importuna, et credo indigna merito, in via procedit, salutatoque presbytero, deosculatur linteum quo sacræ tegebantur favillæ, rogans sibi de iis aliquid condonari. Tunc presbyter, diu dubitans et tribuere differens, victus tandem ab improbitate ejus, divisit ei particulam. Ascendensque sonipedem iter expedire cœpit injunctum : sed percutiens utraque equi latera, nequaquam poterat promoveri; ipse vero ita gravatus erat ut vix caput valeret erigere. Intelligens autem martyrum se virtute teneri, pœnitentia motus utiliter recepit quod negligentia intercedente largiri præsumpsit : restitutoque in capsa quod abstulerat, abire permissus est.

---

(1) An...., 23 aug.; Ms. duo *Apollonaris*. (R.)

seulement ils ont suivi le Seigneur comme des serviteurs fidèles, mais encore par leurs exemples ils ont engagé les autres dans la même voie.

CHAPITRE LV.

Des martyrs Timothée et Apollinaire.

Timothée et Apollinaire, par leur martyre accompli dans la ville de Reims, méritèrent le royaume céleste [1]. Une personne pieuse, après avoir élevé une basilique en leur honneur, demanda de leurs reliques. L'évêque d'alors les fit porter avec les honneurs convenables par un prêtre. Comme celui-ci était en route, une femme importune, et à ce que je crois peu digne, s'avança sur le chemin, et, ayant salué le prêtre, baisa le linge qui couvrait les cendres sacrées, demandant qu'on lui en donnât un peu. Le prêtre, après avoir longtemps hésité et différé de lui en donner, vaincu à la fin par l'indiscrétion de cette femme, lui en abandonna une parcelle. Ensuite il monta à cheval et se disposa à continuer sa route. Mais il eut beau frapper les deux flancs de son cheval, il ne put le faire avancer; quant à lui, il se sentait tellement appesanti, qu'à peine avait-il la force de lever la tête. Comprenant alors qu'il était arrêté par la vertu des martyrs, et touché de repentance, il reprit heureusement ce que par sa négligence il n'avait pas craint de donner; et ayant remis dans la châsse ce qu'il en avait ôté, il eut la faculté de poursuivre son voyage.

---

(1) Les Actes de ces martyrs rapportent qu'ils ont souffert du temps de Néron, opinion que repoussent ceux qui n'admettent pas de martyrs dans les Gaules avant Marc Aurèle. Le supplice de Timothée et d'Apollinaire semble pourtant antérieur à Maximien (voy. Marlot, *Metrop. Remensis*, I, XXI). Frodoard donne leurs Actes, mais ne marque pas le temps de leur passion. Un seigneur nommé Eusèbe construisit en leur honneur une basilique dans laquelle saint Remi voulut être enterré. C'est maintenant une paroisse où l'on conserve beaucoup de reliques. Non loin de là se voit un ancien cimetière qu'on appelle *les Martyrs*. On y trouve dans la terre, ainsi qu'aux alentours, des corps ayant de grands

CAPUT LVI.

De sancto Eutropio [1].

Eutropius [2] quoque martyr Santonicæ urbis [3] a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias [4]; ab eodem etiam pontificalis ordinis gratia consecratus est, impletoque hujus officii ordine, peracta incredulis prædicatione, insurgentibus paganis, quos auctor invidiæ credere non permisit, illiso capite victor occubuit. Sed, quia eo tempore instante persecutione, neque digno loco sepultus, neque a christianis debito honore veneratus est, valde datum est oblivioni eum martyrem fore, quod hoc ordine traditur revelatum. Post multa annorum spatia in ejus honore basilica ædificata est, expletoque opere Palladius [5], qui tunc sacerdotalis ordinis cathedram regebat, convocatis abbatibus, sacros cineres in locum quem præparaverat transferri studuit. Quod cum factum fuisset, duo ex abbatibus, reserato opertorio, sanctum corpus aspiciunt, contemplanturque cicatricem capitis, qua in parte defixum

---

(1) *De Eutrope martyre*, 2205.

(2) Laud., Bell. et Colb. a., *Eutropis*, et in capitis titulo, *De Eutrope martyre*. (R.) — Supp. 478, *Eutropis*.

(3) *Sanctonice*, supp. 478.

(4) Sæc. II aut III; 30 april. Et hic Gregorius martyrem admittit ante Marci tempora ex vulgari traditione. S. Eutropii ecclesia apud Santonas vetustate fatiscens a Leontio episcopo restaurata est, ut canit Fortunatus, lib. I, carm. III. (R.)

(5) Celebris est in Gregorii Hist. lib. VII et VIII ob ordinatum ab eo Faustianum episcopum Aquensem in Novempopulania. Interfuit concilio Paris. IV et Matisc. II. Litteras simul et sacras reliquias a Gregorio Magno accepit. (R.)

CHAPITRE LVI.

De saint Eutrope.

On rapporte qu'Eutrope, le martyr de la ville de Saintes, fut dirigé sur les Gaules par le bienheureux évêque Clément, qui, lui fit même la grâce de le consacrer évêque[1]. Quand il se fut acquitté de sa mission et qu'il eut prêché les païens, ceux-ci, que le père de l'envie ne lui permit pas de rendre accessibles à la foi, se soulevèrent contre lui. Il eut la tête brisée et succomba avec la gloire d'un vainqueur. Mais, comme il n'avait pas été enseveli dans un lieu convenable et que les honneurs accoutumés ne lui avaient pas été rendus par les chrétiens, à cause de la persécution qui régnait alors, on oublia tout à fait qu'il avait souffert le martyre. Voici comment cela fut révélé. Longtemps après, une basilique ayant été élevée en son honneur, dès qu'elle fut achevée, Palladius, qui siégeait alors dans la chaire épiscopale, convoqua les abbés de son diocèse et fit transporter les cendres sacrées dans le lieu qui leur avait été préparé. Lorsque cela fut fait, deux des abbés, ayant soulevé le couver-

---

clous fichés dans la tête et dans les bras. On les croit des martyrs; cependant ils n'ont aucun culte public, parce qu'il ne se fait aucun miracle en ce lieu et qu'ils ne sont pas reconnus. (R.)— Cette église, supprimée en 1790, est aujourd'hui complétement détruite, et les reliques qu'elle possédait sont perdues. Quant au cimetière, voyez les *Notes et éclaircissements*, à la fin du volume.

(1) Palladius, évêque de Saintes à la fin du VIe siècle (573-600), fit transférer les restes de saint Eutrope dans l'église de cette ville, où ils reposèrent jusqu'à la fin du XVIe siècle : à cette époque le corps fut brûlé par les protestants. Les Actes de ce saint sont faux; aussi ont-ils été omis par les Bollandistes. Voir au 30 avril. (R.) — En 1843, l'on a retrouvé dans l'église Saint-Eutrope de Saintes un sarcophage monolithe fermé par un couvercle sur lequel était gravé ce seul mot : EVTROPIVS. Était-ce bien le nom du saint? Était-ce ensuite le cercueil même où l'avait déposé Palladius, et non quelque ouvrage postérieur? Ces deux questions ont été résolues affirmativement par le savant Letronne. (*Revue archéologique*, déc. 1845 et fév. 1846; *Mém. de l'Acad. des Insc.*, t. XVII.)

fuerat securis acumen. Sed, ne præsens visio duceretur in irritum, etiam spiritualis hæc doctrina commonuit, scilicet cum sequenti nocte stravissent sacerdotes membra quieti, apparuit per visum his duobus, dicens : « Cicatricem quam contemplati estis in capite, scitote me per eam martyrium consummasse. » Et ex hoc quod martyr esset innotuit populis, quia non aderat historia passionis.

CAPUT LVII.

De sancto Amarando.

Amarandus autem martyr apud Albigensem[1] urbem, exacto agonis fidelis cursu, sepultus vivit in gloria[2]. Cujus, ut historia passionis declarat, sepulcrum diu vepribus sentibusque[3] contectum latuit; sed, Domino jubente, christianis populis revelatum est, et crypta in qua quiescebat patefacta resplenduit. Sed cum, hostilitate impellente, locus ille ab habitatoribus fuisset evacuatus, a longinquo venientes incolæ honorem beato martyri quasi custodi proprio nitebantur impendere. Igitur, cum cereos frequenter devotio christiana deferret, quadam die contigit ut quidam, præ longinquitate itineris, incrementum ignis quo accenderetur cereus non exhiberet. Arreptumque silicem ferro verberat quasi ignem eliciturus : quod dum ageret, et, crebris ictibus lapidem quatiens, nihil foci posset excutere, cœlesti lampade cereus, qui jam

---

(1) *Albigensim*, 2204, supp. 478.

(2) An. 250, 7 nov. (R.)

(3) Ed. *sepibusque*. (R.) — Primo *sepibus* ms. 2204 habebat; dein *sentibus* a scriptore correctum est.

cle, examinèrent le corps saint et découvrirent une cicatrice à la tête, dans l'endroit où le tranchant de la hache avait frappé. Et, pour que ceci n'eût pas été vu en vain, il s'y joignit bientôt un avertissement céleste; car la nuit suivante, comme les deux prêtres étaient couchés et goûtaient les douceurs du repos, Eutrope leur apparut et leur dit : « Sachez que c'est par cette cicatrice que vous avez vue à ma tête qu'a été consommé mon martyre. » Les peuples reconnurent par là qu'il était martyr; car on n'avait pas l'histoire de sa passion [1].

CHAPITRE LVII.

De saint Amarand.

Le martyr Amarand, après avoir fidèlement combattu pour la foi, fut enseveli dans la ville d'Albi [2], où sa mémoire est vivante et glorieuse. Son tombeau, ainsi que le rapporte l'histoire de sa passion, fut longtemps caché par les ronces et les épines; mais par la volonté du Seigneur il fut révélé aux peuples chrétiens; la crypte dans laquelle il reposait fut découverte et elle resplendit à la lumière. Ce lieu ayant été, par suite des guerres, abandonné par ses habitants, d'autres gens venus de pays éloignés s'efforçaient d'honorer le bienheureux martyr comme leur gardien particulier. Des chrétiens pleins de dé-

---

(1) On a aujourd'hui l'histoire de sa passion, mais c'est un tissu de fables. Cependant le livre *De miraculis S. Eutropii*, écrit au XIIe siècle (*Bolland.*, 30 avril), n'est pas un ouvrage à mépriser. (R.)

(2) *Amarandus* ou *Amaranthus*. On dit qu'il fut martyrisé au temps de Dèce. Il fut enseveli à Viantz, près de la ville d'Albi. Son corps y resta jusqu'en 1404, que Louis d'Amboise en fit la translation dans l'église cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi. (R.) — Nous n'avons vu nulle part, ajoute D. Ruinart, ni l'histoire de la passion de saint Amarand que cite Grégoire de Tours, ni aucune autre.

beato sepulcro affixus erat, illuminatur; sicque factum est ut quæ humanæ non expleverant industriæ peragerentur divini numinis majestate; cessante humano studio cœlestia officia ministrantur, luminisque novi fulgore cereus clarificatur accensus. Quod cum populis manifestatum fuisset, incrementum foci ulterius ad accendendum lumen nullus exhibere præsumpsit. Postquam vero locus ille inhabitari ab hominibus assidue cœpit, atque ibi domus in quibus ignis accenderetur adessent, hoc miraculum non est ultra præstitum plebi, cum aliis miraculis frequentius illustretur.

CAPUT LVIII.

De sancto Eugenio.

Huic[1] cryptæ sociatur et ille Honorificianæ[2] persecutionis martyr Eugenius[3], sacerdotalis infulæ maximum decus, quem in hac urbe detrusum exsilio vel ipsius vel sociorum ejus passio narrat. Hic, cum magnis in sæculo polleret virtutibus, et jam victor de tormentis martyrialibus exsiliisset, tempus vocationis suæ quo arcersiretur ad gloriam, Domino revelante, cognovit, illud præcipue quod populis occulebatur manifestum noscens, se martyri Amarando socium

---

(1) Apud cod. Clar. b, in margine additur, *apud Albigensem urbem*. Eugenium mss. in capitis titulo *martyrem* dicunt. (R.)

(2) Legendum *Hunericianæ*. Hic nempe celebratur sanctus Eugenius, Carthaginiensis antistes, qui, tempore Hunerici Vandalorum in Africa regis, fidem adversus Arianos defendit. Sed tandem, jubente Trasamundo, in Gallias relegatus, Albigæ defunctus est ac sepultus prope sanctum Amarandum, atque cum eo in ecclesiam cathedralem translatus est. (R.)

(3) An. 505, 13 jul. (R.)

votion apportaient donc souvent des cierges à son tombeau. Or, un jour il arriva que l'un d'eux n'avait plus de feu pour allumer le sien, par suite de la longueur du chemin. Il prend un caillou et le frappe avec un morceau de fer pour en tirer des étincelles; mais, bien que le frappant à coups redoublés, il n'en pouvait rien faire sortir, lorsque le cierge, déjà fixé au-dessus du sépulcre béni, s'alluma comme au contact d'une lampe céleste, et ainsi, ce que l'industrie humaine n'avait pu accomplir fut fait par le secours de la majesté divine; les choses célestes s'exécutent sans moyens humains, et le cierge brûle avec clarté par un feu d'espèce nouvelle. Le fait une fois connu des populations, personne ne songea désormais à se munir de feu pour allumer son cierge. Cependant, lorsque le lieu commença à se peupler d'habitants et qu'il s'y trouva des maisons où l'on faisait du feu, ce miracle cessa d'être accordé au peuple; mais il s'en fit souvent d'autres.

CHAPITRE LVIII.

De saint Eugène.

Dans la même crypte est déposé le corps d'Eugène [1], ce fameux martyr de la persécution d'Huneric, Eugène, l'honneur du nom sacerdotal, et qui, suivant l'histoire soit de sa passion soit de celle de ses compagnons, fut exilé dans la ville d'Albi. Après avoir par d'éminentes vertus brillé parmi les hommes, après être sorti vainqueur des tortures du martyre, il connut par une révélation du Seigneur le temps de

(1) Saint Eugène est honoré à Albi, où il fut enseveli, le 6 septembre; sa fête tombe le 13 juillet, d'après les martyrologes imprimés. Grégoire de Tours donne une lettre de lui en entier dans le liv. II, chap. III de son Histoire. Voyez aussi, au sujet de ce saint, l'évêque de Byzacène, Victor, et l'*Hist. persec. Vandalicæ*, par dom Ruinart, chap. VIII. (R.)

esse futurum. Ad ejus sepulcrum dirigitur, prostratusque solo, diutissime orationem fudit ad Dominum : dehinc, expansis per pavimentum brachiis, spiritum cœlo direxit : qui a christianis collectus, in ipsa qua diximus crypta, sepulturæ mandatus est. Ad cujus festivitatem cum, tempore quodam, innumeri populi convenirent, negotia multa in atrio protulerunt. Puella vero una ex habitatoribus loci stationem adit, quasi aliquid coemptura, speciemque sibi aptam aspiciens a negotiatore suscepit. Et statim dicto citius porrectam alteri negat se accepisse. Negotiator vero intente aiebat : « Mea eam tibi manu protuli, tuque rimandam sollicite suscepisti. » Illaque negante, ait negotiator : « Si tibi tanta est pertinacia, avaritia stimulante, negandi, judicet illud beatus martyr Eugenius. Ad cujus sepulcrum, si cum sacramenti interpositione edixeris te non accepisse, damni mihi nihil æstimo quod amisi. » At illa pollicita se posse ex hoc exui sacramento, vadit ocius ad sepulcrum; elevatisque manibus ut juraret, extemplo membris dissolutis irriguit, plantæque ejus affixæ sunt pavimento; vox hæsit in gutture, tantum os patulum a sermone nudum hiabat. Quod negotiator cum reliquo populo cernens, ait : « Prosit tibi, inquit, virgo, hæc species quam tulisti mihi; sufficit ultio data per martyrem. » Et hæc dicens, a loco discessit. Illa vero, in hoc tormento diutissime detenta, tandem martyre jubente locuta, palam confessa est quod clam latere voluerat. Quid agis, o infelix avaritia? quid petendis rebus alienis succumbis, mens feminea, non virilis? Ut quid firmam loricam mentis modica transverberas sagitta cupiditatis? Quid congregas, o homo, auri rubiginosi talenta, cum iis

sa vocation et le moment où il serait appelé à la gloire. Il sut d'avance, chose qu'il était impossible à personne de prévoir, qu'il deviendrait le compagnon du martyr Amarand. Il se dirigea donc vers son tombeau ; là, prosterné sur le sol, il se répandit en longues prières au Seigneur ; puis, les bras étendus sur le pavé, il rendit son esprit au ciel. Les chrétiens relevèrent son corps et l'ensevelirent dans la crypte dont nous avons parlé. Une certaine fois, le jour de sa fête, il y eut une affluence considérable de monde, et des marchands apportèrent dans l'enceinte extérieure de l'église une grande quantité de marchandises. Une jeune fille, habitante du lieu, s'y rendit comme pour y faire des emplettes, et, trouvant un objet à sa convenance, le reçut du marchand ; puis, le passant aussitôt à une autre personne, elle nia l'avoir reçu. Le marchand disait avec assurance : « Je te l'ai donné de ma main ; tu l'as pris pour l'examiner avec soin. » Comme elle le niait, il ajouta : « Puisque ton avidité te pousse à nier avec tant d'audace, que le bienheureux martyr Eugène soit juge du différend. Si tu peux dire hautement sur son tombeau que tu ne m'as rien pris, je tiens pour nulle la perte que j'ai faite. » Quant à elle, protestant pouvoir très-bien s'acquitter de ce serment, elle s'en alla aussitôt au tombeau. Comme elle avait les mains levées pour jurer, tout à coup elle devint roide comme si ses membres eussent été perclus, la plante de ses pieds resta fixée au pavé, sa voix s'arrêta dans son gosier, et elle resta la bouche béante sans pouvoir proférer un mot. Ce que voyant le marchand, ainsi que le reste du peuple, il s'écria : « Garde cet objet que tu m'as pris, jeune fille ; la vengeance du martyr me suffit. » Et, ce disant, il s'éloigna. Pour elle, elle demeura fort longtemps dans sa position douloureuse, jusqu'à ce que le martyr la fît parler, et elle avoua ouvertement ce qu'elle

arsurus in gehenna? Quid tibi prosunt peritura lucra, quæ æternæ vitæ pariunt detrimenta? juxta illud Domini verbum : *Quid prodest homini si totum mundum lucretur, animæ autem suæ detrimentum patiatur? Aut, quam dabit homo commutationem pro anima sua?* (Math. XVI, 26.)

CAPUT LIX.

De ultione cujusdam furis [1].

Ecclesia [2] est vici Icidiorensis [3], sub termino Turonicæ urbis, quæ plerumque sacris miraculis illustratur; fenestras ex more habens, quæ vitro lignis incluso clauduntur, quo præclarius ædi sacratæ lumen quod mundus meruerit subministrent. Quam ecclesiam fur nocturnus importunusque aggreditur; ingressusque nocte, cum omnia cerneret custodum cura tueri et nihil de sacris ministeriis quod auferret adverteret, ait intra se : « Si aliud, inquit, invenire non possum, vel has ipsas quas cerno vitreas auferam, fusoque metallo aliquid auri conquiram mihi. » Ablatis igitur dissipatisque vitreis, metallum abstulit, et in pagum Biturigi territorii contulit. Missumque vitrum in fornace per triduum decoquens, nullum exinde opus potuit expedire : victusque crimine, divinum super se judicium intuens, nequaquam motus perdurat in malis. Ablatum autem a cacabo vitrum, quod in pilulis nescio quibus conversum fuerat, advenientibus negotiatori-

(1) *De fure qui vitreas abstulit*, 2791.

(2) *De Iciodorense in Turonico ecclesia*, 2205.

(3) 2204 et supp. 478, *Icioderensis*; 2205, *Icioderensis* et in margine (id est XIII° sæculo) *De Icidorensi ecclesia*. De hoc loco non semel agitur in Greg. Hist.

avait d'abord voulu cacher. Que fais-tu, ô misérable avarice? ô esprit de femme, esprit sans force, est-ce ainsi que tu succombes à la tentation de t'emparer du bien d'autrui; que, par une seule petite flèche, par une cupidité si vaine, tu laisses transpercer la ferme cuirasse de la raison? Pourquoi l'homme amasse-t-il des monceaux d'un or qui se rouille, lorsqu'il doit brûler avec eux dans la gehenne? A quoi bon les gains périssables qui vous font perdre la vie éternelle, suivant cette parole du Seigneur : *Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il perd son âme? Et, en échange de cette âme, que pourra-t-il donner?*

CHAPITRE LIX.

Punition d'un voleur.

Il y a au bourg d'Yzeures, sur les confins du territoire de Tours[1], une église qu'illustrent souvent des miracles. Elle a, selon l'usage, des fenêtres closes par des vitres à châssis de bois, au moyen desquelles la lumière dont jouit le monde pénètre plus éclatante à l'intérieur de l'édifice sacré. Un audacieux voleur de nuit, s'attaquant à cette église, y pénétra dans l'ombre, et voyant qu'il ne pouvait rien enlever du mobilier sacré, trop bien serré par les gardiens, il se dit : « Puisque je ne puis trouver autre chose, j'emporterai du moins ces vitres, et, en fondant le métal, je me ferai un peu d'argent. « Il enleva donc les vitraux, les brisa, pour s'emparer du métal, puis se retira dans un district du territoire de Bourges. Là, il eut beau mettre le vitrage cuire dans un fourneau pendant trois jours, il n'en put rien tirer. Fléchissant sous le poids de son crime et reconnaissant que le jugement divin pesait sur lui, il n'en persévéra pas moins dans

(1) Arrondissement de Loches.

bus venumdedit, ut scilicet, accepta pecunia, novus Giezi[1] lepram perpetuam compararet. Nam, adveniente die post anni curriculum, quod hoc furtum fecerat, caput ejus tumori datur : oculi quoque inflantur, ut erui a suis locis autumentur. Hæc autem ei singulis annis eveniunt in die illa qua furtum admisit. Plangitque miser vitrum, quod ex itinere quo transmisit non potuit revocare.

CAPUT LX.

De Rogatiano et Donatiano martyribus, et Similino confessore.

Apud urbem vero Namneticam duo sunt martyres pro Christi nomine jugulati[2]. Quorum unus Rogatianus, alter Donatianus[3] est vocitatus. Habetur ibi etiam et Similinus[4] magnus confessor[5]. Igitur cum supra dicta civitas, tempore Chlodoveci[6] regis barbarica vallaretur obsidione, et jam sexaginta dies in hac ærumna fluxissent, media fere nocte apparuerunt populis viri, cum albis vestibus, radiantibus cereis, a basilica beatorum martyrum egredi : et ecce alius chorus huic similis de basilica procedere antistitis Similini. Cumque conjungentes se, data salutatione, orationi incubuissent, recesserunt unusquisque ad locum unde progressus

(1) 2204 et supp. 478, *Zyezi*.

(2) An. 290, 24 maii. (R.)

(3) Sic Clar. a; cæteri mss. et Editi vet., *Donatus*. Horum historiam dedit Ruinartius inter Acta Mart. sincera.

(4) Bell., *Similianus*, tertius in catalogis vulgatis episcoporum Namnetensium recensetur, sed nihil de ejus ætate compertum habemus. (R.) — Apud J. Marionem (Catalog. episc. Galliæ) his verbis laudatur : « Similien ou Sembin, vers l'an 300. »

(5) An. 310, 16 jun.

(6) 2204 et 2205, *Chlodovechi*; supp. 478, *Chlodovichi*.

le mal; et, ayant retiré du creuset la matière qui s'était convertie en je ne sais quels petits globules, il la vendit à des marchands qui passaient, pour gagner, nouveau Giezi, avec son argent, une lèpre incurable. En effet, un an juste après qu'il eut commis son vol, sa tête s'enfla et ses yeux se gonflèrent tellement qu'ils semblaient prêts à sortir de leurs orbites. Ce mal lui revient chaque année au jour de son vol, et le malheureux pleure l'impossibilité où il est de ne pouvoir recouvrer le vitrage qu'il a laissé emporter.

CHAPITRE LX.

Des martyrs Rogatien et Donatien, et du confesseur Similien.

Deux martyrs ont été égorgés dans la ville de Nantes pour le nom du Christ. L'un se nomme Rogatien et l'autre Donatien. Il y a aussi dans la même ville un confesseur illustre, Similien [1]. Au temps du roi Clovis, cette ville se trouvait assiégée par les barbares [2], et elle avait déjà soutenu soixante jours d'attaque, lorsque, vers le milieu de la nuit, apparurent au peuple des hommes, vêtus de robes blanches et portant des cierges allumés, qui semblaient sortir de la basilique des saints martyrs [3]. Et en même temps voilà qu'un

(1) Vulgairement saint Sembin.

(2) Le Cointe place ce siége aux dernières années de Clovis Ier, c'est-à-dire vers 510 et suiv. Nantes appartenait encore à Clovis en 511, époque où son évêque Épiphanius souscrivit au premier concile d'Orléans. (R.)

(3) Il ne faut pas confondre l'église de Saint-Donatien de Nantes avec l'abbaye de Saint-Rogatien et Saint-Donatien *in pago Namnetensi*, cité dans une charte du roi Eudes, de l'an 893. Cette église, de même que celle de saint Sembin, subsistait encore du temps de dom Ruinart, mais après avoir été reconstruite en 1325. Elle a été démolie pendant la Révolution, puis réédifiée en 1805. Le culte de S. Donatien et S. Rogatien, *les Enfants Nantais*, comme on les nomme, est toujours en grand honneur en Bretagne.

fuerat, ac protinus omnis phalanga hostilis, immenso pavore exterrita, ita subito impetu a loco discessit ut facta luce nullus ex his reperiri posset. Apparuit antedicta virtus Chilloni[1] cuidam, qui tunc huic exercitui præerat. Qui necdum erat ex aqua et Spiritu sancto renatus; qui statim compunctus corde, conversus ad Dominum, iterata nativitate progenitus, Christum esse filium Dei vivi clara voce testatus est.

CAPUT LXI.

De reliquiis beati Nazarii.

In territorio quoque urbis Namneticæ[2], in vico quodam supra alveum Ligeris, beati Nazarii[3] reliquiæ continentur. Igitur, quodam tempore, homo devotus balteum, ex auro purissimo cum omni apparatu studiosissime fabricatum, super altare basilicæ illius posuit[4], orans ut in causis suis martyris virtus dignaretur adesse. Quo recedente, Britto quidam, ex satellitibus Warochi Britanorum comitis[5], et primus cum eo adfuit, ablatoque violenter apparatu baltei, ipsum quoque balteum repetiit. Renitente presbytero ac dicente: « Dei res hæ sunt, et ad reficiendos pauperes sancto martyri sunt collatæ, ne famem pessimam patiantur, qui huic templo fideli devotione deserviunt: unde tu

(1) Clar. a, *Chillino*. (R.)

(2) Aliquot mss. etiam Clar. b, in quo caput præcedens deest: *In territorio quoque ipsius urbis, in*. Et hic ultimus in margine, *apud urbem Nanneticam*. (R.)

(3) Die 12 junii, nesciunt quo anno, passus. (R.)—*Nazari*, 2204.

(4) Mos erat tunc temporis res Deo oblatas super altare deponere. Vide Bignon., in lib. I Marculfi form. 1. (R.)

(5) Id contigisse putant tempore belli quod anno 590 commotum est, de quo Gregor. Hist. lib. X, capite IX. (R.)

autre chœur, semblable au premier, parut sortir de la basilique du pontife Similien [1]. Après s'être rejoints et s'être salués, les deux chœurs se livrèrent à la prière, puis reprirent chacun le chemin par où ils étaient venus. Aussitôt la phalange entière des ennemis fut saisie d'un tel effroi, qu'elle vida impétueusement la place, et qu'au lever du soleil il n'y restait plus un seul homme. Cette vision apparut à un certain Chillon, qui commandait l'armée. Il n'était pas encore recréé dans l'eau et dans le Saint-Esprit. Touché à l'instant dans son cœur, il se convertit au Seigneur; et, renaissant à une vie nouvelle, il confessa à haute voix que le Christ est le fils du Dieu vivant.

CHAPITRE LXI.

Des reliques de saint Nazaire [2].

Les reliques de saint Nazaire se trouvent également sur le territoire de la ville de Nantes, dans un bourg situé au bord de la Loire [3]. Un jour un homme pieux déposa sur l'autel, dans la basilique de ce lieu, un baudrier de l'or le plus pur, avec sa garniture, d'un travail admirable, en priant pour que la vertu du martyr l'assistât dans ses affaires. Lui parti, un des compatriotes et des satellites de Waroch, comte des Bretons, survint avec celui-ci, et ayant arraché violemment la garniture, voulut encore prendre le baudrier. Le prêtre s'y opposait en disant : « Ces choses

---

(1) L'ancienne église de Saint-Sembin n'existe plus; mais la ville de Nantes a fait récemment construire une église qu'elle a placée sous l'invocation de saint Similien.

(2) Nous ne pouvons savoir quel est ce saint Nazaire, car il y a trois martyrs de ce nom dont on célèbre la fête le même jour, 12 juin. (R.)

(3) C'est le bourg de Saint-Nazaire, Loire-Inférieure, arrondissement de Savenay.

potius huc aliqua inferre, non auferre debebas. » Non mollivit hominis avari animum abbatis illius prædicatio; sed potius succensus, minari ei cœpit ac dicere : « Nisi sine mora refuderis balteum, manu mea interimeris. » Tunc victus abbas speciem super altare quo sancta teguntur pignora collocavit, dicens : « En ipsam quam petis reticulam[1]; si metus de virtute Martyris nullus est, aufer. Erit enim, ut confidimus, de vestigio judex, si ea auferre præsumpseris. » At ille nihil metuens abstulit, jubens sibi equum ante ipsam basilicæ porticum præparari. Cui ait sacerdos : « Nullus unquam in hoc loco equum præsumpsit ascendere. Da, quæso, gloriam Deo, et honora martyrem, ne mali aliquid patiaris. » Ille vero mandata negligens sacerdotis, ascenso in atrio sancto equite, ubi egredi venit, percusso ad portæ limen superius capite, ad humum testa disrupta corruit, manibusque suorum deportatus, ut tugurium cujusdam pauperculi, quod erat proximum, est ingressus, protinus spiritum exhalavit. Quod Warochus[2] audiens, et res quas hic abstulit restituit, et de suo proprio multa contulit pavore perterritus.

CAPUT LXII.

De quinquaginta martyribus Thebæis [3].

Est apud Agrippinensem[4] urbem basilica, in qua dicuntur quinquaginta viri ex illa legione sacra Thebæorum pro Christi nomine martyrium consummasse[5].

---

(1) 2204, *reiculam*.
(2) *Vuarochis*, 2205.
(3) *De sanctis aureis apud Agrippinam urbem*, 2205.
(4) *Agripinensim*, 2204, supp. 478.
(5) An. 286, 10 oct. (R.)

appartiennent à Dieu et ont été données au saint martyr pour la réfection des pauvres et pour que ceux qui desservent ce temple avec dévotion ne sentent pas les tortures de la faim; aussi devrais-tu plutôt y apporter qu'en emporter quelque chose. » L'exhortation de l'abbé n'amollit pas le cœur de cet homme cupide. Loin de là, plein d'irritation, il se mit à le menacer et à lui dire : « Si tu ne lâches pas tout de suite ce baudrier, tu périras de ma main. » Alors l'abbé, ne pouvant résister davantage, mit la garniture sur l'autel qui renferme les saintes reliques, en lui disant : « Voilà cette résille que tu veux; si tu n'as nulle crainte de la vertu du martyr, prends-la. Ce sera, nous en avons l'espoir, un juge qui de ce pas même va te punir, si tu oses l'emporter. » La crainte n'arrête pas le Breton; il prend l'objet et ordonne qu'on selle son cheval devant le portique même de la basilique. Sur quoi le prêtre lui dit encore : « Jamais personne n'a osé monter à cheval dans ce lieu. Je t'en supplie, rends gloire à Dieu et honore le martyr, de peur qu'il ne t'arrive quelque malheur. » Celui-ci, au mépris des prières du prêtre, monta à cheval dans l'enceinte sacrée. Mais quand il fut pour sortir, sa tête porta sur le linteau de la porte, et il tomba à la renverse le crâne brisé. Il fut transporté dans les bras de ses gens à l'habitation d'un pauvre homme qui était dans le voisinage, et, dès qu'il y fut arrivé, il rendit l'esprit. Quand Waroch apprit ces choses, saisi d'effroi, non-seulement il restitua ce qui avait été pris, mais il y ajouta encore beaucoup du sien.

CHAPITRE LXII.

Des cinquante martyrs thébains.

Il existe à Cologne une basilique construite au lieu où l'on dit que cinquante hommes de la célèbre légion sacrée des

Et quia admirabili opere, ex musivo quodam modo deaurata, resplendet, Sanctos Aureos ipsam basilicam incolæ vocitare voluerunt. Quodam autem tempore, Eberegisili[1] episcopi, qui tunc hujus urbis erat antistes, capitis medietas validis doloribus quatiebatur; erat autem tunc temporis in villa oppido proxima; quo dolore, ut diximus, valde attenuatus, misit diaconum suum ad Sanctorum basilicam. Et, quia in ipsius templi medio puteus esse dicitur, in quo Sancti post martyrium pariter sunt conjecti, collectum exinde pulverem detulit sacerdoti. Verum, ubi exinde caput attigit, extemplo dolor omnis exemptus est.

CAPUT LXIII.

De sancto Malloso.

Ab hoc etiam sacerdote sancti martyris Mallosi corpus repertum est hoc modo[2]. Cum fama ferret hunc apud Bertunense[3] oppidum martyrium consummasse, occultum erat hominibus illis quo in loco quiesceret: erat tamen oratorium inibi, in quo nomen ejus invocabatur. Supradictus vero pontifex in honorem ejus basilicam ædificavit, ut scilicet, cum aliquid revelationis de martyre acciperet, in ea beatos artus, Domino annuente, transferret. Denique in latere basilicæ, id est, in pariete qui a parte erat oratorii, in absida collegit, præstolans Domini misericordiam quid juberet de martyre revelari. Post hæc diaconus quidam Met-

---

(1) Sup. 478, *Eberigisili.*

(2) An. 286, 10 oct.

(3) Cod. Colb. a, *Bertinensem;* Colb. tut. *Bertuntensem.* (R.) — *Bertunensim*, 2204 et supp. 478.

Thébains souffrirent le martyre pour le nom du Christ. Comme elle paraît en quelque sorte être d'or, à cause des admirables mosaïques qui s'y trouvent, les habitants du lieu en ont contracté l'habitude de l'appeler la basilique des Saints d'or. Il arriva une fois que l'évêque Ébregisile, alors le pontife de cette cité [1], fut saisi de grandes douleurs dans toute une moitié de la tête. Il se trouvait alors dans une habitation voisine de la ville. Tout affaibli par ces douleurs, comme nous l'avons dit, il envoya son diacre à la basilique des Saints. Au milieu de ce temple est un puits, dans lequel leurs corps furent, dit-on, jetés pêle-mêle après leur martyre. Le diacre prit de la poussière de ce puits et la porta à son évêque. Dès qu'il s'en fut touché la tête, les douleurs cessèrent.

CHAPITRE LXIII.

De saint Mallosus [2].

C'est ce même évêque qui découvrit le corps du saint martyr Mallosus. Voici comment. La renommée portait que ce saint avait consommé son martyre à Xanten [3]; mais on ignorait dans quel lieu reposait son corps. Pourtant il y avait là un oratoire où son nom était invoqué. L'évêque dont nous parlons y construisit une basilique en l'honneur de Mallosus, pour pouvoir y déposer ses membres bienheureux, dans le cas où le Seigneur permettrait qu'une révélation les

(1) Il fut envoyé par le roi Childebert l'an 530 à Poitiers, pour y apaiser des troubles survenus dans l'abbaye de Sainte-Croix. Voy. l'*Hist.* de Grégoire de Tours, liv. X, chap. xv.

(2) Ou Malleu.

(3) Dans le duché de Clèves. Nous traduisons ainsi *Bertunense oppidum* sur l'autorité de dom Ruinart, qui se fonde sur ce que la légion thébaine, dont Mallosus et Victor faisaient partie, fut martyrisée à Xanten (ad Sanctos); mais le même honneur est revendiqué pour beaucoup d'autres lieux d'Allemagne. Voy. Rettberg, *Kirchengesch. Deutschlands*, I, 94.

tensis, per visum ductus, ubi martyr quiesceret est edoctus. Post paucum autem tempus, veniens ad episcopum, et quasi certa signa quæ per visum viderat relegens, cum prius ibidem non fuisset, ait episcopo: « Hic effode, et invenies corpus Sancti, id est, in medio absidæ. » At ille, cum fodisset quasi in septem pedes, attigit nares ejus odor immensi aromatis, et ait: « Credo in Christo, quod ostendit mihi martyrem suum, quando me hæc suavitas circumdedit. » Et fodiens, reperit sanctum corpus illæsum; et emittens vocem magnam, *Gloria in excelsis Deo* secum omnem clerum pariter psallere fecit. Dicto quoque hymno, corpus sanctum in basilicam transtulit, et cum laude debita sepelivit. Ferunt ibidem et Victorem martyrem esse sepultum, sed non eum adhuc cognovimus revelatum.

CAPUT LXIV.

De Patroclo martyre.

Patroclus quoque martyr, qui apud urbem Tricassinorum sepultus habetur, sæpius se amicum Dei virtutibus multis ostendit[1]. Erat enim super eum parvulum oratorium, in quo unus tantum clericus serviebat. Loci enim homines parvum exhibebant martyri famulatum, pro eo quod historia passionis ejus non haberetur in promptu. Mos namque erat hominum rusticorum, ut sanctos Dei, quorum agones relegunt, attentius venerentur. Quidam igitur, de longinquo itinere veniens, libellum hujus certaminis detulit; lectori quem in ipso loco servire diximus prodidit ad legendum. Ille vero, post decursam lectionem

(1) An. 259 aut 273, 21 jan. (R.)

fit découvrir. Plus tard, il convertit un côté de cette basilique, celui qui touchait l'oratoire, en une abside où cet oratoire fut compris, et il implorait de la miséricorde du Seigneur une révélation sur le martyr. Bientôt, un diacre de Metz apprit par une vision le lieu où le martyr reposait. Peu de temps après il vint trouver l'évêque, et, repassant dans son esprit, comme des indices certains, les circonstances de sa vision, bien qu'il ne fût pas venu auparavant sur les lieux, il lui dit : « Creuse là, et tu trouveras le corps du saint; c'est au milieu de l'abside. » Dès que celui-ci eut creusé à une profondeur d'environ sept pieds, il fut saisi par l'odeur d'un parfum pénétrant, et il dit : « J'ai foi que le Christ m'indique son martyr en m'enveloppant de cette odeur si suave. » Et continuant de creuser, il trouva le corps saint qui était intact. Alors il entonna à haute voix le *Gloria in excelsis Deo*, en se faisant accompagner par tout son clergé. L'hymne achevée, il transporta le corps saint dans la basilique, et l'ensevelit avec les honneurs qui lui étaient dus. On dit que le martyr Victor a été enseveli dans la même ville; mais nous n'avons pas encore appris que le lieu de sa sépulture ait été révélé.

CHAPITRE LXIV.

Du martyr Patrocle[1].

Patrocle, autre martyr, enseveli dans la ville de Troyes, montre par une foule de vertus qu'il est l'ami de Dieu. On avait élevé sur son corps un petit oratoire qui n'était desservi que par un clerc. Les habitants du lieu rendaient peu d'honneurs au martyr, attendu que l'histoire de sa passion ne leur était pas parvenue. Car ils avaient l'habitude des gens de la campagne, qui est d'honorer plus particulièrement ceux des saints de Dieu dont ils peuvent lire les combats. Un voyageur, arrivant d'un pays lointain,

(1) Il est honoré en Champagne sous le nom de saint Parre.

valde gavisus, nocturno sub tempore, famulante lumine, velociter exemplavit. Hominibus quidem digressis, hic episcopo suo exhibet quæ repererat, putans se per hæc gratiam assequi sacerdotis. At ille non credens, nisi confictum æstimans, cæsum increpatum clericum abscedere jubet, dicens : « Te hæc juxta votum tuum dictasse manifestum est; nam nunquam ea cum ullo homine reperisti. » Post multum vero tempus, ut virtus martyris non esset occulta, abiit exercitus in Italiam, et detulit passionis hujus historiam[1], sicut a clerico tenebatur scripta. Tunc confusus valde episcopus cognovit vera esse quæ a clerico dicebantur. Populus autem ex hoc magis honorare cœpit martyrem, constructaque super eum basilica, festivitatem ejus per singulos annos devote concelebrat.

CAPUT LXV.

De basilica sancti Antoliani martyris.

Antolianus autem martyr apud urbem Arvernam martyrium consummavit[2]. In cujus honore Alchima soror et Placidina conjux Apollinaris episcopi, templum ædificare cupientes[3], multa sanctorum corpora, dum fundamenta jacerent, removerunt, nescientes cujus meriti essent quorum sepulcra repererant : quæ,

---

(1) Incertum est autem an ea sint acta quæ ad nos usque pervenere, in quibus Patroclus Aureliani jussu cæsus memoratur. Aurelianus autem an. 273 et seq. in Gallias venit. Verisimilius tamen alii putant Aureliani nomine præsidem designari.

(2) An. 255, 6 feb. (R.)

(3) Habent Editi Bad. et alii : *Alchima et soror Placidinæ conjux... cupientes*. Rom. et Colb. tut., *Alchima soror Placidinæ conjux... cupiens*. Laud., Bec., Colb. a, *cupientes*. (R.)

apporta un petit livre contenant l'histoire de ce martyre, et le communiqua au lecteur qui desservait, avons-nous dit, l'oratoire en question. Celui-ci, plein de joie à cette lecture, employa le temps de la nuit et sa lumière à copier rapidement le livre. Quand le voyageur et ses compagnons furent partis, il alla trouver son évêque et lui montra sa découverte, pensant s'acquérir par là ses bonnes grâces. Mais celui-ci n'y croyant pas et la regardant comme controuvée, après avoir injurié et frappé le clerc, le chassa de sa présence, en lui disant : « Il est manifeste que c'est là une pure invention de ta part; car tu n'as jamais pu savoir ces choses d'aucun homme. » Longtemps après, afin que la vertu du martyr ne fût pas cachée, on apporta, à la suite d'une expédition militaire en Italie, l'histoire de cette passion, qui se trouva semblable à celle que le clerc avait par écrit. L'évêque, confus, reconnut alors que le clerc lui avait dit vrai. Quant au peuple, il en honora davantage le martyr. Une basilique fut élevée sur le corps du saint, et chaque année on célèbre sa fête avec dévotion.

CHAPITRE LXV.

De la basilique du martyr saint Antolien.

Le martyr Antolien souffrit sa passion dans la ville des Arvernes[1]. Alchima, la sœur, et Placidina, l'épouse de l'évêque Apollinaire, désirant élever un temple en l'honneur du martyr, on déplaça, en faisant les fondations, bien des

(1) Clermont. Grégoire de Tours parle de saint Antolien au livre I de son *Histoire*, chap. XXXI. Dans son traité *De ecclesiis Clarom.*, Savaron dit que le corps de saint Antolien fut d'abord déposé dans l'église de Saint-Gall, et que, lors de la destruction de celle-ci, il fut transféré dans celle de Saint-Allyre. D'autres veulent qu'après la destruction de l'église de Saint-Gall, arrivée au Xe siècle, les reliques de saint Antolien aient été transportées dans l'abbaye de Chanteuge, au diocèse de Saint-Flour. (R.)

cum viritim sepelire, propter aliorum sepulcrorum multitudinem quæ locum illum ab antiquo repleverant, non haberent, congregatam ossium massam in unam projicientes fossam humo operuerunt : idque, quod Deo vel sancto martyri acceptabile non fuisset, per visum cuidam apparuit; viditque homo ille conquerentem beatum Antolianum, cum reliquis sanctis, atque dicentem : « Væ mihi, quia propter me multi fratrum meorum injuriati sunt : verumtamen dico quia qui hæc cœperunt ad effectum perducere non possunt. » Quod ita gestum est. Erectis tamen parietibus super altare ædis illius, turrem ac columnis[1], pharis, heracliisque transvolutis arcubus erexerunt, miram cameræ fucorum diversitatibus imaginatam adhibentes picturam. Nam ita fuit hoc opus elegans et subtile ut per longa tempora rimarum frequentatione divisum pene in ruinam pendere videretur. Quod periculum Avitus pontifex cernens, anticipans futuram columnarum stragem, jussit tigna asseresque vel tegulas amoveri ; quibus submotis nec adjutoriis columnis appositis, nutu Dei, discedentibus de machina structoribus ut cibum caperent, recedentibusque et reliquis a basilica, dato columnæ immenso pondere, cum magno sonitu super altare et circa altare diruerunt, completaque est ædes nebula de effracti calcis pulvere. At sacerdos exsanguis, duorum damnorum detrimenta suspi-

(1) Sic plerique mss. ; alii cum Editis, *a columnis*. Et infra mss. ut plurimum *eraclis*, seu *heraclis*. Hunc locum sic exponit Bolland. ad diem 6 febr., ut arcus telamonibus, seu atlantibus, quos Gregorius *Heraclas*, quasi *Hercules* appellat, innixi fuerint. Pharos censet esse tigna quæ in modum phari assurgebant. (R.)

corps de saints, ignorant le prix des sépultures qu'on avait trouvées. Ne pouvant pas les ensevelir séparément, à cause de la multitude des autres tombes qui remplissaient ce lieu de toute antiquité, on mit tous les ossements en un monceau et on les jeta dans une fosse qu'on couvrit de terre. Quelqu'un eut une vision qui fit comprendre que cela n'avait pas été agréable à Dieu ni au saint martyr. Cette personne vit Antolien se plaignant, aussi bien que les autres saints, et disant : « Malheur à moi, pour qui l'on fait injure à beaucoup de mes frères. En vérité, je le dis, ceux qui ont commencé cette entreprise ne pourront la mener à fin. » Ce qui arriva. En effet, on éleva au-dessus de l'autel de cette église des massifs de maçonnerie, sur lesquels on assit une tour, soutenue par des socles, des colonnes et des piliers, reliés entre eux par des arcs de pierre. On décora la voûte de peintures, où des images de toutes sortes brillaient par l'éclat des couleurs. C'était un ouvrage élégant, mais si délicat, que, par la suite des temps, il s'y fit de nombreuses lézardes qui semblèrent présager sa ruine. Le pontife Avitus[1], voyant le péril et voulant prévenir la chute prochaine des colonnes, fit ôter de leur couronnement les poutres, les esseaux et les tuiles. Et, comme on ne prit pas la précaution d'étayer les colonnes, il arriva que les ouvriers étant descendus de leurs échafauds pour aller prendre leur repas, et chacun, grâce à Dieu, étant sorti de l'église, les colonnes, qui avaient à supporter un poids immense, s'écroulèrent avec fracas sur l'autel et sur les parties environnantes, en remplissant l'édifice d'un nuage de plâtre et de poussière. L'évêque, effrayé, redoutait un double malheur : que les marbres ne fussent brisés et que quelqu'un n'eût péri sous les décombres.

(1) C'est l'évêque de Clermont dont parle souvent Grégoire de Tours.

rans, ne et marmora confregissent et aliquis deperisset e populo, scire non poterat quid damni accessisset. Nullus enim propter nebulam pulveris illuc poterat accedere. Post duarum vero horarum spatium, recedente nebula, ingressi sunt vel defunctorum colligere corpora, vel columnarum fragmenta rimari. Nullum hominem periisse cognoscunt : altare quoque mirantur illæsum, in quod e tanta altitudine impactæ columnæ nihil læsionis intulerunt. Quid plura ? invenerunt omnia integra, cuncta contemplantur esse salvata : glorificant martyrem, conspiciunt Dei virtutem, qui sic altare columnasque servavit illæsas.

In hujus urbis territorio et Julianus martyr[1] agonis palmam legitime decertando promeruit. De cujus virtutibus quæ ad nos usque venerunt, in libro quem de ejus miraculis proprie scribere præsumpsimus, declaravimus.

CAPUT LXVI.

De furto patrato in æde sancti Saturnini[2].

In ipso quoque territorio, tempore quo Chramnus[0] Arvernum abiit[3] cum diversa scelera ab ejus gererentur ministris, quinque viri sacrosanctum oratorium domus Iciacensis[4] furtim appetunt : habentur autem in eo

(1) An. 304, 28 aug. — (2) *De reliquiis S. Saturnini*, 2791.

(3) Colb. a, *Condramnus*. (R.)

(4) Iciodorensi Arvernorum (*Issoire*) favet titulus in Bell. et Laud. : *De oratorio Iciodorensi in Arverno, ubi sanctus Saturniuus requiescit.* Colb. a : *De... Iciodorensi... ubi sanctus Symphorianus*, etc. Retinendam vero vocem *Iciacensis* verisimilius est. Hic quippe designari videtur vicus *Issac* vulgo dictus, unica a Ricomago (*Riom*) leuca distans, ubi hodieque ecclesia parochialis sanctum Saturninum Tolosatem episcopum patronum agnoscit. (R.)

Il ne savait jusqu'à quel point le mal était grave, car personne ne pouvait s'approcher à cause de la poussière. Au bout de deux heures, quand elle fut abattue, on put entrer, soit pour relever les cadavres, soit pour chercher les fragments des colonnes. On reconnut alors qu'aucun homme n'avait péri, et l'on vit avec admiration que l'autel n'avait pas été touché et que les colonnes tombées sur lui de si haut ne l'avaient en rien endommagé. Qu'ajouterais-je? Tout se trouva intact et bien conservé. On glorifia le martyr, et l'on reconnut la vertu divine qui avait préservé l'autel et les colonnes elles-mêmes.

C'est sur le territoire de la même ville que Julien conquit aussi par le combat et mérita légitimement la palme de martyr. Il est parlé de ce que nous avons appris de ses vertus dans le livre spécial que nous avons écrit sur ses miracles [1].

CHAPITRE LXVI.

D'un vol commis dans l'église de saint Saturnin.

Sur ce même territoire, lorsque Chramne se retira en Auvergne et que ses officiers y commirent divers crimes [2], cinq hommes s'approchèrent furtivement du très-saint oratoire du monastère d'Issac [3], dans lequel on conserve des reliques de saint Saturnin. Après en avoir forcé l'entrée et en avoir emporté les poêles et autres ornements du culte, ils s'éloignèrent à la faveur de la nuit. Le prêtre, s'étant aperçu du vol, interrogea les voisins, mais n'en put tirer aucun indice au sujet des objets enlevés. Aussitôt le vol commis, ses auteurs s'étaient retirés dans le pays d'Or-

(1) C'est le livre *De miraculis beati Juliani*, qui suit.
(2) Voy. l'*Histoire* de Grégoire de Tours, liv. IV, chap. XIII et XVI.
(3) Yssac-la-Tourette, Puy-de-Dôme, arr. de Riom.

sancti Saturnini[1] reliquiæ, irruptoque, ablatis palliolis vel reliquis ministerii ornamentis, nocte tegente discedunt. Sed presbyter recognoscens furtum, ac inter vicinos scrutans, nullum potuit ex his quæ ablata fuerant indicium reperire. Protinus vero latrones qui hæc admiserunt in Aurelianense[2] se territorium transtulerunt; divisisque rebus, accepit unusquisque partem suam. Sed mox insequente ultione divina, quatuor in seditionibus interfecti sunt. Quintus vero totam sibi furti hujus hæreditatem superstes remanens vindicavit. Sed ubi hæc in domum suam contulit, statim obtectis sanguine oculis, excæcatus est. Tunc compunctus tam doloribus quam inspiratione divina, vovit dicens : « Si respexerit Deus miseriam meam et mihi visum reddiderit, referam loco illi sancto quæ abstuli. » Et hæc cum lacrymis orans visum recepit. Accedens vero ad oppidum Aurelianense, providente Deo, diaconum Arvernum invenit. Cui traditis rebus, suppliciter exoravit ut easdem oratorio restitueret, quod diaconus devotus implevit.

CAPUT LXVII.

De sancto Genesio Arverno[3].

Nuperrimo autem tempore[4], in hujus urbis Arvernæ territorio, quod adjacet Tigernensi castello, Genesius ejusdem loci sanctus se hoc modo revelavit. Pauper quidam boves, quos ad exercendam culturam habebat,

---

(1) Passus post an. 250, 29 nov. (R.)

(2) 2204 et sup. 478, *Aurilianensi* et inferius *oppidum Aurilianensem*.

(3) *De S. Genesio episcopo*, 2791. — (4) An..... 28 oct. (R.)

léans et y avaient partagé leur butin; chacun avait eu sa part. Bientôt après, quatre d'entre eux, poursuivis par la vengeance divine, furent tués dans des échauffourées. Le cinquième s'appropria tout le produit du vol, comme le seul survivant et comme héritant des autres. Mais il ne l'eut pas plutôt porté dans sa maison, qu'un nuage de sang vint obscurcir sa vue et le rendit aveugle. Touché, tant par ses douleurs que par l'inspiration divine, il fit un vœu et dit : « Si le Seigneur a pitié de ma misère et me rend la vue, je rapporterai à ce saint lieu tout ce que j'en ai emporté. » Priant ainsi avec larmes, il recouvra la vue. Il se rendit alors dans la ville d'Orléans, où Dieu lui fit rencontrer un diacre d'Auvergne, auquel il remit les objets volés, en le conjurant de les restituer à l'oratoire; ce que le diacre accomplit dévotement.

CHAPITRE LXVII.

De saint Genès d'Auvergne.

Tout récemment, dans la partie du territoire de cette cité d'Auvergne qui avoisine le château de Thiers, le saint du lieu, saint Genès [1], se manifesta de cette manière. Il arriva qu'un pauvre homme, ayant cessé d'avoir l'œil sur les bœufs dont il se servait pour son labourage, les perdit; en vain il les demanda et les chercha de tous côtés; impossible de les retrouver. La nuit suivante, un homme lui apparut, et lui

(1) Ce saint mourut dans la première semaine de son baptême. Aussi l'appelle-t-on *saint Genez l'enfant*. On a ses Actes, mais ils sont peu dignes de foi. Fuyant, dit-on, une persécution qui sévissait en Grèce, il aborda à Arles où il fut baptisé par saint Trophime. Il passa de là chez les Arvernes et y trouva Austremoine. Envoyé par ce dernier vers saint Serenatus, il fut pris par les païens non loin de Thiers, et mis à mort à l'âge de 18 ans. Il ne faut pas le confondre (comme fait le ms. 2791; voy. p. 186, n. 3) avec saint Genest, évêque de Clermont de 656 à 662. (R.)

casu ab oculis dilapsos perdidit, eosdemque sollicita indagine quæsitos reperire non potuit. Consequenti vero nocte, apparuit ei vir quidam per visum, dicens: « Vade per viam quæ ad silvam ducit, et invenies boves quos sollicite requiris, juxta lapidem marmoris herbarum copiam decerpentes; junctisque ad plaustrum, marmor exhibe, et super sepulturam quæ viæ est propinqua compone. Ego enim sum, qui tibi hæc loquor, Genesius, cujus est tumulus ille, qui in albis positus per martyrium ab hoc mundo migravi. » Consurgens autem homo ille diluculo reperit boves juxta lapidem, fecitque sicut ei præceptum fuerat per visum. Sed nec in hoc defuit miraculum, cum immensus lapis, quem multa boum paria movere vix poterant, a duobus tantum delatus est bobus. Ex hoc enim multi infirmi ibidem venientes, votorum promissa solventes, sanitatem recipiunt. Audiens hæc Avitus, episcopus urbis illius, basilicam super tumulum sancti magnam ædificavit, dedicatamque, festivitatem in ea excoli præcepit, in qua nunc multa frequentia populorum cum votis, ut diximus, veniens, cum sanitate regreditur. Hanc etiam basilicam sancti Genesii Arelatensis reliquiis illustravit.

CAPUT LXVIII.

De Genesio Arelatense martyre, seu de moro reviviscente.

Hic vero martyr Genesius[1], decisione cervicis agonem, pro Christi nomine, apud eamdem Arelatensem[2]

(1) Hujus passio sancto Paulino tributa edita est inter Acta Martyrum sincera, pag. 603. Incertum est quo tempore passus sit. Festum ejus celebratur die 25 augusti. (R.)

(2) *Arelatensim*, 2204 et supp. 478.

dit : « Va par le chemin qui conduit à la forêt, et tu trouveras tes bœufs que tu cherches tant en train de brouter une herbe épaisse qui croît près d'une table de marbre. Après les avoir attelés à ton chariot, emporte le marbre et place-le sur la sépulture qui est au bord du chemin. Moi, qui te dis ces choses, je suis Genès, et ce tombeau est celui où j'ai été déposé dans ma robe blanche [1], après avoir quitté ce monde par le martyre. » Notre homme s'étant levé au point du jour retrouva ses bœufs auprès de la pierre indiquée et fit ce que lui avait ordonné la vision. Et cela ne fut pas sans miracle ; car la pierre, qui était si énorme qu'à peine eût-elle pu être remuée par plusieurs paires de bœufs, deux seulement suffirent à la porter. Bien des malades qui s'y rendent et qui y font leurs offrandes recouvrent la santé. Avitus, l'évêque de cette ville, apprenant cela, construisit une vaste basilique [2] sur le tombeau du saint, la dédia et y institua une fête, où une grande foule de peuple vient aujourd'hui porter ses offrandes et recouvre, comme nous l'avons dit, la santé. Avitus donna un nouvel éclat à cette basilique en y déposant des reliques de saint Genès d'Arles.

CHAPITRE LXVIII.

De Genès, martyr d'Arles, et du mûrier révivifié.

Cet autre martyr, du nom de Genès, souffrit le martyre pour le nom du Christ avec la foi la plus fervente et eut la tête tranchée dans la ville d'Arles. A l'endroit où l'on dit qu'il fut décollé, croît un arbre de l'espèce des mûriers, qui procure de grands soulagements aux malades, par l'in-

(1) *In albis,* dans la robe blanche du néophyte, c'est-à-dire dans la première semaine de son baptême. (R.)

(2) Plus tard on y joignit un monastère qui devint l'abbaye Saint-Symphorien de Thiers. (R.)

scilicet urbem, pollente fervore fidei, consummavit[1]. Est autem ibi arbor, ubi dicitur decollatus fuisse, genere morus, ex qua infirmis multa plerumque beneficia, impertiente martyre, sunt concessa. Sed decursis temporibus, cum rami cortexque ejus pro salvatione a multis detraherentur, arefacta est. Verumtamen adhuc fideliter petentibus vivit, similia præbens medicamina quod superest de columna.

CAPUT LXIX.

De miraculis per beatum Genesium factis[2].

Sed et pons quondam super Rhodanum fluvium, ubi beatus martyr natasse fertur, in die solemnitatis ejus, disruptis catenis, quia super naves locatus erat, nutare cœpit, ac præ nimio pondere populorum ipsæ naves dehiscentes in alveo fluminis populum submergebant. Tunc omnes simul in discrimine positi una voce clamaverunt, dicentes: « Genesi beatissime, eripe nos propriæ sanctitatis virtute, ne pereat plebs quæ fideliter advenit tua devote solemnia celebrare. » Mox flante vento, vulgus omne ad littus reductum miratur se virtute martyris esse salvatum[3]. Nam et cancelli beati sepulcri sæpius a Langobardis vel reliquis hostibus confracti sunt; sed arrepti a dæmone homines, aut comprehensi rabie, debacchantes, aut propriis se dentibus lacerantes, nihil de iis quæ violenter ceperant abstulerunt. Ferunt etiam in hac urbe

(1) An..... 25 aug. (R.)

(2) *De fonte Rodani*, 2205. *De miraculo ejus super aquas*, 2791.

(3) De hoc miraculo vide homiliam sancti Hilarii Arelatensis episcopi apud Surium. (R.)

tercession du martyr. Mais, dans la suite des temps, ses branches et son écorce ayant été souvent enlevées pour la guérison des malades, il se dessécha. Cependant il vit encore pour ceux qui le demandent avec foi, donnant avec ce qui reste de son tronc les mêmes secours médicaux qu'auparavant.

CHAPITRE LXIX.

Des miracles opérés par saint Genès.

Sur le fleuve du Rhône, que ce saint martyr a, dit-on, passé à la nage [1], il y a un pont qui se rompit le jour de sa fête. Après avoir brisé ses chaînes, car c'était un pont de bateaux, il commença à se disjoindre, et les bateaux eux-mêmes, s'entr'ouvrant sous le poids de la foule, allaient noyer le peuple dans les eaux du fleuve. Tout ce monde, menacé du même danger, se mit à crier d'une seule voix : « O bienheureux Genès, prends-nous sous la sauvegarde de ta sainteté, pour que ceux-là ne périssent pas qui se sont rendus avec dévotion à la célébration de ta fête ! » Aussitôt, un vent qui s'éleva poussa vers le rivage toute cette foule, qui se vit ainsi avec admiration sauvée par la vertu du martyr. Les barreaux de son tombeau sacré ont été souvent forcés par les Lombards et par d'autres ennemis; mais ceux qui le faisaient étaient toujours, ou enlevés par le démon, ou saisis subitement d'une rage telle, qu'ils se déchiraient de leurs propres mains, en sorte qu'ils ne purent jamais rien emporter de ce qu'ils avaient pris. On rapporte encore qu'il y eut dans cette ville une femme contre laquelle son mari intenta une accusation qui ne put être entièrement prouvée, mais pour laquelle le juge la condamna à l'épreuve de

(1) Pour échapper à des soldats qui le poursuivaient. (R.)

fuisse mulierem, cui a viro crimen impactum, nec omnino probatum, a judice ut aquis immergeretur dijudicata est. Cui, cum ad collum lapis immensus funibus colligatus fuisset, in Rhodannm de navi præcipitata est. Illa vero beati martyris auxilium precabatur, et nomen ejus invocans aiebat : « Sancte Genesi, gloriose martyr, qui has aquas natandi pulsu sanctificasti, erue me juxta innocentiam meam : » et statim super aquas ferri cœpit. Quod videntes populi, susceperunt eam in navi, et ad basilicam sancti deduxerunt incolumem : nec ulterius a viro vel a judice est quæsita.

CHAPITRE LXX.

De quadam muliere injuste a marito adulterii accusata [1].

O quantum innocentia præstat, quantum mens pura meretur ! Nam simili sorte alia mulier a viro suo adulterii crimen accepit. Quod coram judice diutissime denegans, cum propria confessione superari non posset, dijudicatur immergi. Dehinc concurrente ad spectaculum populo, ad pontem ducitur amnis Ararici, connexoque cum fune lapide molari collo ejus, præcipitaverunt eam in flumen, increpante desuper viro atque dicente : « Ablue nunc aquis abundantibus fornicationes immunditiasque tuas, quibus sæpe maculasti stratum meum. » Sed Domini pietas, quæ insontes perire non patitur, providit stylum sub aquis, quem videre homo non poterat ; qui suscipiens funem sustinuit mulierem, ne ad fundum fluminis perveniret. Et erant utraque sub aquis, mulier scilicet, et petra

(1) *De muliere cui crimen injectum est*, 2205.

l'eau froide[1]. On lui attacha au cou une énorme pierre et on la précipita dans le Rhône du haut d'un bateau. La malheureuse, implorant le secours du bienheureux martyr, invoquait son nom et disait : « Saint Genès, ô glorieux martyr, toi qui, en nageant dans ces eaux, les as sanctifiées, délivre-moi, car je suis innocente. » Aussitôt elle se sentit portée sur l'eau. Voyant cela, le peuple la reprit dans le bateau et la ramena saine et sauve à la basilique. Jamais depuis elle ne fut inquiétée ni par son mari ni par le juge.

CHAPITRE LXX.

D'une femme injustement accusée d'adultère par son mari.

O que l'innocence est belle et qu'une âme pure a de mérite ! Une autre femme, que son mari accusait aussi d'adultère, après avoir longtemps nié devant le juge, ne pouvant être amenée à un aveu volontaire, fut condamnée à l'immersion. Le peuple accourut à ce spectacle. On conduisit cette femme sur le pont de la Saône, on lui attacha au cou, avec une corde, une pierre meulière, et on la précipita dans le fleuve, tandis que son mari l'accablait d'imprécations, en disant : « Va maintenant laver au milieu des ondes du fleuve les fornications et les impuretés dont tu as si souvent souillé ma couche ! » Mais la compassion divine, qui ne souffre pas qu'un innocent périsse, fit qu'il se trouva sous l'eau une barre de fer invisible à l'œil, qui arrêta la corde, soutint la femme et l'empêcha de tomber au fond de l'eau. La femme et la pierre restèrent ainsi sous

(1) C'est du jugement de Dieu par l'eau froide qu'il s'agit ici de même que dans le chapitre suivant. La loi salique (tit. 55) et les décrets de Childebert et de Clotaire ne font mention que de l'épreuve par l'eau bouillante.

styli illius lance librata. Cumque jam sol occubitum peteret, propinqui feminæ illius deposcunt a judice, ut liceret per alveum torrentis cadaver parentis inquirere. Accepta itaque indulgentia, descenderunt ad locum in quo præcipitata fuerat mulier, videruntque eam pendere cum lapide, missoque unco, abstraxerunt illam : intelligentesque eam esse vivam, velociter ad basilicam, quæ erat fluminis proxima, transtulerunt; timebant enim ne iterum mergi juberetur a judice. Interrogabant autem mulierem qualiter sub pelago vivere potuisset. Respondit : « Non mihi aliter quam somnium visum est, nec amplius aquas sensi, nisi cum in his projecta descendi, aut ab his iterum sum resumpta, surrexi. » Et mirabantur omnes non potuisse eam mori in tali discrimine; salvavit enim eam puræ conscientiæ fides, et Dominus, quem jugiter imprecata est. Deinde parentibus indulta, nec a judice, nec a viro est amplius inquisita. Sed ad virtutes martyrum redeamus.

CAPUT LXXI.

De Ferreolo et Ferrucione.

Vesonticorum[1] quoque civitas propriis illustrata martyribus, plerumque miraculis præsentibus gaudet. Huic in abdito cryptæ duo, ut passio[2] declarat, martyres, Ferreolus atque Ferrucio sunt sepulti[3]. Factum

(1) 2204 *Visonticorum;* supp. 478 *Visontiquorum;* 2205 *Visontorum*, dein correctione *Vesontiorum* postremumque (XII° sæc.) *Vesuntionum*.

(2) Edidit Surius istorum martyrum Acta. Eorum festivitas cum missa propria habetur in Missali Gothico apud Thomasum et Mabillon. Liturgiæ Gallicanæ lib. III, 53. (R.)

(3) An. 211, 16 jun. (R.)

les eaux, soutenues par la barre comme par le fléau d'une balance. Lorsque le soleil fut sur son coucher, les parents de cette femme demandèrent au juge la permission de chercher son cadavre dans le lit du fleuve, et après l'avoir obtenue, ils descendirent à l'endroit où on l'avait précipitée. Ils la trouvèrent suspendue d'un côté et la pierre de l'autre, et à l'aide d'un croc ils la retirèrent. Voyant qu'elle respirait encore, ils se hâtèrent de la porter à une basilique voisine du fleuve; car ils craignaient qu'elle ne fût condamnée de nouveau à l'immersion par le juge. Mais comment avait-elle pu vivre sous les ondes? Ils le lui demandèrent, et elle répondit : « Tout cela s'est passé comme un songe, et je n'ai senti que j'étais dans l'eau qu'au moment où l'on m'y a précipitée, et ensuite lorsqu'on m'en a retirée. » Tout le monde admira qu'elle ne fût pas morte après avoir couru un tel danger. C'est que la conscience d'une foi pure et le Seigneur, qu'elle avait invoqué constamment, la sauvèrent. Rendue ensuite à ses parents, elle ne fut plus inquiétée ni par le juge ni par son mari. Mais il est temps de revenir aux vertus des martyrs.

CHAPITRE LXXI.

De Ferréol et de Ferrucion [1].

La cité de Besançon, illustrée par ses martyrs, se réjouit souvent des miracles qu'ils y opèrent. Là, dans la profondeur d'une crypte, sont ensevelis, comme l'histoire de leur passion nous l'apprend, les deux martyrs Ferréol et Ferrucion [2]. Or, il arriva un temps où le mari de ma sœur tomba

(1) Saint Ferrucion est honoré en Franche-Comté sous le nom de saint Ferjeux.

(2) On pense qu'ils souffrirent le martyre au commencement du règne de Caracalla. Ils avaient été envoyés à Besançon par saint Irénée. (R.)

est autem quodam tempore ut vir sororis meæ invalescente febre graviter ægrotaret. Cumque jam quarti mensis spatio lectulo anhelus occumberet, ut nihil aliud conjux mœsta, nisi quæ sepulturæ erant necessaria cogitaret, sanctorum basilicam flens ac tristis expetiit : provolutaque coram sepulcris, palmis ac facie rigente, opprimit pavimentum. Accidit autem fortuito ut, extensa dexteræ manus palma, folium herbæ salviæ, quod pro honore martyrum in crypta conspersum fuerat, operiret. Postquam autem, fusa oratione, cum lacrymis surrexit a tumulis, putans aliquid de linteaminibus, quibus induta erat, manu prehendisse, ut assolet, volam continuit clausam; egressaque basilicam, patefacta manu, folium herbæ miratur. Obstupefacta vero quid hoc esset, munus cœleste indultum sibi divinitus recognoscit, ut scilicet per eum virtus martyrum infirmo succurreret. Domum igitur jam lætior rediens, folium dilutum aqua viro porrexit ad bibendum. Qui ut hausit plenus fide, protinus sanitatem plenissimam meruit obtinere.

CAPUT LXXII.

De sancto Dionysio Parisiorum episcopo [1].

Dionysius vero episcopus, Parisiorum urbi datus est martyr [2]. Tempore vero quo Sigibertus rex cum exercitu ad urbem illam venit, et maximam vicorum ejus partem incendio concremavit [3], quidam de primoribus ejus ad basilicam antedicti martyris

(1) *De sancto Dionysio martyre*, 2205.
(2) An. 250, 9 oct. (R.)
(3) An. 574.

gravement malade de la fièvre. Comme au bout de quatre mois il était encore dans son lit, accablé et sans force, et que sa triste épouse ne songeait plus qu'aux choses nécessaires à une sépulture, elle se rendit, triste et pleurante, à la basilique des saints. Elle s'agenouilla sur leurs tombeaux et pressa le pavé de ses mains et de son visage contractés. Par hasard, en étendant la main droite, elle prit une feuille de sauge parmi l'herbe qui avait été répandue dans la crypte en l'honneur des martyrs. Puis, après avoir fait sa prière et les larmes aux yeux, elle se leva des tombeaux, pensant avoir pris avec sa main quelque pan des vêtements dont elle était couverte, comme on a l'habitude de faire, et gardant ainsi la main fermée. Sortie de l'église, elle ouvre la main et s'étonne d'y trouver la feuille de sauge. Ne sachant d'où elle venait, elle y reconnut un présent céleste, au moyen duquel la vertu des martyrs devait venir au secours du malade. Retournant alors dans sa maison, déjà plus joyeuse, elle fit avec sa feuille une infusion qu'elle donna à boire à son mari. Dès que celui-ci l'eut prise, sa foi lui valut de recouvrer aussitôt toute sa santé.

CHAPITRE LXXII.

De saint Denis, évêque de Paris.

L'évêque Denis fut donné comme martyr à la ville de Paris [1]. Au temps où le roi Sigebert y vint avec son armée et mit le feu à la plus grande partie de ses faubourgs, l'un des plus élevés en dignité après lui s'en vint à la basilique

(1) Si l'on s'en rapporte à ce que dit Grégoire de Tours dans le livre Ier de son *Histoire*, chap. xxx, saint Denis aurait été martyrisé après l'an 250. Mais, si l'on en croit d'autres monuments qui le font venir dans les Gaules par l'ordre de saint Clément, son martyre remonte au second siècle. Voy. Mabillon, *Analect.*, t. I, p. 63. (R.)

properat, non orationis devotione, sed tantum ut aliquid fraudaret ab æde : qui scilicet, ubi reserata ostia ac vacuum templum a custodibus reperisset, pallam holosericam, auroque exornatam et gemmis, quæ sanctum tegebat sepulcrum, temerario ausu diripuit, secumque sustulit. Veniens autem ad castra, fuit ei necessitas navigandi. Cumque puer ejus, quem tunc creditum habebat, suspensis ad collum ducentis aureis, navem cum eodem ascendisset, subito, a nullo tactus, de navi deruit, oppressusque aquis, nunquam potuit inveniri. Ille quoque judicium Dei in se cernens per pueri amissionem et auri, velociter littori de quo digressus fuerat, remeavit, pallamque sepulcri summa velocitate restituit. Et licet hoc fecerit, tamen diem in quo hæc admiserat, recurrente anni circulo, non attigit. Alius autem super sepulcrum sanctum calcare non metuens, dum columbam[1] auream lancea quærit elidere, elapsisque pedibus ab utraque parte, quia turritus[2] erat tumulus, compressis testiculis, lancea in latere defixa, exanimis est inventus. Id non fortuito contigisse, sed judicio Dei gestum, nullus ambigat.

---

(1) De ejusmodi columbis ad sepulcra appensis vide Mabillon, de Liturgia Gallic. lib. I, cap. IX, ubi et de columbis altarium et baptisteriorum disseritur. (R.)

(2) Id est in modum pyramidis acuminatus, non quod turris ingens unquam supra sepulcrum erecta fuerit. Vide Vales. in Defensione adversus Launoium, parte I, cap. ult. (R.)

dudit martyr, non pour y prier, mais pour y faire quelque butin[1]. Ayant trouvé les portes ouvertes et le temple privé de gardiens, il osa porter une main téméraire sur un poêle de soie, orné d'or et de pierreries, qui couvrait le saint tombeau, et il l'emporta. De retour au camp, il lui fallut s'embarquer; mais comme le serviteur qui avait alors sa confiance, et qui portait à son cou deux cents pièces d'or, montait avec lui dans la nef, il en tomba tout à coup sans avoir été poussé par personne, disparut sous les flots et ne put être retrouvé. Quant à lui, se voyant frappé du jugement de Dieu par la perte de son serviteur et de son or, il retourna promptement au rivage qu'il avait quitté, et rapporta en toute hâte le poêle au tombeau. Ce qui n'empêcha pas qu'il ne put atteindre le terme de l'année à partir du jour où il avait commis cette action. Un autre, qui n'avait pas craint de marcher sur le saint tombeau en cherchant à détacher avec sa lance la colombe d'or qui y était suspendue, les pieds venant à lui manquer de chaque côté de la petite tour qui surmontait le sépulcre, il tomba et se blessa aux testicules; sa lance lui traversa le flanc, et on le releva mort. Personne ne doutera qu'il n'y ait là un jugement de Dieu et non un effet du hasard.

---

(1) Launoi et d'autres veulent tirer de ce passage la preuve que la basilique et le tombeau de saint Denis étaient alors dans Paris. Cette difficulté disparaît si l'on considère que le mot *vici* s'entend non-seulement des faubourgs et des rues de la ville, mais aussi des bourgs et villages situés alentour. Voy. Le Cointe, ann. 574; Adr. de Valois, *Defensio contra Launoium*. Cf. Grég. de Tours, *Hist.*, liv. IV, chap. XLIV. (R.)

CAPUT LXXIII.

De sancto Quintino Viromandensi.

Apud Viromandense[1] vero oppidum Galliarum, Quintinus martyr[2] quiescit, cujus beatum corpus a quadam religiosa[3], quæ dudum fuerat cæcata, reperitur[4]. Sed mox ut a fluminis fundo relevatum est[5] miraculum protulit, cum mulieris facie[6], ubi primum illuxit, lumina cæcata restituit. In hac etiam urbe unus ex latronibus equum presbyteri furtim abstulit: inventus a presbytero, judici manifestatur; nec mora, apprehensus et in vincula compactus, supplicio subditur; opus suum ore proprio indicans, patibulo dijudicatur. Sed presbyter metuens ne ob sui damni causam anima hominis auferretur, judicem deprecatur, ut concessa illi vita, hic culpa reus absolveretur a pœna, dicens sibi satis esse jam factum, quod per tot tormentorum genera latro quæ gesserat declarasset: sed severitas judicis, cum nullis precibus potuisset inflecti, reum patibulo condemnavit. Tunc presbyter, cum lacrymis prostratus ad beati martyris tumulum, suppliciter deprecatur, dicens: « Quæso, gloriosissime

---

(1) *Virmandinsim*, 2204 et supp. 478; *Virmandinse*, 2205.

(2) Lis est inter viros eruditos an Augusta Viromanduorum sita fuerit ubi nunc Quintinopolis visitur ad Summonam fluvium, aut eo loco ubi superest abbatia ordinis Præmonstr. cum vico *Viromandus*, etiam nunc *Vermand* dicto. Vide Cointium, ad an. 531, Valesium in Notitia, Samsonem, Hemeræum, Vassorium, et alios. (R.)

(3) Hæc in Actis vulgatis Eusebia nobilis matrona Romana appellatur. (R.)

(4) An. 287, 31 oct. (R.) — (5) An. 342. (R.)

(6) Aliquot mss., *faciem*. Legendum *faciei*. (R.)

CHAPITRE LXXIII.

De saint Quentin de Vermandois.

Le martyr Quentin[1] repose dans une ville des Gaules nommée Vermand. Son corps bienheureux fut trouvé par une femme dévote qui était depuis longtemps aveugle, et à peine retiré du fond de l'eau, il se révéla par un miracle en rendant la vue à cette femme. Dans cette même ville, un voleur prit furtivement le cheval d'un prêtre. Découvert par celui-ci et dénoncé au juge, il fut arrêté sans retard, enchaîné et mis à la question. Comme il y confessa son fait de sa propre bouche, il fut condamné au gibet. Le prêtre, ne voulant pas que la perte qu'il avait faite occasionnât celle de la vie d'un homme, pria le juge de laisser vivre celui-ci et de le tenir quitte de sa peine, disant qu'il lui suffisait que par la force des tourments le voleur eût avoué ce qu'il avait fait. Mais la sévérité du juge ne fléchit devant aucune prière, et il condamna le coupable à la mort. Alors le prêtre, prosterné tout en larmes au tombeau du bienheureux martyr, le pria, en disant : « Je t'en conjure, ô glorieux athlète du Christ, arrache ce malheureux à une mort cruelle, de peur que cela ne me soit en opprobre si cet homme vient à mourir par suite de mon accusation. Montre, je t'en conjure, ta vertu, afin que celui que la dureté humaine refuse d'absoudre, tu le délivres par la dou-

(1) Saint Quentin est cité dans les Actes comme ayant souffert le martyre sous Rictius Varus, par conséquent pendant la persécution de Dioclétien. (R.)

athleta Chisti, ut eruas hunc pauperem de manu mortis iniquæ, ne mihi fiat in opprobrium, si per meam accusationem moriatur hic homo. Ostende, deprecor, virtutem tuam, ut quem asperitas humana nequit absolvere, lenis pietatis moderamine tu dissolvas. » Hæc sacerdote cum lacrymis deprecante, disruptis vinculis patibuli, reus ad terram ruit. Quod audiens judex, timore perterritus, et divinam admirans virtutem, nihil ultra illi nocere præsumpsit.

CAPUT LXXIV.

De Genesio Beorritano martyre [1].

Est alius martyr infra terminum urbis Beorritanæ[2], presbyterii honore præditus, cujus passionis historia apud loci incolas legitur. Hic dum esset in corpore, castaneum diu aridum suis orationibus obtinuit in viriditatem redire : in cujus basilica cum plerumque super infirmos mirabilia ostendantur, illud præ cæteris est admirabile, quod lilium dudum collectum et siccum, in ejus solemnitate denuo revirescit, ita ut intueantur illa die populi flores novos, quos pridem viderant arefactos. Ad hujus enim sepulcrum plerumque sacramentum mendax prolatum a perfidis virtute martyris confutatur, ut qui temeritate elatus advenerat, emendatus abscedat.

CAPUT LXXV.

De sancto Sigismundo rege.

Sæpe enim Dominus arrogantiam contumacis mentis virga correctionis enervat, ut eamdem cultus sui vene-

(1) *De quodam sancto presbitero*, 2791.

(2) Id est territorii Bigorritani, ubi urbs Tarba. Vide Hist., lib. IX, cap. VI. (R.)

ceur d'une tendre pitié. » Tandis que le prêtre priait ainsi avec larmes, les cordes du gibet se rompirent et le condamné roula par terre. Ce qu'apprenant le juge, il fut saisi de crainte, et, admirant la vertu divine, il n'osa plus persister dans sa sentence.

CHAPITRE LXXIV.

De Genès, martyr de Bigorre.

Il y eut un autre martyr sur le territoire de la ville de Bigorre[1], lequel avait été revêtu des honneurs de la prêtrise. Les habitants du lieu possèdent l'histoire de sa passion. Pendant qu'il vivait de la vie corporelle, il obtint par ses prières qu'un châtaignier depuis longtemps desséché reverdît. Des merveilles se font souvent dans sa basilique en faveur des malades; mais, chose plus admirable encore, un lis, depuis longtemps cueilli et desséché, reverdit de nouveau le jour de sa fête, en sorte que ce jour-là les peuples voient des fleurs mortes redevenir fleurs nouvelles. Bien souvent les perfides qui profèrent un faux serment sur son sépulcre sont confondus par la vertu du martyr, et tel qui était venu plein de témérité s'en retourne puni.

CHAPITRE LXXV.

Du roi saint Sigismond.

Souvent le Seigneur, pour rappeler à la vénération due à son culte l'arrogance des esprits insoumis, emploie la verge du châtiment, comme il est manifestement arrivé à l'égard

---

(1) C'est-à-dire de *Tarbes de Bigorre* Dom Ruinart déclare n'avoir pu trouver quel est ce personnage.

ratione restituat, sicut quondam de Sigismundo[1] rege manifesta fides gestum profert[2]. Hic etenim post interemptum per iniquæ consilium conjugis filium, compunctus corde Agaunum dirigit, ibique prostratus coram sepulcris beatissimorum martyrum legionis felicis[3] pœnitentiam egit, deprecans ut quæcumque deliquerat, in hoc ei sæculo ultio divina retribueret, ut scilicet habeatur in judicio absolutus, si ei mala quæ gesserat, priusquam de mundo decedat, repensentur: ibique et psallentium quotidianum instituit, locumque tam in territoriis quam in reliquis rebus affluentissime ditavit. Postea vero captus a Chlodomere[4] rege cum filiis, interfectusque ejus jussu, ad eumdem locum delatus, sepulturæ mandatus est, quem in consortium sanctorum ascitum ipsa res quæ geritur manifestat : nam si qui nunc frigoritici in ejus honore missas devote celebrant, ejusque pro requie Deo offerunt oblationem, statim compressis tremoribus, restinctis febribus, sanitati pristinæ restaurantur.

CAPUT LXXVI.

De sanctis Agaunensibus[5], seu de sancto Mauricio et sociis[6].

Magna est enim virtus ad antedictorum martyrum[7] sepulcra, de quibus, relictis pluribus, pauca perstringere libuit. Mulier quædam, filium suum unicum ad hoc

---

(1) Laud. Bell. et Colb. a, *Sigimundo*. De illo fusius agitur in Hist. lib. III, cap. v et vi. (R.) — 2205, supp. 478, *Sigimundo*. — (2) An. 523, 1 maii. (R.) — (3) Id est Mauricii, et aliorum martyrum de quibus cap. seq. De hoc nomine disseritur in observationibus ad eorum Acta, inter sincera Martyrum, cap. 286. (R.) — (4) *Chlodmere*, supp. 478. — (5) *Auguanensibus*, 2205. — (6) *De sanctis martiribus Thebeis et de quodam puero*, 2781. — (7) Passi an. 286, 22 sept. (R.)

du roi Sigismond. Touché de repentir après avoir fait mettre son fils à mort par les conseils d'une injuste marâtre, il se rendit au monastère d'Agaune [1], et là, prosterné devant les tombeaux des bienheureux martyrs de la glorieuse légion thébéenne, il fit pénitence, demandant de recevoir en ce monde la punition divine qu'il méritait, afin d'être absous au jour du jugement, s'il avait payé, avant de mourir, pour le mal commis par lui sur la terre [2]. Il fonda un chant quotidien dans cette abbaye d'Agaune, qu'il enrichit considérablement, tant en terres qu'en autres biens. Dans la suite, ayant été pris, avec son fils, par le roi Clodomir et mis à mort par ordre de ce dernier, il fut porté dans le même lieu et y reçut la sépulture. Qu'il ait été admis au partage des saints, ce qui se passe sur son tombeau le prouve. En effet, si des fiévreux entendent dévotement les messes dites en son honneur [3], et font une offrande à Dieu pour son repos, aussitôt leur fièvre s'éteint, les frissons disparaissent, et ils sont rendus à la santé.

CHAPITRE LXXVI.

Des saints d'Agaune, ou de saint Maurice et de ses compagnons.

Une grande vertu réside aussi dans les tombeaux de ces saints martyrs. Parmi bien des faits, j'en choisirai seulement

---

(1) Saint-Maurice en Valais.

(2) On dit même qu'à cette occasion Sigismond revêtit l'habit monacal (en l'année 523). Voy. A. de Valois, *Gesta Francorum*, liv. VII, et préf. du t. II. (R.)

(3) La messe de saint Sigismond pour les fiévreux a été retrouvée par Mabillon dans un manuscrit de l'abbaye de Bobbio. D. Ruinart l'a reproduite, col. 1364.

monasterium adducens, abbati tradidit erudiendum, videlicet ut factus clericus sanctis manciparetur officiis. Verum cum jam spiritalibus eruditus esset in litteris, et cum reliquis clericis in choro canentium psalleret, modica pulsatus febre, spiritum exhalavit. Cucurrit mater orbata ad obsequium funeris plangens, sepelivitque filium. Verumtamen non suffecerunt hæ lacrymæ dolori, quæ in exsequiis sunt effusæ : sed per dies singulos veniebat, et super sepulcrum nati sui, emissis in altum vocibus, ejulabat. Cui tandem apparens per visum noctis beatus Mauricius, ait : «Quid tu, o mulier, incessanter filii obitum plangens, nunquam desistis a luctu? » Cui illa : « Dies, inquit, vitæ meæ hunc planctum non explent; sed dum advixero, semper deflebo unicum meum, nec unquam mitigabor a lacrymis, donec oculos corporis hujus debita mors concludat. » Cui ille : « Noli ita, ait, quasi mortuum flere, sed æquanimiter age, nam scias eum nobiscum habitare et sedentem vitæ perennis consortio nostro perfrui. Et, ut veraciter credas certa esse quæ loquor, surge crastina die ad matutinum, et audies vocem ejus inter choros psallentium monachorum[2]. Et non solum die crastina, sed etiam omnibus diebus vitæ tuæ, cum veneris, audies in psallentio vocem ejus; ideoque ne fleveris, eo quod gaudere te oporteat potius quam lugere. » Surgit mulier, longaque ducit suspiria, nec obdormit in strato suo, donec signum ad consurgen-

---

(1) Supra clericos appellat Gregorius quos nunc monachos; cujus rei varia exempla in aliis quoque auctoribus frequenter occurrunt, ut fusius ostendit Mabillon, in præfat. sæculi III Bened. num. 27. Vide et Thomassini Disciplin. eccles. p. I, lib. III. (R.)

quelques-uns. Une femme amena son fils unique à ce monastère et le confia à l'abbé pour l'instruire, afin que, devenu clerc, il pût être employé aux saints offices. Comme il avait déjà fait des progrès dans les lettres spirituelles, et qu'il chantait au chœur avec les autres clercs, il fut pris de la fièvre et rendit l'esprit. La mère, privée de son fils, accourut à ses funérailles et l'ensevelit en pleurant. Cependant ces larmes qu'elle avait versées aux obsèques de son enfant ne suffisaient pas à sa douleur, et chaque jour elle venait à son tombeau se répandre en sanglots et en cris. A la fin, le bienheureux Maurice lui apparut la nuit dans une vision, et lui dit : « Pourquoi, ô femme, pleurer ainsi sans relâche la mort de ton fils? Ne mettras-tu donc pas de terme à ton deuil? » Sur quoi elle répondit : « Tous les jours de ma vie ne suffiront pas à ma douleur, et, tant que je vivrai, je pleurerai mon fils unique; je ne ferai pas trêve à mes larmes, jusqu'à ce que la mort, que j'attends, me ferme les yeux de ce corps. » Il lui répliqua : « Ne le pleure plus ainsi comme s'il était mort, mais prends courage, et sache qu'il habite avec nous et qu'il jouit dans notre compagnie de la vie éternelle. Et, pour que tu croies à la vérité de ce que je te dis, lève-toi demain matin à l'aube, et tu entendras sa voix parmi le chœur des moines; et non-seulement demain, mais tous les jours de ta vie, tu l'entendras se mêler au chant des psaumes. Ne pleure donc pas, car tu as plutôt sujet de te réjouir que de t'attrister. » La femme se leva sur son séant, en poussant de longs soupirs, et veilla sur sa couche, jusqu'à ce que la cloche eût sonné pour le lever des moines. Alors elle se rendit à l'église pour voir ce qu'il en

dum commoveatur a monachis : quo commoto, accedit ad ecclesiam, aliqua de visione quam viderat probatura. Nihil enim præteriit de pollicitatione sancta, sed quæ fuerant divinitus nuntiata mox impleta noscuntur. Verum ubi cantator responsorium, antiphonam caterva suscepit monachorum, audit genitrix, parvuli vocem cognoscit, et gratias agit Deo. Sed et illud quod martyris ore promissum habebatur prorsus impletum est, ut, omnibus diebus vitæ suæ, cum accessisset mulier ad psallentium, vocem audiret hujus infantuli inter reliqua modulamina vocum.

Cum autem Guntchramnus rex ita se spiritalibus actionibus mancipasset, ut relictis sæculi pompis thesauros suos ecclesiis et pauperibus erogaret, accidit ut, misso presbytero, munera fratribus qui sanctis Agaunensibus deserviunt ex voto transmitteret, præcipiens presbytero ut ad eum rediens sanctorum sibi reliquias exhiberet. Igitur dum, impleta regis præceptione, cum his regrederetur pignoribus, Lemanni[1] laci, per quem Rhodanus influit, navigium petit. Extenditur autem lacus ille in longitudine quasi stadiis quadringentis, latitudine autem stadiis centum quinquaginta. Denique revertens presbyter, ut diximus, cum navigium hoc fuisset aggressus, subito tempestas exorta fluctus tollit : ad sidera surgunt undarum montes, et nunc puppis naviculæ, prora dehiscente, fertur in altum; nunc iterum, demersa puppe, prora tollitur in sublime. Turbantur nautæ, et nihil aliud nisi sola mors in hoc periculo præstolatur. Tunc presbyter, cum videret se his fluctibus obrui, et spumis undarum

(1) *Limanni*, supp. 478, 2791.

serait de sa vision. Or les promesses saintes ne lui firent pas défaut, et ce qui lui avait été annoncé arriva bientôt. Car, dès que le chantre eut entonné le répons et que le chœur des moines eut repris l'antienne, la mère reconnut la voix de son jeune fils et rendit grâces à Dieu. Et la parole qu'elle avait eue de la bouche du martyr s'accomplit de point en point; car, pendant toute sa vie, chaque fois qu'elle s'approchait du chœur, elle entendait la voix de son enfant se mêler aux modulations des autres chants.

Lorsque le roi Gontran se fut si complétement livré aux choses spirituelles, qu'il abandonna les pompes du siècle et partagea ses trésors aux pauvres et aux églises, il envoya un prêtre porter des présents aux moines qui servaient les saints d'Agaune, lui ordonnant de rapporter, à son retour, des reliques de ces saints. Le prêtre, après avoir accompli les ordres du roi, s'embarqua sur le lac Léman, que traverse le Rhône. Ce lac a près de quatre cents stades de long sur une largeur de cent cinquante stades. Dès que l'envoyé de Gontran fut, comme nous l'avons dit, monté sur le navire, une tempête s'éleva tout à coup qui souleva les flots. Des montagnes liquides se dressent vers le ciel; tantôt la proue s'enfonce dans l'abîme, tandis que la poupe s'élève; tantôt, la poupe s'enfonçant à son tour, la proue se relève dans les airs. Les matelots se troublent et n'attendent plus que la mort. Alors le prêtre, se voyant ainsi menacé par les flots et couvert de leur écume, tire de son cou la petite châsse qui contenait les saintes reliques, et, l'opposant avec confiance aux flots en courroux, invoque à haute voix le secours des saints, en disant : « O glorieux martyrs, j'implore votre vertu; que je ne périsse pas dans ces flots,

ipsarum graviter operiri, extracta a collo capsula, quæ sanctorum pignora continebat, undis tumentibus fidus objecit, ac sanctorum præsidium clara invocat voce, dicens : « Ne peream in his fluctibus, virtutem vestram deprecor, martyres gloriosi, sed potius qui jugiter pereuntibus præbetis auxilium, mihi, quæso, dextram salutis porrigere dignemini ; fluctus opprimite, nosque ad littus optatum vestri adjutorii ope reducite. » Et hæc dicens, cessante vento, decedentibus undis, ad littus evecti sunt. Hæc ab ipso cognovi presbytero. In hoc etiam stagno ferunt tructarum piscium magnitudinem usque ad centum librarum pondera trutinari.

CAPUT LXXVII.

De sancto Victore Massiliensi.

Est[1] et ad sepulcrum sancti Victoris, Massiliensis martyris, mira virtus. Nam cum sæpius ad eum accedentes infirmi sanentur reliqui, energumeni tamen multum se conlidentes, et martyrem declamantes, ejectis dæmonibus liberantur. Aureliani[2] autem patricii servus a dæmonio correptus dolendo exitu cruciabatur, ita ut plerumque propriis se morsibus laceraret : sed adductus ad basilicam sancti, cum se exuri ejus virtute fateretur, debacchans per totam ædem, die tertia mundatus abscessit. Qui in tantum fidei merito roboratus est ut deinceps, humiliatis capillis, abbatis sortitus ordinem monasterio uni præponeretur.

---

(1) Ejus festum celebratur die 21 julii. A Fortunato laudatur, lib. VIII, carm. IV. De basilica ipsius noster Gregorius, lib. IX. Hist., cap. XXII. (R.)

(2) *Auriliani*, supp. 478.

mais plutôt, vous qui secourez toujours ceux qui se perdent, tendez-moi votre main libératrice, arrêtez la fureur des eaux, et qu'à l'aide de votre protection nous puissions gagner le rivage désiré! » Il dit, et le vent cessa, les ondes se calmèrent, le bâtiment put aborder. Je tiens ceci du prêtre lui-même. On dit encore qu'il y a dans ce lac des truites si grosses, qu'elles pèsent jusqu'à cent livres.

CHAPITRE LXXVII.

De saint Victor de Marseille.

Le tombeau du martyr saint Victor de Marseille possède une vertu admirable [1]. Non-seulement tous les malades y sont guéris, mais encore les possédés eux-mêmes, tout en s'y frappant de leurs propres mains, et en hurlant le nom du martyr, finissent par être délivrés et par rejeter les démons. Un esclave du patricien Aurélien était possédé du démon et souffrait de telles tortures, qu'il finissait le plus souvent par se déchirer de ses propres dents. Amené dans la basilique, il s'écria qu'il était brûlé par la vertu du saint, courut tout l'édifice en furieux, et sortit guéri le troisième jour. Cette guérison le fortifia tellement dans sa foi, que par la suite il se fit tonsurer et qu'ayant obtenu le rang d'abbé, il fut plus tard préposé à un monastère.

---

(1) Saint Victor souffrit le martyre à Marseille pendant la persécution de Dioclétien et de Maximien ; 21 juill. 290 ou 303. (R.)

CAPUT LXXVIII.

De Baudillio martyre glorioso.

Est apud Nemausensis urbis oppidum Baudillii[1] beati martyris gloriosum sepulcrum, de quo sæpius virtutes multæ manifestantur. Ex quo sepulcro laurus orta et per parietem egressa arborem foris fecit salubri coma vernantem. Quod sæpe loci incolæ in multis infirmitatibus habere cœleste remedium sunt experti. Pro quibus virtutum beneficiis, cum plerumque nudaretur a foliis vel ipsa quodam modo cortice, arida est effecta. Unde quia morbos ab ea multarum infirmitatum diximus depelli, longum fuit singulos quosque memorari : ideo hæc sufficere putavi quod ea medicamenta largiendo aridam effectam dixi. Etiam[2] fertur celebre a negotiatore quodam in Oriente de his foliis deportatum pignus fuisse : sed, priusquam portum negociator attingeret, energumenus in ecclesia adire Baudillium martyrem Orientalem plagam, stupentibus populis, declamavit. Ostendit autem beatus martyr et in aliis virtutem suam. Aram[3] vero, Theodorici regis Italici dux, dum in Arelatensi urbe resideret, exstitit ei quidam archipresbyter parochiæ Nemausensis invisus. Tunc fervens felle, contra eum misit pueros, dicens : « Ite quantocius, et, ligatis pedibus ac manibus, adducite eum cum vi, ut cognoscat quod sim dominus regionis hujus. » At illi non intelligentes archipresbyte-

(1) Colb. a, *Baudelii*, et sic semper. Ejus Acta habent, die 20 maii, Bollandiani, sed non adeo antiqua ut integram mereantur fidem. (R.) — Supp. 478, *Baudililii*.

(2) 2204 et 2205, *Nam fertur*.

(3) 2205, *Ara*.

CHAPITRE LXXVIII.

Du glorieux martyr Baudile.

Dans la ville de Nîmes se trouve le tombeau du bienheureux martyr Baudile [1], sur lequel se manifestent souvent bien des vertus. Il y vint un laurier qui, perçant la muraille, produisit un arbre verdoyant dont le salutaire ombrage donna souvent aux habitants du lieu un remède céleste à leurs maux. A cause de ces bienfaits même, on le dépouillait souvent de ses feuilles, on en prenait jusqu'à l'écorce et il se dessécha. Les maladies que cet arbre avait guéries sont en nombre infini, et il serait trop long de les énumérer toutes. Il nous suffira d'avoir constaté que c'est en fournissant à des guérisons qu'il s'est desséché. On rapporte qu'un marchand transporta en Orient de ces feuilles connues au loin, et qu'au moment où il allait arriver au port, un démoniaque qui était dans l'église s'écria, au grand étonnement de la foule, que le martyr Baudile avait touché les plages Orientales. Le bienheureux martyr manifesta encore sa vertu par d'autres faits. Lorsqu'Aran résidait, comme duc du roi d'Italie Théodoric, dans la ville d'Arles, un archiprêtre du diocèse de Nîmes lui devint odieux. Bouillant de colère, le duc envoya contre lui ses gens, en leur disant : « Courez et amenez-le-moi de force, pieds et poings liés, afin qu'il apprenne que je suis le maître de ce pays. » Ceux-ci ne comprirent pas que c'était l'archiprêtre qu'il leur ordonnait d'amener, et crurent que c'était l'archidiacre.

---

(1) Après le temps des persécutions, les chrétiens élevèrent sur le tombeau de saint Baudile une église qui prit dans la suite le titre d'abbaye. Mais sur la fin du IXe siècle, ce n'était plus qu'un prieuré dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu. Il fut brûlé par les calvinistes en 1561. (R.)

rum, putaverunt quod archidiaconum jussisset adduci. Et, ascensis equitibus, venerunt ad urbem, interrogantesque de archidiacono, digito eis ostensus est. Erat enim hic Joannes nomine, valde religiosus, et in archidiaconatu suo studium docendi parvulos habens[1] : apprehensumque pueri ducis, ligatis manibus ac pedibus sub alvo equi, adduxerunt eum. Sed non desiit virtus martyris alumno proprio subvenire. Pueri vero juxta ipsam portam cum eo mansionem habuerunt, quia, jam obseratis pro nocte portarum valvis, ingredi non potuerunt. In ipsa vero nocte, duce obdormiente, astitit ei archidiaconus per visum, dicens : « Quid tibi, o homo, culpabilis exstiti, quod me in hanc humilitatem redactum cum tali jussisti injuria accersiri ? Vere dicam tibi quia non effugies judicium Dei. » At ille expergefactus, consternatusque metu, exclamat suis : « Inquirite si pueri quos Nemausum direximus jam venerunt. » Interrogantesque de muro urbis, responderunt se adesse cum homine. Renuntiant nuntii quæ audierant confestimque dux ait : « Exhibete ad me hominem quem adduxistis. » Quod cum factum fuisset, aspiciens eum dux, timore perterritus, ait : « Archipresbyterum ego adduci præceperam, non archidiaconum. » Et prostratus ad pedes ejus, ait : « Indulge, quæso, injuriam delicti hujus, quia non est in conscientia mea ut hæc passus fuisses. » Et statim dignis honoratum muneribus remisit ad urbem, quem in tanto amore, pro ipsa martyris reverentia, dilexit in posterum ut, decedente urbis

(1) Archidiaconi munia et prærogativas egregie describit sanctus Isidorus epist. ad Leudefredum, episc. Cordubensem. Vide et lib. I. Decretal., cap. II; apud Bolland., 18 martii. (R.)

Ils montèrent sur leurs chevaux et se rendirent à la ville, où ils s'enquirent de l'archidiacre, qu'on leur montra du doigt. C'était un nommé Jean[1], homme très-religieux, et qui avait, parmi les fonctions de son archidiaconat, celle d'enseigner les enfants. Les gens du duc le prirent, lui lièrent les mains et les pieds sous le ventre d'un cheval, et l'emmenèrent. Mais la vertu du martyr ne fit pas faute à son disciple. En effet, les gens du duc, arrivés aux portes d'Arles, furent forcés de s'y arrêter avec leur captif, attendu qu'elles étaient déjà fermées, à cause de la nuit, et qu'ils ne pouvaient entrer. Or, cette même nuit, comme le duc dormait, l'archidiacre lui apparut en vision et lui dit : « O homme, que t'ai-je fait pour que tu me fasses souffrir une telle humiliation, et pour que tu aies ordonné qu'on m'amène à toi d'une manière si injurieuse? En vérité, je te le dis, tu n'éviteras pas le jugement de Dieu. » Le duc, s'étant réveillé, fut tout consterné, et cria aux siens : « Voyez si les gens que j'ai envoyés à Nîmes sont déjà revenus. » Ceux-ci, après s'être informés du haut des murs de la ville, répondirent qu'en effet ils étaient là avec leur prisonnier. Cette nouvelle est rapportée au duc, qui aussitôt dit à ses envoyés : « Montrez-moi l'homme que vous avez amené. » Quand on l'eut fait, le duc regarda l'arrivant et dit avec terreur : « Je vous avais donné l'ordre de m'amener l'archiprêtre, et non l'archidiacre. » Puis, se jetant à ses pieds, il dit à celui-ci : « Pardonnez-moi, je vous prie, l'outrage commis envers vous par erreur, car ce n'est pas de mon aveu que l'on vous a traité ainsi. » Aussitôt il le renvoya chez lui, comblé de présents, et dans la suite il lui porta, en l'honneur

(1) Placé à l'an 511 dans la liste des évêques de Nîmes, entre Sedatus (506) et Pelasge (589). Voy. J. Marion, *Liste des archev. et év. de France.*

illius sacerdote, ipsum sacerdotem mandaret institui. Sed nec archipresbyterum amplius inquiri jussit. O magna virtus martyris, quæ per innocentis injuriam noxium absolvit a pœna! impletumque est illud apostoli, quia *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum* [1], cum hæc injuria gradum huic construxit, quem scanderet ad regendam ecclesiam Dei.

CAPUT LXXIX.

De miraculis beati Andreæ apostoli in ecclesia Agathensi [2].

Ecclesia quoque Agathensis urbis, quæ sancti Andreæ apostoli reliquiis plaudit, plerumque gloriosis illustratur miraculis, pervasores rerum suarum sæpius arguit. Denique, cum Gomacharius [3] comes agrum ecclesiæ ipsius pervaderet, tunc Leo, episcopus hujus ecclesiæ, valde mœstus concurrit ad eum, dicens : « Relinque, o fili, res pauperum quas ordinationi nostræ Dominus commendavit, ne tibi sit noxium, et a lacrymis egentium, qui de fructibus ejus ali consueverant, eneceris. » Ille vero, quia erat hæreticus, parvipendens de his quæ ab episcopo dicebantur, rem in sua dominatione retinuit. Interim, procedente die, arripitur a febre, cumque non modo ardore corporeo, verum etiam animæ vexaretur incommodo, misit ad episcopum nuntios, dicens : « Dignetur pro me sacerdos orationem ad Dominum fundere, et ego dimittam agrum ejus. » Quo orante, hic a valetudine qua gravabatur convaluit, factusque sanus, ait suis : « Quid

(1) Rom. VIII, 28.
(2) *De ecclesia Agatense*, 2205.
(3) Cod. Laud., *Comacharius*. (R.)

du martyr, tant d'affection, que, lorsque l'évêque de Nîmes vint à mourir, il voulut qu'on le mît en sa place. Au reste, il ne fit plus dorénavant poursuivre l'archiprêtre. O grande vertu du martyr, qui trouve le moyen d'absoudre le coupable par l'injure faite à l'innocent! Ainsi s'accomplit cette parole de l'apôtre : « Que tout tourne à bien pour ceux qui aiment Dieu; » puisque l'injure faite à celui-là fut le degré par où il s'éleva au gouvernement de l'église de Dieu.

CHAPITRE LXXIX.

Des miracles de l'apôtre saint André dans l'église d'Agde.

L'église de la ville d'Agde, qui s'applaudit d'avoir les reliques de l'apôtre saint André, est également illustrée par de glorieux miracles et voit souvent punir les ravisseurs de ses biens. Bref, le comte Gomachaire envahit un jour une terre de cette église. Léon, qui en était alors évêque [1], courut à lui, plein de tristesse, et lui dit : « Laisse, ô mon fils, le bien des pauvres que le Seigneur a confié à ma garde, de peur qu'il ne s'en prenne à toi et que les larmes de ceux qui ne vivent que du revenu de ce champ ne soient la cause de ta perte. » Mais celui-ci, qui était hérétique, faisant peu de cas de ce que lui disait l'évêque, retint le bien en son pouvoir. Cependant, au bout d'un certain temps, il fut pris par la fièvre, et, comme il souffrait non-seulement de l'inflammation physique, mais encore du tourment de l'esprit, il envoya vers l'évêque et lui fit dire : « Que le pontife veuille bien prier Dieu pour moi, et je lui rendrai son champ. » Grâce aux prières de l'évêque, il entra en convalescence; puis revenu à la santé, il dit aux siens : « Que pensez-vous que

(1) Léon, évêque d'Agde vers l'an 541. (J. Marion.)

putatis, quid isti nunc Romani dicant? Aiunt enim me ob hoc fuisse febre gravatum quia tulerim agrum eorum, quod mihi juxta consuetudinem humani corporis accidit; verumtamen non habebunt eum me vivente. » Et dicto citius misit qui eum iterum auferret. Quod cum episcopus comperisset, venit ad eum, dicens : « Num pœnitet te prius fecisse bene, quod hoc iterum conaris evertere? ne facias, quæso, ne ultioni divinæ subjaceas. » Qui ait ad episcopum : « Sile, sile, decrepite, nam infrenatum te loris circuire urbem super asinum faciam, ut sis in ridiculo omnibus qui te aspexerint. » At ille silens ad nota recurrit præsidia : prosternitur in oratione, celebrat vigilias, ac noctem totam in lacrymis et psallentio ducit. Mane autem facto, accedit ad lychnos qui de camera ecclesiæ dependebant, extendensque virgam quam tenebat in manu, effregit cunctos, dicens : « Non hic accendatur lumen, donec ulciscatur Deus de inimicis, et restituat res domus suæ. » Hæc eo dicente, protinus hæreticus ille in redivivam febrem corruit. Cumque in extremis ageret, misit ad episcopum, dicens : « Oret pro me sacerdos ad Dominum, ut vivam, et restituam agrum, ac similem ejus conferam dominationi. » Quibus pontifex respondit : « Jam oravi ad Dominum, et exaudivit me. » Misit et alios ac tertios ad eum nuntios. Sed sacerdos in uno responso persistens non movebatur ad hæc, ut pro eo orationem daret ad Dominum. Hæc ille hæreticus cernens jussit se in plaustro componi, atque ad eumdem evehi ac per se deprecari episcopum, dicens : « Quia dupla satisfactione restituo agrum quem inique pervasi, tantum ut oret pro me sanctitas tua. » Illo quoque recusante, compulit eum vi ut abiret

disent ces Romains? Ils prétendent que c'est parce que j'ai pris leur bien que j'ai été attaqué de la fièvre, ce qui ne m'est arrivé que par une suite de la condition humaine. Mais ils n'auront pas leur champ, moi vivant. » Et en parlant ainsi, il envoya saisir de nouveau ce bien. L'évêque l'ayant appris, vint le trouver, et lui dit : « Te repens-tu déjà d'avoir bien fait, que tu veuilles faire maintenant le contraire? Cesse, je t'en conjure, de peur de t'exposer à la vengeance divine. » Il répondit à l'évêque : « Tais-toi! tais-toi! vieux décrépit; car je te ferai lier sur un âne et parcourir ainsi la ville, pour donner à rire à tous ceux qui te verront. » Celui-ci se tut et recourut à son aide accoutumée. Il se prosterne en prières, célèbre les vigiles et passe toute la nuit dans les larmes et le chant des psaumes. Au matin, il s'approche des lampes suspendues aux voûtes de l'église, et, étendant la verge qu'il tenait à la main, il les brise toutes en disant : « On n'allumera plus ici de lumière tant que Dieu ne se sera pas vengé de ses ennemis et n'aura pas fait restituer à sa maison les biens qui lui appartiennent. » Dès qu'il eut ainsi parlé, l'hérétique fut ressaisi par la fièvre. Quand il se vit à toute extrémité, il envoya vers l'évêque et lui fit dire : « Que le pontife demande pour moi à Dieu que je vive, et je lui restituerai son champ avec un autre pareil. » L'évêque répondit aux envoyés : « Déjà j'ai prié le Seigneur, et il m'a exaucé. » Le malade lui députa une seconde, puis une troisième fois. Mais l'évêque, persistant dans sa première réponse, ne voulut pas se laisser persuader de prier pour lui. Voyant qu'il en était ainsi, l'hérétique se fit placer sur un char et conduire vers l'évêque, qu'il implora en personne en lui disant : « Puisque je te rends au double le champ que je t'ai injustement enlevé, que ta sainteté prie seulement pour moi. » Comme celui-

ad ecclesiam; quo discedente, ut ecclesiam est ingressus, et hic spiritum exhalavit, recepitque confestim ecclesia rem suam.

CAPUT LXXX.

De approbatione fidei christianæ per miraculum [1].

Semper enim catholicorum inimica est hæresis, et, ubicunque potuerit tendere insidias, non obmittit : sicut illud est, quod quodam loco factum celebre fama profert. Mulier quædam erat catholica, habens virum hæreticum : ad quam cum venisset presbyter nostræ religionis valde catholicus, ait mulier ad virum suum : « Peto charitati tuæ ut pro adventu hujus sacerdotis, qui me visitare dignatus est, lætitia habeatur in domo nostra, ac præparatum dignis impendiis prandium epulemur cum eo. » Promittente autem viro ejus sic se, ut illa flagitabat, facturum, advenit et alius hæreticorum presbyter, dixitque vir mulieri : « Duplicata est lætitia hodie, eo quod sint sacerdotes utriusque religionis in domo nostra. » Discumbentibus [2] autem ad convivium, vir ille cum presbytero dextræ partis cornu occupat, catholicum ad sinistram statuens, positaque ad lævam ejus sellula, in qua conjux ejus resideret. Dixitque vir ad presbyterum hæreticum : « Si consenseris dictionibus meis, exerceamus hodie cachinnum de hoc Romanorum presbytero, ut scilicet, apposito ferculo, tu celerius signare festines; cumque ille

(1) *De nequitia heretici*, 2205.

(2) In lectulo ex more veterum. Ibi dextra locus erat nobilior. Vid. Sirmondi Sidonium Apoll. l. I, epist. II; Lambecii Biblioth. Cæsaream, t. IV, addit. 8. (R.) — Vide et Gregorii, Hist. II, XXIII.

ci s'y refusait encore, il le fit aller de force à l'église; l'évêque s'éloigna, mais dès qu'il fut arrivé dans l'église, le malade rendit le dernier soupir. Aussitôt l'église rentra dans son bien.

CHAPITRE LXXX.

D'un miracle qui confirme la foi chrétienne.

L'hérésie est toujours ennemie des catholiques, et, partout où elle peut leur tendre des embûches, elle ne s'en fait pas faute. C'est ce que prouve un fait fameux arrivé dans un certain lieu, où se trouvait une femme catholique dont le mari était hérétique. Un prêtre de notre religion, très-bon catholique, étant venu la voir, elle dit à son mari : « Je demande à ton affection qu'en faveur de l'arrivée de ce prêtre, qui daigne me visiter, la joie soit dans notre maison et que nous prenions avec lui un repas d'une somptuosité convenable. » Son mari lui ayant promis de faire ce qu'elle demandait, survint un autre prêtre qui était hérétique. Le mari dit alors à sa femme : « Double joie aujourd'hui, puisqu'il y a deux prêtres dans notre maison, un de chaque religion. » Quand on fut pour se mettre à table, le mari se plaça avec le prêtre hérétique au côté droit, faisant mettre à gauche le prêtre catholique, auprès duquel il mit la petite chaise sur laquelle sa femme devait s'asseoir. Puis, s'adressant au prêtre hérétique, il lui dit : « Si tu m'en crois, nous nous amuserons aujourd'hui aux dépens de ce prêtre romain. Sitôt que l'on apportera un plat, tu te dépêcheras d'y faire le signe de la croix, et, tandis que l'autre restera tout triste d'avoir été prévenu, nous mangerons gaiement le contenu du plat. » A quoi celui-ci répondit : « Je ferai ce que tu désires. » On servit un plat de légumes; l'hérétique fit le signe de la croix, et y porta la main le premier. A cette

manum non posuerit, illo tristante, nos cum lætitia comedemus cibum. » Cui ille : « Faciam, inquit, quod præcipis. » Denique veniente disco cum oleribus, signavit hæreticus, posuitque primus manum suam. Quod cernens mulier, ait : « Ne feceris, quia ingrate fero injuriam sacerdotis. » Et, exhibito alio cibo, sumpsit catholicus. In secundo vero et tertio ferculo similiter fecit hæreticus. Quarto autem exhibito, cujus in medium sartago fervens advenerat, in qua compositus erat cibus ille, qui ex collisis ovis parumper mixta farina dactylorum partibus olivarumque rotunditatibus assolet exornari, festinans hæreticus, priusquam ferculum illud vel mensam tangeret, elevata in obviam manu, signat, statimque positum cochlearium sumit, non intelligens an caleret, ferventemque cibum velociter inglutivit. Protinus, accenso pectore, æstuare cœpit, emissoque cum suspirio immenso ventris strepitu, nequam spiritum exhalavit : ablatusque de convivio, locatus in tumulo, terræ molis congerie est opertus. Tunc exsultans presbyter nostræ religionis ait : « Vere ultus est Deus servos suos. » Et conversus ad virum, cujus erat convivium, dixit : « Periit hujus memoria cum sonitu, et Dominus in æternum permanet[1]. Tu vero appone quod comedam. « Tunc homo ille perterritus, expleto convivio, provolutus est ad pedes presbyteri, conversusque ad fidem catholicam, credidit cum domo sua, qui in hac perfidia tenebatur; et multiplicata est lætitia, sicut prius mulier flagitaverat.

---

(1) Psalm. IX, 7.

vue, la femme lui dit : « Ne fais pas cela ; je verrais avec peine qu'on fît injure à ce prêtre. » On servit un autre mets dont put manger le catholique ; mais, au second et au troisième service, l'hérétique recommença le même jeu. Quand on apporta le quatrième service, au milieu duquel se trouvait une casserole bouillante dans laquelle figurait ce mets composé d'œufs battus mêlés à un peu de farine et qu'on a l'habitude d'orner avec des fragments de dattes et des morceaux arrondis d'olives, notre hérétique se hâtant, et avant même que le plateau eût été posé sur la table, leva la main à sa rencontre et fit dessus le signe de la croix ; puis, saisissant aussitôt sa cuiller, et ne voyant pas que cela brûlait, il engloutit d'un seul coup le mets tout bouillant. A l'instant, s'étant échaudé l'estomac, il sentit des bouffées de chaleur, poussa un soupir, et, faisant avec son ventre un bruit effroyable, il rendit son méchant esprit. On l'enleva de table, on le porta dans une fosse et on le recouvrit de terre. Alors le prêtre de notre religion s'écria triomphant : « Dieu a bien vengé ses serviteurs. » Puis, se tournant vers celui qui donnait à dîner, il lui dit : « La mémoire de cet homme a péri avec le bruit qu'il a fait, mais le Seigneur vit éternellement. Quant à toi, fais-moi servir à manger. » Après avoir en effet complété le repas, l'homme, effrayé, se jeta aux pieds du prêtre, et, s'étant converti à la foi catholique, il crut, ainsi que toute sa maison, qui auparavant partageait sa perfide erreur. Et ainsi fut doublée la joie, comme cette femme l'avait demandé d'abord.

CAPUT LXXXI.

De altercatione catholici diaconi cum presbytero hæretico.

Arrianorum presbyter cum diacono nostræ religionis altercationem habebat, proferens contra Dei Filium ac Spiritum sanctum, ut mos est genti illi, venenosas assertiones. At ille, cum diu multumque nonnulla de fidei nostræ ratione disseruisset, et hæreticus, perfidiæ obcæcatus caligine, quæ erant vera respueret, juxta illud, quia *In malevolam animam non introibit sapientia*[1], adjecit, dicens : « Quid longis sermocinationum intentionibus fatigamur? factis rei veritas approbetur : succendatur igni æneus, et in ferventi aqua annulus cujusdam projiciatur. Qui vero eum ex ferventi unda sustulerit, ille justitiam consequi comprobetur. Quo facto, pars diversa ad cognitionem hujus justitiæ convertatur. Intellige itaque, et tu, hæretice, si hæc pars nostra Spiritu sancto adjuvante compleverit, nihil in sancta Trinitate dissonum, nihil esse dissimile fatearis. » Consensit hæreticus huic diffinitioni, et, inito usque mane placito, discesserunt. Sed fidei fervor, per quem hæc primum diaconus protulerat, cœpit inimico insidiante tepescere. Diluculo autem surgens, brachium infundit oleo, unguento conspergit. Sed tamen loca sancta circuit, et Dominum deprecatur. Quid plura? circa horam tertiam in foro conveniunt. Concurrit populus ad spectaculum. Accenditur ignis, æneus superponitur, fervet valde, annulus in unda ferventi projicitur. Invitat primum diaconus hæreticum, ut ipse eum a calore auferat. Sed statim recu-

(1) Sap. I, 4.

CHAPITRE LXXXI.

D'une altercation entre un diacre catholique et un prêtre hérétique.

Dans une querelle qu'il avait avec un diacre de notre religion, un prêtre arien proférait contre le fils de Dieu et le Saint-Esprit, comme c'est l'habitude de ces sortes de gens, des paroles odieuses. Comme le diacre, après avoir longuement et fortement disserté sur quelques points de notre foi, voyait l'hérétique rester aveuglé par la perversité de son esprit et refuser de recevoir la vérité, suivant cette parole : « La sagesse n'entrera pas dans un esprit malveillant, » il lui dit : « Que sert de nous épuiser en longues discussions? Que la vérité se fasse connaître par des faits. Mettons une chaudière sur le feu, jetons-y l'anneau de quelqu'un lorsque l'eau bouillira, et celui qui le retirera de cette eau bouillante montrera ainsi que la raison est de son côté. Cela fait, la partie adverse sera forcée de reconnaître la vérité et de s'y convertir. Toi donc, hérétique, comprends bien que si, avec l'aide du Saint-Esprit, nous accomplissons ce que nous proposons, tu seras obligé d'avouer qu'il n'y a dans la sainte Trinité rien d'incompatible, rien de dissemblable. » L'hérétique accepta cette solution, et, ayant ajourné le débat au lendemain, ils se séparèrent. Cependant cette foi fervente qu'avait d'abord montrée le diacre commença, par les embûches de l'ennemi, à s'attiédir. S'étant levé au point du jour, il plongea son bras dans de l'huile et l'enduisit d'un onguent; puis il visita les lieux saints et invoqua le secours du Seigneur. Que dirais-je? Sur la troisième heure, ils se rendent sur la place publique, où le peuple était accouru pour assister à ce spectacle. On allume le feu, on pose dessus une chaudière d'airain ; bientôt l'eau bout avec force, et l'on y jette un anneau. Le diacre invite l'hérétique à le retirer

savit, dicens : « Qui hanc sententiam protulisti, debes auferre. » Diaconus vero, licet trepidus, tamen denudat brachium. Cumque ipsum vidisset unguentis hæreticus presbyter delibutum, exclamavit, dicens : « Magicis artibus te elitandum putasti, ut hæc unguenta diffunderes, nec valebunt ista quæ agis. » His ita litigantibus, supervenit diaconus ab urbe Ravenna, Jacinctus[1] nomine; sciscitansque quæ esset hæc altercatio, ut veritatem cognovit, nec moratus, extracto a vestimentis brachio, in æneum dexteram mergit. Annulus enim qui ejectus fuerat erat valde levis ac parvulus, nec minus ferebatur ab unda quam vento possit ferri vel palea : quem diu multumque quæsitum infra unius horæ spatium reperit. Accendebatur interea vehementer focus ille sub dolio, quo validius fervens non facile assequi possit annulus a manu quærentis, extractumque tandem, nihil diaconus sensit in carne sua : sed potius protestatur in imo quidem frigidum esse æneum, in summitate vero calorem teporis modici continentem. Quod cernens hæreticus, valde confisus[2], injecit audax manum in æneo, dicens : « Præstabit mihi hæc fides mea. » Injecta manu, protinus usque ad ipsa ossium internodia omnis caro liquefacta defluxit, et sic altercatio finem fecit[3].

---

(1) 2205. *Jacinthus.*

(2) Hæc nobis vera lectio videtur, quanquam omnes et mss. et editi codices istum *confusum* non confisum fuisse prædicent.

(3) Vide cap. XIV lib. de Gloria Conf.

le premier de l'eau bouillante. Celui-ci refuse en disant : « C'est toi qui as fait la proposition, c'est à toi de le retirer. » Alors le diacre, bien qu'en tremblant, met son bras à nu. Mais le prêtre hérétique se récria, voyant que son adversaire avait oint son bras, et lui dit : « Tu as cru pouvoir te fier à des arts magiques, te frotter avec des onguents ; c'est une affaire nulle ! » Comme ils disputaient de la sorte, survint un diacre de la ville de Ravenne, lequel se nommait Jacinthe. Il s'informe de la cause de cette altercation, et, dès qu'il l'a connue, il tire sans retard son bras de son vêtement, et plonge sa main dans la chaudière. L'anneau qu'on y avait jeté était très-petit et très-léger, et l'eau le déplaçait aussi aisément que le vent emporte un brin de paille. Aussi le diacre ne put-il le retrouver qu'au bout d'une heure de tâtonnements. Cependant on entretenait sous la chaudière un feu ardent, afin de rendre, en augmentant la chaleur de l'eau, la recherche plus difficile. Et pourtant le diacre retira l'anneau sans avoir senti brûler sa chair. Il assura même que la chaudière était froide au fond, et qu'elle n'avait qu'une assez faible température à la surface. Voyant cela, l'hérétique, plein de confiance, plongea audacieusement sa main dans la chaudière, en disant : « Ma foi va se prouver de la même manière. » Mais dès que sa main fut dans le vase, toute la chair s'en détacha, bouillie jusqu'à la moelle des os. Ainsi finit la querelle.

CAPUT LXXXII.

De clerico pro confessione dominica cæso in Hispania.

Sed et nostro tempore, cum incredulitas ac iniqua Arianorum secta in locis Hispaniæ per malorum pessimas assertiones disseminata fuisset, quidam clericus apprehensus christianum se esse confessus est, asserens æqualem Patri Filium et Spiritum sanctum esse. Cui rex[1] qui præerat, oblatis muneribus, tanquam majorem se suppliciter deprecabatur, ut scilicet, compressa confessione de sanctæ Trinitatis æqualitate, minorem Patre Filium cum sancto Spiritu fateretur. Quod si faceret, et facultatibus ditaretur et magnus haberetur in populis. Quod ille consilium, tanquam morsum viperæ fugiens, ac iniqui virus mortiferum respuens anguis, adjecit rex: « Video, inquit, duram intentionem mentis insanæ; sed novi temperamentum tuum, ut quem munera non deflectunt facile tormenta subjiciant. » At ille : « Utinam dignus habear, ait, in hac jugulari confessione, nam munera tua tanquam stercus exhorreo. » Tunc iratus rex jussit eum ad trochleas extendi et fortiter cædi, interrogans : « Quid credis? » Respondit : « Jam dixi tibi : Credo Deum Patrem omnipotentem et Filium ejus Jesum Christum. » Post hæc cæsus est valde, sed semper durabat in confessione, nec unquam eum a fidei linea potuit hæc tortura deflectere. Nam in primordio, cum cæderetur, tres tantum verberum ictus sensit, qui, ut ipse postea referebat, ipsam animam penetrarunt. Reliqua vero flagella,

(1) Is fuit, ut reor, Leuvigildus (ann. 563-586), qui persecutionem in catholicos movit. (R.)

CHAPITRE LXXXII.

D'un clerc battu en Espagne pour avoir confessé le Seigneur.

Lorsque, de notre temps, l'incrédulité et le détestable esprit de secte des ariens répandaient leurs pernicieuses doctrines sur le sol de l'Espagne, un clerc fut arrêté, qui s'avoua chrétien et affirma que le Fils et le Saint-Esprit étaient égaux au Père. Le roi qui régnait alors, après lui avoir offert des présents, lui demanda d'une manière aussi suppliante que s'il se fût adressé à un plus grand que lui-même de rétracter sa confession de l'égalité de la sainte Trinité et d'avouer que le Fils et le Saint-Esprit étaient moindres que le Père; que, s'il y consentait, il serait enrichi et deviendrait grand parmi le peuple. Celui-ci, fuyant ce conseil comme la morsure d'une vipère, repoussa le venin mortel du serpent de l'iniquité. Le roi reprit : « Je reconnais l'endurcissement de ton esprit insensé; mais je sais quel est ton naturel, et, puisque les présents ne te fléchissent pas, les tourments sauront bien te soumettre. — Puissé-je, dit le clerc, être jugé digne d'être égorgé dans cette confession de ma foi, car j'ai horreur de tes présents, qui sont du fumier pour moi. » Plein de colère, le roi le fit étendre sur un chevalet et battre cruellement, en lui répétant : « Que crois-tu? — Je t'ai déjà dit, répondit-il, que je crois en Dieu le Père tout-puissant et en Jésus-Christ son fils. » On le frappa avec rage; mais il persistait toujours dans sa confession, et cette torture ne put jamais le faire dévier de la droite ligne de la foi. Car, lorsqu'on commença à le frapper, il ne ressentit que les trois premiers coups, lesquels, comme il le rapporta lui-même dans la suite, le pénétrèrent jusqu'à l'âme; n'ayant pas plus senti les autres coups de fouet que s'il eût eu un vêtement sur le dos, il prêchait sa foi avec plus d'ardeur qu'il ne l'avait fait

tanquam si aliquod velamentum dorso superpositum fuisset, ita non sentiens, magis fidem quam cœperat inter tormenta positus prædicabat. Itaque cum regi satisfactum de ejus cæde fuisset, dimissus est, obtestante eo ne in terminis Hispaniæ unquam inveniretur. At ille lætus discedens in Gallias est regressus. Sed, ut fides dictis adhibeatur, ego hominem vidi, qui hæc ab ipsius clerici ore audita narravit.

CAPUT LXXXIII.

De reliquiis plurium martyrum, Pauli scilicet, Laurentii, Pancratii, Chrysanthi, Dariæ virginis, Joannis et Pauli ejus fratris [1].

Per hanc enim confessionem martyres gloriosi ineffabilia semper salutarium munerum beneficia meruerunt, ac petentibus se hoc præstiterunt virtute, quod eisdem a Domino impertitum est creatore, sicut nobis nuper a diacono nostro relatum ita gestum esse cognovimus. Hic autem diaconus [2] a papa urbis Romanæ Pelagio quorumdam martyrum confessorumque assumpta pignora, cum grandi psallentio vel clericorum officio ac populi immensi obsequio, usque ad portum deductus est. Et ingressus navem, erectis velis ac per illum antennæ quæ modulum crucis gestat apparatum extensis, flante vento, pelagus altum arripiunt. Qui dum navigant, ut Massiliensis urbis portum attingant, appropinquare cœperunt ad locum quemdam, de quo a littore maris lapideus mons exsurgens ac paulatim decedens summo tenus unda in mari distenditur. Cumque, impellente vento, carina magno impetu fer-

(1) *De virtute reliquiarum quæ nobis a Roma delate sunt*, 2205.

(2) De eo lib. X. Hist. cap. I. Unde conjicimus hanc reliquiarum translationem ad an. circ. 590 esse revocandam. (R.)

au début des tourments. Quand le roi jugea qu'il avait été assez frappé, il le laissa aller, lui défendant cependant de jamais reparaître sur les frontières de l'Espagne. Celui-ci s'éloigna avec joie et retourna dans les Gaules. Et afin qu'on croie mes paroles, j'ajouterai que j'ai vu un homme qui tenait ces choses de la propre bouche de ce clerc.

CHAPITRE LXXXIII.

Des reliques de plusieurs martyrs, savoir : Paul, Laurent, Pancrace, Chrysanthe, la vierge Daria, Jean et Paul son frère.

C'est par de semblables confessions que de glorieux martyrs ont toujours joui du bénéfice ineffable des divines récompenses, et transmis à ceux qui les leur demandent les grâces que le Dieu Créateur leur a imparties, comme nous l'avons reconnu par ce que nous a encore raconté naguère notre diacre. Après avoir reçu de Pélage, le pape de Rome, des reliques de plusieurs martyrs et confesseurs, ce diacre fut reconduit au port avec de magnifiques chants de psaumes, respectueusement accompagné par les clercs, entouré enfin des hommages d'un peuple immense. Dès qu'il fut sur le navire, on tendit les voiles en levant ces vergues qui font ressembler les mâts à des croix : le vent s'élevait, on gagna la haute mer. Comme on naviguait vers le port de Marseille, le bâtiment s'approcha d'un point de la côte où se dresse une montagne de rochers qui, par une pente insensible, s'avance à fleur d'eau jusqu'en pleine mer. Le vent précipitait le navire en avant avec une grande vitesse ; sa carène allait se briser sur le rocher, et les matelots voyant le danger s'écrièrent qu'ils étaient perdus. Alors le diacre, tenant élevée en l'air la

retur in præceps, ut scilicet scopulo illisa quassaretur ac nautæ discrimen intuentes, exitum vociferarent, diaconus, elevata cum sanctis pignoribus capsa, invocare nomina singulorum cum gemitu et voce maxima cœpit, deprecans ut eorum virtute ab hoc periculo perituri liberarentur. Jamjamque appropinquabat navis, ut præfati sumus, ad scopulum : et statim, in sanctarum contemplatione reliquiarum, ab ipso loco commotus cum violentia majori ventus huic vento contrarius fluctum elisit ventumque diversum repulit, ac, nave in pelagus profundum revocata, cunctos a mortis periculo liberavit : sicque, gyrata mole periculi, portum quem desiderabant, cum Domini misericordia ac sanctorum patrocinio, contigerunt. Erant enim reliquiæ sanctorum, quorum sacra vestigia Domini manibus sunt abluta[1], cum Pauli, Laurentiique, atque Pancratii, Chrysanthi, Dariæque virginis, Joannis, atque alterius Pauli fratris ejus, reliquiis, quorum certamina ac palmas victoriarum ipsa caput orbis urbs Roma devote concelebrat.

CAPUT LXXXIV.

De reliquiis quas pater meus habuit[2].

Quid vero et de his reliquiis quas quondam genitor meus secum habuit fuerit gestum edicam? Tempore quo Theudebertus[3] Arvernorum filios in obsidatum tolli præcepit, pater meus, nuper junctus conjugio, voluit se sanctorum reliquiis communiri, petivitque a quodam sacerdote ut ei aliquid de eisdem indulgeret,

(1) Id est apostolorum. (R.) — (2) *De reliquiis quas isdem sanctus Gregorius super se ferebat*, 2791. — (3) 2205, *Theodobertus*.

châsse des saintes reliques, invoque successivement chaque martyr par son nom, à grands cris et en sanglotant, et les supplie d'éloigner par leur vertu le péril de mort où l'on était. Le navire se rapprochait toujours du rocher; mais, à l'aspect des saintes reliques, un vent plus fort que le premier et qui lui est contraire s'élève tout à coup, ramène le bâtiment en pleine mer et arrache au trépas tous ceux qui le montaient. Le vaisseau, doublant alors le point périlleux, gagne, par la miséricorde de Dieu et la protection des saints, le port si désiré. Parmi ces reliques, il y en avait des saints dont le Seigneur lava lui-même les pieds, et de plus de Paul, de Laurent, de Pancrace, de Chrysanthe, de la vierge Daria, de Jean et de son frère Paul[1]; vénérés martyrs dont Rome, la capitale de l'univers, célèbre avec dévotion les combats et les victoires.

CHAPITRE LXXXIV.

Des reliques que mon père possédait.

Ne m'est-il pas permis de parler aussi des reliques que mon père posséda jadis? Au temps où Théodebert ordonna que les fils des habitants de l'Auvergne lui fussent envoyés en otage, mon père, qui venait de se marier, voulut se munir de reliques des saints. Il demanda à un prêtre de lui en donner quelques-unes, attendu que, partant pour un long voyage, il tenait à s'assurer une telle protection. Après avoir mis les cendres sacrées dans un étui d'or, il les porta désormais sur lui; et, bien qu'il ignorât de qui étaient ces reliques,

(1) Ce sont les deux frères, célèbres eunuques de l'impératrice Constance, qui souffrirent à Rome sous Julien l'Apostat, en 362. (R.)

quo scilicet in viam longinquam abiens tali præsidio tutaretur. Tunc inclusos in lupino aureo sacros cineres circa eum posuit: sed ignarus vir nominum beatorum, referre erat solitus se a multis tunc erutum periculis; nam et violentias latronum, et pericula fluminum, improbitates seditiosorum, et assultus sensuum[1] sæpius se evasisse horum virtutibus testabatur. Quid tamen ego de his viderim non silebo. Post genitoris mei obitum, mater mea hæc pignora super se habebat. Igitur segetum advenerat sectio, et congregati in areis frugum acervi fuerant magni. In illis autem diebus, cum jam semina triturarentur, et sicut Lemane[2] vestitum segetibus nudum habetur a silvis, intercedente gelu, cum non esset unde ignis accenderetur, ab ipsis paleis focos sibi adhibuerant excussores. Interea recedunt omnes ad capiendum cibum. Et ecce inter incrementa sua cœpit per paleas paulatim ignis spargi. Nec mora, flante Noto, acervi ab igne comprehenduntur: fit magnum incendium, insequitur clamor virorum, strepitusque mulierum, ululatus infantium. Hæc autem agebantur in agro nostro. Quod sentiens mater mea, quæ hæc pignora collo appensa gestabat, exsiliit de convivio, elevatisque sacris pignoribus contra ignium globos, ita omne cessit incendium de momento ut vix inter moles exustarum palearum vel semina ignis invenirentur, nihil tamen frugibus quas apprehenderat nocens. Post multos vero annos has reliquias a genitrice suscepi; cumque iter de Burgundia ad Arvernum ageremus, oritur contra nos magna tempestas, cœ-

(1) Colb. 2, *assultus ensuum;* an legendum *ensium?* (R.)
(2) Alii codices, *Lemmane*, id est Limania Arvernica. (R.)

il ne leur en rapportait pas moins l'honneur de l'avoir soustrait à des périls de plus d'un genre, tels que la rapacité des voleurs, le danger des eaux, la violence des séditieux, et même les assauts des sens. Quant à moi, je ne tairai pas ce que j'en ai vu. Après la mort de mon père, ma mère les portait sur elle. On avait fait la moisson, et de grands monceaux de gerbes s'élevaient dans les champs. Or, à l'époque où l'on commençait à battre le blé, comme la Limagne, qui est couverte de moissons, n'a pas de forêts, la gelée étant survenue, les batteurs de blé, qui n'avaient pas de quoi faire du feu, en firent avec la paille. Après quoi, ils s'en allèrent tous prendre leur repas. Mais voici que le feu s'activant commence peu à peu à s'étendre par des brins de paille enflammés, et bientôt, le vent du midi venant à souffler, le feu prend aux meules et produit un grand incendie. Les hommes crient, les femmes se désolent, les enfants pleurent. Tout cela se passait sur notre domaine. En l'apprenant, ma mère sort précipitamment de table, et, comme elle portait ses reliques au cou, elle les présenta aux tourbillons de feu. Dans le même moment, l'incendie s'arrêta, et si bien qu'à peine eût-on pu trouver une étincelle dans cette masse de paille embrasée; le feu ne consuma pas même les gerbes qu'il avait attaquées. Longtemps après, ma mère me donna ces reliques. Un jour que nous allions de Bourgogne en Auvergne, nous fûmes surpris par une grande tempête. Le ciel se sillonnait d'éclairs répétés et commençait à résonner bruyamment du fracas de la foudre. Tirant alors les bienheureuses reliques de mon sein, je les élevai contre la nue, qui aussitôt se divisa en deux parties, l'une passant à droite et l'autre à gauche, sans faire aucun

pitque crebris ignibus micare cœlum validisque tonitruorum fragoribus resonare. Tunc, extractis a sinu beatis reliquiis, manum elevo contra nubem, quæ protinus divisa in duas partes, dextra lævaque præteriens, neque nobis neque ulli deinceps nocuit. At ego, ut juvenilis fervor agere solet, vanæ gloriæ inflari supercilio cœpi et tacitus cogitare non hoc tantum sanctorum meritis quam mihi proprie fuisse concessum, atque ad socios itineris jactans ac proferre quod innocentiæ meæ Deus præstiterit, ut hæc mererer. Nec mora, elapsus subito sub me equus ad terram elisit; in quo casu tam graviter sum contractus ut vix surgere possem. Intellexi enim mihi ista a vanitate evenisse, satisque fuit dehinc observare ne me ultra vanæ gloriæ stimularet aculeus. Nam, si evenit ut mererer deinceps aliqua de sanctorum virtutibus contemplari, Dei illa munera per sanctorum fidem præstita præconavi.

CAPUT LXXXV.

De eo qui pedes in patena lavit.

In nullo est enim temeritas utilis ut illud quisque appetat quod exercere non licet. Sic et Britannorum[1] comes, cum graviter a doloribus pedum affligeretur et per medicos expendens substantiam suam nihil commodius habuisset, dixit ei quidam de suis : « Si enim ab ecclesia tibi aliquod vas ministerii quod in altari ponitur deferatur, in quo pedes ablueres, poterat tibi hæc causa ferre medelam :» stulti et inertes, non cognoscentes quod sacrata Deo vasa non debeant ad usus

(1) 2204 et 2205, *Brittanorum.*

mal ni à nous ni à personne. Je sentis alors s'enfler mon cœur d'un vain orgueil, effet ordinaire de l'effervescence juvénile, et je pensai, à part moi, que cette faveur céleste avait été accordée moins au mérite des saints qu'à moi-même; je me vantai auprès de mes compagnons de route que Dieu avait voulu montrer que mon innocence méritait cette grâce. Tout à coup mon cheval, se dérobant sous moi, s'abattit, et je fus tellement froissé par ma chute, que je pus à peine me relever. Je compris que cela m'était arrivé à cause de ma vanité, et c'en fut assez pour m'empêcher de me laisser pousser à l'avenir par l'aiguillon d'une vaine gloire. Aussi, dans la suite, quand il est arrivé que j'aie mérité d'être témoin de quelque miracle des saints, je n'ai pas manqué de l'expliquer comme un présent de Dieu accordé à leur foi.

CHAPITRE LXXXV.

De celui qui baigna ses pieds dans une patène.

C'est une vaine témérité que d'aspirer à des choses qui ne sont pas permises. Un comte des Bretons se sentant affligé de grandes douleurs aux pieds dépensait tout son avoir avec les médecins, sans s'en trouver mieux, quand l'un des siens lui dit : « Si tu te faisais apporter de l'église quelqu'un des vases qui servent au ministère de l'autel, pour t'y baigner les pieds, peut-être cela pourrait-il apporter remède à ton mal ! » Sots et insensés, qui ignoraient que les vases consacrés à Dieu ne doivent pas être employés à des usages humains. Celui-ci envoya promptement à l'église, et on lui rapporta de la sacristie une grande patène d'argent du saint

humanos aptari. At ille celeriter ad ecclesiam mittit, et patenam argenteam sacrosancti altaris de sacrario suscepit ibique pedes abluit[1]; sed, statim doloribus additis, ad plenum debilitatus, nunquam postea gressum facere potuit. Sed et Langobardorum ducem fecisse similiter comperi.

CAPUT LXXXVI.

De diacono cui turris inter manus effugivit.

Deflemus enim scelera nostra et plangimus, cum nos mundos esse nescimus, et, ad ipsum altare Domini accedentes, audenter sanctum corpus ejus et sanguinem, cum simus actu polluti, potius ad judicium sumimus quam ut veniam consequamur. Nam recolo quod in adolescentia mea gestum audivi. Dies passionis erat Polycarpi martyris magni, et in Ricomagensi vico civitatis Arvernæ ejus solemnia celebrabantur. Lecta igitur passione[2] cum reliquis lectionibus, quas canon sacerdotalis invexit, tempus ad sacrificium offerendum advenit, acceptaque turre diaconus in qua mysterium[3] dominici corporis habebatur, ferre cœpit ad ostium, ingressusque templum ut eam altari superponeret, elapsa de manu ejus ferebatur in aera, et, sic ad ipsam

(1) Ex hoc loco recte colligit Mabillon., lib. I Liturgiæ Gallic., cap. VII, patenas tunc capacissimas fuisse. (R.)

(2) Martyrum Acta, publice olim in ecclesia lecta, etiam in missa recitabantur ex hoc loco, cui consentiunt et alii. (R.)

(3) Sic omnes mss. quos licuit videre, cum Clict. Alii Editi posteriores, *ministerium*. Nostra lectio confirmatur ex sancto Odone, qui hunc Gregorii locum referens lib. II Collationum, capite XXXII, hæc verba interpretatur *capsam cum corpore Domini*. Et quidem Felix episcopus Bituricensis laudatur a Fortunato, lib. III, carm. XXIII, quod ejusmodi turrem fieri curavisset. (R.)

autel. Il y lava ses pieds; mais aussitôt ses douleurs s'accrurent, et il devint si complétement impotent par la suite qu'il ne pouvait plus faire un pas. J'ai appris que la même chose était arrivée au duc des Lombards.

CHAPITRE LXXXVI.

Du diacre à qui une tour d'autel échappa des mains.

Déplorons nos péchés et pleurons-les. Car, si nous ne nous savons pas purs en nous approchant de l'autel du Seigneur, et que, pollués par le péché, nous osions recevoir son corps saint et son sang, nous le faisons plutôt pour être jugés que pour trouver grâce. Je me rappelle à ce sujet un fait que j'ai entendu raconter dans ma jeunesse. C'était le jour de la passion du grand martyr Polycarpe, et l'on célébrait sa fête à Riom, ville de la cité d'Auvergne. On avait achevé la lecture de sa passion et des autres leçons introduites dans le canon ecclésiastique; vint le moment d'offrir le sacrifice. Le diacre, ayant pris la tour qui renfermait le corps de Notre-Seigneur, s'achemina vers la porte de l'église; puis, comme il venait d'entrer dans le temple afin de porter la tour sur l'autel, elle s'échappa de sa main et fut portée dans les airs jusque sur l'autel, sans que jamais la main du diacre pût la ressaisir : ce que nous croyons n'avoir pu arriver que parce que sa conscience était souillée. En effet, il était accusé de plusieurs adultères. Il ne fut donné qu'à un prêtre et à trois femmes, du nombre desquelles était ma mère, d'être témoins de ce prodige. Les autres ne le virent pas.

aram accedens, nunquam eam manus diaconi potuit assequi : quod non alia credimus actum de causa nisi quia pollutus erat in conscientia. Sæpius enim ab eodem adulteria ferebantur admissa. Uni tantum presbytero et tribus mulieribus, ex quibus una mater mea erat, hæc videre licitum fuit; cæteri non viderunt. Aderam, fateor, et ego tunc temporis huic festivitati, sed hæc videre non merui.

CAPUT LXXXVII.

De Epachio, qui post sumptum jentaculum ausus est celebrare [1].

Sic et Epachius presbyter, dum temere quæ indignus erat agere, præsumpsisset, divino judicio, solo projectus occubuit. Hic enim, dum dominici Natalis vigilias celebrare ecclesiam expetisset, per singula horarum momenta egrediebatur de templo Dei, ac in domo sua pocula lasciva spumantibus pateris hauriebat, ita ut affirmarent multi eum post galli cantum in ipsa nocte vidisse bibentem. Sed, cum esset ex genere senatorio et nullus in vico illo Ricomagensi superius memorato juxta sæculi dignitatem haberetur nobilior, celebrare solemnia missarum expetitur. Nec dubitat miser vino madefactus appetere quod jejunus quisque non sine metu potest terrente conscientia explicare. Verum ubi, explicitis verbis sacris, confracto corporis dominici sacramento, et ipse sumpsit et aliis distribuit ad edendum, mox, equini hinnitus ad modum vocem emittens, ad terram ruit, ac spumas cum ipsa mysterii sacri particula, quam dentibus commi-

(1) *De presbytero qui in vigilia Domini bibit*, 2205. *De quodam presbitero qui post potum missas celebrare non timuit*, 2791.

J'avoue que j'assistais à la fête, mais je ne fus pas jugé digne d'être témoin de ce fait.

CHAPITRE LXXXVII.

D'Epachius, qui osa célébrer après avoir déjeuné.

Il en advint de même du prêtre Épachius, qui, par la permission divine, fut renversé à terre pour n'avoir pas craint de faire ce dont il était indigne. En effet, comme il se trouvait à l'église pour célébrer les vigiles de la nativité du Seigneur, il sortait d'heure en heure du temple de Dieu pour aller dans sa maison vider des coupes écumantes de boissons capiteuses, si bien que plusieurs affirmèrent l'avoir vu, cette nuit-là, buvant encore après le chant du coq. Cependant, comme il était d'une naissance sénatoriale, et que personne, dans cette ville de Riom dont nous venons de parler, n'était plus élevé que lui en dignité suivant le siècle, on le pria de célébrer la messe. Le malheureux ne craignit pas de faire, étant pris de vin, ce que nul n'ose faire à jeun quand sa conscience lui reproche quelque chose. Aussi, dès qu'il eut prononcé les paroles sacramentelles, et qu'après avoir rompu le corps du Seigneur dans le sacrement il l'eut pris et l'eut distribué aux assistants, il s'échappa de son gosier un bruit aussi fort que le hennissement d'un cheval, et renversé violemment par terre il rendit par la bouche, mêlées d'écume, les particules de la sainte hostie qu'il n'avait pu mâcher. Ses gens l'emportèrent hors de l'église dans leurs bras. Il fut souvent, dans la suite, sujet à des attaques de cette épilepsie, qui le prenait régu-

nuere non valuit, ab ore projiciens, inter manus suorum ab ecclesia deportatur. Nec caruit ultra hac epilepsiæ infirmitate, sed per singulos lunares cursus incrementis decrementisque hæc semper pertulit, quia ab haustu nimio vini minime infelix abstinuit.

Quo ergo honore, quave reverentia hæc nox celebrari debeat, præsens exemplum docet. Quodam tempore, cum in hac solemnitate de vigilia egressus paululum obdormissem, venit ad me vir quidam, dicens : « Surge et revertere ad ecclesiam ; » et ego expergefactus, signo crucis opposito, iterum obdormivi. Nec destitit, sed iterat priora verba eadem quæ prius persona. Sed, cum nec secunda admonitus vice consurgerem et iterum obdormiissem, advenit tertio, et alapam imponens maxillæ, ait : « En tu reliquos ad vigilias admonere debes, et adhuc sopore opprimeris ! » Tunc pavore perterritus cum grandi velocitate ad ecclesiam sum regressus. Hæc de natalis dominici vigilia dicta sufficiant. Sed ad temerarios revertamur.

CAPUT LXXXVIII.

De Jordane fugiente coram muliere facinorosa [1].

Mulier erat adultera ab Hierico civitate, cujus hæc erat consuetudo teterrima ut, quoties a scorto concipiens partum edidisset, statim suffocatum terræ reconderet, ut scilicet fieret occultum hominibus quod Deum et ejus angelos non latebat. Scilicet, cum dies sanctus Epiphaniorum advenisset et omnes in Jordanem descenderent abluere tam vulnera corporis [2]

(1) *De muliere adultera ad Jordanem*, 2205.
(2) V. supra, cap. XVII.

lièrement au cours et au décours de la lune; car le malheureux ne s'abstenait pas de ses excès de vin.

L'exemple suivant montre avec quel honneur et quelle vénération il faut célébrer cette nuit de Noël. Un certain jour de Noël qu'ayant quitté les vigiles j'avais été dormir, un homme vint à moi, qui me dit : « Lève-toi et retourne à l'église. » Réveillé, je me contentai de faire le signe de la croix, et me rendormis. Le même personnage ne s'en tint pas là et répéta ses premières paroles. Mais comme, bien qu'averti une seconde fois, je ne me levais pas et que je continuais à dormir, il revint une troisième fois, et, m'appliquant un soufflet sur la joue, il me dit : « Comment! toi qui devrais engager les autres à veiller, tu te laisses aller au sommeil? » Alors, plein de crainte, je retournai en toute hâte à l'église. Mais c'est assez parler des vigiles de la nativité du Seigneur; revenons aux téméraires.

CHAPITRE LXXXVIII.

Du Jourdain fuyant devant une femme coupable.

Il y avait à Jéricho une femme adultère qui avait cette coutume abominable, après avoir enfanté dans le crime, d'étouffer ses nouveau-nés et de les enterrer, afin de cacher aux hommes ce que Dieu et ses anges ne pouvaient ignorer. Or, le saint jour de l'Épiphanie étant arrivé, comme tout le monde descendait au Jourdain pour laver les blessures du corps et les cicatrices de l'âme, cette femme vint au rivage avec le reste du peuple. Lorsqu'après avoir relevé ses vêtements jusqu'aux genoux elle voulut entrer dans le fleuve,

quam animæ cicatrices, hæc cum reliquo populo ad littus accessit. Cumque levatis usque ad geniculum vestimentis ut amnem ingrederetur, mirum dictu! fugit aqua ante pedes ejus : illa quoque insequente, fluvius ad ripam aliam premebatur[1]. Hæc videntes populi mirati sunt tale factum in die celeberrimo contigisse : cognoscentesque mulierem esse facinorosam, interrogant quid mali fecerit ut hæc ei in tali frequentatione populi evenissent. At illa conversa ad populum crimen fatetur, dicens : « Septem jam a me parvulos editos interfeci, quos de incestu concipiens, metui publicare; octavum adhuc die præterita suggillavi. Rogo ergo ut fundatis pro me orationem ad Dominum, quatenus remissa iniquitate peccare jam desinam, ne me cœlestis ira consumat. » Hæc ea loquente, omnis populus prostratus ad terram precem fudit ad Dominum ut ei misericorditer ignosceret, quod adminiculante ignavia deliquisset. Post orationem vero mulier, extensis per terram brachiis, spiritum exhalavit. Quod ob hoc contigisse reor ne crimen indultum iteraretur ulterius. Cognovit autem populus delictum, cur aquæ fluminis ante faciem mulieris recessissent. Impletumque est illud Salomonis proverbium, quia spiritus Domini fugit fictum[2]. Miraculum hoc ab ore Joannis diaconi[3] factum ita cognovi; asserebat enim se tunc temporis fuisse præsentem.

---

(1) Simili fere modo Maria Ægyptiaca ingredi ecclesiam divinitus prohibebatur, donec pœnitentiam spopondisset. Vide ejus Vitam die 2 aprilis apud Bollandianos. (R.)

(2) Sap. 1, 5. — (3) V. supra, cap. XIX.

chose étonnante ! l'eau se mit à fuir sous ses pieds ; et, pendant qu'elle continuait à marcher, le fleuve se retirait vers la rive opposée. A cette vue, les peuples s'étonnèrent d'un tel fait arrivé dans un jour si solennel, et, connaissant par là que cette femme était coupable, ils lui demandèrent ce qu'elle avait fait de mal pour que pareille chose lui fût arrivée en présence d'une telle foule. Celle-ci, se tournant vers le peuple, avoua son crime et dit : « Sept petits enfants déjà que j'avais mis au monde, je les ai tués ; j'avais peur de les montrer, parce qu'ils étaient nés de l'inceste, et, hier encore, j'ai égorgé le huitième. Je vous en conjure, adressez pour moi des prières au Seigneur, afin que mon iniquité me soit pardonnée, que je ne pèche plus et que la colère céleste ne m'extermine pas. » A ces paroles, tout le peuple se prosterna et pria Dieu avec ferveur de lui pardonner miséricordieusement les crimes que sa lâcheté lui avait fait commettre. La prière achevée, la femme étendit les bras sur la terre et rendit l'âme. Je pense qu'il en arriva ainsi pour qu'elle ne retombât plus dans le crime qui venait de lui être pardonné. Le peuple connut ainsi le forfait à cause duquel les eaux du fleuve avaient reculé devant cette femme. Et ce proverbe de Salomon fut accompli : *Que l'esprit de Dieu fuit le trompeur*. Je tiens ce miracle de la bouche du diacre Jean, qui affirmait en avoir été témoin.

CAPUT LXXXIX.

Non potuisse cadaver Antonini scelerati in æde sancti Vincentii quiescere [1].

Apud urbem enim Tolosatium ferunt fuisse quemdam, Antoninum nomine, iniquum in Deum et omnibus hominibus odibilem, eo quod multa perpetraret scelera. Factum est autem ut, impletis diebus, migrans a sæculo, in basilica beati Vincentii sepeliretur, in qua ipse sibi vivens vas deposuerat. Verum, ubi cunctos sub alta noctis silentia sopor arripuit et omnes blandiente somno dedissent membra quieti, sarcophagus ille a sancta basilica per fenestram projicitur et in medio deponitur atrii. Mane autem facto, ibi repertus est, effractum super se opertorium habens. Denique propinqui illius non intelligentes virtutem Dei neque sentientes sancti injuriam, in cujus templo indignum temere sepelierant, iterum deposito sarcophago in loco in quo prius fuerat, altius suffoderunt. Altera vero illucescente die, invenerunt eum iterum foris ejectum in medio esse atrii, et sic intellexerunt magnalia Dei. Ex hoc enim a nullo tactus usque hodie in loco quo ejectus est in testimonium reservatur. Hæc de temerariis dicta sufficiant.

CAPUT XC.

De Vincentio martyre glorioso.

Vincentius autem, vel levita vel martyr Hispanus [2],

---

(1) *De sepulcro indigni hominis*, 2205.

(2) Clar. a, Colb. a, (2204, 5292) et editi plerique, *Hispaniis;* alii *Hispanis*. De celeberrimo hoc martyre plura congerere superfluum esset. Videsis Acta martyrum sincera, pag. 387. (R.)

CHAPITRE LXXXIX.

Comment le cadavre d'un scélérat nommé Antonin ne put rester dans l'église de Saint-Vincent.

Il y avait, dit-on, dans la ville de Toulouse un certain Antonin, ennemi de Dieu et odieux aux hommes parce qu'il avait commis de nombreux forfaits. Cependant, après avoir accompli sa carrière et terminé sa vie en ce monde, il fut enseveli dans la basilique du bienheureux Vincent, dans laquelle il s'était, de son vivant, préparé un tombeau. Mais il arriva dans le profond silence de la nuit, quand, le sommeil s'emparant de tous les mortels, chacun abandonnait ses membres aux douceurs du repos, que le sarcophage fut lancé par la fenêtre de la basilique sainte et tomba au milieu de la cour d'entrée. Au matin on l'y trouva avec son couvercle brisé. Les parents du mort, ne reconnaissant pas la vertu de Dieu et ne se rendant pas compte de l'injure faite au saint dans le temple duquel ils avaient témérairement enterré cet indigne, posèrent de nouveau, mais plus profondément enfoui, le sarcophage dans le même endroit. Aussi, le jour suivant, ils le trouvèrent rejeté de la même manière au milieu de la cour et reconnurent là les grands desseins de Dieu. Depuis, ce sarcophage n'a été touché par personne, et on le voit encore aujourd'hui comme un témoignage toujours présent au lieu où il a été rejeté. C'est assez parler des téméraires.

CHAPITRE XC.

Du glorieux martyr Vincent.

Le lévite ou martyr Vincent subit le martyre en Espagne.

---

(1) On trouve le récit de miracles semblables dans les Dialogues de Grégoire le Grand, liv. II, ch. XXIV; liv. IV, ch. LIII. (R.)

martyrium consummavit. Apud terminum vero Pictavum vicus est in Arbatilico[1], nomine Becciaco, in quo ejus habentur reliquiæ. Cujus solemnitas duodecimo kalendas mensis undecimi celebratur. Sed incolæ loci, et præcipue archipresbyter errorem nescio quem passus, ante diem eam voluit celebrari. Dictis igitur missis, cum ad convivium residerent, ecce unus ex energumenis clamare cœpit ac dicere : « Currite, cives, egredimini a vico, exite obviam beato Vincentio : ecce ad vigilias venit, ecce festa ejus crastino habituri eritis die. » Hæc eo dicente, renovant solemnia et tota nocte in vigiliis excubant. Mane autem facto, dum missarum mysteria celebrarentur, et hic energumenus, qui adventum sancti prædixit, et alii cum eodem duo, mundati sunt : sed et duo paralytici ipsa die directi sunt, et sic a festivitate cum lætitia est discessum.

Cum autem reliquiæ ejus a quibusdam peregrinis deferrentur, ad Ceratensem[2] Turonicæ urbis vicum accesserunt, ibique ad tugurium cujusdam pauperis deferentes, suscepti sunt : in crastino autem duo paralytici super hæc pignora acceperunt gressum, unusque cæcus lumen recepit. Haud procul autem ab illo vico est alius, quem Orbaniacum[3] vocant, in cujus

---

(1) Arbatilicus, seu Herbatilicus pagus, in Namnetum Pictonumque confinio situs, ab Herbadilla urbe sic dictus, quæ terræ hiatu absorpta fuisse dicitur circa annum 580. Diu tamen postea pagus priscum nomen retinuit cum comitatus titulo (*le comté d'Herbauge*). Lege Valesii notitiam et Mabillonii notas in Vitam sancti Amandi, sæc. II, Benedictino ad an. 679. (R.)

(2) 2204, supp. 478 et 5202, *Ceratinsim.*

(3) 2204, 2205 et 5292, *Orbaniaco.* De hoc loco, vid. Hist., lib. X, cap. XXXI.

Sur les frontières du Poitou, il y a dans le pays d'Herbauge un bourg nommé Bessay [1], où l'on conserve de ses reliques. Sa fête se célèbre le 12 des calendes du onzième mois [2]. Mais les habitants du lieu, et surtout l'archiprêtre, déçus par je ne sais quelle erreur, voulurent la célébrer avant ce jour. Après la messe, comme on était à dîner, un possédé se mit à crier : « Courez, citoyens, sortez du bourg, allez au-devant du bienheureux Vincent; voici qu'il vient pour les vigiles, et vous aurez demain à célébrer sa fête. » A ces paroles, on reprend les cérémonies, et l'on passe toute la nuit dans les veilles. Le matin étant venu, pendant que l'on célébrait les saints mystères, cet énergumène, qui avait prédit la venue du saint, fut guéri, et deux autres avec lui. Le même jour, deux paralytiques se redressèrent; et ainsi la fête se termina dans la joie.

Des pèlerins qui portaient des reliques du saint arrivèrent à un bourg des environs de Tours nommé Ceré, et les déposèrent sous le toit d'un pauvre homme qui leur avait donné l'hospitalité. Le lendemain, deux paralytiques qui avaient touché ces reliques purent marcher, et un aveugle recouvra la vue. Non loin de ce bourg, il en existe un autre qu'on appelle Orbigny, et dans l'église duquel il y a des reliques de saint Vincent. Elles furent enlevées par des voleurs, et celui qui les avait en sa possession les vendit à un abbé du pays de Bourges. L'abbé fut averti par une révélation de les restituer au lieu d'où elles avaient été emportées. Un archiprêtre, voisin du monastère, fut également averti par une vision, afin que la restitution fut accomplie sans aucun retard.

---

1. Bessay, arr. de Bourbon-Vendée? B. Guérard, *Prov. et pays de la France*, place l'Herbauge autour de Machecoul, arr. de Nantes.

(2) Saint Vincent fut martyrisé à Saragosse le 22 janvier de l'an 304.

ecclesia hujus sancti habentur reliquiæ : quæ cum a furibus ablatæ fuissent, et ipse qui easdem abstulerat in Biturigo cuidam abbati accepto pretio reliquisset, revelatum est abbati ut eas loco unde dimotæ fuerant restauraret. Nihilominus et archipresbytero huic monasterio propinquo per visum manifestatum est, ne penitus moras innecteret ad restituendum. Quas acceptas cum psallendo deferret, homo quidam, qui per annum integrum oppressus gravi ægritudine decubabat, inter suorum deportatus manus, ut velum quo sanctæ tegebantur favillæ adorans suppliciter osculatus est, mox compressa infirmitate sanatus, exsequiis martyrialibus cum reliquis est secutus.

CAPUT XCI.

De sancta Eulalia.

Eulalia gloriosa, apud Emeritam urbem passa[1], magnum miraculum in die immolationis suæ populis profert. Sunt igitur ante ejus altare, quo sancta membra teguntur, tres arbores, sed ignarus ego cujus sint generis : cumque jam medio mense decimo, quando ejus passio celebratur, sint ab omni foliorum decore nudatæ, ea die, illucescente cœlo, in modum columbæ alitis flores proferunt suavitatis, scilicet quod sanctus ejus spiritus in columbæ specie penetraverit cœlos, et quod beatum ejus corpusculum, jam exanime vestibusque nudatum, nix cœlitus decidua molli vellere contexisset. Quod miraculum si solita arbores protulerint libertate, scit populus sibi annum vel pressuris vacuum, vel frugibus plenum. Quod si tardius flores

(1) An. 304, 10 dec. (R.)

Comme ce dernier les portait en chantant des psaumes, un homme qui, atteint d'une grave maladie, était alité depuis une année entière, fut porté sur les bras des siens au-devant d'elles, et, dès qu'il eut baisé en priant le voile qui les couvrait, son mal disparut, il se vit guéri, et put suivre les autres aux obsèques du martyr.

CHAPITRE XCI.

De sainte Eulalie.

La bienheureuse Eulalie souffrit le martyre dans la ville de Mérida[1]. Un grand miracle se manifeste aux peuples le jour de son immolation. Il y a devant l'autel[2] qui recouvre les membres de cette sainte fille trois arbres dont j'ignore l'espèce. Bien que ces arbres, le jour où sa passion se célèbre, c'est-à-dire au milieu du dixième mois (décembre), soient privés de tout feuillage, ce jour-là, au moment où le jour commence à paraître, ils donnent des fleurs d'une forme suave qui rappelle la colombe, sans doute parce que l'esprit sanctifié d'Eulalie s'éleva au ciel sous cette apparence, et que son corps délicat et bienheureux, privé de vie et dépouillé de vêtements, fut enveloppé, comme par une douce toison, d'une neige tombée du ciel. Quand ces arbres produisent ce miracle avec leur spontanéité accoutumée, le peuple sait qu'il aura une année exempte de désastres et fertile en moissons. Que si les fleurs tardent à paraître plus que de coutume, il sait au contraire que cela lui portera préjudice. Aussi au moment où l'on attend la floraison, la foule, triste et gémissante, afflue au tombeau de la sainte martyre, en

(1) En Espagne, dans l'Estramadure. Les Actes de sainte Eulalie qu'on a publiés ne sont pas d'une authenticité très-sûre, dit dom Ruinart. Voy. *Acta Mart. sincera*, p. 497.

(2) C'est-à-dire le tombeau.

ex more paruerint, cognoscit plebs sua hoc fieri noxa; nam, priusquam erumpant, querula ad sepulcrum martyris ac mœsta decumbit, deprecans ut solitam promereatur conspicere gratiam. Sed nec psallendo procedit, si hæc manifestata non fuerint. Si placatur martyr a lacrymis plebis, emergunt protinus ex arboribus gemmei flores, qui odorem nectareum respirantes animi mœstitiam et adventu lætificent et reficiant suavitate. Dehinc diligenter collecti et in basilicam sacerdoti delati, processio cum gaudio celebratur; nam et hos flores sæpius infirmis prodesse cognovimus.

CAPUT XCII.

De basilica sancti Felicis [1].

Quodam tempore Felicis martyris basilica a furibus est effracta. Hic vero martyr in Gerunda Hispaniæ passus est urbe [2]. Fur vero, apprehensis palliis sericis, textis auro monilibusque exornatis, cum reliquis ornamentis abscessit. Quo eunte, conjungitur ei homo ignotus, interrogans quo pergeret. Cui ille respondit: « Si sermo meus occuleretur tecum, ostenderem tibi thesaurum magnum. » Et ille : « Ostende, ait, quæ volueris, totis a me obtegetur viribus. » At ille ostendit ei species illas, dicens : « Si in aliis hæc regionibus venundantur, utrique nostrum lucrum inferent multum. » Et ille : « Ego sum, inquit, homo, cui in diversis regionibus multi habentur amici, et est mihi domus magna atque secreta : si hæc in ea posueris, deinceps cum libuerit, venundabis. » Et præcedens, sequebatur

(1) *De Felice martyre Gerunde urbis*, 2205.
(2) An. 304, 1 aug. (R.)

la priant d'accorder la grâce accoutumée. Si la manifestation n'a pas lieu, il n'y a ni processions ni chants : mais si la martyre est apaisée par les larmes du peuple, à l'instant des fleurs brillantes comme des pierres précieuses et répandant le parfum du nectar apparaissent sur les arbres, chassent des esprits la tristesse et réconfortent par leur suavité. On les recueille avec soin, on les porte au prêtre dans la basilique, puis l'on fait une joyeuse procession. Nous savons que ces fleurs ont souvent été utiles aux malades.

CHAPITRE XCII.

De la basilique de Saint-Félix.

La basilique du martyr Félix fut un jour forcée par des voleurs. Ce martyr souffrit[1] dans la ville de Girone, en Espagne. Le voleur ayant pris des étoffes de soie tissées d'or et ornées de joyaux s'enfuit, emportant encore d'autres ornements. Sur son chemin, il fut rejoint par un homme inconnu qui lui demanda où il allait et auquel il dit : « Si tu me promettais le secret, je te montrerais un grand trésor. — Montre-moi ce que tu voudras, lui répliqua l'autre, et je le cacherai de tout mon pouvoir. » Le voleur lui montra alors ce qu'il portait, en lui disant : « Si nous vendions ceci dans d'autres pays, nous ferions un grand gain. » L'autre lui dit : « J'ai beaucoup d'amis en maint pays. Je possède une maison vaste et tranquille dans laquelle tu pourras déposer ces objets pour les vendre après à ton aise. » Tout en parlant il avait pris les devants, et l'homme le suivait avec son fardeau, se croyant conduit par son guide à une autre ville; car Dieu lui avait fermé les yeux

(1) En 304, sous la présidence de Dacianus. Son histoire n'est pas fausse; Prudence, Euloge et d'autres en parlent. (R.)

homo cum sarcina, putans se ad aliam duci urbem; concluserat enim Deus oculos ejus, et non cognoscebat quia per viam qua venerat regrediebatur. Quid multa? Pervenitur ad basilicam sancti, et ait ad eum vir : « Ecce domum de qua locutus sum tibi; ingredere et depone sarcinam tuam. » Ille quoque ingressus est. Verum ubi deposita sarcina cœpit aspicere, ad se reversus cognovit basilicam sancti, de qua res illas abstulerat. Vir autem jam recesserat ab eo. Et sic cuncta quæ cum viro illo gesserat populis enarravit : unde indubitatum est ipsum ei martyrem beatum apparuisse. Hujus reliquiæ apud Narbonensem basilicam retinentur. Sed cum hujus ædis altitudo, ne Liguria, quod est locus amœnissimus, a palatio regis cerneretur, arceret, contulit hæc cum Leone[1] consiliario rex Alaricus. Qui ait : « Deponatur ex hoc ædificio una structura machinæ et rex quæ placuerit liberius contemplabitur. » Et statim vocatis operariis, idem consiliarius humiliavit basilicam sancti, ædificiis non meritis. Sed ille protinus lumine caruit oculorum.

CAPUT XCIII.

De Hemeterio et Chelidonio[2] martyribus.

Calagurris autem urbs Hispaniæ Hemeterium Chelidoniumque martyres gestat, et sæpe ab eorum virtute miracula cernendo diversarum ægritudinum medicamina capit. Hi etenim martyres, a persecutore comprehensi et ad supplicium rapti[3], dum diversis pœnis

(1) Is est ipse Leo, cui, tunc Evarigis regis consiliario seu quæstori, scripsit Apollinaris Sidonius epist. 3 libri VIII et epist. 22, lib. IV. Eumdem laudat Ennodius in Epiphanii Vita. (R.)

(2) *Emeterio et Celedonio*, 2205. — (3) An ....3 mart. (R.)

et il ne s'apercevait pas qu'il reprenait le même chemin qu'il avait déjà suivi. Qu'ajouterai-je ? On arrive à la basilique du saint, et l'homme inconnu dit au voleur : « Voici la maison dont je t'ai parlé ; entre et déposes-y ton fardeau. » Celui-ci entra en effet. Mais, dès qu'il eut déposé son fardeau et qu'il se fut mis à regarder, il revint à lui et reconnut la basilique du saint dont il avait emporté le bien. Cependant son homme l'avait déjà quitté. Alors, ayant raconté au peuple tout ce qui s'était passé entre ce personnage et lui, personne ne douta que ce ne fût le bienheureux martyr qui lui était apparu.

Les reliques de ce saint sont conservées dans la basilique de Narbonne. Or, comme la hauteur de cet édifice empêchait de voir, du palais du roi, la plaine de Livière [1], qui est un site des plus agréables, le roi Alaric s'en plaignit à son conseiller Léon. « Que l'on enlève au moyen d'une machine, dit celui-ci, une partie du faîte de cet édifice, afin que le roi puisse jouir de la vue qu'il désire. » Aussitôt ayant fait venir des ouvriers, ce Léon fit abaisser la basilique du saint à une hauteur inconvenante. Mais aussitôt il devint aveugle.

CHAPITRE XCIII.

Des martyrs Hemetier et Chélidoine.

Calahorra, ville d'Espagne, renferme les martyrs Hemetier et Chélidoine. Leur vertu y fait de fréquents miracles et sert de remède à divers maux. Ces martyrs, pris par des persécuteurs et entraînés au supplice, après avoir souffert plusieurs

(1) *Liguria*, la plaine de Livière, d'après A. de Valois et Ruinart. Les auteurs de la traduction de l'*Histoire* de Grégoire de Tours (texte latin, p. 362) pensent que le nom de Liguria dans ce pays est une trace du passage des Ligures dans leur migration des Pyrénées aux rives du Rhône.

afficerentur ob divini nominis confessionem, excepta ultimæ damnationis sententia, deducuntur ad decollandum. Cumque eorum capita lictor incideret, miraculum populis magnum apparuit. Nam unius annulus orariumque alterius nube susceptum est et in cœlos evectum. Viderunt hæc omnes qui aderant, et, usquequo acies oculorum intendere potuit, fulgorem auri candoremque lintei suspectu sequebantur attonito. Præbet hujus rei testimonium Aurelius Clemens, in libro Coronarum, his versibus, dicens :

Illa laus occulta non est,
Nec senescit tempore.

Missa quod sursum per auras
Evolarunt munera,
Quæ viam patere cœli
Præmicando ostenderent.

Illius fidem figurans
Nube fertur annulus;
Hic sui dat pignus oris
Ut ferunt orarium.

Quæ superno rapta flatu
Lucis intrant intimum,
Per poli liquentis axem
Fulgor auri absconditur.

Ac diu visum sequacem
Textilis candor fugit,
Subvehuntur usque in astra
Nec videntur amplius.

CHAPITRE XCIV.

De beatissimo Cypriano.

Cyprianus, beatissimus Carthaginensis et antistes et martyr, salutem sæpius infirmis supplicantibus præstat.

tourments, parce qu'ils avaient confessé le nom divin, furent condamnés à la peine capitale et conduits au lieu où leur décollation devait avoir lieu. Au moment où le licteur leur trancha la tête, un grand miracle apparut au peuple; car l'anneau que l'un d'eux portait au doigt et l'étole de l'autre furent enlevés sur une nuée et portés au ciel : ce que virent tous ceux qui étaient présents. Et aussi loin que la vue peut s'étendre, chacun put suivre d'un regard étonné l'éclat de l'or et la blancheur du linge. C'est ce dont témoigne Aurelius Clément, dans son livre Des Couronnes, en ces mots[1] :

« C'est là une gloire qui n'est pas secrète et que le temps ne saurait vieillir. Des objets consacrés se sont envolés par les airs; on les a vus briller et montrer le chemin du ciel.

« L'anneau de l'un, figurant le symbole de sa foi, est porté sur la nue; l'autre abandonne aux airs son étole, blanche image de son âme.

« Attirés par un souffle céleste, l'étole et l'anneau pénètrent dans la zone de lumière. L'éclat de l'or est absorbé dans l'axe du pôle resplendissant;

« La blancheur du tissu disparaît au regard qui l'a longtemps suivi. Et bientôt entraînés vers les astres, tous deux cessent d'être visibles. »

CHAPITRE XCIV.

Du bienheureux Cyprien.

Le bienheureux Cyprien[2], évêque de Carthage, et martyr, rend souvent la santé aux malades qui l'implorent. Il y a, dit-on, dans sa basilique un lutrin d'une structure

(1) Prudence, hymne 4 de son livre Περὶ στεφάνων. (R.)
(2) Martyrisé le 13 septemb. 258. (R.)

In cujus basilica analogius, in quo libro supra posito cantatur aut legitur, mirabiliter compositus esse refertur. Nam ex uno lapide marmoris totus sculptus asseritur : id est mensa desuper, ad quam per quatuor gradus ascenditur; cancelli in circuitu, subter columnæ, quia et pulpitum habet sub quo octo personæ recipi possunt. Qui nunquam ibi ullo ingenio potuit exhiberi, nisi virtus martyris præstitisset.

CAPUT XCV.

De septem Dormientibus apud Ephesum.

Septem vero germanorum, qui apud urbem Ephesum requiescunt[1], hæc est ratio. Tempore Decii imperatoris, cum persecutio in christianos ageretur, septem viri comprehensi sunt et ducti coram principe; horum nomina hæc sunt : Maximianus, Malchus, Martinianus, Constantinus, Dionysius, Joannes, Serapion[2]. Qui, diversis verbis tentati ut cederent, nequaquam acquieverunt. Imperator vero, pro elegantia eorum, ne in momento perirent, spatium tractandi indulget. At illi in unam se speluncam concludunt, ibique per multos dies habitaverunt. Egrediebatur tamen unus ex eis, et comparabat victus, et quæ necessaria erant exhibebat. Revertente autem imperatore in eamdem civitatem, isti petierunt ad Dominum ut eos ab hoc periculo dignaretur eruere, factaque oratione prostrati solo obdormierunt. Cum-

(1) An. 250, 27 jul. (R.)

(2) Paulo aliter a Græcis referuntur eorum nomina. Primus eos celebravit noster Gregorius. De his apud Photium cod. 253, Constantinum Manassem et alios. Vide Baronium, ad 27 julii. (R.)

admirable, sur lequel on place le livre qui sert aux chants ou aux lectures. On assure qu'il est tout entier taillé dans le même bloc de marbre : la table dont il est formé, les quatre marches par lesquelles on y monte, les barreaux qui l'entourent et les colonnes qui soutiennent le pupitre, sous lequel huit personnes peuvent tenir. C'est un ouvrage qu'aucun effort du talent humain n'aurait produit, si la vertu du martyr n'y eût aidé.

CHAPITRE XCV.

Des sept Dormants d'Éphèse[1].

Voici ce qui en est des sept frères qui reposent dans la ville d'Éphèse. Au temps de l'empereur Dèce, quand la persécution s'exerçait contre les chrétiens, sept hommes furent pris et menés devant le prince. Voici leurs noms : Maximien, Malchus, Martinien, Constantin, Denis, Jean, Sérapion. On tenta par divers discours de les faire céder, mais ils n'acquiescèrent à rien. L'empereur, touché de leur contenance, sursit à leur jugement afin qu'ils ne fussent pas mis à mort sur-le-champ. Ils se retirèrent dans une caverne et y habitèrent pendant plusieurs jours. L'un d'eux en sortait de temps à autre pour chercher des vivres et les autres choses dont ils avaient besoin. Lorsque l'empereur fut de retour dans la ville, ils demandèrent au Seigneur de les arracher au danger qui les menaçait, et, leur prière faite, ils s'étendirent sur le sol et s'endormirent. Informé qu'ils se trouvaient là, l'empereur, par la volonté de Dieu, ordonna que l'entrée de la caverne fût comblée au moyen de grands

(1) De tous les auteurs que nous connaissons, Grégoire de Tours est le premier qui en ait parlé. (R.)

que imperator didicisset eos in hoc antro morari, nutu Dei, jussit os speluncæ magnis lapidibus oppilari, dicens : « Ibi intereant qui diis nostris immolare noluerunt. » Quod dum ageretur, quidam christianus, in tabula plumbea nomina et martyrium eorum scribens, clam in aditu cavernæ priusquam oppilaretur inclusit. Post multorum vero annorum curricula, cum, data Ecclesiis pace, Theodosius christianus obtinuisset imperium, surrexit hæresis immunda Sadducæorum, qui negant resurrectionem futuram. Tunc quidam civis Ephesius, dum caulas ovibus secus montem ipsum facere destinat ac lapides divolvit ad coaptanda earum septa, ignarus quæ agerentur introrsum, patefecit ingressum ejus; non tamen cognovit arcanum quod habebatur intrinsecus. Dominus autem immisit septem viris spiritum vitæ, et surrexerunt, putantesque quod una tantum nocte dormiissent, miserunt puerum unum ex se qui cibos emeret. Cumque veniens super portam civitatis vidisset crucis gloriosæ signaculum audiissetque per Christi nomen jurare populum, obstupuit; prolatisque nummis, quos a tempore Decii habebat, a mercatore comprehenditur, dicente sibi : « Quia absconditos antiquitus thesauros reperisti. » At ille negans deducitur ad episcopum ac judicem civitatis. Cumque ab his argueretur, compellente necessitate, absconditum mysterium revelavit, et deduxit eos ad speluncam in qua viri erant. Cumque ingrederetur episcopus, invenit tabulam plumbeam, in qua omnia quæ pertulerant habebantur scripta, locutusque cum eis, nuntiaverunt hæc cursu rapido imperatori Theodosio. At ille veniens adoravit eos pronus in terra, qui tali colloquio cum eodem usi

blocs de pierre, en disant : « Qu'ils y périssent, eux qui n'ont pas voulu sacrifier à nos dieux. »

Pendant que cet ordre s'exécutait, un chrétien écrivit sur une plaque de plomb leurs noms et leur martyre, et la déposa secrètement à l'entrée de la grotte avant qu'elle ne fût fermée. Bien des années après, lorsque le chrétien Théodose, en arrivant à l'empire, eut donné la paix aux Églises, on vit s'élever l'hérésie immonde des Saducéens, qui nient la résurrection future. A la même époque, un habitant d'Éphèse songea à faire un parc pour ses brebis sur le flanc de la montagne. Dans ce but, il dérangea les pierres qui masquaient l'entrée de la caverne et y pratiqua ainsi un jour, sans s'apercevoir de ce qui s'y trouvait. Cependant Dieu envoya l'esprit de vie aux sept Dormants. Ils se relevèrent, et, croyant n'avoir dormi qu'une seule nuit, ils envoyèrent un enfant qui était parmi eux acheter des vivres. Celui-ci, voyant sur la porte de la ville le signe glorieux de la croix et entendant le peuple jurer par le nom du Christ, demeura stupéfait. Comme il donnait des monnaies qui dataient du temps de Dèce, il fut arrêté par le marchand, qui lui dit : « Tu as trouvé des trésors enfouis depuis longtemps. » L'enfant eut beau se défendre, on le conduisit à l'évêque et au juge de la cité. Ceux-ci lui ayant fait subir un interrogatoire, force lui fut de découvrir le mystère, et il les conduisit à la caverne où se cachaient les Dormants. En y entrant, l'évêque trouva la plaque de plomb sur laquelle était écrit ce qu'ils avaient souffert, et, après s'être entretenus avec eux, lui et le juge firent immédiatement annoncer cet événement à l'empereur Théodose [1]. Ce prince vint et se prosterna jusqu'à terre devant ces hommes qui lui parlèrent

(1) Théodose le Jeune, fils d'Arcadius; en 447.

sunt principe : « Surrexit, gloriose Auguste, hæresis, quæ populum christianum a Dei promissionibus conatur evertere, ut dicant non fieri resurrectionem mortuorum. Ergo ut scias quia omnes, juxta apostolum Paulum, repræsentandi erimus ante tribunal Christi, idcirco jussit nos Dominus suscitari et tibi ista loqui. Vide ergo ne seducaris et excludaris a regno Dei. » Hæc audiens Theodosius imperator glorificavit Dominum, qui non permisit perire populum suum. Viri autem iterum prostrati in terram obdormierunt; quibus cum Theodosius imperator sepulcra ex auro fabricare vellet, per visum prohibitus est ne faceret. Viri autem usque hodie palliolis sericis aut carbasinis cooperti in ipso loco requiescunt : quod passio[1] eorum, quam Syro quodam interpretante in Latinum transtulimus, plenius pandit.

CAPUT XCVI.

De quadraginta octo martyribus Armeniæ.

Ferunt autem fuisse apud Armeniam[2] quadraginta octo viros[3] qui in ipsos montes Armeniæ, in quibus, præ altitudine nimia, magno frigore aquæ et terra restringuntur, passi sunt. Quorum montium celsitudinem non parvam esse Legislator exponit, cum super

(1) Habetur ex Simeone Metaphraste apud Surium die 27 julii; sed aliam esse ab ea quam Gregorius in Latinum transtulit vel ex eo solo manifestum est, quod nomina ibi aliter quam apud Gregorium recenseantur. Aliam invenimus in mss. in qua nomina sicut hic recenset Gregorius habentur; sed cum incertum sit an ea sit ipsa quam Gregorius transtulit, nihilque novi habeat, eam edere superfluum fuisset. (R.)

(2) *Armoeniam*, 2024. — (3) Passos an. 320, 9 mart. (R.)

ainsi : « Il s'est élevé, ô glorieux Auguste, une hérésie qui s'efforce de détourner le peuple chrétien des promesses de Dieu, et qui nie la résurrection des corps. Or, afin que tu saches que nous devons tous, suivant l'apôtre Paul, nous représenter devant le tribunal du Christ, le Seigneur nous a ordonné de nous relever et de te dire ces choses. Donc prends garde de te laisser séduire et de te faire exclure du royaume de Dieu. » En entendant ces mots, l'empereur Théodose glorifia le Seigneur, qui ne laissait pas périr son peuple. Quant aux sept hommes, ils se recouchèrent à terre et se rendormirent. L'empereur Théodose voulait leur faire élever des tombeaux d'or, mais il en fut empêché par une vision. Aujourd'hui encore ils reposent dans le même lieu, couverts de légères étoffes de soie ou du lin le plus fin. L'histoire de leur passion que nous avons mise en latin, d'après la version d'un certain Syrien, donne plus de détails.

CHAPITRE XCVI.

Des quarante-huit martyrs d'Arménie [1].

On dit qu'en Arménie quarante-huit chrétiens souffrirent un jour le martyre sur ces montagnes, où le froid excessif, dû à leur prodigieuse élévation, resserre la terre et les eaux. L'auteur de la loi divine nous donne une idée de leur grande hauteur, en disant que sur leur sommet s'arrêta l'arche de Noé. Là, un persécuteur creusa en terre une grande citerne qu'il fit remplir d'eau ; puis il ordonna, qu'après avoir dépouillé ces hommes de leurs vêtements et leur avoir lié les mains derrière le dos, on les mît sur le lac solidifié par la

(1) Il paraît constaté qu'il n'y en eut que quarante. Ils souffrirent le martyre à Savastie, en Arménie, pendant la persécution de Licinius. (R.)

eos arcam a Noe fabricatam requievisse ait[1]. Ibi effossa persecutor terra, cisternam magnam efficiens, aqua repleri jubet : nudatosque viros, ligatis post tergum manibus, in lacum gelu concatenatum præcepit poni, succenso e regione balneo, dicens : « Eligite e duobus unum. Aut in isto frigore Christum vestrum confessi deficite; aut negantes, oblato diis sacrificio, ad balneum convolate, ut possitis vivere et non male propter crucifixum hominem mori. » Negantibus quoque cunctis sacrificare dæmoniis, videt custos eorum quadraginta octo coronas pretiosissimas e cœlo dilapsas descendere super capita virorum et unam quoque earum revocari; defecerat enim fides viri unius, et protinus relictis satellitibus, velociter ad balneum convolavit; immolatisque victimis, honoratus a præside, in balneo tepenti ablutus est, excepturus in posterum perpetui ignis supplicium. Hæc custos ille, ut diximus, cernens, voce magna proclamat se christianum esse, dicens : « Cum iisdem mori desidero. » Nec mora, diversis pœnis affectus spoliatur veste, non fide : et in lacum ponitur, frigora cum reliquis perpessurus, sed adepturus coronam, quam miser ille perdiderat. Jam enim virorum emortua erant frigore corpuscula et, dentibus in se collisis, ipse quoque vocis sonitus claudebatur : unum tantum murmur orationis cœlo ab arcanis pectoris illabebatur notum soli Deo, qui novit occulta cordis. Tremebant fessi artus tam inedia quam pruina; erat spes cœlo intenta, jam carne præmortua. Interea judex iniquus, amotis lymphis, balneum succendi septuplum jubet, ut scilicet quos

(1) Gen. VIII, 4.

gelée. A côté se trouvait un bain chaud tout préparé. Alors il leur dit : « Choisissez des deux ! ou périssez de froid sur cette glace, en confessant votre Christ ; ou bien, le reniant et sacrifiant aux dieux, allez prendre ce bain afin que vous puissiez vivre et que vous ne mouriez pas misérablement pour un homme qui a été crucifié. » Comme tous refusaient de sacrifier aux démons, le gardien vit quarante-huit couronnes des plus précieuses tomber du ciel et descendre sur leurs têtes. Une pourtant remonta, car la foi de l'un d'eux avait failli. Laissant là les gardes, celui-ci courut rapidement vers le bain, immola des victimes, et traité honorablement par le président, fut plongé dans le bain tiède. Mais le supplice du feu éternel l'attendait plus tard. Ce gardien dont nous avons parlé, voyant ces choses, se proclama chrétien à haute voix et dit : « Je veux mourir avec eux ! » Aussitôt on lui fait souffrir divers tourments, on le dépouille de son vêtement, mais non de sa foi, et on le place sur le lac pour souffrir avec les autres, mais aussi pour gagner la couronne que ce misérable avait perdue. Les infortunés étaient déjà morts de froid, leurs dents claquaient, la voix leur manquait. Seulement, un murmure de prière s'élevait des profondeurs de leur poitrine vers le ciel, prière qui n'était entendue que par le Dieu qui sonde les cœurs. Épuisés et tremblants par l'effet de la faim aussi bien que du froid, ils ne mettaient plus leur espoir que dans le ciel ; la chair était déjà morte. Le juge inique cependant, faisant écouler les eaux tièdes, ordonne de chauffer le bain sept fois davantage, afin que ceux qui avaient résisté au froid fussent réduits par les angoisses du feu. On les tire du lac, confessant toujours le Christ, on les fait passer à travers des vapeurs brûlantes. Mais ils souffrent courageusement tous les supplices afin de mériter une palme plus belle. Enfin, y lais-

algor non laxaverat incendia sæva dissolverent. Producuntur viri e lacu, confessi Christum, mittuntur inter æstuantes ignium vapores; sed sustinent patienter illata supplicia ut majorem accipiant palmam. Denique in his relinquentes corpora, animas Christo tradentes, martyrium consummaverunt in pace. Tunc præses, victum se eorum constantia cernens, putans vel mortuos posse vincere qui viventes superare nequiverat, jussit ipsa deinceps exuri corpuscula et in flumen propinquum jactari. Quod cum factum fuisset, miraculi novitas flentibus christianis apparuit. Restitit igitur unda nec ossa semiusta absorbuit, sed super se tanquam commendata sustinuit : et sic collecta a christianis gaudentibus, cum honore dignissimo tumulata sunt.

CAPUT XCVII.

De glorioso martyre Sergio.

Sergius[1] quoque martyr multa signa in populis facit, curans infirmitates sanansque languores fideliter deprecantium. Unde agitur ut ex hoc ingentia basilicæ vel promittantur vota, vel munera deferantur, ex quibus nihil omnino licet subtrahere aut auferre. Quod si quis fecerit, mox judicium aut noxæ[2] aut mortis incurrit. Ob hanc vero defensionem multi res suas sancto devovent, scilicet ut ejus virtute munitæ non diripiantur a malis. Denique anus erat exigua, et credo evangelicæ illius pauperculæ similis, quæ quondam duo minuta, cum nihil aliud haberet, in gazo-

(1) Ejus Acta Surius refert 7 octob., quo die ejus festivitas celebratur. De eo vide notas in cap. XXXI, lib. VII Historiæ. (R.)

(2) Al. mss., *notæ*. (R.)

sant leurs corps et rendant leurs âmes au Christ, ils consomment en paix leur martyre. Alors le président, se voyant vaincu par leur constance et pensant pouvoir au moins triompher après leur mort de ceux qu'il n'avait pu dompter vivants, ordonna de brûler leurs corps et de les jeter dans le fleuve voisin. Quand cela fut fait, un nouveau miracle apparut aux chrétiens en pleurs; car les ondes, faisant résistance, n'engloutirent pas ces ossements à demi brûlés, mais les soutinrent à leur surface comme quelque chose de sacré. Aussi les chrétiens eurent-ils la joie de les recueillir, et ils les enterrèrent avec les plus grands honneurs.

CHAPITRE XCVII.

Du glorieux martyr Serge.

Le martyr Serge[1] s'est aussi fait connaître aux peuples par de nombreux miracles, en guérissant les maux et les infirmités de ceux qui le prient avec foi. Ce qui fait qu'on promet souvent à sa basilique des offrandes et qu'on y porte de riches présents, mais dont on ne peut en aucune manière rien ôter ni soustraire. Celui qui le ferait serait bientôt puni de mort ou d'une peine quelconque. A cause de cette défense, bien des gens vouent leurs biens au saint, afin que ces biens, protégés par sa vertu, ne soient pas ravis par les méchants. Il y eut une pauvre vieille femme, comparable, ce me semble, à cette pauvresse de l'évangile, laquelle, n'ayant pas autre chose, avait jeté dévotement deux deniers dans le tronc du temple. Elle avait quelques poulets qu'elle avait voués à l'entretien du culte, s'engageant à les remettre à l'église quand besoin serait. Un jour qu'il y avait grande affluence à la fête du saint, deux hommes, qui avaient vu au-

(1) On dit qu'il souffrit avec Bacchus et Maximien, le 7 octobre 303. (R.)

phylacium devote jactavit[1]. Ergo hæc pauculos gallinarum pullos habebat, quos ex voto basilicari ditioni subdiderat, datura in domo ipsius cum necessitas flagitasset. Igitur, cum ad festivitatem sancti multi populi advenissent, duo, conventione facta, qui hos pullos olim viderant, unum furto subtrahunt, incisoque capite, detractis plumis truncatisque pedibus, positumque in vase cum aqua super ignem levant instanterque succendunt. Fervet autem latex validissime, sed caro furtiva non coquitur : etiam fervendo aqua consumitur, nec prorsus pullus ille mollitur. Tentant crebro manibus et unguem conantur infigere, sed duriorem sentiunt quam misissent. Interim adsunt convivæ evocati ad epulum, nullatenus sumpturi de apparatu. Exstat mensa niveis velata mantilibus, opere plumario exornata. Conversis cibis in novam duritiem, catinus lymphis sæpe diluitur, sed nihil coctum quod in eo exhibeant invenitur : sicque novo miraculo epulis redactis in saxum, confusis invitatoribus, verecundantibus invitatis, a cœna cum pudore discessum est.

CAPUT XCVIII.

De Cosma et Damiano.

Duo vero gemini, Cosmas scilicet et Damianus, arte medici, postquam christiani effecti sunt[2] solo virtutum merito et orationum interventu, infirmitates languentium depellebant; qui, diversis cruciatibus consummati, in cœlestibus sunt conjuncti, multa miracula incolis ostendentes. Nam, si quis infirmus ad

(1) Marc. XII, 41; Luc. XXI, 1. — (2) An. 233, 27 sept. (R.)

paravant ces poulets, complotèrent d'en voler un, lui coupèrent la tête et les pattes, le plumèrent et le mirent dans un vase plein d'eau sur un feu qu'ils allumèrent. L'eau bouillait à gros bouillons, mais la chair volée ne cuisait pas. A force de bouillir, l'eau s'évaporait, sans que le poulet devînt plus tendre. Souvent ils le tâtaient et tâchaient d'y enfoncer l'ongle, mais ils le trouvaient plus dur que lorsqu'ils l'avaient mis sur le feu. Cependant arrivent les convives destinés à ne pouvoir rien prendre. On dresse la table; on la couvre de nappes d'une blancheur de neige; on la décore d'un ouvrage tissé de plumes. Le poulet était de plus en plus dur. C'est en vain qu'on lavait soigneusement le plat qui devait le contenir, on ne trouvait rien de cuit à y mettre. Ainsi, par un miracle d'une espèce nouvelle, la nourriture s'étant changée en pierre, il fallut quitter honteusement la table, à la grande confusion des hôtes et au grand désappointement des invités.

CHAPITRE XCVIII.

De Cosme et de Damien.

Deux compagnons dans l'art médical, Cosme et Damien [1], après s'être faits chrétiens, guérissaient les maladies par le seul effet de leurs mérites et de leurs prières. Ayant péri au milieu des tourments, ils furent réunis aux habitants des cieux, et se manifestèrent aux peuples par un grand nombre de miracles. Quelque malade vient-il prier à leur tombeau avec une foi vive, aussitôt il trouve un remède à ses maux. On dit aussi qu'ils apparaissent souvent en vision aux

(1) On a plusieurs Actes de leur martyre, mais qui sont douteux. Il y a plus de certitude pour ce qui est de leur culte et de leurs miracles. D'après Procope, Justinien leur fit construire deux églises, et le pape Félix, aïeul de saint Grégoire, une à Rome. (R.)

eorum sepulcrum fide plenus oraverit, statim adipiscitur medicinam. Referunt etiam plerique apparere eos per visum languentibus et quid faciant indicare : quod cum fecerint, sani discedunt. Ex quibus multa audivi, quæ insequi longum putavi, hoc existimans posse sufficere quod dixi. Cuncti fideliter deprecantes sani discesserunt.

CAPUT XCIX.

De inclyto martyre Foca.

Focas[1] quoque martyr, et ipse his martyribus regione conjunctus, apud Syriam requiescit; qui post multas, quas pro nomine Redemptoris est passus injurias, qualiter de antiquo illo serpente triumphaverit hodieque populis declaratur. Denique, si in quempiam in his locis coluber morsum stringens venena diffuderit, extemplo qui percussus est, ut januam atrii quo martyr quiescit attigerit, compresso tumore, evacuata virtute veneni, salvatur. Ex quibus nonnulli, ut celebre vulgatum est, jam tumidi malæ bestiæ ictu, jam toto corpore incrassante veneno in hoc perflati ut spiritum exhalarent, inter manus delati et in atrio positi, sunt sanati : nec unquam ob hoc virus obire hominem fas est, si sacrum limen fide plenus attigerit.

CAPUT C.

De egregio martyre Domitio.

Domitius equidem alius martyr in hac[2] habetur re-

---

(1) An idem sit qui hortulanus apud Synopem vixit, quique a sancto Asterio Amaseno laudatur, non adeo certum est. Vide Acta mart. sincera, pag. 627, et Bolland. ad 5 martii. (R.)

(2) An...., 5 julii. Domitium in Syria passum memorant Lati-

malades en leur indiquant ce qu'ils doivent faire; et, si ceux-ci le font, ils guérissent. J'ai appris sur ces martyrs bien des choses qui seraient trop longues à rapporter. Je pense que ce que j'en ai dit suffit. Tous ceux qui les ont priés avec foi s'en sont allés guéris.

CHAPITRE XCIX.

Du célèbre martyr Phocas.

Le martyr Phocas, qui se rapproche des précédents en ce qu'il était du même pays [1], repose en Syrie. Après avoir souffert mille injures pour le nom du Rédempteur, il montre aux peuples aujourd'hui comment il a autrefois triomphé de l'antique serpent du mal. En effet, dans ces contrées, si un serpent mord quelqu'un et lui communique ses poisons, le blessé touche à peine la porte de l'enceinte où le martyr repose, que sa tumeur se dégonfle, le virus sort de la plaie, et il est sauvé. C'est une chose notoire que quelques-uns, déjà enflés par la morsure de la méchante bête, et ayant tout le corps tellement travaillé par la force du poison, qu'ils semblaient prêts à rendre l'âme, étant portés à bras et déposés devant l'église, ont été guéris. Et jamais on n'a vu d'homme, s'étant une fois approché plein de foi de cette enceinte sacrée, qui périt par l'effet du poison.

CHAPITRE C.

De l'excellent martyr Domitius.

Domitius est un autre martyr de cette contrée, qui, entre autres bienfaits qu'il procure aux habitants, les guérit promptement de la sciatique. En effet, on dit que ce saint, quand

(1) Les martyrologes placent le lieu de sa naissance à Antioche, à la date du 5 mars. (R.)

gione ; qui, cum multa beneficia incolis præstet, sciaticis tamen veloci virtute medetur. Nam fertur ab hoc sanctus fuisse, dum in corpore esset positus, dolore detentus. Denique, cum multis, ut diximus, in hac necessitate laborantibus mederetur, quidam Judæus ab ipsa infirmitate correptus sancti basilicam, quanquam Christo non crederet, devotus tamen expetiit, seque ad januam atrii deponi præcipiens, indignum se esse vociferans qui sanctum limen ingrederetur. Aiebat enim : « Scio me quidem, gloriose martyr, legis velamine obcæcatum, cui tu impartiri misericordiam dedigneris : sed nunc ad te confugio, et supplex tuam misericordiam posco, ut, aversa prius infirmitate corporea, languorem incredulitatis avellas. » Hæc cum ante portam aulæ fateretur, adveniente nocte obdormivit : sed martyr beatus non longi spatio temporis distulit misereri. Igitur, ea nocte visitans ægrotum per somnium, jussit recedere sanum. At ille expergefactus sentit se redditum incolumitati, confessusque Christum filium Dei esse salvatorem mundi, sanus abscessit. Quod videntes christiani, qui in ipsa tenebantur infirmitate, querimonias sancto inferunt, dicentes : « Ecce nos bene Deum confessi necdum meruimus liberari, et incredulus hic in Christum regem, circumcisus carne non corde, sanus abscedit. » Et hæc dicentes cum ira lychnos basilicæ, qui ex camera dependebant, comminuere cœperunt. Sed nec his defuit misericordia postulata : nam ipsa die sanati ad propria sunt regressi.

---

norum martyrologia, quem Baronius, nescio qua de causa, ab isto quem hic Gregorius laudat distinguit. Græci Dometium, seu Dometionem, in Phrygia martyrem sub Juliano Apostata, celebrant die 23 martii. (R.)

il vivait de la vie du corps, fut attaqué de ce mal. Comme il vient souvent, ainsi que nous l'avons dit, au secours de ceux qui sont atteints de cette maladie, un juif qui se trouvait dans ce cas se rendit avec dévotion à sa basilique, quoique ne croyant pas au Christ, et se fit déposer à la porte extérieure de l'église, se proclamant indigne de passer le seuil sacré. Et en effet il disait : « Je sais, à la vérité, ô glorieux martyr, que, parce que j'ai les yeux aveuglés par le bandeau de la loi, tu ne daigneras pas me gratifier de ta miséricorde. Cependant je viens à toi en suppliant et j'implore ton secours, afin que, m'ôtant d'abord le mal du corps, tu m'arraches ensuite à celui de l'incrédulité. » Après avoir fait cet aveu devant la porte de l'aître, la nuit étant survenue, il s'endormit. Mais le bienheureux martyr ne resta pas longtemps sans avoir pitié de lui ; car, cette même nuit, il le visita en songe et lui ordonna de se retirer sain et sauf. Celui-ci, à son réveil, se sentant revenu à la santé, confessa que le Christ était le fils de Dieu et le sauveur du monde, et s'en retourna bien portant. Ce que voyant, les chrétiens qui avaient la même maladie en firent des plaintes au saint, en disant : « Voici que nous, qui avons confessé Dieu en vérité, nous n'avons pas encore mérité d'être délivrés, tandis que cet homme, qui, circoncis par la chair et non dans le cœur, ne croit pas à la royauté du Christ, se retire guéri. » Et en disant ces mots, ils se mirent à briser les lampes suspendues à la voûte de la basilique. Cependant la miséricorde qu'ils demandaient ne leur manqua pas ; car le même jour ils retournèrent chez eux guéris.

CAPUT CI.

De insigni et glorioso martyre Georgio.

Multa[1] de Georgio martyre miracula gesta cognovimus[2] de quibus pauca locuturus sum. Hujus enim reliquiæ cum reliquorum sanctorum a quibusdam ferebantur. Sed, cum portitores ad locum quemdam Lemovicini termini advenissent, ubi jam pauci clerici, conserto ligneis tabulis oratorio, Dominum assidue precabantur, mansionem postulant; susceptique benigne noctem cum cæteris fratribus psallendo deducunt. Mane autem facto, apprehensam capsulam levare penitus non valebant. Denique, cum iter agere sine pignore sancto penitus nequirent et eis maximus dolor animi insedisset, intelligunt, inspirante Deo, sibi aliquid ex his in loco relinquere oportere. Tunc, inquisitis ligaturis divisisque particulis, seniori qui cellulæ præerat largiuntur, relinquentes partem patrocinii, sumentes facultatem quo voluerant abeundi. Habentur etiam ejus reliquiæ in vico quodam Cenomanensi, ubi multa plerumque miracula ostenduntur. Nam cæci, claudi, frigoritici, vel reliqui infirmi, sæpius ibi sanitatum gratia munerantur.

---

(1) Varios cruciatus quos pertulit narrat Fortunatus, lib. II, carm. XIII. Celebrem ejus memoriam fuisse in Oriente et Occidente probant complures basilicæ in ejus honorem jam sæculo sexto constructæ, et plerique istius ævi auctores, de quibus fuse Bollandiani ad diem 23 aprilis. (R.)

(2) An. 284, 23 april. (R.)

CHAPITRE CI.

De l'insigne et glorieux martyr Georges.

Nous connaissons beaucoup de miracles du martyr Georges [1], mais je ne parlerai que de quelques-uns. Comme on transportait de ses reliques avec celles d'autres saints, les porteurs arrivèrent à un certain endroit des frontières du pays de Limoges, où quelques clercs priaient Dieu assidûment dans un oratoire qu'ils avaient construit avec des planches, et là ils demandèrent l'hospitalité. Reçus avec bonté, ils y passèrent la nuit avec les autres frères, en chantant des psaumes. Au matin, comme ils voulaient emporter leur châsse, ils ne purent la soulever. Ne pouvant se décider à continuer la route sans leur gage sacré, et plongés dans la douleur, ils comprirent, par l'inspiration de Dieu, qu'ils devaient en laisser quelque chose dans ce lieu. Alors, ayant cherché sous les linges qui enveloppaient les reliques, ils prirent quelques parcelles de celles-ci, qu'ils donnèrent au plus âgé des frères qui était le chef de la cellule. Après avoir ainsi abandonné une partie de ce qui faisait leur protection, ils recouvrèrent la faculté d'aller où ils voulaient. Il y a aussi de ces reliques dans un bourg du Maine, où elles opèrent fréquemment des miracles. Les aveugles, les boiteux, les fiévreux et d'autres affligés y obtiennent souvent de recouvrer la santé.

---

(1) Divers auteurs parlent de saint Georges, mais les Actes de sa passion sont complétement faux. Quelques-uns placent son martyre, non pas à l'année 284, sous le second consulat de Carin et celui de Numérien, mais sous le règne de l'empereur Dèce, 249-251. (R.)

CAPUT CII.

De Isidoro sanctissimo martyre[1].

Isidorus martyr in insula Chio[2] quiescit[3]; sic enim nomen est insulæ, puteum in basilica sancti habens, in quo et fertur injectus, de cujus aqua energumeni, febricitantesque vel reliqui infirmi sæpius potati salvantur. Dicitur ibi etiam lumen, quasi cereus ardens, a fidelibus sæpe videri. Sed et ego vidi presbyterum qui se affirmabat hoc lumen de ore putei crebrius contemplatum esse. In hac enim insula et granum colligitur masticis ab arboribus celebre, quæ, ut ferunt, aliis non inveniuntur in regionibus.

CAPUT CIII.

De sancto Polioeto martyre.

Apud Constantinopolim vero magno cultu Polioctus martyr colitur[4], pro eo præcipue quod, cum magnis virtutibus polleat, in perjuris tamen præsens ultor existit[5]. Nam quicumque, ut assolet, occultum scelus admiserit, et data suspicione ad hoc perductus fuerit templum, aut statim quod admisit virtute martyris perterritus confitetur, aut, si perjuraverit, protinus ultione divina percellitur. Hujus basilicæ cameram Juliana quædam, urbis illius matrona, auro purissimo texit hoc modo. Cum ad imperatorem Justinianum

(1) *De Isiodori martiris basilica*, 2205. *De Isiodori martyre*, 2204.
(2) *In insulam Chium*, 2204, 2205, supp. 478.
(3) An. 252, 15 maii, passus. (R.)
(4) An. 250 aut 252, 13 feb. (R.)
(5) Ob hoc etiam apud Francos erat celebris. Vide supra lib. VII Hist., cap. VI. (R.)

CHAPITRE CII.

Du très-saint martyr Isidore.

Le martyr Isidore[1] repose dans une île qu'on appelle Scio. Il y a dans la basilique du saint un puits dans lequel on dit qu'il fut précipité. Souvent les énergumènes, les fiévreux et autres malades recouvrent la santé en buvant de l'eau de ce puits. On dit qu'il y a aussi là une lumière qui apparaît aux fidèles comme un cierge ardent. J'ai vu moi-même un prêtre qui affirmait l'avoir souvent contemplée du bord du puits. On recueille dans la même île, sur des arbres d'une espèce particulière, une graine fameuse, la muscade, qui, dit-on, ne se trouve dans aucune autre contrée.

CHAPITRE CIII.

Du saint martyr Polyeucte.

Le martyr Polyeucte[2] est honoré d'un culte tout particulier à Constantinople, pour ceci surtout, qu'entre ses autres vertus, il se montre le constant vengeur des parjures. D'après la coutume, quiconque a commis quelque crime secret est amené dans ce temple, dès que le soupçon se fait jour; aussitôt, redoutant la vertu du martyr, il avoue le fait, ou, s'il se parjure, il est à l'instant puni par la vengeance divine. Une matrone de la ville, nommée Julienne, fit revêtir la voûte de cette basilique de l'or le plus pur. Voici dans quelles

---

(1) Célèbre chez les Grecs et chez les Latins, quoique ses Actes, même ceux qui sont en grec, fourmillent d'erreurs. Voy. les Bollandistes, au 15 mai. (R.)

(2) Il souffrit le martyre, vers l'an 250, à Mélitène en Arménie, où il y avait au ve siècle une basilique célèbre consacrée en son nom. On possède ses Actes qui ne sont pas exempts d'erreurs. (R.)

fama facultatis ejus multis narrantibus pervenisset, ad occursum illius properare celerius non tardavit, dicens : « Latere te non puto, o venerabilis mater, qualiter a specie auri thesauri publici sint exhausti, dum vos quietos esse volumus, dum patrias defensare studemus, dum gentes nobis placamus, dum solatia diversorum dando conquirimus. Ergo, quia tibi potentia majestatis divinæ multum contulit auri, quæso ut nobis manum porrigas atque aliquid pecuniæ commodes, ut scilicet, cum tributorum publicorum fuerit summa delata, illico tibi quæ commodaveris reformentur, ac in posterum, laudis tuæ titulo præcurrente, canatur urbem Constantinopolitanam a Juliana matrona fuisse pecuniis sublevatam. » At illa intelligens imperatoris ingenium sapienter obtegit quæ Deo devoverat, dicens : « Parvitas redituum meorum, tam de tributis quam quod de fructibus speratur, per ipsas adhuc residet domos ; si ergo Gloria Vestra recipiendi spatium tribuerit, cum collectum fuerit, conspectui vestro repræsentabitur. Cumque oculis propriis cuncta contemplati fueritis, quæ placuerint et relinquetis et auferetis. Erit mihi ratum quod voluntas cordis vestri censuerit. » His ita delusus imperator verbis, ad palatium gaudens rediit, putans se hanc pecuniam jam in thesauris publicis retinere. At illa, vocatis artificibus, quantum reperire auri in promptuariis potuit tradidit occulte, dicens : « Ite et, factis juxta mensuram tignorum tabulis, beati ex hoc Poliocti martyris cameram exornate, ne hæc avari imperatoris manus attingat. » Illi vero perfecta omnia quæ matrona præceperat cameræ affixerunt texeruntque ex auro mundissimo. Quo opere explicito,

circonstances[1]. Le bruit de sa fortune étant arrivé de tous côtés aux oreilles de l'empereur Justinien, ce prince, bientôt après, lui fit l'honneur d'aller à sa rencontre et lui dit : « Tu n'ignores pas, je pense, ô femme vénérable, combien le trésor public est épuisé d'or, tant par ce que nous dépensons pour protéger votre repos, pour garder le pays, pour nous faire des alliés, que par les dons que nous sommes obligé de faire. Or, puisque la toute-puissance divine t'a donné de grandes richesses, tends-nous la main, je te prie, et prête-nous un peu d'argent, sous cette condition qu'il te sera rendu aussitôt que la levée des tributs publics sera faite. Ce sera pour toi un titre de gloire dans l'avenir, et l'on proclamera que la ville de Constantinople a été aidée par l'argent de la matrone Julienne. » Mais celle-ci, devinant la pensée de l'empereur, mit sagement à l'abri ce qu'elle avait voué à Dieu, en répondant : « Mes faibles revenus, tant en redevances qu'en denrées, ne sont pas encore perçus ; que Votre Gloire me donne le temps de les recueillir, et, quand je l'aurai fait, je les présenterai à sa vue. Lorsque vous les aurez contemplés de vos propres yeux, vous en prendrez et vous en laisserez ce que vous voudrez : je souscrirai à ce que votre volonté suprême aura ordonné. » L'empereur, déçu par ces paroles, s'en retourna joyeux à son palais, pensant tenir déjà cet argent dans le trésor public. Mais Julienne ayant fait venir des artisans leur donna secrètemeut ce qu'elle put trouver d'or dans ses coffres, en leur disant : « Allez, faites avec cela des plaques adaptées à la mesure des poutres, et ornez-en la voûte du bienheureux martyr Polyeucte, afin que la cupide main

(1) Ce passage semble devoir être rapproché de celui où Codinus (*Origin. Constant.*) raconte qu'une basilique de Saint-Polyencte fut élevée à Constantinople par Julienne, fille de Valentinien et belle-sœur de Théodose le Grand. Voy. Du Cange, *Descript. urbis CP*, lib. IV. (R.)

vocat mulier imperatorem, dicens : « Parvitas pecuniolæ, quam conjungere potui, adest : veni ad contemplandum eam, et quod libuerit facito. » Surrexit gavisus imperator de solio, nihil percepturus ex auro : pergit ad domum mulieris, putans se copiosos thesauros palatio deportare. Cui cum mulier occursum humiliter reddidisset, invitat in templum martyris ad orationem : erat enim proximum domui ejus, et hæc quæ habere potuerat loco illi delegaverat sancto. Apprehensa autem imperator manu mulieris, eo quod esset senex, ingreditur ædem, prosternitur ad orationem. Qua expleta, ait mulier : « Suspice, quæso, cameram hujus ædis, gloriosissime Auguste, et scito quia paupertas mea in hoc opere continetur. Tu vero quod volueris exinde facito, non adversor. » Ille vero suspiciens atque admirans erubuit et, ne pudor ejus manifestaretur, collaudans opus, et gratias agens, abscedere cœpit. Sed, ne rediret vacuus a munere, extractum mulier annulum a digito, cujus gemmam vola concluserat, qui non amplius auri pondus quam unius semiunciæ continebat, obtulit ei, dicens : « Accipe, imperator sacratissime, hoc munusculum de manu mea, quod supra pretium hujus auri valere censetur. » Erat enim in eo lapis Neronianus[1] miræ viriditatis ac splendoris : qui cum fuisset ostensus, omne aurum quasi in viriditatem visum est convertisse

(1) Id est smaragdus gemma. *Smaragdus* nempe *Neronianus* ex Epiphanio, lib. XII de Gemmis, cap. III. Sic dictus, quod Nero hunc lapidis colorem, olei cujusdam ope, viridiorem reddere consueverit, aut ab artifice quodam, Nerone appellato, qui ejus usum maxime commendaverit. Vide Plinium, lib. XXVII, cap. V, et Marbodeum, de Lapid. pret., cap. LIV. (R.)

d'un empereur n'y puisse atteindre. » Ceux-ci, faisant ce que la matrone leur avait commandé, appliquèrent les plaques à la voûte et la revêtirent de l'or le plus pur. L'ouvrage étant achevé, Julienne demande l'empereur, et lui dit : « Le peu de pauvre argent que j'ai pu rassembler est prêt; viens le voir et fais-en ce que tu voudras. » L'empereur, qui ne devait pourtant rien avoir de ces richesses, se leva tout joyeux et se rendit à la maison de cette femme, pensant remporter dans son palais d'abondants trésors. Celle-ci, étant venue à son tour humblement à la rencontre du prince, l'invita à venir prier dans le temple du martyr. Ce temple était près de sa maison, et elle avait pris ses mesures pour lui laisser tout ce qu'elle possédait. L'empereur donne la main à la femme, à cause de sa vieillesse; il entre dans l'église, il se prosterne pour prier. Quand il eut terminé, la matrone lui dit : « O très-glorieux empereur, prends, je te prie, la voûte de cet édifice, et sache que tout mon pauvre bien a été employé dans cet ouvrage. Fais-en ce que tu voudras, je ne m'y oppose pas. » Celui-ci, levant les yeux et admirant ce qu'il voyait, rougit, et, pour cacher sa honte, loua l'ouvrage, remercia et se disposa à sortir. Mais, pour qu'il ne partît pas sans quelque présent, elle tira de son doigt un anneau dont elle avait jusque-là tourné la pierre en dedans, la tenant cachée dans sa main. Elle lui offrit cette bague qui ne pesait pas plus d'une demi-once d'or, en lui disant : « Accepte de moi, ô très-sacré empereur, ce petit présent, qu'on regarde comme d'une valeur supérieure au prix de l'or. » Et, en effet, la pierre était une émeraude d'un éclat et d'un vert admirables; si bien qu'à son apparition, tout l'or de la voûte prit une teinte verdâtre qu'il empruntait à la beauté de cette pierre. L'empereur prit l'anneau, et, donnant à la matrone des

a pulchritudine gemmæ. At ille accipiens, et iterum atque iterum gratias agens et collaudans matronam, in palatium est regressus. Unde non est dubium etiam in hac re martyris hujus intercessisse virtutem, ne opes, locis sanctis et pauperibus delegatæ, in illius transferrentur dominationem, cujus non fuerant studio congregatæ.

CAPUT CIV.

De Felice Nolano insigni martyre.

De[1] Felice Nolano martyre, quia historia passionis non est in promptu, juxta id quod beatus Paulinus versu conscripsit pauca huic lectioni oblectat inserere. Hic enim a Maximo[2], prædictæ urbis pontifice, presbyterii honore præditus, quantæ fuerit sapientiæ eruditionisque non modo christianis verum etiam ipsis quoque paganis occuli non potuit. Cum autem imperatorum decreta christianos insequi præcepissent, Maximus pontifex jam senio prægravatus, putans se non posse ferre supplicia, silvarum saltus adivit. Quos dum turbidus de hac persecutione pererrat, affectus fame, gelu attritus, solo corruit semivivus. At Felix presbyter captus, cum multa de deorum portentis, quod nihil fuerint, disputasset, percursis diversorum suppliciorum generibus, carceri dijudicatur, in quo non mediocribus vinculis tenebatur astrictus. Nocte

---

(1) Sancti Felicis laudes celebravit B. Paulinus carminibus seu poematibus 15, quæ non semel edita sunt. Incertus ejusdem mortis annus esse videtur 269. Vide Acta mart. sincera, p. 255, et Bolland., die 14 januarii. (R.)

(2) Laud., Rom., Clar. b. (5318, 5319, etc) : *Maximiano*, quæ varietas occurrit quoque in Martyrologiis. Colitur Nolæ die 7 februarii. Ad quem diem vide Bollandianos. (R.)

louanges et des remercîments réitérés, rentra dans son palais. Il n'est pas douteux qu'en cela aussi la vertu du martyr ne se soit fait sentir, afin que les richesses données aux lieux saints et aux pauvres ne tombassent pas au pouvoir de celui pour qui elles n'avaient pas été amassées.

CHAPITRE CIV.

De l'insigne martyr Félix de Nola.

Comme je n'ai pas sous la main l'histoire de la passion du martyr Félix de Nola, j'emprunterai au récit en vers du bienheureux Paulin le peu qu'il convient d'en dire dans cet ouvrage. Félix, après avoir été honoré de la prêtrise par Maxime, évêque de Nola, ne put cacher ni aux chrétiens, ni même aux païens, sa sagesse et sa science. Lorsque les décrets des empereurs eurent ordonné de sévir contre les chrétiens, le pontife Maxime, déjà accablé par l'âge, et sentant qu'il ne pourrait résister aux supplices, se retira dans la profondeur des bois. En y errant, tout troublé par cette persécution, épuisé de faim, il tomba demi-mort sur le sol durci par la gelée. Cependant le prêtre Félix, après avoir longtemps discouru sur les forfaits des faux dieux et soutenu qu'ils n'étaient rien, fut arrêté, exposé d'abord à divers genres de tourments, puis jeté en prison et couvert de chaînes. Au milieu de la nuit, un ange du Seigneur vint vers lui, brisa ses fers, scia la poutre qui emboîtait ses pieds et lui dit : « Lève-toi et me suis. » S'étant levé, il sortit par la porte de la prison avec l'ange du Seigneur, qui lui dit encore : « Gravis la montagne, cherche ton évêque; et, quand tu l'auras trouvé et réchauffé, de peur qu'il ne périsse de faim et de froid, ramène-le à la ville et cache-le dans quelque lieu secret, jusqu'à ce

autem media venit ad eum angelus Domini, et, confractis catenis scissaque trabe qua pedes ejus conclusi erant, ait : « Surge et sequere me. » Qui surgens egressus est cum eo januam carceris. Dixitque ei angelus Domini : « Conscende ad montana, et require sacerdotem tuum ; inventumque ac refocillatum reduc ad urbem et in loco absconde secreto, ne inedia ac rigore[1] depereat, donec desinat persecutio a christianis. » Accepto Felix mandato, pergit quo nesciebat : sed, providente Deo, reperit sacerdotem solo prostratum, clausis oculis strictisque dentibus, in quo nihil aliud quam tenuis anhelitus inspirabat : interpellatoque nullum sermonem potuit elicere, tactoque, sensit ejus membra hieme rigida et absque ullo vitali tepore præmortua. Anxius autem cum nullum alimentum esset, quod periclitanti porrigeret, neque quo ignis accenderetur haberet, dum staret attonitus, quasi de æthereis sedibus dilapsum, quod ita erat, munus contemplatur angelicum. Ecce enim de sente quæ erat proxima uvam pendere admiratur, de qua, granis in os confessoris expressis, paululum senior refocillatus, erectus est : quem humeris impositum tanta velocitate detulit ut putaretur magis ille ferri quam ferre. Sic tugurio cujusdam viduæ commendato alimentum præbuit, donec insecutio christiana discessit. Quo sacerdote migrante, Felix electus a populo ut cathedræ ecclesiasticæ superponeretur noluit acquiescere : Quintus nomine, presbyter[2], episcopus ordinatur. Orta igi-

(1) *Frigore*, 3788, 5292, 5318, 5319.
(2) *Quidam vero presbiter, nomine Quintus, episcopus*, 3788.

que la persécution contre les chrétiens ait cessé. » Félix ayant reçu cet ordre s'en alla au hasard; mais, par la providence de Dieu, il trouva l'évêque étendu par terre, les yeux fermés, les dents serrées et n'ayant plus qu'un souffle de vie. Il lui parla sans pouvoir en tirer un mot. Il le palpa et sentit ses membres roidis par le froid; ils étaient déjà privés de chaleur vitale et comme morts. Ne sachant où trouver quelque secours à donner au malheureux en si grand danger, ni comment se procurer du feu, il restait dans la stupeur, lorsqu'un présent divin se trouva sous ses yeux, comme s'il fût tombé des célestes demeures. A un buisson près de lui il vit pendre une grappe de raisin, dont les grains, pressés dans la bouche du confesseur, ranimèrent un peu ce vieillard et l'aidèrent à se mettre debout. Félix le prit sur ses épaules et l'emporta avec une telle rapidité, qu'il semblait plutôt être porté lui-même que porter quelqu'un. Il le déposa sous le toit d'une veuve et pourvut à ses besoins jusqu'à ce que la persécution contre les chrétiens eût cessé. A la mort de cet évêque, Félix fut choisi par le peuple pour s'asseoir sur le siége épiscopal; mais il n'accepta pas, et un prêtre nommé Quintus fut ordonné évêque. Au commencement de la persécution contre les catholiques, comme Félix parlait sur la place et exhortait le peuple à ne pas dévier du droit chemin, survint un persécuteur envoyé là, lequel, ne le connaissant pas et n'en étant pas connu, lui demanda à lui-même où était le prêtre Félix. Celui-ci, tendant la main droite, lui dit : « Il s'en est allé par là. » L'autre parti, il gagna un endroit écarté et courut se cacher derrière des murailles en ruine qui offraient une petite ouverture. Le persécuteur arrive sur ses

tur persecutione catholicorum[1], cum Felix presbyter in platea populum moneret ne a recto itinere deviaret, persecutor missus adfuit, et ignotus Felici presbytero sollicitus ipse cœpit esse quisnam esset Felix. Dextra ille innuens, ait : « Hanc in partem abiit. » Quo discedente, hic latebram petiit seque inter parietes dirutos per modicum ingressus aditum occuli voluit. Nec mora, persecutor insequitur, sed Deus sollicitudinem quærentis elusit. Nam, jussu Divinitatis, araneæ per aditum quo martyr ingressus fuerat telarum prætendunt stamina. At illi per vestigium persequentes, dum locum explorare nituntur, exordia telæ conspiciunt dixeruntque ad semetipsos : « Putasne per hæc fila homo pertransiit, quæ sæpius tenuitas muscarum erumpit? » Et illusi providentia Dei discesserunt. Beatus quoque Felix, data nocte, secessit ad alium locum, in quo, per tres menses a muliere quadam ciborum alimenta suscipiens, data pace, ecclesiæ suæ ac populo restauratur : nunquam tamen mulieris ministrantis faciem vidit, aut ab ea suspectus est, dum in latibulo moraretur. Igitur in pace quiescens, sepultus est juxta urbem[2], multis se declarans virtutibus in populis, de quibus pauca perstringam.

Erat enim quidam pauper, habens duos boves ad exercendam culturam suam, nec ei erat alia possessio, nisi quod ab his potuisset tellurem scindens vomere laborare[3]. Accidit autem ut, die quadam, lassus de hoc

---

(1) *Orthodoxorum*, 3788.

(2) *urbem, ab Elpidio venerabili presbitero in loco qui dicitur Pincis, ubi virtus divina multis eum declaravit miraculis, de quibus unum refer*, 3788; fere idem apud 5292, 5318, 5319, 5341.

(3) *quod horum amminiculo poterat adquirere*, 3788.

pas, mais ses recherches sont déjouées par la bonté divine. En effet, par la volonté de Dieu, des araignées étendirent la trame de leurs toiles à l'ouverture par laquelle le martyr était entré. Ceux qui suivaient ses traces, explorèrent le lieu, virent la toile commencée et se dirent entre eux : « Est-ce que tu crois qu'un homme ait pu passer à travers ces fils que le corps d'une mouche suffirait à rompre? » Trompés ainsi par la grâce de Dieu, ils s'éloignèrent. Le bienheureux Félix, après avoir passé là une nuit, gagna un autre lieu, où il fut nourri pendant trois mois par une femme, et, quand la paix revint, il fut rendu à son église et à son peuple. Pendant tout le temps qu'il passa dans sa retraite, il ne vit pas une fois le visage de la femme qui le servait, ni ne fut vu par elle. Maintenant il repose en paix, enseveli près de la ville, et se manifeste au peuple par plusieurs vertus dont je toucherai quelques mots.

Un pauvre homme avait deux bœufs pour faire son labourage et ne possédait pas autre chose que le produit du travail qu'il pouvait faire avec leur aide, en fendant la terre du soc de sa charrue. Revenant un jour, fatigué de ce labeur, il les laissa aller et se retira dans sa cabane. Aussitôt un voleur avide prend les bœufs sans bruit et les emmène. Le lendemain, notre pauvre homme, en sortant, ne trouve plus rien. Il cherche dans les lieux écartés, parcourt les bois, gravit le sommet des montagnes, mais il ne peut découvrir la moindre trace de ses bœufs. De retour chez lui, il crie, il pleure et se lamente, avec sa femme et ses enfants, en disant : « Malheur à moi! car faute des bœufs vous mourrez de faim cette année. » Qu'ajouterais-je? Il se rend en pleurant au tom-

opere veniens, his dimissis, se hospitiolo reconderet. Nec mora, fur rapax adfuit, qui eos clam capiens secum abduxit: egressusque pauper in crastino, nihil invenit. Deinde quærit per devia, circuit silvas, scandit montium ardua, sed nec vestigium quidem deprehendere potest. Redit ad propria, dat voces in fletu atque cum uxore ac liberis plangit, dicens: « Væ mihi[1], quia juvencis defectis hoc anno fame moriemini. » Quid plura? Accedit lamentans ad sepulcrum beati Felicis martyris, dat cum fletu gemitum, exorat ut ei virtus ejus quæ perdiderat reddi obtineret a Domino. Egressus autem a templo ante ipsam atrii januam agnoscit boves suos et ait: « O magna virtus martyris, quæ mihi perditum tam velociter restitui fecit! » Ingressusque iterum prosternitur ad pavimentum et, gratias agens[2], cum rebus regressus est suis, oculumque hominis hujus, quem cæcum habebat, martyris virtus illuminavit.

Ad hujus quoque cellulæ parietem, quo beatum corpus tumulo conditum requiescit, adhæret appendens porticus, in qua dependens fune lychnus lumen loco consueverat ministrare. Ille autem, cui hoc erat officium contueri ad ejus compositionem, accedens, laxato fune discessit, quasi oleum petiturus. Cumque omnia tenebris nocturnalibus tenerentur operta et funis cum uncinulis in medio porticus submissior dependeret, quidam de astantibus in vigilia sancti, nebula cellulæ, quæ de exusta surrexerat papyro, fatigatus, foris egreditur. Cumque per porticum illam præteriret, unus de uncinulis funis faciem excepit hominis venientis, illato

(1) *Heu miseri filii mei*, 3788.

(2) *agens Deo, revertitur ad propria*, 3788; ubi capituli finis.

beau du bienheureux martyr Félix, et là, le prie avec larmes et gémissements de lui faire obtenir par ses mérites que le Seigneur lui rende ce qu'il avait perdu. Au sortir du temple, il reconnaît ses bœufs devant la porte de l'aître, et s'écrie : « O vertu puissante du martyr, qui m'a fait si promptement restituer ce que j'avais perdu ! » Étant rentré dans l'église, il se prosterne sur le pavé et fait ses actions de grâces, puis s'en retourne avec son bien. La vertu du martyr avait aussi rendu à cet homme un œil dont il était privé.

A l'une des parois de la cellule, où le bienheureux corps de Félix repose dans le tombeau, est attenant un portique qui appartient à la cellule et où est appendue une lampe qu'on a coutume d'allumer pour éclairer ce lieu. Celui qui était chargé d'allumer cette lampe laissa un jour pendre la corde qui la soutenait, et s'en alla pour chercher de l'huile. Comme tout était plongé dans les ténèbres de la nuit et que la corde avec ses crochets pendait assez bas dans le milieu du portique, un de ceux qui assistaient aux vigiles du saint, incommodé par le nuage de fumée que la mèche, en se consumant, avait produit dans la cellule, en sortit, et passant par le portique, il reçut au milieu du visage un des crochets de la corde, dont la pointe lui traversa l'œil. En sentant la douleur, il porta rapidement les mains à son visage si cruellement menacé et se couvrit les yeux, jetant de grands cris et disant : « Secours, je t'en conjure, ô saint prêtre, celui qui va périr, et viens à lui, toi qui en es si proche. Envoie-moi quelque secret remède par tes mains sacrées, et ôte-moi le mal qui me blesse l'œil, afin que je ne

acumine transfigens oculum ejus. At ille dolorem sentiens, extensis celeriter palmis, vultum periclitantem cum ipsis obtegit oculis, clamans non mediocri ejulatu ac dicens : « Succurre, deprecor, sancte sacerdos, et proximum te facito pereunti, qui loco proximus astas. Emitte sacras per occulta medicamina manus, et extrahe malum quod adversatur lumini, ne lumine viduatus abscedam, qui lumen miraculorum tuorum cernere veni. » Ad hujus lamentabilem vociferationem, exhibito qui aderant lumine, advertunt hominem, transfixo oculo, de fune pendere. Cumque, profluente sanguine, nullus manum ad eruendum auderet apponere, martyris virtus adfuit immensa beati, quæ sic uncum abstraxit ut nec oculum erueret, nec visum penetraret, et sanguinis decurrentis fluentum stringeret. Sic eruto ferro de oculo, dolore palpebrarum resedato, virtus martyris sancti declaratur in populo. Energumenos autem ad hanc sacratam athletæ Christi ædem probatos atque purgatos sæpius scripsit hic auctor. Sed ad Galliarum martyres recurramus.

CAPUT CV.

De Vincentio Agenensi [1].

Vincentius autem Agenensis urbis et ipse martyr, cujus passionis historia [2] ab incolis retinetur, leviticæ stolæ candore in ecclesia Christi micans, magnis sæpissime virtutibus fulget, in pervasoribus rerum sua-

(1) *Aginensi*, 2204; *Agennensi*, 2205.

(2) Hæc est, uti videtur, historia quam edidit Fr. Bosquetus Hist. eccles. Gallicanæ, lib. V. Vide Tillemont., tomo IV Hist. eccles. pag. 546, et in notis, pag. 753, et Broweri notas in Fortunati lib. I, carm. VIII et IX. (R.)

m'en aille pas privé de la vue, moi qui suis venu pour voir l'éclat de tes miracles. » A ces cris lamentables, ceux qui étaient aux alentours arrivent avec de la lumière et voient l'homme suspendu à la corde dont le crochet était entré dans son œil. Comme le sang coulait en abondance et que personne n'osait l'étancher, la vertu du bienheureux martyr se montra dans toute sa puissance; car elle détacha si bien le crochet que l'œil n'en fut pas blessé ni la vision attaquée et que le sang s'arrêta bientôt. Ce fer ainsi enlevé de l'œil, cette douleur des paupières ainsi calmée montrèrent au peuple la vertu du saint martyr. L'auteur que nous avons cité dit que les énergumènes sont souvent guéris et rétablis dans le temple consacré à cet athlète du Christ. Mais retournons aux martyrs des Gaules.

CHAPITRE CV.

De Vincent d'Agen.

Vincent, le martyr de la ville d'Agen[1] (les gens du pays conservent l'histoire de sa passion), se distingue dans l'église du Christ par la blancheur de sa robe de lévite; il brille par de nombreuses vertus et se montre souvent très-sévère à l'égard des envahisseurs de ses biens. Au temps où l'armée, marchant contre Gundovald[2], arriva sous les murs de Cominges[3], l'église de cette ville fut assiégée par des troupes nombreuses. Le peuple, confiant dans le respect dû au martyr, s'était réfugié dans

(1) Martyrisé le 9 juin 257.
(2) En l'année 585.
(3) Aujourd'hui Saint-Bertrand de Cominges, ancienne ville épiscopale de la province ecclésiastique d'Auch.

rum plerumque ultor severus existit. Tempore autem illo quo contra Gundovaldum[1] commotus exercitus ad Conveniensem[2] urbem directus est, ab hujus hostilitatis multitudine basilica ejus vallatur tota. Erat enim in ea plebs cum omnium rerum suarum præsidio, confidens de reverentia martyris, quod nullus ea præsumptione temeraria auderet attingere, et, obseratis ostiis, se ab intus cum rebus incluserat. Circumdantes autem hostes, cum aditum per quem ingrederentur invenire non possent, ignem ostiis ædis subjiciunt, quam diu multumque succendentes, non apprehendebantur valvæ, donec iis impulsu securium comminutis ingressi sunt, diripientes res populumque inclusum in ore gladii trucidantes. Sed non diu hæc res remansit inulta. Nam alii a dæmone correpti, nonnulli in flumine Garumnæ[3] necati, multi etiam a frigore occupati, diversis in partibus diversorum morborum genere vexabantur. Nam vidi ex eis multos in Turonico territorio, qui in hoc fuerant mixti scelere, graviter trucidari, et usque ad vitæ præsentis amissionem intolerabilium dolorum cruciatu torqueri; multi enim ex his confitebantur se judicio Dei, ob injuriam martyris, fuisse morti pessimæ destinatos. Ecce quantum Deus præstat martyribus suis; ecce qualibus eosdem laudibus Christus Dominus bellorum fidelium inspector honorat; ecce quantum præstat ipsius nominis dignitas christiani, si non, gentilium more, aut inhiemus cupiditati, aut luxuriæ serviamus.

---

(1) *Gundowaldum*, 2204; *Gundovoldum*, 2205.
(2) *Conveniensim*, 2204.
(3) *Garonnæ*, 2204 et 2205; *Garonne*, supp. 478.

l'église avec tous ses biens, pensant que personne n'oserait y porter en un tel lieu une main téméraire, et il en avait fermé les issues. Les assiégeants, ne trouvant aucun moyen d'y pénétrer, mirent le feu aux portes de l'édifice, et l'entretinrent longtemps très-vif sans qu'elles en fussent entamées. A la fin, ils les brisèrent à coups de hache, envahirent l'église, prirent tout ce qui s'y trouvait et passèrent au fil de l'épée le peuple qui y était renfermé. Mais ce fait ne resta pas longtemps impuni; car les uns furent saisis par le démon, les autres périrent dans la Garonne, d'autres encore furent attaqués de la fièvre et atteints de douleurs dans toutes les parties de leur corps. J'ai vu dans le pays de Tours plusieurs de ceux qui avaient pris part à ce crime en être cruellement punis et perdre la vie de ce siècle dans des souffrances intolérables. Plusieurs d'entre eux avouaient qu'ils étaient, par le jugement de Dieu, destinés à une mort terrible, à cause de l'injure faite au martyr. Voilà comment Dieu défend ses martyrs, voilà comment le Seigneur Christ, témoin des combats de ses fidèles, sait les glorifier; voilà comment prévaut la dignité du nom chrétien, si, fuyant l'exemple des gentils, nous ne nous laissons pas entraîner par la cupidité ou asservir par la luxure.

CAPUT CVI.

Stupendum miraculum in avaros [1].

Nam audivi præteritis annis gestum in Galliis. Mulier quædam sub specie religionis vacabat jejuniis orationibusque insistebat, vigilabat pertinaciter ac loca sancta devotione simulata circuibat assidue. Cumque in hoc colore justæ vitæ duraret, immensas opes a multis suscipiebat; congregabat aurum quotidie, et quod devotio christiana pro redimendis porrigebat captivis loculis abdebatur occultis; et quæ dabantur inopum necessitatibus profutura iniquis marsupiis condebantur. Nam effossa mulier humo in medio cellulæ ollam immensam imposuit, ibique, cum aliquid datum fuisset, recondebat diligenter et lapide superposito claudens ut nulli pateret occultum. O terque quaterque et obiter exsecranda cupiditas, quæ luce fraudans homines demergis in tenebras! Quid plura? Cum olla impleta fuisset nummis, huic mulieri tempus resolutionis advenit: mortua vero Deo, migrans in inferno sepulta est. Post cujus exsequias, sacerdotes qui aderant puellam ejus familiarem interrogant, quid de tanta fecisset pecunia, aut si ad eam erogandam temporis sui permisit spatium. At illa respondit nunquam se vidisse quod ulli inopum manum misericordiæ porrexisset, aut quid pecunia data devenisset ignorare se confitetur. « Unum tantum scio, ait, quod in cellula deportatum, regressum foris ultra non vidi. » Hæc audientes clerici stupent

(1) Titulus hujus capitis sic in mss. habetur : *De muliere quæ pecuniam abscondit.* (R.)—2205, *De muliere ipocrita propter pecuniam damnata.*

CHAPITRE CVI.

Étonnant miracle opéré contre les avares.

Voici ce que j'ai appris s'être passé dans les Gaules il y a quelques années. Une femme, sous le masque de la religion, se livrait aux jeûnes et aux oraisons, veillait fréquemment et parcourait assidûment les lieux saints avec une feinte piété. Sous la fausse apparence d'une vie si dévote, elle recevait de chacun des sommes considérables; elle entassait journellement, cachait l'or que le zèle des chrétiens fournissait pour le rachat des captifs et déposait dans des sacs d'iniquité l'argent donné en vue de subvenir aux nécessités des indigents. Cette femme avait fait un trou dans la terre au milieu de sa cellule et y avait mis une énorme marmite où elle enfouissait ce qu'elle avait reçu; elle la recouvrait ensuite d'une pierre, afin que personne ne pût découvrir sa cachette. O cupidité trois et quatre fois exécrable, qui prives les hommes de la lumière et les plonges dans les ténèbres! Qu'ajouterai-je? Quand la marmite fut remplie d'argent, cette femme vit sa fin venir, et, morte à Dieu, elle fut ensevelie dans l'enfer. Après son enterrement, les prêtres qui se trouvaient là demandèrent à la jeune fille qui la servait ce que cette femme avait fait de tant d'argent, et si elle avait eu le temps de le distribuer. Celle-ci répondit qu'elle ne l'avait jamais vue tendre une main charitable à un indigent, et qu'elle ignorait ce qu'était devenu l'argent qu'on lui avait donné. « Tout ce que je sais, dit-elle, c'est qu'une fois qu'elle l'avait apporté dans sa cellule, il n'en sortait plus. » Les clercs, étonnés d'entendre la fille parler ainsi, cherchèrent avec soin ce que cet argent pouvait être devenu. Ayant frappé le pavé à coups répétés, l'endroit où la marmite était enfouie rendit un son creux qui trahit la cachette. Aussitôt on enleva la

auditu, et quid ex hoc factum fuisset diligenter inquirunt; totumque crebris ictibus pavimentum tundentibus, locus in quo occulta jacebat pecunia tinnitum dedit impulsus, cavoque resonans prodidit quæ latebant, et statim remoto lapide invenitur auri congeries. Et clerici, stupentes tantæ subtilitatis perversitatem, episcopo quid actum fuerat indicant. Ille vero commotus jussit reserato sepulcro pecuniam super corpus exanime projici, dicens : « Sint tua tibi quæ congregasti, pauperibus vero Christi non deerit unde sustententur. » Nec mora, cum prima quies nocturno tempore data fuisset, audiuntur voces a tumulo, fletus et ululatus immensus : inter quas voces hæc maxime resonabat, se miseram, se infelicem, quæ auri consumebatur incendio. Denique, cum per triduum hæ voces adveniente nocte resonarent, populis non durantibus, ad sacerdotem venitur. At ille accedens jubet tumuli opertorium amoveri, submotoque videt aurum quasi in fornace resolutum in os mulieris ingredi cum flamma sulphurea. Tunc sacerdos oravit ad Dominum ut, quia malitia ejus populis fuerat declarata, tandem Dominus pœnam cessare juberet a corpore, et operto tumulo discessit, vocesque mulieris amplius non sunt auditæ. Vides ergo quantum distat inter conversationem cœlestem et opulentiam sæcularem, quantum distat inter martyrum divitias et sæculi pompas; vides qualia martyribus sint collata præmia ad vitæ religiosæ compendia. Et tu, o homo mortalis, non declinas a sceleribus, non cessas a vitiis, non agonizas cum concupiscentiis sævis! Te illicit oculus, dum contemplaris aliena, cum sanctum martyrem non deflexit divitiarum oblatio opulenta! Tu cogitationibus iniquis fluctuaris et cedis,

pierre et l'on trouva un amas d'or. Les clercs, stupéfaits d'une si ingénieuse perversité, rapportèrent la chose à l'évêque. Celui-ci, tout ému, fit rouvrir le sépulcre et jeter l'argent sur le corps inanimé, en disant : « Garde ce que tu as amassé ; les pauvres du Christ ne manqueront pas de secours. » Bientôt, pendant le temps du premier repos de la nuit, on entendit sortir du tombeau des voix, des pleurs et de profonds gémissements. Parmi ces voix, une d'elles surtout se faisait entendre, celle d'une personne qui s'appelait infortunée, misérable, et qui se disait consumée par de l'or brûlant. Enfin, lorsqu'on eut entendu ces bruits trois jours durant, à la tombée de la nuit, les peuples, n'y pouvant plus tenir, recoururent à l'évêque. Celui-ci se rend au tombeau, fait enlever le couvercle et voit l'or qui, paraissant comme fondu dans une fournaise, s'introduisait avec une flamme sulfureuse dans la bouche de la défunte [1]. Alors l'évêque pria le Seigneur que, puisque la méchanceté de cette femme avait été démontrée au peuple, il voulût bien faire cesser la peine du corps. Il se retira après avoir fait recouvrir le tombeau, et depuis les plaintes ne se firent plus entendre. Vous voyez par là quelle distance il y a entre la vie céleste et l'opulence mondaine, entre la richesse des martyrs et les pompes du siècle ; vous voyez quels biens amassent les martyrs pour récompense des moments si courts d'une vie religieuse. Et toi, ô homme mortel, ne t'éloigneras-tu donc jamais de tes crimes, ne feras-tu pas trêve à tes vices, ne combattras-tu pas tes cruelles concupiscences? Ton œil est charmé par la contemplation du bien d'autrui, tandis

(1) Grégoire le Grand raconte une histoire semblable dans ses *Dialogues*, liv. IV, chap. XXXII, LI, LV. Voy. aussi la vie de saint Julien, ci-après, chap. XV. (R.)

cum ille martyr non cessit flammis et ungulis! Te unum desiderii pessimi jaculum sauciat, cum Christi martyrem exturbare a justitiæ tramite nec turbo verberum prævaluit, nec catasta! Hæc martyr sustinuit, visibili, ut tu, usus corpore, et tu invisibiles non refrenas corporis commotiones! Et, licet, juxta apostolum, caro concupiscat adversus spiritum et spiritus adversus carnem, et hæc invicem adversentur sibi ut non quod volumus illud geramus[1], tamen vide quid ait idem doctor: *Video legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ et captivum me ducentem in lege peccati*[2]. Ergo, si te senseris captivum abduci in lege peccati, tuta frontem tuam signo crucis insigni, quo propellas jaculum hujus insidiæ, quia, juxta Prudentium[3]:

Crux pellit omne crimen:
Fugiunt crucem tenebræ.
Tali dicata signo
Mens fluctuare nescit.

Nam qualis sit hujus vexilli sacratissimi fortitudo, quid contigerit nuper evolvam.

CAPUT CVII.

De Pannichio presbytero[4].

Pannichius, Pictaviensis termini presbyter, dum ad convivium cum amicis quos evocaverat resideret, po-

(1) Gal. v, 17.
(2) Rom. vii, 23.
(3) Lib. Cathaemerinon, carm. vi, vers. 133.
(4) Bell. et alii: *De importunitate muscæ signo episcopi aversa.* (R.) — *signo crucis averse*, 2205.

que l'offre de richesses splendides ne tente pas le saint martyr. Tu te laisses entraîner aux pensées coupables et tu y cèdes, tandis que le martyr résiste au milieu des flammes et des ongles de fer. Tu te laisses percer par le premier trait d'une passion coupable, tandis que le martyr du Christ ne se laisse pas dévier de la voie de la justice, même au milieu des coups, même au milieu des fers. Il supporte tout cela dans un corps visible comme le tien, et toi tu ne peux réfréner les mouvements secrets de ton corps. Et, bien que la chair, comme le dit l'apôtre, soit ennemie de l'esprit, et l'esprit de la chair, et qu'ils se combattent l'un l'autre, d'où il résulte que nous ne faisons pas ce que nous voulons, pourtant considère ce que dit le même docteur : « Je vois la loi de mes membres répugner à la loi de mon esprit et m'entraîner captif sous la loi du péché. » Quand donc tu te sens entraîné captif sous la loi du péché, protége ton front du signe si puissant de la croix, pour chasser le trait qui va t'atteindre; car ainsi que le dit Prudence :

« La croix chasse tous les crimes. La croix chasse les ténèbres. L'esprit marqué d'un tel signe ne peut plus flotter dans le doute. »

Je dirai ce qui est arrivé dernièrement, comme preuve de toute la force de ce symbole sacré.

CHAPITRE CVII.

Du prêtre Pannichius.

Pannichius, prêtre des confins du Poitou, se trouvant un jour à table avec des amis qu'il avait invités, demanda un vase à boire. Il le tenait à la main, quand une mouche importune se mit à voler autour, cherchant à le souiller en s'y posant. A plusieurs reprises, le prêtre la chassa d'un geste; mais elle se contentait de s'envoler un peu et revenait

culum poscit. Quo accepto, musca importunior circumvolans inquinare poculum nitebatur. Quam cum sæpius manu presbyter abegisset et illa paululum se elevans rursus reverti niteretur, sensit esse insidiam inimici, susceptoque læva poculo, de dextera signum crucis facit: mox in quatuor divisus partes liquor qui inerat, elevata in excelso unda, terræ diffunditur. Patuit namque manifestissime hoc insidiam fuisse inimici. Ergo et tu, si viriliter et non tepide signum vel fronti, vel pectori salutare superponas, tunc resistendo vitiis martyr habeberis, quia et ipsi martyres ea quæ vicerunt, non suis viribus, sed Dei hæc auxiliis, per signaculum crucis gloriosissime peregerunt, in quibus, ut sæpe diximus, ipse Dominus et dimicat et triumphat. Unde oportet et nos eorum patrocinia expetere ut eorum mereamur suffragiis adjuvari, vel quod nostris digni non sumus meritis obtinere eorum possimus intercessionibus adipisci, ut, adjutorio sacratæ Trinitatis usi, effici mereamur martyres Christi, carnalibus desideriis abdicatis, ut dicit ipse, qui pro se fideliter dimicantes lapidibus pretiosis coronat in cœlo, alumnos cultoresque amicorum suorum protegere dignatur in sæculo; ac præstet ut assistant martyres invocati a suis, quos post victoriam paradisus beatitudinis retinct immortales; ut, in illo examinationis tempore, cum illos gloria æterna circumdat, nos aut excuset mediatrix venia, aut levis pœna pertranseat; nec damnet reos pro criminis actione in perpetuum, quos pretiosi sanguinis commercio reparavit.

FINIT.

sans cesse. Il sentit là une embûche de l'ennemi. Alors élevant le vase de la main gauche, il fit le signe de la croix avec la main droite. Aussitôt la liqueur qui s'y trouvait, se divisant en quatre parts, s'éleva au-dessus du vase et se répandit à terre. Ce qui prouva manifestement qu'il y avait eu là une embûche de Satan [1]. Si donc tu fais hardiment et sans tiédeur ce signe salutaire sur ton front ou sur ta poitrine, tu pourras résister au mal comme un martyr ; car les martyrs eux-mêmes, avec lesquels, nous l'avons souvent dit, Dieu combat et triomphe, n'ont remporté leurs glorieuses victoires que par l'aide de Dieu et par le signe de la croix, et non par leurs propres forces. Il faut donc nous mettre sous leur patronage pour mériter d'être aidés par leurs suffrages, et pour obtenir par leur intercession ce que nous ne pourrions obtenir par nos propres mérites ; il faut qu'à l'aide de la sainte Trinité, nous devenions les martyrs du Christ, abdiquant les désirs charnels, selon la parole de celui qui couronne de pierres précieuses dans le ciel ceux qui combattent fidèlement pour lui, et qui daigne protéger dans ce siècle les disciples et les admirateurs de ceux qui l'aiment. Puisse-t-il faire qu'après leur victoire, les martyrs qu'il garde immortels dans les béatitudes du paradis viennent au secours de ceux qui les invoquent, afin que nous, dans ce temps d'épreuve, tandis qu'ils sont entourés d'une gloire éternelle, nous soyons pardonnés par leur médiation, ou que du moins nous ayons seulement à payer une peine légère et passagère, et que les coupables réhabilités par la communication de son précieux sang ne soient pas condamnés éternellement.

---

(1) Grégoire le Grand raconte de même (*Dialog.*, liv. II, chap. III) que saint Benoît ne put retenir dans sa main un vase empoisonné sur lequel avait été fait le signe de la croix. (R.)

FIN DU PREMIER LIVRE.

LIBRI MIRACULORUM.

LIBER SECUNDUS.

DE PASSIONE, VIRTUTIBUS, ET GLORIA SANCTI JULIANI MARTYRIS.

PROLOGUS.

Magnum in nobis quodammodo igniculum ad justitiæ suæ adipiscendam semitam pietas divina succendit, cum dicit: *Oculi Domini super justos, et aures ejus ad preces eorum*[1]; ostendens quod qui justitiam ex toto corde dilexerit, cum deprecatus fuerit, audiatur a Domino. Utinam quisque nostrum, cum hæc cantare cœperit, statim spretis mundi scandalis, neglectis concupiscentiis vanis derelictisque semitis pravis, justitiæ viam, expeditus et sine impedimento sæcularium actionum, conaretur irrepere. Per hanc enim viam Abel justus suscipitur, Enoch beatus assumitur, Noe reservatur, Abraham eligitur, Isaac benedicitur, Jacob dilatatur, Joseph custoditur, Moyses sanctificatur, David prædestinatur, Salomon ditatur, tres pueri inter incendia rorulenta vaticinantur, Daniel inter nocuas bestias pascitur. Per hanc viam apostoli diriguntur, martyres beati glorificantur. Et qualiter, inquis? Scilicet dum infirma curant, mortuos suscitant, præsentia contemnunt, futura desiderant,

(1) Ps. XXXIII.

LES LIVRES DES MIRACLES.

LIVRE SECOND.

DE LA PASSION, DES VERTUS ET DE LA GLOIRE DE SAINT JULIEN, MARTYR.

PRÉFACE.

La bonté divine allume en quelque sorte en nous un désir brûlant d'entrer dans le sentier de sa justice, lorsqu'elle dit: *Les yeux du Seigneur sont sur ses justes et ses oreilles entendent leurs prières*, montrant par là que celui qui aura aimé la justice de tout son cœur sera exaucé par le Seigneur quand il le priera. Plaise à Dieu que chacun de nous, en chantant ce verset, méprise les scandales du monde, fuie les vaines concupiscences, quitte les mauvaises voies, et tâche de marcher résolûment dans le chemin de la justice, sans souci des affaires du siècle. C'est par cette voie, en effet, qu'Abel le juste s'est rendu agréable à Dieu, qu'Énoch a été enlevé au ciel, que Noé a été préservé, qu'Abraham a été élu, Isaac béni, Jacob enrichi, Joseph sauvé, Moïse sanctifié, David prédestiné, Salomon comblé de richesses. C'est par elle que les trois jeunes hommes ont prophétisé au milieu de flammes aussi rafraîchissantes que la rosée et que Daniel a pu demeurer au milieu de bêtes féroces. C'est par elle que les apôtres furent dirigés et que les bienheureux martys sont glorifiés. Et comment, diras-tu? En guérissant les malades, en ressuscitant les morts, en dédaignant les

tortores despiciunt, pœnas non sentiunt, ad cœlestia regna contendunt. Quod procul dubio virtute propria non obtinerent, nisi per viam justitiæ rectissime incedentes a Domino audirentur.

CAPUT PRIMUM.

De passione sancti Juliani martyris.

Sic et inclytus martyr Julianus[1], qui Viennensi ortus urbe Arvernis[2] datus est martyr, ab hoc igne succensus, hæc concupivit ac mente tota desideravit[3]. Quia, cum esset apud beatissimum Ferreolum, jam tunc martyrii odore flagrabat. Qui, relictis divitiis ac propinquis, tantum ob solius amorem martyrii Arvernum advenit. Sed nec hoc sine divino mandato peregit, cum tunc persecutio in Viennensi urbe ferveret. Legerat enim Dominum prædixisse : *Si vos persecuti fuerint in ista civitate, fugite in aliam*[4]. Contulit ergo se hic in Arvernum territorium, non metu mortis, sed ut relinquens propria facilius perveniret ad palmam; metuebat enim ne ei parentes essent obvii, si inter eos hoc certamen iniisset, et perderet miles Christi coronam gloriæ, si legitime non certasset. Igitur, instante persecutione, ad Brivatensem vicum

---

(1) Passus est anno Christi 304, die 28 aug. (R.)

(2) 2204 et 2205, *Arvernus*.

(3) In mss. duobus Maj. m., Colb. tut., Germ. et Gem. hic præmissa brevi præfatione, refertur integra B. martyris passio, quam nonnulli existimabunt fortasse a Gregorio fuisse huic libro insertam. Et quidem favet capitis seu libri titulus, qui in omnibus editis et mss. habet : *De passione*, etc.. Cum tamen in cæteris passio illa desideretur, visum est satis eam ad operis calcem proferre. (R.)

(4) Matth. x, 23.

choses présentes, en aspirant aux choses futures, en méprisant les supplices, en restant insensibles aux peines, en ambitionnant les royaumes célestes. Ce qu'à coup sûr ils n'auraient pu acquérir par leurs propres forces, mais ce qu'ils ont obtenu du Seigneur, en marchant sans dévier dans la voie de la justice.

CHAPITRE PREMIER.

De la passion de saint Julien, martyr.

C'est ce que voulut et souhaita de tout son cœur le célèbre martyr Julien, qui, né dans la ville de Vienne et embrasé de ce feu sacré, fut donné comme martyr à l'Auvergne. Lorsqu'il était auprès du bienheureux Ferréol, déjà il aspirait par avance les brûlantes senteurs du martyre. Abandonnant ses richesses et sa famille, il vint en Auvergne, poussé par l'amour seul du supplice. Pourtant, ce ne fut pas sans un ordre divin, puisque la persécution était alors également allumée dans la ville de Vienne. Il avait lu, en effet, ce que dit le Seigneur : « Si vous êtes persécutés dans une ville, réfugiez-vous dans une autre. » Il se retira donc sur le territoire d'Auvergne, non par crainte de la mort, mais pour pouvoir gagner plus facilement la palme, en abandonnant son pays; car il appréhendait que ses parents ne vinssent à la traverse s'il entamait le combat au milieu d'eux, et que, soldat du Christ, il ne perdît sa couronne de gloire en ne combattant pas assez virilement. Or, il arriva dans le bourg de Brioude au moment où la persécution allait éclater, et lorsque l'on s'attachait aux mensonges d'une erreur insensée. Quand, par un avertissement de Dieu, il eut senti que ses adversaires le poursuivaient, il pria une veuve de le cacher. Elle le fit; mais, à la demande du martyr, elle découvrit aussitôt sa retraite. S'adressant alors à ceux qui le poursuivaient : « Je ne veux pas, dit-il, rester davan-

in quo fanatici erroris næniæ colebantur, advenit. Et, cum insequi adversarios nutu Dei sensisset, a vidua quadam se occuli deprecabatur. Quem illa tegens, illico martyre poscente, detexit; qui suis insecutoribus ita infit: « Nolo, inquit, diutius commorari in hoc sæculo, quia sitio tota animi aviditate jam Christum. » At illi eductam vibranti dextera frameam, deciso capite in tres, ut ita dicam, partes, gloriosus dividitur martyr. Nam caput Viennam defertur, artus Brivate reconduntur, felix anima a Christo conditore suscipitur. Senes quoque, qui sacrosanctum corpus mancipaverant sepulturæ, ita redintegrati sunt ut in senectute summa positi tanquam juvenes haberentur. Caput quoque ejus Ferreolus martyr accepit, completoque certamine, tam illius membra quam istius caput in unius tumuli receptaculo collocantur. Quod ne cuiquam fortassis videatur incredibilis esse narratio, quæ audivi gesta fideliter prodam.

CAPUT II.

De revelatione capitis ejus.

Quodam autem tempore, dum ad occursum beati Nicetii antistitis usque Lugdunum[1] processissem, libuit animo, non aliter nisi orationis causa, Viennam adire et præcipue sepulcrum visitare Ferreoli martyris gloriosi[2]; insederat enim menti, propter antiquam dilectionem eorum, me sic esse ejus alumnum ut Juliani. Denique, oratione facta, erigo oculorum aciem ad tri-

(1) *Niceti antestitis usque Lugduno*, 2204.
(2) Passus an. 304, 18 sept. (R.)

tage dans ce monde, car j'ai soif du Christ de toute l'ardeur de mon âme. » Ceux-ci, tirant leur framée et la brandissant de la main droite, lui tranchèrent la tête, et le glorieux martyr fut, si je puis m'exprimer ainsi, partagé en trois : car sa tête fut portée à Vienne, ses membres furent ensevelis à Brioude, et son âme heureuse fut recueillie par le Christ, son créateur. Les vieillards qui confièrent à la sépulture son corps sacrosaint en furent tellement ranimés, qu'arrivés à la dernière vieillesse, ils paraissaient des jeunes gens. Ce fut le martyr Ferréol qui recueillit la tête de Julien, et, après qu'il eut lui-même achevé son combat, on plaça dans le même tombeau ses membres avec cette tête[1]. Et, de peur que quelqu'un ne se refuse à croire mon propre récit, je rapporterai fidèlement les faits que j'ai entendu raconter.

CHAPITRE II.

De la découverte de la tête de saint Julien.

A une époque où je me rendais à Lyon, à la rencontre du bienheureux évêque Nicetius[2], il me prit la fantaisie d'aller à Vienne, dans la seule intention d'y prier et surtout pour y visiter le tombeau du glorieux martyr Ferréol. Car, par la vieille affection que j'avais pour eux deux, je me figurais être aussi son élève comme je l'étais de Julien. Après avoir fait ma prière, je lève les yeux vers le jubé, et j'y vois ce distique :

« Cette salle contient ce qui reste de deux héros du Christ : la tête de Julien, le corps de Ferréol. »

Après avoir lu ces deux vers, je demandai au gardien du

---

(1) Dom Ruinart a donné la passion de saint Ferréol dans ses *Acta martyrum sincera*, p. 509.

(2) Saint Nizier, archevêque de Lyon de 552 à 573.

bunal[1], conspicioque in eo versiculos hoc modo conscriptos :

Heroas Christi geminos hæc continet aula :
Julianum capite, corpore Ferreolum.

Cumque hæc legens, ædituum consulerem, cur hæc scripta sic fuerint, respondit : « Basilica sancti martyris Ferreoli super ipsum Rhodani littus ab antiquis fuerat collocata ; denique cum, impulsante violentia amnis, porticus, quæ ab ea parte erat locata, corrueret, providus sacerdos, Mamertus nomine, qui tunc Viennensem regebat ecclesiam, ruinam futuram præveniens, aliam basilicam eleganti opere et in ipsa mensura sagaci intentione construxit, illuc sancti martyris transferre cupiens corpus. Advenit autem ad hoc opus abbatum atque monachorum magnus numerus, vigilataque nocte, accepto sarculo, fodere cœperunt. Cumque in profundum descenderent, tria sepulcra reperiunt, ac confestim stupor mentes spectantium invadit : nec quisquam erat certus quisnam esset beati martyris tumulus. Igitur, cum starent omnes in hebetitate mentis attoniti, inspirante, ut credo, Divinitate, unus ex circumstantibus exclamat, dicens : « Antiquitus referri solitum erat et celebri per po-
« pulos sermone vulgatum caput Juliani martyris in
« sepulcro retineri martyris Ferreoli. Si opertorio amoto
« unusquisque consideretur, potest quæ sint membra
« Ferreoli martyris protinus inveniri. » Hæc audiens sacerdos cunctos jubet in oratione prosterni : qua impleta, procedit ad tumulos, detectosque duos,

(1) Sic appellat Cyprianus pulpitum in quo diaconus legebat evangelium in ecclesia. Hodie jubeum appellamus. (R.)

temple pourquoi cette inscription, et il me répondit : « La basilique du saint martyr Ferréol se trouvait autrefois placée au bord du Rhône ; mais, comme par la violence des eaux du fleuve le portique, qui était tourné de ce côté, était sur le point de s'écrouler, un sage évêque, nommé Mamert, qui gouvernait alors l'église de Vienne[1], prévoyant la ruine prochaine de l'église, en bâtit une autre d'une construction élégante et de la même grandeur, désireux d'y transférer le corps du saint martyr. Un grand nombre d'abbés et de moines accoururent pour coopérer à ce travail, et, après avoir passé la nuit dans les veilles, ils s'armèrent de pioches et se mirent à creuser. Arrivés à une certaine profondeur, ils trouvèrent trois tombes. A cette vue, ils restèrent consternés ; car aucun d'eux ne savait laquelle était celle du bienheureux martyr. Comme ils étaient ainsi tous plongés dans la stupéfaction, l'un d'eux, mû, je le crois, par une inspiration divine, se mit à dire : « Il est dit de toute ancienneté, et c'est la commune renom-« mée dans le peuple, que la tête du martyr Julien se trouve « dans le sépulcre du martyr Ferréol. En ouvrant ces trois « tombes, peut-être pourra-t-on s'assurer par là quelle est « celle qui renferme les membres de ce dernier. » En entendant ces mots, l'évêque ordonne à l'assemblée de se prosterner dans la prière. Après quoi, s'approchant des tombes et les ouvrant, il trouve dans chacune des deux premières un homme seul. Ayant ouvert la troisième, il y voit un homme couché, les vêtements intacts, le corps sans blessure, mais la tête coupée et tenant pressée sous son bras une autre tête. Ce corps semblait avoir été enseveli tout récemment. Le visage n'était pas défiguré par la pâleur, le crâne n'avait pas perdu l'ornement de sa chevelure. Il n'y avait nulle

(1) Il est fait mention de lui en 462 et 474.

singulos in iis quiescentes invenit. Quumque aperuisset et tertium, invenit in eo virum jacentem, illæso corpore, integro vestimento, qui, deciso capite, caput amplexus aliud brachio retinebat. Erat enim ac si nuper sepultus, neque pallore faciei demutatus, neque capillorum decisione turpatus, neque ulla putredine resolutus, sed ita integer et illæsus ut putares eum adhuc sopore corporeo detineri. Tunc antistes gaudio magno repletus ait : « Hoc esse ca-« daver Ferreoli, hoc esse caput Juliani martyris du-« bium non habetur. » Tunc cum magno psallentio, plaudente populo, in loco ubi nunc adoratur, Domino annuente, perducitur. » Hæc autem, ut ad sepulcrum martyris ab ipso ædituo cognovi, fideliter retuli. Præbet tamen huic operi testimonium Sollius[1] noster, ipsi Mamerto scribens his verbis : « Tibi soli concessa est in partibus orbis occidui martyris Ferreoli solida translatio, adjecto nostri capite Juliani : unde pro compensatione deposcimus ut nobis inde veniat pars patrocinii, quia vobis hinc rediit pars patroni. »

CAPUT III.

De virtute fontis, ubi caput ejus ablutum est.

In loco autem illo, quo beatus martyr percussus est, fons habetur splendidus, lenis, dulcibus aquis uberrimus, in quo et a persecutoribus caput amputatum ablutum est; de quibus aquis multæ sanitates tribuuntur infirmis. Nam sæpe cæcorum oculi ab his tacti illu-

(1) Gem., mendose, *Solilius*. Is enim est Caius Sollius Apollinaris Sidonius, qui verba hic relata habet epist. I libri VII. De Mamerto vide, supra, Hist. lib. II, cap. XXXIV, et Aviti homiliam De Rogationibus, etc. De eodem plura Bollandiani die 11 maii. (R.)

trace de putréfaction; tout était, au contraire, si intact et si parfait, qu'on eût dit une personne livrée au sommeil. Alors l'évêque, plein de joie, s'écria : « C'est là le corps de « Ferréol et voici la tête de Julien. Il n'y a pas de doute. » Alors au chant des psaumes, aux applaudissements du peuple, on porta le corps dans le lieu où, avec la permission de Dieu, il est actuellement adoré. » J'ai fidèlement rapporté ces choses telles que je les ai entendues de la bouche même du gardien du temple, au pied du tombeau. C'est ce qu'au reste confirme le témoignage de notre Sollius[1], écrivant au même Mamert en ces termes : « A toi seul, dans les parties occidentales du globe, appartient la gloire d'avoir relevé le corps entier de Ferréol avec la tête de notre Julien; aussi nous demandons, en compensation, d'être admis à une part du patronage, puisque nous vous avons envoyé une part du patron. »

CHAPITRE III.

De la vertu de la fontaine où sa tête fut lavée.

Au lieu même où le bienheureux martyr fut frappé est une belle et agréable fontaine, qui donne en abondance les eaux les plus douces et dans laquelle les persécuteurs lavèrent sa tête après l'avoir tranchée[2]. Ces eaux guérissent beaucoup de maladies. Souvent les aveugles, après en avoir humecté leurs yeux, recouvrent la lumière. Ceux qui souffrent des ardeurs de la fièvre tierce ou de la fièvre quarte se sentent soulagés dès qu'ils en ont bu. Quiconque est atteint

---

(1) Sidoine Apollinaire.

(2) Saint Julien subit le martyre dans un lieu situé non loin de Brioude, et qu'on appelait anciennement *Vincella*. C'est maintenant Saint-Ferréol. On y voit encore aujourd'hui une fontaine célèbre par ses miracles, et dans laquelle on dit que fut lavée la tête de saint Julien avant d'être portée à Vienne. (R.)

minati sunt; tertianarum quartanarumque febrium ardore accensi, ut potati qui patiuntur fuerint, conquiescunt. Nam et si quis gravi laborans incommodo, inspirante martyre, desiderium habuerit hauriendi, protinus ut hauserit convalescit; et ita velociter exstinguitur vis febrium ceu si videas super immensum rogum, projectis undis, incendia universa restingui.

CAPUT IV.

De senibus et matrona cujus vir carcere tenebatur [1].

Post passionem vero beati martyris, ac fama præeunte de senibus, qui, dum sanctos artus sepulturæ mandarent, fortitudini pristinæ fuerint restituti, multa ibi beneficia expetentes credentesque, indulgente martyre, consequuntur. De quibus pauca perstringenti deprecor veniam condonari, quod me minus vel idoneum vel peritum ad hæc narranda cognosco, nec imbutum grammaticis artibus, nec litteris liberalibus eruditum : sed quid facio, quod impellit me amor patroni ut nequeam hæc silere. Vinctus quidam ab Hispaniis et carceri deditus apud imperatorem Trevericum capitali dijudicatus sententia detinebatur. Quo conjux illius cognito, dum tumulare viri membra festinat, ad Brivatensem vicum pervenit, repertosque viros, dum diversa studio intento rimaretur, cognoscit quid in eo loco vel de martyre, vel de senibus fuerit gestum; fidelique insinuationi credens, ad sepulcrum beati martyris deliberat properare, ut causas suggerat, casus reseret, vel cunctum laborem sui doloris expo-

(1) *Cujus vir tenebatur*, 2204 et 2205.

d'un mal grave et éprouve, par l'inspiration du martyr, le besoin de boire de ces eaux, y retrouve aussitôt la santé, et le feu de la fièvre s'y éteint aussi rapidement que le ferait l'incendie d'un immense bûcher qu'on noierait sous les ondes.

CHAPITRE IV.

Des vieillards et de la matrone dont le mari était en prison.

Après la passion du bienheureux martyr, et depuis que la renommée a publié ce qui était advenu des vieillards qui ayant donné la sépulture à ses membres saints retrouvèrent leur force première, bien des gens croient à la bonté du martyr et en obtiennent les bienfaits qu'ils lui demandent. Ayant à en dire quelque chose, je demande l'indulgence, car je me reconnais peu propre et peu habile à dire ces choses, faute d'être versé dans les arts de la grammaire et instruit dans les lettres libérales; mais je fais ce à quoi l'amour de mon patron me presse d'une manière qui ne me permet pas de garder le silence. Par les ordres de l'empereur qui séjournait à Trèves[1], un homme, venu enchaîné depuis l'Espagne, fut mis en prison et condamné à mort. Sa femme l'ayant appris se mit en route pour aller ensevelir le corps de son mari. Arrivée au bourg de Brioude, elle roulait divers projets dans son esprit, lorsqu'elle apprend de gens qu'elle rencontre ce qui s'était passé dans ce lieu, tant au sujet du martyr qu'au sujet des vieillards. Pleine de confiance dans l'exactitude de leur récit, elle se rend en toute hâte au tombeau du bienheureux martyr, pour lui ex-

(1) Bien qu'à l'époque où les barbares venus des régions septentrionales se répandirent dans les Gaules la plupart des empereurs aient séjourné à Trèves, je crois pourtant qu'il s'agit ici du tyran Maxime, qui y tint sa cour. (R.)

nat. Asserentibus tum præterea hominibus : « Absque dubio pollicemur, domina, tibi a martyre reddi lætitiam, qui senum quondam decrepitæ ætatis membra rigentia antiquo vigori restituit; » impletaque hac oratione, promittit ut, si sospitem reciperet conjugem, martyris sepulcrum, in quo posset spatio, cæmento contegeret. Fide plena et de martyris pietate secura Treveris est ingressa, inventumque virum gratia imperiali receptum læta regreditur; inquisitumque tempus, quo vir relaxatus esset e carcere, hæc fuit absolutionis hora, qua illa martyris est auxilium imprecata. Dehinc pollicitationem quam promiserat cum immensis muneribus adimplevit.

CAPUT V.

De eo qui alium in basilica occidere voluit.

Erat autem haud procul a cellula quam supra sepulcrum martyris hæc matrona construxerat grande delubrum, ubi in columnam altissimam simulacrum Martis Mercuriique colebatur. Cumque delubri illius festa a gentibus agerentur ac mortui mortuis thura deferrent, medio e vulgo commoventur pueri duo in scandalum, nudatoque unus gladio, alterum appetit trucidandum. At ille cernens nihil veniæ reservari, cum a diis suis non defensaretur, nostræ religionis custodiam, nostræ confessionis veniam, nostræ contagionis medelam, cellulam expetiit martyris gloriosi. Tunc ille qui sequebatur, cum in assultu gladii eum non potuisset attingere, et hic super se ostium reserasset, atque ille arreptum utrumque postem, ostium conaretur infringere, illico adhærentes manus tabulis dolore maximo quatiuntur, et tanta afflictione miser

poser sa peine et la douleur qui l'accable. On lui dit encore : « Nous t'assurons qu'il n'y a point de doute, noble dame, que le martyr qui a su rappeler à leur première vigueur les membres décrépits des vieillards ne te rende la joie. » Ayant fait sa prière, elle promit que, si elle retrouvait son mari sain et sauf, elle ferait construire une voûte de pierre aussi vaste qu'elle le pourrait sur le tombeau du martyr. Confiante, sûre de la pitié du martyr, elle arrive à Trèves, trouve son mari rentré en grâce auprès de l'empereur et s'en retourne comblée de joie. S'étant informée du temps où son mari avait été relâché de prison, elle apprit que le moment de sa délivrance était celui-là même où elle avait imploré le secours du martyr. Dans la suite, elle acquitta sa promesse et y ajouta d'immenses présents.

CHAPITRE V.

De l'homme qui voulut en tuer un autre dans l'église.

Non loin de la cellule que cette matrone avait fait construire sur le sépulcre du martyr se trouvait un grand temple, dans lequel on adorait les statues de Mars et de Mercure placées sur une haute colonne. Un jour que les gentils célébraient leurs cérémonies dans ce temple, et qu'ainsi les morts encensaient les morts, il s'éleva au milieu de la foule une querelle entre deux jeunes gens, dont l'un, tirant son épée, voulut tuer l'autre. Celui-ci, voyant qu'il n'avait pas de grâce à attendre et qu'il n'était pas défendu par ses dieux, courut se mettre à l'abri sous la sauvegarde de notre religion, le pardon de notre confession, le remède de nos maux, c'est-à-dire dans la cellule du glorieux martyr. L'homme qui le poursuivait, ne pouvant l'atteindre avec son glaive parce que l'autre avait refermé la porte sur lui, saisit par les deux côtés cette porte et cherchait à la forcer. Mais à l'in-

torquetur ut ubertim fluentes lacrymæ qualis esset dolor intrinsecus extrinsecus nuntiarent. Interea, stupente vulgo, inclusus qui fuerat progreditur liber : parentes quoque illius qui virtute sancti retinebatur, cognoscentes martyris sepulturam, devotis multis muneribus pro filio exorabant.

CAPUT VI.

De conversione incolarum.

Factum est autem, dum hæc agerentur, ut presbyter quidam via illa descenderet. Qui quum didicisset quæ acta fuerant, pollicetur parentibus ut, si a gentilitate discederent, filium reciperent sanum. Ipse quoque sacerdos, sequenti nocte, videt per somnium simulacra illa quæ a gentilibus colebantur numine divino comminui atque in pulverem redacta solo prosterni. Quarta autem die, cum gentilitas vellet iterum diis exhibere libamina, mœstus presbyter ad sepulcrum sancti prosternitur, et cum lacrymis exorat ut tandem gentilitatem hanc quæ jacebat in tenebris splendor divinæ potentiæ visitaret, nec sineret ultra martyr beatus alumnos proprios ista caligine detineri, cum ille perennis claritatis gaudia possideret. Confestim ad ejus orationem commoventur tonitrua, renident fulgura, descendit imber igne mixtus et grandine, turbantur omnia. Concurrit vulgus ad cellulam, prosternitur coram sacerdote omnis caterva gentilium, et, mixto cum lacrymis ululatu, cuncti Domini misericordiam deprecantur, pollicenturque sacerdoti, si grando recederet, ut martyrem patronum expeterent et ad Deum ejus relictis simulacrorum cultibus integro de corde transirent. Porro ille, fusa oratione, cuncta

stant ses mains, qui s'appuyaient sur les panneaux, furent prises d'une douleur si vive, et le malheureux souffrit tellement, que d'abondantes larmes témoignèrent au dehors des tortures qu'il éprouvait au dedans. Pendant ce temps, celui qui était enfermé dans l'église put sortir en liberté, aux yeux de la foule stupéfaite. Quant aux parents de celui qu'arrêtait la vertu du saint, reconnaissant la puissance du tombeau du martyr, ils le priaient pour leur fils en lui offrant avec dévotion de riches présents.

CHAPITRE VI.

De la conversion des paysans.

Pendant l'événement, un prêtre cheminait par là. Apprenant ce qui s'était passé, il promit aux parents de leur rendre leur fils sain et sauf, s'ils consentaient à quitter leur paganisme. Ce même prêtre, la nuit suivante, vit en songe les statues qu'adoraient les gentils brisées par la puissance divine et tombant en poussière sur le sol. Trois jours après, les gentils voulurent de nouveau faire des libations à leurs dieux, et le prêtre alors, tout contristé, se prosterna sur le tombeau du saint et lui demanda avec larmes que la lumière de la puissance divine vînt enfin éclairer ces hommes plongés dans l'ignorance, et que le bienheureux martyr ne souffrît pas plus longtemps que les propres enfants de son pays restassent dans ces ténèbres, tandis que lui goûtait les joies de l'éternelle lumière. Aussitôt, à sa prière, le tonnerre gronde, les éclairs brillent, il tombe une pluie mêlée de feu et de grêle, et tout est bouleversé. La multitude court à la cellule, et toute la troupe des gentils se prosterne devant le prêtre; puis, avec des cris entremêlés de larmes, ils implorent la miséricorde du Seigneur, et promettent au prêtre, si la tempête s'éloigne, de prendre le martyr

quæ petiit meruit obtinere. Recedente autem tempestate, puer cum parentibus credens ipsa die a doloribus liberatur : gentiles in Trinitatis nomine baptizati, statuas quas coluerant confringentes, in lacum vico amnique proximum projecerunt. Ab eo enim tempore in loco illo et fides catholica et martyris virtus est amplius declarata.

CAPUT VII.

Qualiter Hillidius populum ab hostilitate liberabat.

Post hæc venientes quidam de Burgundionibus ad Brivatensem vicum, eum cum armorum multitudine copiosa circumdant, captoque populo, direpto ministerio sacrosancto, ultra amnem transeunt, et viros gladio interficere, reliquum vulgus sorte dividere parant. Tunc Hillidius[1] quidam a Vellavo veniens, et, ut aiunt, commonitione columbæ alitis incitatus, super eos irruit. Hortatusque socios ita hostes ad internecionem cecidit ut, captivis laxatis, triumphans in laude martyris, amne transmisso, ad beatam cellulam tanquam novus Moyses cum omni populo canendo revertitur : nec minor, ut arbitror, exsultatio fuit ereptis quam quondam Israelitis demersis fuit Ægyptiis. Quod ne quis dubitet hanc beati martyris fuisse victoriam; sed insinuatio columbæ aliquod ministerium fuisse creditur virtutis divinæ. Nam, veniente Hillidio, hæc in obviam venit : quum ille, ut assolet, aliquid demoraretur, hæc in circuitu illius volitabat; illoque progrediente, ista præcedebat, et revertebatur in obviam,

(1) Alii, et sic infra, *Illidius.... Velauno*, quo nomine Vellavorum regio (*le Velay*) intelligenda. (R.)

pour leur patron, d'abandonner le culte de leurs idoles et de se livrer à Dieu de tout leur cœur. Le prêtre, ayant prié de nouveau, obtint tout ce qu'il demanda. La tempête dissipée, le jeune homme crut, ainsi que ses parents, et fut délivré de ses douleurs. Les gentils, baptisés au nom de la Trinité, brisèrent les statues qu'ils avaient adorées, et les jetèrent dans un lac voisin du bourg et du fleuve. A partir de là, brillèrent dans ce lieu la foi catholique et la vertu du martyr.

CHAPITRE VII.

Comment Hillidius [1] délivrait le peuple des ennemis.

Quelque temps après, un parti venu de la Bourgogne arrive devant le bourg de Brioude, l'entoure d'une multitude armée, met le peuple en captivité, pille le saint mobilier des églises, traverse la rivière et se prépare à passer les hommes notables au fil de l'épée, pour tirer ensuite au sort les gens du peuple et se les partager comme esclaves. Alors un certain Hillidius, venu du Velay, guidé, à ce qu'on dit, par le vol d'une colombe, tombe tout à coup sur l'ennemi. Il anime ses compagnons au combat, taille en pièces les ennemis, arrache les captifs de leurs mains, repasse la rivière et rentre triomphant dans la cellule du martyr, suivi, nouveau Moïse, de tout un peuple entonnant des chants de victoire : car je ne pense pas que la joie de ceux qui furent alors délivrés fût moindre que celle des Israélites, quand les Égyptiens furent noyés dans la mer. Personne ne doutera que ce n'ait été là une victoire du bienheureux martyr : mais l'apparition de la colombe est regardée comme une

(1) Ci-dessus, dans la traduction de l'*Hist. Fr.* de Grégoire, il est nommé Illide; mais son vrai nom, populaire en Auvergne et admis dans l'Église, est saint Allyre ou Alire, de Clermont.

quasi accelerare deprecans iter. Dum hæc agerentur, adveniens puer captivitatem annuntiat, et sic iste viam acceleravit. Sed et ipso pugnante, columba semper circa eum visa est decurrere. Quod ne quis invideat confictum de columba et homini præstitum christiano, cum Orosius[1] consulem Romanum, id est Marcum Valerium, a corvo alite scribat adjutum.

CAPUT VIII.

De interitu eorum qui ministerium basilicæ exportaverunt[2].

Prostratis ergo ab Hillidio hostibus, quatuor ex his per fugam lapsi patenam et urceum, qui anax dicitur, in patriam deferunt, et divisam in tantis ut erant partibus patenam, urceum regi Gundobado ob gratiam exhibent conquirendam. Reliquum vero argentum reginæ sagacitas reperit, cui additis multis muneribus, loco illi sancto restituit, fideliter insinuans regi non oportere eum ut gratiam martyris sancti propter argenti parvitatem amitteret.

CAPUT IX.

De Fedamia paralytica.

Pro quibus ac talibus virtutum ornamentis magna ibi basilica fabricata a fidelibus virtutibus, ut præfati sumus, martyris beati refulget, in qua paralyticorum, claudorum, cæcorum et aliorum quoque morborum sæpius petita remedia conquiruntur. Fedamia quædam mulier, paralysis humore constricta, cui nullum cor-

---

(1) Lib. III, cap. VI.
(2) *Portaverunt*, 2204, 2205.

sorte d'intervention de la vertu divine. Tandis qu'Hillidius approchait, elle allait devant lui; si, comme il arrive, il s'arrêtait quelques instants, elle volait en tournoyant sur sa tête. Quand il reprenait sa marche, elle le précédait, puis revenait à lui, semblant par là le prier de se presser. Sur ces entrefaites, un jeune homme apporta la nouvelle de cet enlèvement de captifs, ce qui engagea Hillidius à se hâter. Tout le temps qu'il combattit, on vit la colombe voltiger obstinément autour de lui. Personne ne peut contester l'histoire de cette colombe et nier la grâce accordée à un chrétien, lorsqu'un consul romain, Marcus Valérius (c'est Orose qui le raconte), fut protégé par un corbeau.

CHAPITRE VIII.

De la fin de ceux qui avaient emporté le mobilier de l'église.

Après la défaite des ennemis par Hillidius, quatre des fuyards emportèrent dans leur pays une patène et un de ces vases qu'on appelle urnes. Ils divisèrent la patène en autant de parts qu'ils étaient, et offrirent l'urne au roi Gondebaud pour se concilier ses bonnes grâces. L'adresse de la reine[1] sauva le reste de l'argent, qu'elle restitua, en y ajoutant de riches présents; car, dans sa foi, elle sut insinuer au roi qu'il ne devait pas s'exposer à perdre la faveur du saint martyr pour un léger profit.

CHAPITRE IX.

D'une femme paralytique nommée Fédamie.

Pour tant et de telles vertus, les fidèles élevèrent au bienheureux martyr une vaste basilique, dans laquelle, comme nous l'avons dit, il signale sa puissance; car les paralytiques, les boiteux, les aveugles et d'autres infirmes y trouvent souvent le remède à leurs maux. Une femme nom-

(1) Cette princesse, nommée Caratenès, mourut l'an 506 et fut enterrée à Lyon dans la basilique de Saint-Michel qu'elle avait bâtie. Voy. A. de Valois, *Rer. Francic.* lib. VI; — et D. Bouquet, 11, 532. (R.)

poris membrum sine dolore vigebat, exhibita est, deferentibus propinquis, ad beatam basilicam, ut vel stipem a largientibus mereretur. Quæ dum in porticu illa quæ sanctæ basilicæ conjungitur decubaret noctem dominicam, dum sacrosanctis vigiliis populi fides devota concelebrat et illa quiescens lectulo paululum obdormîsset, a viro quodam per visum correpta atque increpita est, dicente sibi, cur, reliquis excubias nocturnas Deo exhibentibus, illa deesset? Respondit se ab omni membrorum parte debilem, nec penitus gressum agere posse. Tunc quasi sustentata a viro qui loquebatur ei et ad sepulcrum usque deducta, dum in sopore fundit orationem, visum est ei quasi multitudo catenarum ab ejus membris solo decidere : a quo etiam sonitu expergefacta, sensit omnium artuum recepisse plenissimam sanitatem. Protinus surrexit a lectulo et, stupentibus cunctis, cum gratiarum actione vociferans, sanctam est ingressa basilicam. Ferunt etiam quidam solitam fuisse eam referre habitum viri qui eam fuerat allocutus : dicebat eum statura esse procerum, veste nitidum, elegantia eximium, vultu hilarem, flava cæsarie immixtis canis, incessu expeditum, voce liberum, allocutione blandissimum, candoremque cutis illius ultra lilii nitorem fulgere; ita ut de multis millibus hominum quæ sæpe vidisset nullum similem conspicasset. Unde multis non absurde videtur ei beatum martyrem apparuisse. Quæ mulier post decem et octo annos sanata est.

mée Fédamie, dont les membres étaient enchaînés par la paralysie, et qui n'avait pas une seule partie de son corps exempte de douleurs, fut portée par ses proches dans la sainte basilique, afin qu'elle y pût au moins recevoir des aumônes. Elle passa la nuit du dimanche, pendant laquelle les fidèles font leurs dévotions[1] dans de saintes veilles, sous le portique qui est attenant à la basilique. Là, étant couchée sur un petit lit et s'étant un peu endormie, elle vit en songe un homme qui la reprit et lui fit des reproches, en lui demandant pourquoi, tandis que les autres consacraient à Dieu leurs veilles de la nuit, elle seule y manquait? Elle répondit qu'elle était si faible dans toutes les parties de son corps qu'elle ne pouvait pas même faire un pas. Alors se sentant comme soulevée par l'homme qui lui parlait, et conduite par lui jusqu'au tombeau du saint, elle y fit sa prière tout en dormant, et en même temps il lui sembla qu'une multitude de chaînes tombaient de ses membres sur le sol. Réveillée par le bruit, elle s'aperçut qu'elle avait recouvré la pleine santé de toutes les parties de son corps. Aussitôt elle se leva de son lit et entra dans la sainte basilique, en rendant à haute voix ses actions de grâces, à la stupéfaction de tous. Quelques-uns rapportent aussi qu'elle faisait souvent le portrait de l'homme qui lui avait parlé; qu'il était de haute taille, habillé de blanc, plein d'élégance, le visage souriant; qu'il avait des cheveux blonds entremêlés de blancs; que sa démarche était aisée, sa voix franche et du son le plus doux; que la blancheur de sa peau effaçait l'éclat du lis; tellement que de plusieurs milliers d'hommes qu'elle avait vus elle n'en trouvait aucun qui lui fût comparable. D'où plusieurs conclurent, non sans raison, que c'était le bienheureux martyr qui lui était apparu. C'est après dix-huit ans de maladie que cette femme fut guérie.

---

(1) Ce n'étaient pas seulement les clercs, mais tous les fideles, qui dans ce temps-là assistaient aux offices de la nuit. Voy. Thomassin, *Discipl. eccl.*, part. I, liv. II, chap. LXXIX. (R.)

CAPUT X.

De eo qui percussorem suum de basilica conabatur extrahere.

Quidam, dum in seditione quam commoverat oculum amisisset, hominem qui ictum intulerat de basilica conabatur extrahere : quod dum agit, non modo amissi oculi non recipit lumen, verumetiam sentit alium, quem sanum habuerat, obcæcari. Porro cum peccata sua confiteretur, dicens : « Merito mihi evenit judicium sine misericordia, qui non feci misericordiam, » prostratus coram sancto sepulcro, cum populo qui tunc ad festivitatem advenerat, indulgens lædenti, et visum recepit et gratiam. Sicque factum est ut is qui sancti auxilium expetierat tutaretur, ille vero qui non credebat argueretur, et sic uterque lætus emendatusque discessit.

CAPUT XI.

De contracto, qui die dominica boves junxit.

Alius quoque ausu temerario die dominica jungens boves agrum sulcare cœpit, apprehensaque securi, ut aliquid emendaret in vomere, protinus contractis digitis manubrium in dextera ejus adhæsit. Cumque præ dolore nimio cruciaretur, post duos annos veniens ad beati martyris basilicam, vigilias fideliter celebravit : statim in ipsa die dominica, reserata manus lignum, quod invitus tenebat, amisit; magnam inferens populo disciplinam ut quod die dominica fuerat perpetratum ipsa quoque die dominica purgaretur. At ille, magnificans gloriam martyris, recessit incolumis, nec ultra die resurrectionis dominicæ[1] quidquam ausus est operari.

(1) Hic et passim manifeste dies quælibet dominica resurrectionis dominicæ dies appellatur. (R.)

CHAPITRE X.

De celui qui voulait arracher de la basilique quelqu'un qui l'avait frappé.

Un homme qui, dans une rixe qu'il avait amenée, avait perdu un œil, s'efforçait d'arracher de la basilique celui qui lui avait porté ce coup. Tandis qu'il agissait ainsi, non-seulement il ne recouvra pas la lumière de l'œil qu'il avait perdu, mais encore il sentit s'aveugler l'autre œil qui était encore sain. Alors, confessant son péché : « J'ai mérité, dit-il, d'être jugé sans miséricorde, moi qui n'ai pas su pardonner. » Puis, se prosternant devant le saint tombeau avec tout le peuple qui s'était rendu à la fête, et pardonnant à celui qui l'avait blessé, il recouvra la vue et la grâce. Ainsi arriva-t-il que celui qui avait cherché le secours du saint fut en sûreté, et que celui qui ne croyait pas fut repris. L'un et l'autre s'en alla joyeux et corrigé.

CHAPITRE XI.

De celui qui eut les membres contractés pour avoir attelé ses bœufs un dimanche.

Un autre, ayant, par une audace téméraire, attelé ses bœufs un jour de dimanche, se mit à labourer son champ. Il prit sa hache pour arranger quelque chose à sa charrue, lorsqu'il sentit ses doigts se crisper subitement et le manche de la hache adhérer fortement à sa main droite. Au bout de deux ans, après avoir souffert des douleurs intolérables, il vint à la basilique du bienheureux martyr, et y célébra les vigiles avec foi. Aussitôt, et ce même jour de dimanche, sa main lâcha le bois qu'elle tenait malgré elle. Ce fut un grand avertissement pour le peuple, qu'un délit qui avait été commis un jour sanctifié fût précisément expié le même jour. Quant à cet homme, il se retira sain et sauf en glorifiant le martyr, et jamais depuis il n'osa travailler le jour de la résurrection du Seigneur [1].

---

(1) Il s'agit probablement d'un dimanche ordinaire; Grégoire ne parlerait pas en termes si simples des Vigiles de Pâques. Voy. cependant *Hist.*, liv. VIII, ch. XXXI, notes des traducteurs.

CAPUT XII.

De Anagildo muto et surdo vel cæco.

Sic et Anagildus quidam, mutus, et surdus et cæcus vel omnium membrorum compage debilitatus, ad limina sacrosancta projectus est, scilicet ut, vel ab stipe pasceretur devotorum, qui victus alimoniam propriis manibus laborare non poterat. Igitur, cum per annum integrum ante sanctam ædem decubasset, tandem visitatus a virtute beati martyris, ab omni infirmitate sanatus est.

CAPUT XIII.

De his qui Theoderici regis tempore basilicam irruperunt.

Videtur mihi ut, sicut sancti virtute curata morbida retexuntur, ita et infidelium pravitates oratione illius confutatæ, ad emendationem aliorum, ne similia appetant, declarentur, quia utraque sancti gloria præstat, ut et hos sanitati reddat ne amplius crucientur, et illos arguat ne in futuro judicio condemnentur. Et quia nullum latere credo aliquid de hostilitate Theoderici regis[1] ac infirmitatibus Sigivaldi, quæ ei in Arverno posito contigerunt, propter virtutem tamen beati martyris est diligentius exponendum, quo facilius fides dictis adhibeatur. Igitur, cum ad direptionem Arvernorum rex antedictus festinaret et ingrediens terminum vastationi cuncta subigeret, pars aliqua ab exercitu separata ad Brivatensem[2] vicum infesta pro-

(1) Hoc caput laudatur in Vita sancti Stremonii, tomo II, Biblioth. Labb., p. 498. Hic idem auctor laudare ibidem videtur Gregorii nostri Historiam aut certe nescio quod opus ex illa excerptum, quod appellat *Gesta Germanorum*, ex quo Theoderici regis Arvernicam expeditionem, sed parum accurate, narrat. (R.)

(2) *Brivatensim*, 2204.

CHAPITRE XII.

D'Anagilde, à la fois muet, sourd et aveugle.

Anagilde, muet, sourd, aveugle et perclus de tous ses membres, fut jeté sur le seuil de la sainte basilique, afin d'être au moins nourri par les aumônes des fidèles, lui qui ne pouvait pas gagner sa vie par le travail de ses mains. Or, après qu'il eut ainsi passé une année entière couché devant le saint édifice, visité enfin par la vertu du bienheureux martyr, il fut guéri de tous ses maux.

CHAPITRE XIII.

De ceux qui, du temps du roi Théodéric, forcèrent la basilique.

Il me paraît à propos, après avoir raconté les maladies guéries par la vertu du saint, de montrer la perversité des infidèles déjouée par ses prières, afin d'empêcher les autres de tomber dans le même péché. De là une double gloire pour le saint. Aux uns il rend la santé, afin qu'ils ne soient pas tourmentés davantage, et il reprend les autres afin qu'ils ne soient pas condamnés au jugement dernier. Bien que je croie qu'il n'est personne qui ne sache quelque chose de la guerre du roi Théodéric[1] et des infirmités qui atteignirent Sigivald en Auvergne, cependant j'en parlerai avec plus de détail en l'honneur du bienheureux martyr et afin qu'on accorde plus de foi à mes paroles. Le roi Théodéric donc s'avançait rapidement pour dévaster l'Auvergne; il avait passé les frontières et détruisait tout sur son passage. Une partie de ses troupes, se détachant du gros de l'armée, se dirige en furie vers le bourg de Brioude, sur le bruit que les habitants s'étaient retirés dans la basilique avec leurs trésors. A leur arrivée, elles trouvèrent une multitude d'hommes et de femmes renfermés dans le temple

(1) Grégoire de Tours raconte ailleurs l'expédition de Théodéric en Auvergne; *Hist.* lib. III, cap. XII et XVI. C'était en 525, dit dom Ruinart.

ripuit, fama vulgante quod in basilica essent incolæ cum multis thesauris adunati. Cumque pervenissent ad locum, inveniunt multitudinem promiscui sexus, obseratis ostiis, in templo ipso cum propriis facultatibus residere. Cumque intrare non possent, unus effractam ceu fur in altario sancto fenestram vitream ingreditur, quia qui non intrat per januam hic latro est : dehinc, reseratis ædis illius valvis, exercitum intromittit. At illi direptam cunctam pauperum supellectilem, cum ministris ipsius basilicæ, reliquum quoque populum qui infra erat eductum foris diviserunt haud procul a vico. Quæ cum ad regem delata fuissent, comprehensos ex his aliquos diversis mortibus condemnavit. Fugiens vero ille, qui irrupta æde caput fuit hujus sceleris, igne de cœlo delapso consumptus interiit : super quem cum multi acervum lapidum congregassent, a tonitruis et coruscationibus detectus terrena caruit sepultura. Qui vero de consentaneis latentes regem in patria sunt regressi, correpti a dæmone diversis exitibus hanc vitam crudeliter finierunt. Hæc audiens rex omnia quæ exinde sunt ablata reddidit. Præceperat enim ne in septimo a basilica milliario quis vim inferret.

CAPUT XIV.

De Sigivaldo pervasore.

Tunc Sigiwaldus[1] cum rege præpotens cum omni familia sua in Arverna regione ex regis jussu migravit : ubi, dum multorum res injuste competeret, villam quamdam, quam gloriosæ memoriæ Tetradius[2], episco-

(1) *Sigivaldus*, etsi in præcedenti capite *Sigivaldi;* 2204.

(2) Interfuit concilio Agathensi an. 507, et Aurelian. I, an 511. De eo Bollandus die 16 februarii. (R.)

avec leurs biens, et les portes closes. Comme l'ennemi ne pouvait y pénétrer, un soldat, ou plutôt un voleur, car celui-là est un larron qui n'entre point par la porte, brisa le vitrage d'une fenêtre du sanctuaire et entra; puis, ayant ouvert les portes, il introduisit l'armée. Les soldats pillèrent le mobilier des pauvres, et dépouillèrent les prêtres de la basilique; puis, faisant sortir tout le reste du peuple qui se tenait dans le bas de l'église, ils se partagèrent leurs prisonniers, non loin du bourg. Quand ces choses furent rapportées au roi, il prit quelques-uns des coupables et les condamna à divers genres de mort. Celui qui, en forçant l'église. avait été le premier auteur de ce crime, ayant pris la fuite, périt consumé par le feu du ciel; et, bien que plusieurs de ses compagnons eussent entassé sur lui un monceau de pierres, son corps, mis à découvert par le tonnerre et la tempête, fut privé de sépulture. Quant à ceux de ses complices qui, se cachant du roi, retournèrent dans leur pays, ils furent saisis par le démon et tous, de différentes manières, terminèrent misérablement leurs jours. Ce qu'apprenant le roi, il rendit tout ce qui avait été pris; car il avait donné l'ordre qu'on n'exerçât aucune violence à une distance de sept milles autour de la basilique.

CHAPITRE XIV.

Du spoliateur Sigivald.

Sigivald, personnage tout-puissant auprès du roi, fut envoyé, par ses ordres, en Auvergne avec toute sa maison. Là il convoitait injustement le bien des uns et des autres. Sous l'ombre d'un échange trompeur, il s'empara avec avidité d'un domaine que Tétradius, l'évêque de Bourges, de glorieuse mémoire, avait légué à la basilique de Saint-Julien; mais trois mois après, pris par la fièvre, il tomba dans un

pus Biturigensis, basilicæ sancti Juliani reliquerat, sub specie obumbratæ commutationis, avidus pervasit: sed, mense tertio postquam aggressus est, correptus a febre et sine sensu effectus, declinavit caput ad lectulum. Cujus uxor, dum de hoc exitu mœsta penderet, a quodam sacerdote commonita est ut, eum si videre vellet incolumem, auferret a villa. At illa hæc audiens præparatis carrucis compositoque plaustro, quo eum eveheret, mox ut prædium sunt egressi protinus divina sunt pariter gratia munerati. Nam iste sospitate, illa meruit ex hujus incolumitate lætitiam. Ferunt etiam in oratorium prædii illius sanctum Julianum martyrem cum Tetradio episcopo colloquentem cuidam religioso revelatum fuisse, promittentem se episcopo villam, quam pro animæ suæ remedio sibi reliquerat, recepturum. Sed et habitum beati martyris in eodem modo esse, ut quondam paralytica exposuerat, referebat.

CAPUT XV.

De pastoris malitia.

Pastor vero quidam, non strenuitate, sed nomine Ingenuus, dum in multis rebus contra basilicam sancti martyris injuste ageret, ad hoc levitas ejus, inimico ingrassante, convaluit ut colonicas[1] basilicæ concupiscens, quæ agro ejus erant proximæ, pervadere non timeret. Ad quem sacerdos loci, cum aliquos de clericis quasi legatos mitteret, ut, accepta ratione, quod male

(1) *Colonicas*, 2204 et 2205 primitus habebant, quod ineptæ manus in *colonias*, expunctione litteræ *c*, mutaverunt. Ruinartius tamen *colonias* retinuit.

grand affaiblissement et fut obligé de garder le lit. Comme sa femme restait tout attristée de cet événement, elle fut avertie par un prêtre que, si elle voulait revoir son mari sain et sauf, elle devait l'emmener de ce domaine qu'il habitait. Elle suivit ce conseil, prépara des moyens de transport et fit atteler un chariot pour emporter son mari. Dès qu'ils eurent quitté l'habitation, ils en furent également l'un et l'autre récompensés par la grâce divine; car le mari recouvra la santé, et sa femme la joie. On dit aussi qu'un religieux eut une révélation dans l'oratoire de ce domaine et qu'il y vit le martyr saint Julien s'entretenant avec l'évêque Tétradius et lui promettant d'accepter la villa, que l'évêque lui avait léguée pour le repos de son âme. Il ajoutait que le bienheureux martyr avait le même extérieur que lui avait vu autrefois la femme paralytique [1].

CHAPITRE XV.

De la méchanceté d'un pâtre.

Un certain pâtre appelé Ingenuus, mais ingénu de nom seulement et point d'effet, agissait mal en beaucoup de choses envers la basilique du saint martyr, et se laissa tellement dominer par la malice de l'ennemi, qu'il en arriva au point de convoiter les terres [2] de la basilique voisines de son champ; il ne craignit même pas de s'en emparer. Le prêtre du lieu lui ayant envoyé quelques clercs en manière d'ambassadeurs, afin de lui faire entendre

(1) Chap. IX, p. 323.

(2) *Coloniæ* ou *colonicæ*. Il faut entendre par là une habitation avec la quantité de terre qu'un colon peut cultiver. Les mots de *colonica*, *mansus* et *villa* ont à peu près le même sens, comme chez les Germains, ceux de *hoba* et de *hobunna*. Voy. Bignon, notes sur Marculfe, lib. I, form. 30. (R.) — Voy. surtout Guérard, *Prolégom. du Polyptyque d'Irminon*, p. 624-626.

pervaserat relaxaret, ille quasi contra iniquum hostem telis correptis prosiluit, fugatisque sagittis clericis, res sancti in sua dominatione retinuit. Factum est autem ut in proximo adveniret dies passionis martyris gloriosi : ad quam ille, immemor pervasionis suæ atque injuriæ quam intulerat clericis, ante quinque dies solemnitatis ad vicum Brivatensem advenit. Qui, cum in domo hospitalitatis suæ convivio cum lætitia et exsultatione fungeretur, subito, coruscatione facta tonitruum sonuit; rursumque iterato jaculo igneo de cœlis elapso, percussus est, nullo tamen de reliquis pereunte : deinde ad exemplum omnium, tanquam rogus flammeus ardens, paulatim consumebatur. Ad quod miraculum populus, qui ad beati festa convenerat, hæc cernens cum admiratione, metuebat; satisque illi fuit ne de rebus sancti aliquid ultra contingeret. Quod ne fortuito actum quis putet cernat inter multos innoxios unum interiisse sacrilegum.

CAPUT XVI.

De contumacia Becconis.

Quid etiam ad Becconis comitis confutandam superbiam beatus martyr sit operatus evolvam. Hic, cum actiones ageret publicas et elatus jactantia multos contra justitiam aggravaret, casu contigit ut dimissum accipitrem diu per diversa vagantem perderet; similiter, ut unus de servientibus basilicæ sancti Juliani accipitrem alium, dum per viam ambularet, quasi vagum invenit. Erat enim puer ille pincerna in domo basilicæ. Quod cum ad Becconem pervenisset, quod scilicet puer repertum teneret accipitrem, calumniari

raison et d'obtenir qu'il abandonnât ce qu'il avait usurpé indûment, Ingenuus sortit contre eux avec ses armes, comme il eût fait contre un perfide ennemi; et, les ayant mis en fuite à coups de flèche, il se maintint en possession des biens du saint. Or, le jour de la passion du bienheureux martyr approchait, et notre homme, oublieux de son usurpation et de l'injure qu'il avait faite à ces clercs, se rendit au bourg de Brioude cinq jours avant la solennité. Là, comme il était à table et remplissait d'une joie bruyante la maison où il avait reçu l'hospitalité, tout à coup l'éclair brille, le tonnerre gronde, et au second coup un trait de feu lancé du ciel vient le frapper, sans tuer aucun des autres assistants. Le malheureux, pour servir d'exemple, fut consumé peu à peu comme un bûcher embrasé. Le peuple, qui était accouru à la fête du saint, admira ce miracle dont il fut témoin, et en conçut une crainte telle, qu'à l'avenir aucun n'osa plus toucher aux choses du saint. Et qu'on ne voie pas là un effet du hasard, car il faut considérer qu'au milieu de plusieurs innocents le sacrilége fut le seul qui périt.

CHAPITRE XVI.

De l'orgueil de Beccon.

Je dirai aussi ce que le bienheureux martyr fit pour confondre l'orgueil du comte Beccon. Celui-ci remplissait des fonctions publiques [1], et, plein de son importance, il grevait bien des gens contre toute justice. Un jour, ayant donné le vol à son faucon, l'oiseau s'égara, et il le perdit. Dans le même temps, un des serviteurs de la basilique de Saint-

(1) Voyez dans Marculfe le sens des mots *actiones comitatus*, *ducatus*, *patriciatus*, lib. I, form. VIII; les notes de Bignon, form. XI, et Victor, évêque de Vite (Byzacène), liv. II. (R.)

cœpit ac dicere : « Meus ille erat, inquit, et hic furto eum sustulit. » Deinde, succendente avaritia, misit illum vinctum in carcere, deliberans eum in sequenti patibulo condemnare. Tunc sacerdos mœstus valde ad sepulcrum sancti properat, reseratisque cum gemitu capsis, apprehensis decem aureis, per fideles amicos Becconi obtulit. Quod ille pro nihilo respuens, cum juramento asseruit nunquam se puerum dimissurum, nisi exinde aureos triginta acciperet. Quod presbyter desuper sepulcro sancti accipiens, Becconi transmisit; quos acceptos, satiata avari cupiditate, puerum restauravit incolumem. Sed Deus omnipotens, qui permanet ante solem, secundum bonitatis suæ divitias humiliavit calumniatorem. Nam, ipsius anni transacto curriculo, veniens ad sancti festivitatem cum caterva satellitum, ingressus est limen sanctum. Procedente vero lectore, qui beatæ passionis recenseret historiam, ut revolvit librum et in principio lectionis sancti Juliani protulit nomen, confestim Becco voce nescio qua teterrima ad terram corruit, cruenteque spumans dare voces diversas cœpit : inde inter suorum manus sublatus a basilica domum reducitur. Nec fuit dubium pueris ejus hæc ob injuriam basilicaris famuli evenisse : omnem quoque ornatum, quod super se tunc habuit, tam in auro quam in vestimentis, basilicæ contulit et multa deinceps munera misit ; sed usque ad diem obitus sui sine sensu duravit.

Julien (il remplissait les fonctions de bouteiller dans la maison de l'église) trouva en se promenant un autre faucon qui paraissait sans maître. Quand on eut dit à Beccon que ce garçon avait trouvé un faucon, celui-ci le réclama sur-le-champ et dit : « C'est le mien, et cet homme me l'a volé. » Puis poussé par son avarice, il l'envoya enchaîné en prison, dans l'intention de le faire pendre à la session prochaine. Alors le prêtre, plein de tristesse, courut au tombeau du saint, et, ouvrant les châsses en gémissant, il y prit dix pièces d'or qu'il envoya offrir à Beccon par de fidèles amis. Celui-ci repoussa la somme avec mépris et affirma, sur son serment, qu'il ne relâcherait le jeune homme que si on lui donnait trente pièces d'or pour sa rançon. Le prêtre les prit sur le tombeau du saint et les envoya à Beccon, dont l'avidité satisfaite fit qu'il rendit le garçon sain et sauf. Mais le Dieu tout-puissant, qui existait avant le soleil, sut, dans les trésors de sa bonté, humilier l'arrogant. En effet, l'année révolue, Beccon vint à la fête du saint avec une troupe de ses gens et franchit le seuil sacré. En ce moment le lecteur s'avançait pour lire l'histoire de la bienheureuse passion. Dès qu'il eut ouvert le livre et qu'en commençant il eut prononcé le nom de saint Julien, aussitôt Beccon fut violemment renversé par terre, au bruit de je ne sais quelle voix terrible, et vomit le sang en prononçant des mots sans suite. Il fut emporté dans les bras des siens hors de la basilique et ramené à sa maison. Ses domestiques ne doutèrent pas que ce ne fût la conséquence de l'injure faite au serviteur de l'Église. Il donna à la basilique tout ce qu'il portait sur lui, tant en or qu'en étoffes, au moment où il fut frappé, et y ajouta dans la suite beaucoup d'autres présents. Mais jusqu'au jour de sa mort il resta privé de sentiment.

CAPUT XVII.

De diacono qui oves basilicæ abstulit.

Fuit etiam quidam diaconus qui, relictam ecclesiam, fisco se publico junxit, acceptaque a patronis potestate, tanta perpetrabat scelera ut vix posset a vicinis circumpositis sustineri. Accidit autem quadam vice ut saltus montenses, ubi ad æstivandum oves abierant, circumiret, atque pascuaria[1] quæ fisco debebantur inquireret. Cumque diversos spoliaret injuste, conspicit eminus greges qui tunc sub nomine martyris tuebantur, ad quos levi cursu evolans tanquam lupus rapax diripit arietes. Conturbati atque exterriti pastores ovium dicunt ei : « Ne, quæsumus, contingas hos arietes, quia beati martyris Juliani dominio subjugati sunt. » Quibus ille hæc irridens respondisse fertur : « Putasne quia Julianus comedit arietes? » Dehinc, ipsis verberibus affectis, quæ voluit abstulit, ignorans miser quod qui de domibus sanctorum aliquid aufert ipsis sanctis injuriam facit, ipso sic Domino protestante : *Qui vos spernit me spernit*[2]; et : *Qui recipit justum, mercedem justi accipiet*[3]. Contigit autem ut post dies multos, non religione, sed casu conferente, ad vicum Brivatensem properaret, projectusque humo ante sepulcrum mox a febre corripitur, et tanta vi caloris opprimitur, ut neque consurgere, neque puerum evocare posset. Famuli vero, cum vidissent eum extra solitum plus occumbere, accedentes : « Quid tu, in-

(1) Pascuarium dicitur vectigal ex animalium pastione, ut agrarium illud quod agris imponitur. De his Bignon, in Marculf, form. xxxv, lib. I. (R.) — Vide et Cangii glossar.

(2) Luc., x, 16. — (3) Matth., x, 41.

CHAPITRE XVII.

Du diacre qui avait pris les brebis de la basilique.

Il y eut aussi un certain diacre qui, ayant quitté l'Église, entra dans l'administration du fisc public, et qui, à l'aide du pouvoir qu'il tenait de ses patrons, commit tant de mauvaises actions que ses voisins ne le supportaient qu'à grand'peine. Une fois il parcourait les pentes boisées et montueuses où l'on retire les troupeaux durant l'été, recherchant les droits de pâture dus au fisc et spoliant bien des malheureux avec injustice, lorsqu'il aperçoit de loin des troupeaux qui appartenaient au martyr et paissaient sous la protection de son nom. Il court, vole, et comme un loup ravisseur se saisit des béliers. Dans leur trouble et leur effroi, les bergers lui dirent : « Ne touche pas, nous t'en conjurons, ces béliers, qui sont au bienheureux martyr Julien. » Sur quoi l'on dit qu'il leur répondit par raillerie : « Pensez-vous que Julien mange du mouton? » Puis il les chargea de coups et emporta ce qu'il voulut, ignorant, le malheureux! que quiconque enlève quelque chose dans la maison des saints, c'est aux saints eux-mêmes qu'il fait injure, ainsi que le Seigneur lui-même l'a déclaré, en disant : « Qui vous méprise me méprise, » et : « Celui qui reçoit le juste, recevra la récompense du juste. » Longtemps après, cet homme se rendit au bourg de Brioude, non par un motif de dévotion, mais pour affaires, et, s'étant prosterné devant le tombeau, il fut saisi d'un si violent accès de fièvre qu'il ne put ni se relever ni appeler son serviteur. Ses gens le voyant rester là plus que de coutume vinrent le chercher et lui dirent : « Pourquoi te fatigues-tu si longtemps dans cette posture? Ce n'était pas jusqu'à présent ton habitude de faire des prières et des dévotions si longues. » Car ils disaient de

quiunt, in tanta diuturnitate deprimeris? non enim tibi tam longus mos erat orandi aut devotio. » Ferebant autem de eo quod, quandoquidem in ecclesia fuisset ingressus, parumper immurmurans nec capite inclinato, regrediebatur. Tunc, interpellantibus pueris, cum responsum reddere non valeret, ablatus manibus e loco in cellam quæ erat proxima lectulo collocatur. Igitur, invalescente febre, proclamat se miser incendi per martyrem; et, quod primo siluerat, admotis animæ judicii facibus, crimina confitetur jactarique super se aquam, voce qua poterat, deprecabatur. Delatis quoque cum vasculo lymphis et in eum sæpe dejectis, tanquam de fornace ita fumus egrediebatur e corpore. Interea miseri artus, ceu combusti, in nigredinem convertuntur, unde tantus procedebat fetor ut vix de astantibus possent aliqui tolerare. Innuens enim dehinc manu indicat se esse leviorem; mox, illis recedentibus, hic spiritum exhalavit. De quo haud dubium est qualem illic teneat locum qui hinc cum tali discessit judicio.

CAPUT XVIII.

De eo qui caballum in vigilia sancti furatus est.

Alius autem per vigiliam festivitatis equum alicujus, qui tunc forte ad eamdem solemnitatem venerat, furto comprehendit, ascensoque velociter properat: scilicet ut qui lumen perdiderat veritatis non inveniretur a luce, et cujus pectus cupiditatis tenebræ obsederant ejus et furtivam fraudulentiam nox celaret. De talibus enim Dominus dicebat in evangelio: *Omnis qui male agit, odit lucem*[1]. Albescente igitur cœlo, dicebat: « Jam

(1) Joan. III, 20.

lui que, quand il entrait dans une église, il ne faisait qu'y murmurer quelques mots, sans baisser la tête, et qu'il en sortait aussitôt. Comme ses serviteurs ne recevaient de lui aucune réponse, ils l'enlevèrent dans leurs bras et le déposèrent sur un lit qui se trouvait dans une cellule voisine. Cependant sa fièvre augmente, et le malheurenx s'écrie qu'il se sent brûlé par le martyr. A la flamme du jugement qui pénétrait son âme, il confessa ses crimes, ce qu'il n'avait pas fait encore, et demanda à grands cris qu'on répandît de l'eau sur ses membres. Quand on eut apporté de l'eau dans un vase et qu'on en eut jeté sur lui à plusieurs reprises, il sortit de son corps une fumée aussi épaisse que celle d'une fournaise. Cependant son malheureux corps, à peu près consumé, devint tout noir et répandit une telle puanteur, qu'à peine quelques-uns des assistants pouvaient-ils y résister. Il fit un signe de la main pour indiquer qu'il se trouvait mieux. Mais, dès que les assistants se furent retirés, il rendit l'esprit. On peut juger par là où s'en est allé celui qui est parti sous le coup d'un tel jugement.

CHAPITRE XVIII.

De celui qui vola un cheval pendant les vigiles du saint.

Un autre, pendant les vigiles de la fête, vola le cheval d'un homme qui était venu à la même solennité, monta dessus et s'éloigna rapidement. Il espérait, lui qui avait perdu la lumière de la vérité, qu'il ne serait pas découvert avant le jour, et que la nuit cèlerait la fraude criminelle d'un larron dont la conscience était obscurcie par les ténèbres de la cupidité. C'est de telles gens que le Seigneur a dit dans l'évangile : « Celui qui agit mal hait la lumière. » L'horizon commençant à blanchir, celui-ci se disait : « Me voilà maintenant en sûreté, car je suis à trente lieues de la basilique du saint, et,

securus sum, nam triginta leucas a sancti basilica elongatus sum; jam secus propriam domum esse me credo. » Dum hæc tacitus revolveret infra se, demotis ex axe tenebris, cognoscit se ipsi vico propinquum inter populos divagari ; timensque ne scelus suum patefieret publico cum cautela grandi caballum in loco unde digressus fuerat reformavit. Sic miser virtute martyris tota nocte detentus in circuitu vici, et, ut ego credo, ab auctore qui eum obsederat est delusus ut viam quam apprehendere voluit non valeret. O scelerata cupiditas, quid agis! semper amatores tuos in confusionem præcipitas.

CAPUT XIX.

De eo qui propter triantem pejeravit.

Quidam alteri triantem præstiterat, quem, interpositis paucis diebus, recepit. Post annum vero, in atrio sancti convento homine, rem suam quasi non recepisset sibi reddi deposcebat. At ille detestans asserebat se reddidisse susceptum. Cumque diutissime altercarentur, ille qui reddiderat ait ad socium : « Usquequo uterque contendimus? sub judicio hoc omnipotentis Dei ponamus. Eamus ad tumulum martyris et quod sub sacramenti interpositione dixeris discernat virtus sancta patroni. » At ille nec dubitans ingressusque sepulcrum, dum audacter elevat manus ut pejeraret[1], infeliciter miser inriguit. Hæret vox in gutture, lingua coarctatur in fauce, vibrant labia vacua a sermone : ipsa quoque brachia, quæ ad adjutorium frustrati sacramenti erexerat, prorsus retrahere non valebat. Ad

(1) 2204, *perjuret*.

à ce que je pense, près de ma maison. » Tandis qu'il se parlait ainsi à lui-même, les ténèbres ayant quitté l'axe du monde, il s'aperçut qu'il errait dans les champs voisins du bourg et parmi les habitants. Craignant alors que son crime ne devînt public, il ramena avec de grandes précautions le cheval à l'endroit où il l'avait pris. Ainsi le malheureux, retenu toute une nuit par la vertu du martyr dans les environs du bourg, et trompé, comme je le crois, par celui-là même qui l'avait tenté, ne put trouver le chemin qu'il voulait prendre. O misérable cupidité! que fais-tu? toujours tu précipites dans la confusion ceux qui se livrent à toi.

CHAPITRE XIX.

De celui qui s'était parjuré pour un tiers de sol.

Un homme avait prêté à un autre un triens que celui-ci lui rendit peu de jours après. Au bout d'un an, le même homme, rencontrant son emprunteur dans l'aître de la basilique du saint, lui redemanda son argent, comme s'il ne lui avait pas été rendu. Celui-ci, se récriant, affirme qu'il en a fait la restitution. Après avoir longtemps disputé tous deux, celui qui avait rendu la somme dit à l'autre : « A quoi bon nous tant disputer? Soumettons la querelle au jugement de Dieu tout-puissant. Allons au tombeau du martyr, et la sainte vertu du patron jugera ce que tu vas dire sous la foi du serment. » Celui-ci, sans hésiter, se rend au tombeau. Mais, au moment où il lève audacieusement la main pour se parjurer, le malheureux se sent paralysé. La voix s'arrête dans sa gorge, sa langue s'embarrasse et ses lèvres muettes remuent vainement. Il ne peut pas davantage baisser le bras, qu'il avait levé pour prêter son faux serment. A ce spectacle, le peuple, plein d'admiration de voir le crime décou-

hæc vulgo admirante, publicato scelere, multitudo cuncta populi, una voce prorumpens, Domini misericordiam ac beati martyris auxilium deprecatur. Post quatuor vero aut eo amplius horas ad sensum regressus quod injuste repetebat publica confessione patefecit, et sic sanus abscessit.

CAPUT XX.

De eo qui basilicam sanctam furto spoliavit.

Sæpe hæc ille audierat qui basilicæ sanctæ violentiam intulit; sed iniquam mentem semel obsessam vitio bonitas mollire non potuit, Salomone obtestante : *In malevola anima non ingreditur sapientia*[1]. Advenerat festivitas sancti, et ecce quidam e populo conspicatur ornamentis immensis beatam basilicam effulgere. Concupiscit iniqua mente quod adipiscens non poterat occultare. Igitur, discedente populo a basilica post gratiam vespertinam, hic se in angulo basilicæ reprimens latitavit, ac, dato cunctis nocturna quiete silentio, vel operiente umbrosa caligine mundum, consurgit ab angulo, et nihil dubitans, utique quia satellite Satana impellebatur, super cancellum beati sepulcri cursu prosiliit rapido, detractamque a summo unam gemmis coruscantibus crucem[2] ad terram dejecit, collectisque velulis ac palliolis de circuitu parietum pendentibus, unum volucrum facit, imposuitque humeris ac, elevata cruce manu, locum unde discesserat repetit ac, posita

(1) Sap. I, 4.

(2) In ciboriorum quæ supra altaria aut sanctorum tumulos construi solebant summitate crux imponebatur; qua de re plura habet Mabillon, lib. I. Liturg. Gallic. cap. VIII, n. 7. (R.)—Vide supra, p. 72, n. 2.

vert, célèbre d'une seule voix la miséricorde du Seigneur et l'intervention protectrice du martyr. Ce ne fut qu'au bout de quatre heures au moins que l'homme reprit ses sens et qu'avouant, par une confession publique, l'injustice de sa demande, il put se retirer sain et sauf.

CHAPITRE XX.

Du voleur qui dépouilla la sainte basilique.

Il avait souvent entendu le récit de cet événement, celui qui viola la sainte basilique; mais un esprit méchant ne peut s'ouvrir à la bonté lorsqu'il est obsédé par le vice. C'est aussi ce dont témoigne Salomon : « La sagesse n'entre pas dans un esprit méchant. » Le jour de la fête du saint, un homme du peuple restait en contemplation devant le nombre et la beauté des ornements dont resplendissait la sainte basilique, sentant dans son esprit pervers le désir de s'approprier ces objets qu'il n'aurait cependant pas pu cacher. Tandis que le peuple sortait de l'église après la prière du soir, notre homme se cache dans un coin de la basilique, et, lorsque tout est rentré dans le silence de la nuit, lorsqu'une ombre épaisse enveloppe le monde, il sort de sa cachette; alors sans hésiter, comme s'il avait eu Satan auprès de lui pour le pousser, il court à la grille du saint tombeau, arrache du faîte une croix couverte de pierres resplendissantes, la jette à terre, détache les voiles et les rideaux suspendus aux murailles et en fait un paquet qu'il met sur ses épaules; puis, prenant la croix à sa main, il regagne le lieu d'où il était sorti, et là, ayant placé son paquet sous sa tête, il s'endort, comme engourdi dans l'accablement de son péché. Cependant, au milieu de la nuit, les gardiens, en faisant leur ronde dans la sainte basilique, aperçoivent dans un angle l'une des pier-

capiti sarcina, peccati sopore compressus, obdormivit. Media vero nocte, circumeuntes custodes sanctam basilicam aspiciunt in angulo unam gemmam crucis, tanquam jubar cœleste refulgere : obstupefacti accedunt cominus cum timore, admotoque cereo, inveniunt personam cum rebus furatis, quas auferre non potuerat, inibi decubare. Denique sub custodia eum illa nocte detentum, mane facto, cuncta quæ fecerat patefecit, asserens se lassum obdormiisse, eo quod diutissime circumiens cum fasce [1] basilicam ostium unde egrederetur reperire non potuit.

CAPUT XXI.

De eo qui caballum in festivitate perdidit.

Multa quidem et alia in prævaricatoribus ostendit : sed satis sint ista ad coercendam desidiam eorum. Nunc vero ad gaudia prosperitatum, quia larga pietate præstat populis, revertamur. Sed prius illud non arbitror postponendum quod expertum valde cognovimus, quid in rebus perditis apud hunc patronum fidelis deprecatio consequatur : ex quibus unum tantum commemorare studui. Ad festivitatem beati martyris devotus pauper advenerat, laxatoque equite, sacram ingressus est ædem, ac vigiliis immobilis instans noctem cum cæteris orando deduxit. Illucescente vero cœlo, ad metatum regressus caballum quem reliquerat non invenit, quæsitumque diutissime, nec signa quidem quam in partem discessisset agnovit. Transacto igitur biduo, recurrit iterum per saltus, perscrutans locorum incolas, si forte aliquis

(1) Al. *face*. (R.)

res de cette croix brillant comme un astre céleste. Surpris, ils avancent avec crainte, et, ayant approché un cierge, ils trouvent l'homme couché sur les objets qu'il avait volés et qu'il n'avait pu emporter. Gardé à vue pendant le reste de la nuit, il avoua le matin tout ce qu'il avait fait et dit qu'il s'était endormi de lassitude, après avoir pendant bien longtemps fait le tour de l'église avec son fardeau, sans pouvoir trouver une issue pour en sortir.

CHAPITRE XXI.

De celui qui perdit son cheval le jour de la fête du saint.

Notre martyr s'est encore signalé en bien d'autres circonstances contre les malfaiteurs; mais ce que nous en avons dit suffit pour les contraindre à reconnaître sa puissance. Revenons maintenant aux joies que, par ses bienfaits, il répand sur les peuples avec tant de libéralité. Et d'abord ce qu'il importe de remarquer (l'expérience en a souvent été faite), c'est l'efficacité d'une prière adressée avec sincérité à ce patron pour recouvrer les choses perdues. Je n'en veux rapporter qu'un exemple. Un pauvre homme, très-religieux, était venu à la fête du bienheureux martyr. Ayant laissé son cheval, il était entré dans l'édifice sacré, et, assistant debout et immobile aux vigiles, il avait passé la nuit en prière avec le reste des fidèles. Quand le jour parut, il retourna à la station, mais il n'y trouva plus son cheval; il le chercha très-longtemps et ne put pas même en découvrir la moindre trace. Deux jours après il parcourut de nouveau les lieux par où il était venu, s'enquérant près des habitants si quelqu'un n'avait pas pris ou vu prendre son cheval. N'ayant pu recueillir aucun renseignement, il retourna, soucieux et triste, au tombeau du saint, et là, lui exposant avec douleur

aut teneret captum, aut capi vidisset ab aliquo. Nullum dehinc indicii genus reperiens, anxius atque mœstus ad sepulcrum sancti regreditur, ibique causas doloris ac mœroris exponens, aiebat: «Ad tua, Sancte, limina veni, nihil aliud quam parvitatis meæ vota deferre : nihil injuste abstuli, nihil gessi indignum tua solemnitate; cur, inquam, perdidi rem meam? Rogo ut restituas amissum, ut necessarium reddas.» Hæc fletu addito aiens, ut egressus est templum, conspicit eminus a quodam viro suum equitem retineri. Ad quem accedens, dum discutit unde sit, aut unde venerit, aut ex quo tempore hunc habeat equum, didicit ipsa hora eum fuisse repertum, qua ille beati martyris imploravit auxilium.

CAPUT XXII.

De cæco illuminato.

Cum autem quidam ab eo loco per incursum diabolicum oculum perdidisset et ad hospitiolum suum viduatus lumine infeliciter resideret, ac manibus propriis nihil laborare prævalens spem ullam alimonii non haberet, apparuit ei vir in visu noctis, commonens ut ad beati basilicam ambularet; ibique, si devote suggerat, promittit auxilium inveniri. At ille nihil moratus, arrepto bacello, adminiculante puero, sanctum ingressus est locum. Qui, post completam orationem, archipresbyterum[1], qui tunc locum ipsum regebat, nomine Publianum, adivit, supplicans ut oculis cæcis Christi crucem imponeret. Erat enim valde reli-

(1) Jam itaque tunc erant in vicis archipresbyteri. Vide Thomassini Discipl. eccles. parte I, lib. II, cap. III et seqq. (R.)

la cause de son chagrin, il disait : « O saint ! je ne suis venu à ton temple que pour faire mes offrandes suivant mes pauvres moyens ; je n'ai rien enlevé injustement ; je n'ai rien fait d'indigne de ta fête. Pourquoi donc ai-je perdu mon bien ? Rends-moi, je te prie, ce que j'ai perdu ; restitue-moi ce qui m'est si nécessaire. » Ainsi parlait-il, et les larmes coulaient avec ses paroles. En sortant de l'église, il vit de loin un homme qui tenait son cheval. Il s'approche, s'informe qui il est, d'où il vient, depuis quand il a ce cheval, et il apprend qu'on l'avait trouvé juste à l'heure où lui-même implorait le secours du martyr.

CHAPITRE XXII.

D'un aveugle qui recouvra la vue.

Un homme de ce lieu ayant perdu la vue par un coup du démon restait dans sa chétive demeure, malheureux d'être privé de la lumière ; et, ne pouvant plus faire œuvre de ses mains, il avait perdu l'espoir de gagner sa vie. Une nuit, un personnage lui apparut en vision, et l'engagea à se rendre à la basilique du saint, lui promettant que s'il y priait avec dévotion il y trouverait quelque soulagement. Celui-ci, sans tarder, prend un bâton et avec l'aide d'un enfant arrive au saint lieu. Ayant fait sa prière, il s'avance vers l'archiprêtre qui gouvernait alors, nommé Publianus, et le supplie d'appliquer la croix du Christ sur ses yeux éteints. Cet homme était vraiment pieux. L'archiprêtre, craignant de faire acte de témérité, s'en défendait ; mais, saisi par l'aveugle qui ne voulait pas lâcher prise avant d'avoir obtenu ce qu'il demandait, il se prosterna devant le tombeau du martyr et implora son secours par une longue prière ; puis il approcha sa main des yeux de l'aveugle, et, dès qu'il y eut fait

giosus. Quod ille, dum jactantiam evadere cupit evitans, tenetur a cæco, nec omnino dimittitur, nisi quæ petebat adimpleret. Tunc ille prostratus ante sepulcrum diutissime martyris est suffragium deprecatus : deinde, admotam oculis cæcis manum, protinus ut signum crucis imposuit, visum iste recepit. Admiramini, quæso, virtutem martyris, cui, cum parum sit per se exercere miracula, nunc etiam per manus discipulorum, astipulante virtutis suæ favore, publice operatur. Sed nec meritum discipuli fuit exiguum, cui hæc præstita esse cernuntur.

CAPUT XXIII.

De pede Galli, postmodum episcopi, sanato.

Erat enim tunc temporis apud urbem Arvernam patruus meus, Gallus episcopus, de quo non videtur omitti qualiter in adolescentia sua fuerit a sancti virtute juvatus. Et, quia sæpius commemoravi quale excidium Arvernæ regioni rex Theodericus intulerit, cum neque majoribus neque minoribus natu aliquid de rebus propriis est relictum, præter terram vacuam quam secum barbari ferre non poterant; his ergo temporibus gloriosæ memoriæ patruus meus, qui postea, ut dixi, sacerdotali fasce Arvernam rexit ecclesiam, pupillus erat, cujus facultates ita direptæ sunt ab exercitu ut nihil prorsus remaneret in promptu. Ipse quoque cum uno tantum puerulo usque ad Brivatensem vicum, plerumque itinere pedestri, discurrebat. Accidit autem quodam tempore, dum hoc iter tereret, ut, laxatis præ calore solis calceamentis, nuda incedens planta sudem calcaret spineum, qui tunc

(1) Hic et infra *Brivatinsim*, *Brivatinsi*, 2204.

le signe de la croix, celui-ci recouvra la vue. Admirez, je vous en conjure, la vertu du martyr, qui, non content de faire des miracles par lui-même, en fait encore publiquement par la main de ses disciples soutenus de sa faveur. Aussi n'était-ce pas un homme de faible mérite que le disciple à qui cette grâce fut accordée.

CHAPITRE XXIII.

De la guérison du pied de Gallus qui, plus tard, fut évêque.

Gallus[1], le frère de mon père, était alors évêque de Clermont, et je ne veux pas omettre de dire comment il fut, dans sa jeunesse, protégé par la vertu du saint. J'ai souvent raconté quels maux le roi Théodoric fit à l'Auvergne. Ils furent tels, qu'il ne resta rien ni aux fils aînés, ni aux plus jeunes, de leurs biens, si ce n'est la terre nue, que les barbares ne pouvaient emporter avec eux. Or, dans ce temps-là, mon oncle, de glorieuse mémoire, qui dans la suite, comme je l'ai dit, le front ceint du bandeau sacerdotal, gouverna l'Église d'Auvergne, était un enfant mineur dont les biens, dévastés par l'ennemi, étaient réduits à rien. Il allait souvent à Brioude, et la plupart du temps à pied, n'ayant avec lui qu'un tout jeune serviteur. Un jour qu'il était en chemin, il retira ses chaussures à cause de la chaleur du soleil et se mit à marcher pieds nus. Une pointe d'épine qui avait été coupée, mais qui par hasard adhérait encore à la terre et se cachait, l'aiguillon en l'air, parmi l'herbe verte, lui entra dans le pied, le traversa entièrement et, s'y étant brisée, ne pouvait plus en sortir. Un flot de sang coulait de la plaie, et le blessé ne pouvait faire un pas. Alors

(1) Saint Gall, évêque de Clermont en 531 et 533. Voy. *Hist.*, liv. IV, chap. v et vi; *Vit. Patrum*, cap. vi.

fortassis incisus, adhuc terræ hærens, erecto acumine inter herbas virides latitabat. Qui defixus plantæ, et superegressus effractusque deorsum extrahi nequibat. Igitur, defluente sanguinis rivo, cum gressum facere non valeret, beati martyris implorat auxilium, paululumque dolore compresso, licet claudicando, iter quod cœperat expedivit. Tertia vero nocte, computrescente vulnere, dolor maximus incitatur. Ille vero ad experta dudum præsidia confugiens sepulcro glorioso prosternitur; expletisque vigiliis, regressus ad lectulum, dum virtutem martyris præstolatur, somno incumbente deprimitur. Deinde consurgens nullam doloris sentit injuriam, aspectaque planta, pars sudis quæ ingressa fuerat non videtur, evulsam tamen sentiebat a pede. Quod lignum diligenter inquirens in stratu suo reperit, admirans qualiter fuisset egressum. Solitus namque erat in episcopatu suo locum vulneris ostendere, in quo magna adhuc fossa conspiciebatur, obtestans in hoc beati martyris fuisse virtutem.

CAPUT XXIV.

De febre Petri fratris mei [1].

Post multum vero tempus advenerat festivitas beati martyris, et pater meus cum omni domo sua ad hujus solemnitatis gaudia properabat. Nobis vero iter agentibus, Petrus[2] frater meus senior ab ardore febrium occupatur, et tam graviter agit ut neque vigere, neque cibum sumere posset : totumque illud iter cum grandi

(1) *Nepotis ejus*, 2204 et 2205.

(2) Petri fratris sui, tunc diaconi, necem narrat Gregorius lib. V Hist., cap. v. (R.)

il implora le secours du bienheureux martyr, et, sa douleur s'étant un peu calmée, il put, tout en boitant, reprendre sa route. La troisième nuit, la plaie étant entrée en suppuration, il ressentit les plus vives douleurs. Recourant alors à la protection dont il avait déjà éprouvé les effets, il se prosterna devant le sacré tombeau; puis, les vigiles finies, il revint à son lit, où il s'assoupit en invoquant la vertu du martyr, et fut gagné par le sommeil. A son réveil, il s'aperçut qu'il était délivré de sa douleur, et se mit à regarder sa blessure; il ne pouvait voir l'épine entrée dans la chair, mais il sentit qu'elle avait été retirée. En la cherchant avec attention dans sa couche, il la retrouva, admirant par quel moyen elle était sortie. Dans le temps de son épiscopat, il avait l'habitude de montrer sa blessure, dont la place était encore marquée par un trou, et il proclamait que la vertu du martyr s'y était manifestée.

CHAPITRE XXIV.

De la fièvre de Pierre, mon frère.

Longtemps après, à l'époque de la fête du martyr, il arriva que mon père se mettait en marche avec toute sa maison pour aller prendre part aux joies de cette solennité. Pendant le voyage, Pierre, mon frère aîné, fut atteint d'une fièvre brûlante, et se trouva si mal qu'il ne pouvait plus faire un mouvement ni prendre aucune nourriture. L'on fit tout ce voyage dans une profonde tristesse, car on ne savait s'il reprendrait la santé ou s'il succomberait. C'est dans cet état que nous arrivâmes au terme de notre route. Enfin, nous entrons dans la basilique, et nous adorons le tombeau du très-saint martyr; le malade lui-même se prosterna sur le pavé, implorant le secours du glorieux saint. Après qu'il eut terminé sa prière et qu'il fut retourné à la station, sa fièvre di-

agitur mœrore, et in discrimen res vertitur utrum convalescat aut pereat. Denique cum isto labore pervenitur ad locum : ingredimur basilicam, adoramus sacrosancti martyris sepulturam; prosternitur et ægrotus in pavimento, deprecans medelam a martyre glorioso. Post completam vero orationem, ad metatum regressus febris paululum conquievit : veniente autem nocte, nobis ad vigilias properantibus, rogat se et ille deferri, incumbensque ante sepulcrum tota nocte martyris suffragium deprecatur. Exactis deinde nocturnis excubiis, rogat ut de pulvere qui circa beatum erat tumulum collecto vel potui darent, vel collo suspenderent. Quo facto, ita omnis ardor febrium conquievit ut ipsa die et cibum caperet incolumis et ubi delectatio vertisset animum ambularet.

CAPUT XXV.

De mei capitis dolore.

Sequenti vero festivitate, dum iterum cum magno gaudio ad sanctam properaremus basilicam, mihi caput a sole percussum graviter dolere cœpit : qui dolor accrescens febrem intrinsecus generabat, ita ut nec cibum me capere, nec loqui permitteret. Cumque per duos dies ab hoc dolore consumerer, die tertia ad basilicam sancti Ferreoli, cui fons ille de quo superius meminimus est contiguus, advenimus. Distat autem basilica a Brivatensi vico quasi stadiis decem. Cumque in loco illo venissemus, libuit animo ad fontem usque procedere, confidens de virtute martyris quod, si me exinde levis unda perfunderet, mox sanarer. Adveniens vero orationem fundo, aquam haurio, os refrigero, caput infundo : statimque decidentibus lymphis,

minua légèrement. La nuit venue, comme nous nous rendions aux vigiles, il demande à y être transporté et, s'étendant sur le tombeau, il invoqua toute la nuit la grâce de saint Julien. A la fin de cette nuit qu'on avait passée à veiller, il demanda qu'on recueillît de la poussière du tombeau sacré et qu'on en mît dans sa boisson ou qu'on en suspendît à son cou. Aussitôt qu'on eut satisfait à ce désir, sa fièvre tomba, si bien que le jour même il put prendre de la nourriture comme une personne en bonne santé et s'aller promener où bon lui semblait.

CHAPITRE XXV.

De ma douleur de tête.

A la fête suivante, comme nous nous rendions de nouveau à la sainte basilique avec allégresse, je commençai à souffrir de grands maux de tête pour avoir été trop exposé aux rayons du soleil. La douleur augmentant amena la fièvre, qui m'empêcha de manger et m'ôta la parole. Après deux jours passés dans cette souffrance, nous arrivâmes le troisième à la basilique de Saint-Ferréol, auprès de laquelle se trouve cette fontaine dont nous avons parlé plus haut[1]. La basilique est à peu près à dix stades du bourg de Brioude. Lorsque nous fûmes arrivés dans ce lieu, il me vint dans l'esprit de pousser jusqu'à la fontaine, plein de cette confiance en la vertu du martyr que, si je m'arrosais un peu de son eau, je serais bientôt guéri. Une fois là, je fais ma prière, je puise de l'eau, j'en rafraîchis mon visage, j'en arrose ma tête; dès que le liquide eut coulé sur moi, la douleur disparut, et je m'éloignai sain et sauf. J'allai ensuite avec joie au tom-

(1) Chap. III.

fugato dolore sanus abscedo, et usque ad sepulcrum martyris gloriosi lætus ingredior, admirans et gratias agens martyri, quod prius me virtute sua dignatus fuerit visitare quam ipsius mererer cernere sepulcrum.

CAPUT XXVI.

De febricitante ad fontem sanato.

Est enim ad hunc fontem[1], quia ibidem martyr percussus est, virtus eximia. Quidam a febre correptus, dum in extremis ageret, desiderium habuit de aqua fontis haurire, ad quam etiam se deportari fideliter exoravit : qui a suis inter manus apprehensus et in loco depositus, protinus ut aquæ haustum accepit, et faciem caputque perfudit, recipere meruit sanitatem; et aliorum manibus illatus, propriis gressibus est regressus. Fuit autem incola hujus vici, sed excidit nomen ejus.

CAPUT XXVII.

De tonitruo in basilica facto cum coruscatione.

Quadam autem die, orta tempestas cum magno venti impetu super vicum Brivatensem rapide descendebat; micabant enim de nubibus fulgura ac tonitrua terribiliter voces dabant. Quatitur terra fragore et exuri a coruscatione pene omnia putabantur : sola erat exspectatio in virtute martyris gloriosi. Nec mora, dato cum fulgore gravi sono tonitrui, jaculum igneum per aditum quo funis ille signi dependet ingreditur; percussisque duabus columnis, frusta excussit : inde reper-

(1) Sic Colb. a, cum Sur. et Clict. (R.)—2204 et alii mss., sicut et editi plerique, hic mendose ponunt : *Est enim ad Hunoronem* aut *Unoronem*, quasi de aliquo loco pagi arvernensis ageretur.

beau du glorieux martyr, l'admirant et lui rendant grâces pour sa vertu qui avait daigné me visiter avant même qu'il m'eût été donné de voir le lieu où il reposait.

CHAPITRE XXVI.

D'un fiévreux guéri à la fontaine de Saint-Ferréol.

Cette fontaine possède une rare vertu, due à ce que le martyr fut frappé là. Un homme saisi par la fièvre, se voyant à toute extrémité, eut l'envie de boire de son eau et demanda même, dans sa foi, à y être transporté. Ses gens le prirent donc sur leurs bras et le déposèrent dans ce lieu. Dès qu'il eut bu et qu'il se fut arrosé le visage et la tête, il mérita de recouvrer la santé; et celui qui avait été amené sur les bras d'autrui s'en retourna sur ses propres jambes. C'était un habitant du bourg de Brioude, mais son nom m'échappe.

CHAPITRE XXVII.

Du tonnerre accompagné d'éclairs qui tomba sur la basilique.

Il s'éleva un jour une violente tempête qui s'abattit sur le bourg de Brioude avec un vent impétueux. Les éclairs sillonnaient la nue, le tonnerre grondait avec un bruit terrible. La terre en était ébranlée, et tout semblait en feu par les reflets de la foudre; la vertu du glorieux martyr était le seul refuge qu'on pût espérer. Bientôt, après un éclair suivi d'un grand coup de tonnerre, un trait de feu pénètre dans l'église par l'ouverture où passe la corde de la cloche; il frappe deux colonnes, en fait sauter des fragments, puis, par un ricochet, il traverse la fenêtre placée au-dessus du saint tombeau, et cela, grâce à la protection du saint, sans faire aucun mal au peuple. Oh! quel amour du bienheu-

cutiens per fenestram quæ super sanctum habetur tumulum est egressum, nullum tamen per beati custodiam de populo læsit. O quam magnus circa alumnos proprios beati martyris amor! columnas sustinuit percuti, non sinit phalangas; confringi passus est vitream, non catervam; permisit super sepulcrum proprium præterire coruscum, ne fieret multitudinis totius interitus. Igitur expulsum a basilica sancti martyris jaculum acervos fœni combussit, interfecit pecora, jumenta delevit. Quod si hæc fortuita quis putat, admiretur magis et stupeat inclyti potentiam martyris, quod præteriens ignis per medium populi neminem nocuit, sed ibi tantum explevit vota ubi se cognovit habere licentiam.

CAPUT XXVIII.

De eo qui præ multitudine populi ad sepulcrum non valebat accedere.

Clericus autem quidam Aridii Lemovicini abbatis ad festivitatem veniens, præ multitudine populi, non modo ad sanctum tumulum accedere, verum etiam nec in ipsam basilicam potuit introire. Cumque mœstus metatui se reddidisset, recubans in lectulo obdormivit. Protinus astitit ei vir in visu, dicens: « Quid tu, inquit, sopore deprimeris? Vade celerius ad templum martyris et omnia invenies reserata. » At ille metu territus exsurgens, credulus dictioni, properat velociter experiri si vera essent quæ sibi fuerant indicata. Cumque venisset ad ostium, reperit, remotis undique populis, usque ad sanctum altare vel ipsum tumulum viam factam nullo obsistente: et sic sine ulla impressione accedens, fusa oratione, cum gaudio est regressus. Quod ne quis dubitet testor omnipotentem Deum,

reux martyr pour ses disciples ! Il permet que les colonnes soient frappées, mais non pas la phalange; il laisse rompre la vitre, mais non pas l'assemblée; il souffre que le météore passe sur son propre tombeau, pour éviter la perte de toute une multitude. Le trait de feu, ainsi expulsé de la basilique du saint martyr, s'en alla brûler des monceaux de foin, tuer les troupeaux, détruire le bétail. Quelqu'un attribuera-t-il de tels effets au hasard? Qu'il reconnaisse plutôt avec admiration et stupeur la puissance de l'illustre martyr, en voyant le feu passer au travers du peuple sans atteindre personne et accomplir son œuvre là seulement où il s'y sentait autorisé.

CHAPITRE XXVIII.

De celui qui, à cause de la foule du peuple, ne pouvait s'approcher du tombeau.

Un clerc de l'abbé Arédius, du pays de Limoges, venu à la fête de saint Julien, ne put, à cause de l'affluence du peuple, ni s'approcher du saint tombeau, ni même pénétrer dans l'église. Il s'en retourna tout triste à son logis, et se mettant au lit il s'endormit. Aussitôt une vision lui apparut; un homme lui dit : « Pourquoi te laisses-tu ainsi accabler par le sommeil? Va promptement au temple du martyr, et tu y trouveras tout ouvert. » Celui-ci, frappé de crainte, se leva, et ajoutant foi à ces paroles, il se hâta d'aller s'assurer si elles étaient vraies. Arrivé à la porte de l'église, il trouva le peuple parti; le chemin était ouvert sans nul obstacle jusqu'au saint autel, et même jusqu'au tombeau. Il s'approcha ainsi sans peine, fit sa prière et s'en retourna content. Afin que personne ne doute de ce fait, j'atteste le Dieu tout-

quia ab ipsius abbatis hæc ore cognovi apud cujus monachum[1] gesta sunt.

CAPUT XXIX.

De festivitate ejus.

Hujus festivitatis tempus ignara plebs mœsta pendebat, nesciens diem in quo martyr beatus deberet pro virtutis ac passionis gloria honorari, et hæc ignorantia usque ad beatum Germanum Autissiodorensem antistitem est protracta. Factum[2] est autem ut antedictus pontifex Brivatem adveniret, sciscitatusque ab incolis quo tempore hujus sacra celebrarentur, se nescire respondent. Tunc ille : « Oremus, inquit, et fortassis nobis hæc Domini potentia revelabit. » Quod cum fecissent, mane orto, convocatis senioribus loci, ait v kalendarum mensis septimi celebrandam esse festivitatem. Ex hoc nunc devotus adveniens populus, vota præsuli reddens, refert et animæ et corporis medicinam.

CAPUT XXX.

De energumenis.

Energumeni vero, cum advenerint, plerumque evomunt in sanctum Dei convicia, cur sanctos alios ad sua convocet festa, ipsosque nominatim confitentes, eorum fatentur virtutes et merita. Aiunt enim : « Sufficiat tibi, Juliane, nos propria virtute torquere. Ut quid reliquos provocas? quid invitas extraneos? Ecce

---

(1) Observa monachum hic a Gregorio dici quem prius clericum appellarat, quod et passim occurrit apud alios quoque ejus ævi auctores. Vide (supra, p. 206) Glor. Mart., lib. I, cap. LXXVI. (R.)

(2) Id narratur in ipsius sancti Germ. Vita, lib. I, cap. XXV. (R.)

puissant que je le tiens de la bouche même de l'abbé de qui dépendait le moine qui en fut le héros.

CHAPITRE XXIX.

De la fête de saint Julien.

Le peuple autrefois ne savait quel jour honorer et glorifier le bienheureux martyr pour ses vertus et sa passion ; il s'attristait de n'être pas sûr de la date d'une telle fête. Son ignorance à cet égard dura jusqu'au temps du bienheureux Germain, évêque d'Auxerre. Ce prélat étant venu à Brioude et ayant demandé aux habitants dans quel temps ils célébraient la fête de leur patron, ceux-ci répondirent qu'ils ne pouvaient fixer le jour avec certitude. Il leur dit alors : « Prions, et peut-être la puissance du Seigneur nous le révélera-t-elle. » Quand on eut prié, le matin venu, il dit en présence des plus anciens du lieu : « La fête doit se célébrer le 5 des calendes du septième mois[1]. » Depuis lors, le peuple, accourant avec dévotion et rendant grâces au saint pontife, remporte le salut de l'âme avec celui du corps.

CHAPITRE XXX.

Des possédés.

Lorsque des possédés arrivent au tombeau, le plus souvent ils vomissent des injures contre le saint de Dieu de ce qu'il appelle d'autres saints à sa fête, et, nommant ces autres saints par leurs noms, ils en confessent ainsi les vertus et les mérites : « Ne peut-il te suffire, ô Julien, disent-ils, de nous torturer par ta propre vertu, sans provoquer les autres à le faire aussi ? Pourquoi appelles-tu des étrangers?

---

(1) 28 août. Ici Grégoire de Tours commence l'année au mois de mars et appelle septembre le septième mois. Voy. ci-dessus, p. 29.

Martinum Pannonicum, inimicum jugiter nostrum, qui tres a nostris cavernis repulit mortuos. Adest Privatus ex Gabalis, qui oves suas barbaris, nostra instigatione commotis, tradere noluit. Advenit Ferreolus collega tuus ex Viennensibus, qui nobis in te supplicium, incolis præsidium misit. Quid Symphorianum Æduum[1], quid Saturninum vocas Tolosanum? Aggregasti concilium, ut nobis ingeras infernale tormentum.» Hæc et his similia dicentibus, ita sanctos Dei humanis mentibus repræsentant ut nulli sit dubium eos inibi commorari : multi tamen ab his infirmi curantur, et sani recedunt.

CAPUT XXXI.

De mansuetudine pecorum.

Sed et illud est memoratu dignissimum quæ sit mansuetudo pecorum in hac basilica votivorum ; qualiter vituli petulantes, calcitrantes equi, grunnientes suillæ, cum limen sanctum ingressi fuerint, conquiescunt. Nam vidimus sæpe cothurnosos tauros, qui a quindecim aut eo amplius viris alligati funibus ducebantur talem in hominibus impetum dare ut putares eos ipsos quoque dirumpere funes : sed, cum ædem sanctam ingressi sunt, ita quieverunt ut arbitreris eos tanquam agnos mansuetos haberi. Vidimus etiam per medias turmas multos ingredi, inclinato capite populos amoventes rostro, non cornibus; et, tanquam tribunal adirent judicis, aliquem sensum habere timoris; non calcem mittere, non aliquem cornu petere, non oculis torvis aspicere, sed in omni mansuetudine

(1) *Sinphorianum aeduum*, 2204.

Voici Martin le Pannonien, notre constant ennemi, qui a retiré trois morts de nos repaires. Voici Privat du Gévaudan[1], qui ne souffrit pas que ses ouailles fussent livrées aux barbares suscités par nous. Voici Ferréol, de Vienne, ton collègue, envoyé par toi pour notre supplice et pour la protection des autres. Qu'as-tu besoin de Symphorien d'Autun, de Saturnin de Toulouse? Tu as réuni un concile qui nous plonge dans les tourments de l'enfer. » En disant ces choses et d'autres semblables, ils dépeignent si bien les saints de Dieu à l'esprit des hommes, que nul ne doute de leur présence en ce lieu. Et, en effet, bien des malades sont guéris par ces divers saints et s'en retournent pleins de santé.

CHAPITRE XXXI.

De la douceur des animaux.

La douceur des animaux voués à cette basilique[2] n'est pas moins remarquable : les veaux pétulants, les chevaux qui piaffent, les pourceaux qui grognent, s'apaisent tout à coup en passant le seuil sacré. Souvent nous avons vu des taureaux au fier maintien, qu'on tenait liés par des cordes et que quinze hommes ou davantage pouvaient à peine contenir; ils faisaient de tels efforts pour se jeter sur les gens, qu'on eût cru que les cordes allaient se rompre; mais, entrés dans le saint édifice, ils devenaient si tranquilles qu'on les eût pris pour de timides agneaux. Nous en avons vu beaucoup aussi pé-

(1) Saint Privat souffrit le martyre durant une invasion de Chrocus, roi des Allemands, comme le rapporte Grégoire, *Hist.*, liv. Ier, chap. XXXII. Ce fut vers l'an 265, si cet événement se rapporte au règne de Galien. D'autres le placent au commencement du ve siècle. Voy. Tillemont, *Hist. eccl.*, t. IV. On a ses Actes (à la date du 21 août), mais qui paraissent postérieurs au temps de Grégoire de Tours. (R.)

(2) Dom Ruinart indique ici le rapprochement à faire entre l'usage chrétien des animaux consacrés à Dieu et celui des Germains qui avaient aussi leurs *animalia sacriva*. Voy. le titre II de la loi salique.

usque ad sanctum properantes altare, osculantesque, rursus in ipsa qua ingressi fuerant patientia repedare. Sic et reliquorum jumentorum petulantia, cum illuc accesserint, deposito cuncto furore, mitescit ut ea in mansuetudine columbarum cum grandi admiratione conspicias. De his vero quæ votiva sunt nulli penitus quidpiam subtrahere licet; nullus priusquam ad basilicam veniat, aut commutare præsumit, aut emere. Nam qui fecerint sæpius ultione divina graviter quatiuntur. Nam aut febris imminet, aut malum aliquod obrepit, aut damnum grave succedit, aut hoc quod abstulit morbus aufert. Difficile tamen sine præsenti ultione res præterit.

CAPUT XXXII.

De reliquiis ejus in Campaniam translatis.

De illis[1] dixisse virtutibus sufficiat quæ circa sanctam basilicam aut gesta sunt, aut geruntur : nunc, pauca de locis illis in quibus ejus habentur reliquiæ disserentes, finem hujus libelli facere placet, devotione commonente. Quidam apud Belgicæ secundæ provinciam, id est suburbano Rhemensis urbis, basilicam in honore beati martyris studiose construxit, cujus reliquias post perfectam fabricam expetiit fideliter ac

---

(1) Hoc caput laudat Frodoardus lib. I Hist. Rhemensis, cap. XXIII, ubi de basilica hic memorata agit, in qua Atolus *vir præclarus* ejus, ut creditur, conditor sepultus est. Cujus epitaphium, quod hic auctor *titulum* appellat, *summo templi pinnaculo* erat insculptum, in quo laudatur ob duodecim xenodochia in honorem sancti Remigii ab eo exstructa. Cæterum basilica sancti Juliani Rhemis etiamnunc superest archimonasterio Remigiano subjecta, cum parochiali titulo. (R.)

nétrer dans la foule, et, la tête basse, se faire jour au travers du peuple avec leurs mufles et non avec leurs cornes, manifestant une sorte de crainte, comme s'ils se rendaient au tribunal d'un juge. Ils ne ruaient pas, ne donnaient point de coups de cornes; leur regard n'était pas farouche; loin de là, ils s'avançaient vers le saint autel avec une véritable mansuétude, le baisaient, puis s'en retournaient tout aussi patients qu'ils étaient entrés. La pétulance des autres bestiaux s'apaise de même lorsqu'ils approchent de cet endroit; ils y déposent toute leur fureur, et on les y voit, non sans une vive admiration, montrer la douceur des colombes. Quant à ceux qui ont été voués à l'église, il n'est permis à personne d'en enlever la moindre partie, et nul, avant d'être venu d'abord à l'église, n'ose les échanger ni les vendre. Car, s'il en est qui le font, ils sont le plus souvent punis avec rigueur par la céleste vengeance. Ou la fièvre les gagne, ou quelque autre mal les saisit; un dommage sensible leur arrive, ou bien la maladie leur reprend le bétail qu'ils avaient enlevé. Rarement même la chose se passe sans un châtiment immédiat.

CHAPITRE XXXII.

De la translation des reliques de saint Julien en Champagne.

C'est assez parler des vertus qui se sont manifestées et qui se manifestent dans la sainte basilique : maintenant, par le conseil de notre dévotion, nous finirons ce livre en disant quelque chose des lieux où l'on conserve des reliques de saint Julien. Quelqu'un, dans la province de la seconde Belgique, avait bâti avec soin dans le faubourg de la ville de Reims une basilique en l'honneur du bienheureux martyr[1]. Quand les constructions furent terminées, il

(1) L'église de Saint-Julien de Reims, supprimée en 1790, est complétement détruite aujourd'hui.

devote. Quas acceptas dum viatim psallendo regreditur, Rhemensem est ingressus Campaniam. Erat enim haud procul a via ager cujusdam divitis Campanensis, ad quem scindendum magna multitudo convenerat. Igitur, appropinquante viatore cum his pignoribus, cœpit quidam de aratoribus male torqueri et quasi in excessu mentis dicere : « En, inquit, beatissimum Julianum appropinquantem, ecce virtutem ejus, ecce gloriam ejus. Currite, viri, relinquite boves, dimittite aratra, caterva omnis eat in obviam. » Stupentes illi et quid narraret ignoti[1], dum hebetati admirantur tam voces quam dicta personæ, protinus miser, relicto in arvis vomere, elidens se in terram verberansque palmas, in parte qua vir ille beati martyris veniebat cursu celeri rapitur, clamans : « Ut quid me, Sancte, sic crucias? ut quid me, gloriose martyr, incendis? cur regionem tibi non debitam aggrederis? cur habitacula nostra perlustras? » Talia eo dicente, ad locum ubi jam sacerdos tabernaculum erexerat turbulentus advenit, prostratusque coram sancti reliquiis, diutissime humo incubuit. Tunc presbyter capsulam illam sanctam super eum ut posuit, illico erumpente ex ore ejus sanguine, ab incursione diabolici erroris mundatus est; ac deinceps, virtutem sancti prædicans, comes fuit hujus itineris.

CAPUT XXXIII.

De reliquiis ejus in Oriente exhibitis.

Quid de ejus reliquiis in Oriente fidelium fratrum relatio signat edicam. In quadam Orientis civitate,

(1) Al. *ignari*.

demanda avec foi et piété de ses reliques; puis, en ayant reçu, il s'en retourna en chantant des psaumes et entra dans la Champagne rémoise. Non loin de la route se voyait le champ d'un riche Champenois qu'occupaient une foule d'hommes venus là pour le labourer. Notre voyageur s'en approchait avec ses reliques, lorsqu'un des laboureurs fut pris d'un mal soudain, et comme hors de lui il s'écria : « Voici le bienheureux Julien qui approche ! Voici sa vertu ! voici sa gloire ! Courez, compagnons, laissez là vos bœufs, quittez vos charrues, et que toute la troupe aille au-devant de lui ! » Ceux-ci, étonnés et ne sachant pas ce qu'il voulait dire, restaient comme hébétés de ses cris et de ses paroles. Aussitôt le malheureux, laissant son soc dans le sillon, se roule par terre, frappe des mains, et se jette d'une course rapide au-devant de l'homme qui portait les reliques, en s'écriant : « Pourquoi, ô saint ! me tourmentes-tu ainsi ? Pourquoi, ô glorieux martyr ! me brûles-tu ainsi ? Pourquoi entres-tu dans un pays qui n'est pas le tien ? Pourquoi parcours-tu nos habitations ? » En parlant ainsi, il arrive, plein d'agitation, au lieu où le prêtre avait déjà dressé son tabernacle, et, prosterné devant les reliques du saint, il reste longuement couché à terre. Alors le prêtre posa la sainte châsse sur lui, et, dès qu'elle l'eut touché, cet homme rendit des flots de sang par la bouche; il fut ainsi délivré des tourments diaboliques auxquels il était en proie. De ce moment, il proclama la vertu du saint et escorta ses reliques jusqu'au bout du voyage.

CHAPITRE XXXIII.

Des reliques de saint Julien portées en Orient.

Je rapporterai ce qui se trouve dans une relation de fidèles, nos frères, au sujet de ce qui est arrivé en Orient à ses reliques. Au fond d'une certaine ville de l'Orient, un

dum in ecclesia a dæmonio quidam torqueretur, in navi beati martyris prædixit esse reliquias. Cumque navis portum fuisset adepta, hic ad eam saltuatim prosiliit, ac provolutus solo coram navi, erumpente ab ore et naribus tabe, persona purgata est. Quæ cum episcopo nuntiata fuissent, commovet populum cum accensis cereis ad portum usque procedere. Igitur nauclerus audiens, flensque præ gaudio, in occursum episcopi properat, nihil se aliud asserens de beati sustulisse basilica nisi parumper pulveris qui circa sanctum jacebat tumulum : sed Deus omnipotens, comprobans fidem viri, occuli virtutem martyris non permisit. Dehinc episcopus sublatas reliquias usque ad sanctam ecclesiam cum magno honore deportat. Negotiator vero tanta cernens mirabilia basilicam in honore martyris ædificavit, in qua beatas reliquias collocans multa deinceps ibi miracula vidit operari.

CAPUT XXXIV.

Qualiter Turonis in basilica ejus reliquiæ sunt locatæ.

Hæc ego dudum expertus sum. Contigit ut post ordinationem meam Arvernos accederem : profectusque beati basilicam adivi, expletaque festivitate, diruptis a palla quæ sanctum tegit tumulum fimbriis, in his mihi præsidium ferre credens, impleta oratione discessi. Apud Turonicam vero urbem monachi in honore ipsius martyris basilicam, qualem possibilitas eorum habuit, ædificaverunt, cupientes eam ejus virtutibus consecrari. Audientes autem hæc pignora a me fuisse delata rogabant ut dedicata ædes iisdem augeretur exuviis. At ego, apprehensam secretius capsam, ad basilicam beati Martini incipiente nocte propero.

homme tourmenté par le démon annonça dans une église qu'un vaisseau, se dirigeant vers le port, renfermait des reliques du martyr. Quand le vaisseau fut arrivé, cet homme s'élança pour le saluer, et, à son aspect, se prosterna sur le sol; aussitôt un flot de pus s'échappant par sa bouche et ses narines, son corps fut ainsi purifié. L'évêque, informé du fait, invita le peuple à se rendre jusqu'au port avec des cierges allumés. Le patron du navire en étant averti répand des larmes de joie et se hâte d'aller au-devant de l'évêque, affirmant qu'il n'a rien emporté de la basilique du saint, si ce n'est un peu de la poussière de son tombeau. Mais le Dieu tout-puissant, agréant sa foi, n'avait pas permis que la vertu du martyr demeurât cachée. L'évêque alors ayant pris les reliques les porta en grand honneur dans la sainte église. Quant au négociant, voyant tant de choses merveilleuses, il bâtit une basilique en l'honneur du martyr, y plaça les reliques, et fut témoin dans la suite d'un grand nombre de miracles qu'elles opérèrent en ce lieu.

CHAPITRE XXXIV.

De quelle manière ses reliques furent placées dans la basilique de Tours.

Voici des choses dont j'ai été témoin il y a déjà longtemps. Il arriva qu'après mon ordination je me rendis en Auvergne; pendant mon voyage, je visitai la basilique du saint, et, après la fête, j'arrachai, pour m'en faire une sauvegarde, quelque peu de la frange du voile qui couvrait le saint tombeau; puis je sortis, après avoir fait ma prière. Or, des moines de la ville de Tours construisirent, suivant leurs faibles moyens, en l'honneur du martyr, une basilique[1] qu'ils désiraient voir consacrer par ses vertus.

(1) Saint-Julien de Tours fut détruit par les Normands, puis restauré vers l'an 938. Il a été publié une *Notice histor. et allég. sur l'église abbatiale de Saint-Julien*, par l'abbé Bourassé. Tours, 1846.

Referebat autem mihi vir fidelis, qui tunc eminus astabat, cum nos basilicam sumus ingressi, vidisse se pharum immensi luminis e cœlo delapsam super beatam basilicam descendisse, et deinceps quasi intro ingressa fuisset. Cum enim nobis hæc in crastinum a fidelibus relata fuissent, conjicimus eam a virtute beati martyris processisse. Depositis ergo super altare sacrosanctis reliquiis, vigilata nocte, cum grandi psallentio ad antedictam deferebantur basilicam. Et ecce unus ex energumenis, manibus in se collisis, ore patulo, cruenta projiciens sputa, aiebat : « Ut quid te, Martine, Juliano junxisti? Quid eum in his provocas locis? Satis nobis erat præsentia tua supplicium, similem tui ad augenda tormenta vocasti. Cur hæc agis? quare nos cum Juliano sic crucias? » Hæc et alia misero declamante, expletis missarum solemnitatibus, dum se ante sanctum altare diutissime collidit, profluente sanie ex ore ejus, ab infestatione furoris diabolici liberatus est.

CAPUT XXXV.

Quod vinum ea nocte creverit.

Sed nec hoc silere puto quid in nocte illa, priusquam sanctæ reliquiæ ibidem collocarentur, sit gestum. Monachus ipsius loci, dum de adventu solemnitatis gauderet et singulos quosque ad cellariolum basilicæ promptissimus invitaret, hortans ut omnes in basilica fideliter vigilarent, extracto a vase vino, cœpit eis causa devotionis cum gaudio propinare, dicens : « Magnum nobis patrocinium in beatum martyrem pietas divina largitur. Idcirco rogo charitatem vestram ut unanimiter vigiletis mecum; cras enim sanctæ ejus

Sachant que j'avais rapporté des reliques, ils me prièrent d'enrichir leur église de ces dépouilles, à l'occasion de sa dédicace. Je pris secrètement la châsse, et au commencement de la nuit je me hâtai de la porter à la basilique de Saint-Martin. Un homme très-religieux, qui se trouvait alors à distance de cette basilique, raconta qu'au moment où nous y entrâmes, il vit un globe d'une éclatante lumière descendre sur l'édifice et pénétrer dans l'intérieur. Lorsque nous l'apprîmes le lendemain par les fidèles, nous conjecturâmes que cela était dû à la vertu du martyr. Après avoir déposé les très-saintes reliques sur l'autel et avoir passé la nuit à veiller en chantant les psaumes, nous les portâmes à l'église dont j'ai parlé d'abord. Tout à coup un énergumène, se tordant les mains et rendant par sa bouche béante de l'écume mêlée de sang, s'écria : « Pourquoi, ô Martin ! te joins-tu à Julien? Pourquoi l'appelles-tu dans ces lieux? N'était-ce pas pour nous un assez grand supplice que ta présence? Pourquoi as-tu appelé un saint semblable à toi pour augmenter nos tourments? Pourquoi cela? Pourquoi avec Julien nous tortures-tu ainsi? » En vociférant ces paroles et d'autres encore, le malheureux, après s'être longtemps débattu au pied du saint autel, lorsque les cérémonies de la messe furent terminées, rendit par la bouche des flots de sang corrompu et fut délivré des tourments de la fureur diabolique.

CHAPITRE XXXV.

Comment le vin fut multiplié cette nuit-là.

Je ne crois pas non plus devoir omettre ce qui se passa cette nuit-là avant la déposition des saintes reliques. Le moine[1] du lieu, joyeux aux approches de la fête, s'empressait

(1) Le texte dit : *le moine;* mais c'est d'une église ou d'un oratoire qu'il s'agit. Jusqu'au XIIIe siècle, les mots *religieux* et *curé* se confondent, comme les mots *église* et *moutier* sont restés confondus pendant tout le cours du moyen âge. Voy. la *Diplomatique* des Bénédictins, t. V, p. 431, et ci-dessus, p. 206 et 358, notes.

reliquiæ in hoc loco sunt collocandæ. » Exacta quoque cum sacris hymnis modulisque cœlestibus nocte, celebratis etiam missarum solemniis, festivitate ovans clericus cœpit eos iterum, quos prius invitaverat, rogare ad refectionem, dicens : « Gratias vobis ago quod sic ad vigilandum immobiles perstitistis. » Sed nec martyr diu distulit bonam voluntatem virtutis suæ gratia munerare. Nam ingressus promptuarium clericus reperit cupellam, quam pene mediam reliquerat, per superiorem aditum redundare in tantum ut copia defluentis vini rivum per terram ad ostium usque deduceret. Quod ille admirans, posito deorsum vase, sæpius extulit plenum : sed et de ipso, cum satis abundeque fuisset expensum, nihil prorsus defuit, sed usque in crastinum mirantibus cunctis semper stetit plenum. Erat autem III kalendas mensis quinti[1]. O admirabilis virtus martyris! cum produxit de vase sine flore vindemiam; cum sit solitum ut collecta vina condantur in vascula, protulit dolium musta, in quo non uva, sed virtus sola defluxit : turgescit vasculum a liquore, fructus non illatus est, sed creatus. Agit hoc ille Dominus ad glorificandum martyrem, qui implens uterum Virginis sine semine permanere præstitit matrem in castitate : sed tamen hic novo magis[2] exuberat fructu, cum sine caudicibus falerna porrigit ad bibendum. In aliis vineis vix adhuc erumpunt gemmæ, in hoc vero vase vinum defluit. A virtute[3] æquatur maius octobri,

(1) Hic contra suum morem Gregorius mensem quintum videtur maium appellare, proindeque inchoare annum a januario. (R.)— Vide supra, p. 29 not. 1, p. 249, etc.

(2) Gem., *majus*, forte pro *Maius*. (R.)

(3) Legendum forte, *defluit a virtute. Æquatur*. (R.)

d'inviter chacun à se rendre au petit cellier de la basilique, exhortant tout le monde à veiller avec foi dans l'église, et, puisant du vin dans un vase, il en versa à chacun avec plaisir à l'occasion de la dévotion du jour, en disant : « La bonté divine nous a donné un puissant patron dans le bienheureux martyr. Je demande donc de votre charité que vous veilliez tous ensemble avec moi, car c'est demain que ses saintes reliques doivent être placées dans ce lieu. » La nuit s'étant passée au milieu des hymnes sacrées et des chants célestes, le saint sacrifice de la messe ayant aussi été célébré, le clerc, tout triomphant de cette fête, invita de nouveau ses convives à prendre une collation, en disant : « Je vous rends grâces de ce que, sans vous distraire, vous êtes restés si vigilants. » Le martyr ne tarda pas à récompenser par les grâces de sa vertu tant de bonne volonté. En entrant dans l'office, le clerc trouva que le petit tonneau, qu'il avait laissé presque à moitié vide, débordait tellement qu'un ruisseau de vin s'échappait de son orifice et coulait par terre jusqu'à la porte. Fort surpris, il y plonge un vase qu'il retire plusieurs fois tout rempli, et en vain y puise-t-il abondamment, le tonneau ne se vide pas, et jusqu'au lendemain il resta toujours plein, au grand étonnement de tous les assistants. C'était le 3 des calendes du cinquième mois. O admirable vertu du martyr, qui tira du vase une vendange sans que la vigne eût fleuri, lorsque d'ordinaire il faut récolter le vin pour le renfermer dans des vases! La tonne a fourni du vin nouveau, sorti non de la grappe, mais seulement de la vertu divine. Le vase a produit la liqueur. Le fruit n'y a pas été apporté, il s'y est formé. Le Seigneur a fait cela pour glorifier son martyr, comme il a fécondé le sein de la Vierge, sans souillure, la rendant mère et lui conservant sa chasteté. Il se manifeste ici par la création d'un fruit nouveau : il n'y avait

cum nova porrigit pocula et plus habet quam ille, cum in promptu non ostenditur vinea et in domo gignuntur falerna. Rudis etenim venit sine torculari vindemia, quæ non in palmitibus, sed in occultis mysteriis est reperta; acervus acinorum non premitur ab arbore et vini defluunt undæ; hauriuntur falerna, cum in torculari non cernuntur impressa; vitis ecce non aspicitur et pocula large complentur. Sed quid inquam? non enim deest fidelibus virtus illa cœlestis. Nam qui quondam in nuptiis de aquis præstitit vina nunc suis eadem large porrigit sine ullius elementi natura; et qui geminis piscibus quinque millia hominum satiavit nunc bonæ voluntati multiplicata restituit. In ipsius enim ortus tempore angelica vox testata est, dicens : *Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis*[1]. Sed jam ad sequentia virtutum opera veniamus.

CAPUT XXXVI.

De contracto in eodem loco sanato.

Serviens ejusdem monasterii diu contractus infeliciter trahebatur. Adveniens autem ad ipsam sancti basilicam vigilias celebrat. Quibus expletis, mane dum ad stratum suum regreditur, inter portantium manus resolutis sanatus est nervis.

---

(1) Luc II, 14.

pas de ceps et il donne à boire du falerne. A peine est-ce le temps où, dans les vignes, les bourgeons apparaissent, et de ce vase le vin déjà coule à pleins bords par une céleste vertu; mai vaut octobre, il apporte une boisson nouvelle; il apporte bien davantage, car on ne voit pas de vigne prête et l'on trouve au logis un vin généreux. D'une espèce inconnue, la vendange se fait sans pressoir; elle ne provient pas des sarments, mais de mystères cachés. Les grappes n'ont pas été détachées de la tige, et les vins coulent à grands flots. On puise un vin excellent qui n'a pas été exprimé par le pressoir. Il n'y a pas de vigne, et pourtant les coupes sont largement remplies. Mais que dis-je? la vertu céleste ne fait jamais faute aux âmes fidèles; car celui qui autrefois, à des noces, changea l'eau en vin en donne aujourd'hui largement aux siens, sans employer les forces de la nature. Et celui qui jadis rassasia cinq mille hommes avec deux poissons multiplie maintenant le vin aux hommes de bonne volonté. Aussi est-ce à sa naissance qu'une voix céleste rendit témoignage de lui en disant : « Gloire à Dieu au haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. » Mais revenons aux autres œuvres opérées par la vertu du saint.

CHAPITRE XXXVI.

De l'homme contrefait qui fut guéri en ce lieu.

Un serviteur du même monastère, atteint depuis longtemps d'une maladie qui lui avait contracté les membres, traînait une vie misérable. S'étant rendu à la basilique du saint, il y célèbre les vigiles. Comme elles étaient finies et qu'au matin il regagnait sa couche, porté à bras, il sentit ses nerfs se détendre et fut rendu à la santé.

CAPUT XXXVII.

De puella lippa [1].

Puella quædam lippis erat oculis et nimio imbre lacrymarum profluente pene cæcata : cujus pater, audita virtute martyris gloriosi, cum ea ad basilicam sanctam properat, celebratisque vigiliis, mane pauperibus qui ad matriculam illam erant cibum potumque protulit. Epulantibus vero illis, subito puella capitis dolore se torqueri proclamat, et ut modico sopori indulgeatur implorat. Qua quiescente, cum convivæ epulum explicarent, illa surrexit et ad sanctum se altare duci deposcit : antequam solo prostrata fuisset et attente Domini misericordiam deprecaretur, restrictis lacrymis, purgatis lippitudine oculis, læta surrexit. Tunc patre gaudente domi redditur sana.

CAPUT XXXVIII.

De alio contracto.

Alius quidam puerulus parvulus, cujus parentes haud procul ab ipsa basilica commanebant, in secundo ortus sui anno membris totis contractus, sine spe alicujus boni nutriebatur. Qui ita contractus erat ut genua ab ejus ore penitus separari non possent. Cujus parentes, cum ad sanctam basilicam vigilassent et projectum infantulum coram sacrosanctis reliquiis dimisissent, post paululum reperiunt eum sedentem membris omnibus esse directum. Dehinc, fusa oratione, gaudentes ad domum suam regressi sunt.

---

(1) Mss. plerique (inter quos 2204 et 2205), *De cæco illuminato.*

CHAPITRE XXXVII.

D'une jeune fille aux yeux malades.

Une jeune fille avait les yeux chassieux, et l'abondance des larmes qui en découlaient l'avait rendue presque aveugle. Son père, instruit des vertus du glorieux martyr, se hâta d'aller avec elle à la sainte basilique. Les vigiles étant célébrées, il fit, le matin, distribuer aux pauvres inscrits sur la matricule de la nourriture et de la boisson. Ces gens prenaient donc leur repas, lorsque la jeune fille s'écrie tout à coup qu'elle souffre d'une grande douleur de tête et demande qu'on la laisse un peu dormir. Tandis qu'elle repose, les convives achèvent leur repas. Cependant elle se lève et supplie qu'on la conduise au saint autel. Avant qu'elle se fût prosternée sur le sol et qu'elle eût imploré avec ferveur la miséricorde du Seigneur, ses larmes s'arrêtent, ses yeux sont nettoyés, et elle se relève pleine de joie. Son père, dans le ravissement, la remmène parfaitement guérie.

CHAPITRE XXXVIII.

D'un enfant qui avait les muscles contractés.

Un tout petit enfant, dont les parents ne demeuraient pas loin de la basilique, devint, la seconde année après sa naissance, tellement déformé de tous ses membres qu'on le nourrissait sans aucun espoir de le mener à bien. Il était tellement noué que ses genoux ne pouvaient s'éloigner de son menton. Ses parents, après avoir passé une nuit dans la sainte basilique à veiller, déposèrent l'enfant devant les très-saintes reliques, et revenus au bout de peu de temps ils le retrouvèrent assis et droit de tous ses membres. Ils firent alors leurs prières et rentrèrent joyeux dans leur maison.

CAPUT XXXIX.

De perjuris.

Est etiam in Turonico vicus, cui Gaudiaco[1] nomen est, in quo beati martyris reliquiæ continentur; qui, cum magnis virtutibus crebro illustretur, in perjuris tamen plerumque agitat ultionem. Nam cum ibidem quis, inimico humani generis suadente, perjuraverit, ita ultio divina prosequitur ut protinus aut in successione damni, aut in amissione proximi, aut in consumptione morbi manifesta patescat : non tamen causam remanere inultam martyr prorsus indulget; sed nec inibi tam ausu temerario perjurat barbarorum cruda rusticitas. De quo negotio ista sufficiant, quia longum est singula quæ de his acta sunt per ordinem memorare.

CAPUT XL.

De reliquiis ejus, quas Aridius presbyter sustulit.

Cum autem ad me Aridius presbyter ex Lemovicino venisset, vir valde religiosus, cujus etiam in secundo virtutum beati Martini libro[2] memini, dum sollicite vitam ejus perscrutarer, et actionem inquirere cœpi quæ ibidem beatissimus Julianus in miraculis prodidisset. In honore enim beati martyris basilicam ædificavit, quam et ejus reliquiis illustravit. Sicut ergo est

---

(1) Habetur apud Turones ad Carim fluvium locus Joyacum dictus, vulgo *Joué* aut *Jouay*, qui forte hic designatur. In libro autem V Hist. cap. XIV memoratur *domus Jocundiacensis*, quam nonnulli putant esse hunc ipsum locum *Jouay*, alias Gaudiacum, aut Joyacum, nuncupatum. Ursinus in Vita sancti Leodegarii Gaudiacum memorat, cap. XXII, sed *in parochia Carnotensi*. (R.)

(2) Cap. XXXIX.

CHAPITRE XXXIX.

Des parjures.

Il y a en Touraine un bourg qu'on nomme Joué et qui contient des reliques du bienheureux martyr. Ce lieu est souvent illustré par de grandes merveilles, principalement pour la punition des parjures. Car là, lorsqu'un coupable, à la persuasion de l'ennemi du genre humain, s'est parjuré, la vengeance divine le poursuit tellement, qu'aussitôt une suite de désastres, la perte de ses proches, ou une maladie de consomption, en sont les preuves manifestes; le martyr ne permet pas en effet que le parjure demeure sans châtiment. Aussi, dans ce lieu, la rudesse brutale des barbares n'ose pas se parjurer aussi facilement qu'ailleurs. Mais c'est assez en parler, car il serait trop long de détailler l'un après l'autre tout ce qui s'y est passé de faits de ce genre.

CHAPITRE XL.

Des reliques de saint Julien que le prêtre Arédius emporta.

Arédius, prêtre du pays de Limoges, homme très-religieux et dont j'ai parlé dans le second livre des vertus de saint Martin, étant venu me voir, je l'interrogeai attentivement sur sa vie et sur les miracles que le bienheureux Julien avait faits dans son pays; car il avait élevé une basilique en l'honneur du bienheureux martyr et l'avait enrichie de ses reliques. Comme c'est un homme très-réservé, il hésita longtemps; enfin, et bien à contre-cœur, il me dit ce qui suit : « Quand je fus pour la première fois visiter la basilique du bienheureux Julien, je pris un peu de cire sur son tombeau; puis, allant à la fontaine où le sang du bienheureux fut ré-

verecundissimus, diu cunctatus, tandem hæc et valde invitus exposuit : « Quando, inquit, primum beati Juliani adivi basilicam, parumper ceræ a sepulcro sustuli : inde veniens ad fontem in quo beati martyris sanguis effusus est, abluta aquis facie, parvam ab his pro benedictione complevi ampullam. Testor omnipotentem Deum quia, antequam ad domum accederem, colore, spissitudine atque odore in balsamum commutata est. Veniens vero sacerdos ad dedicandam ædem, cum hæc exposuissem, nihil aliud pro reliquiis in sanctum altare condere voluit nisi vasculum cujus aqua in balsamum commutata fuerat, dicens : « Hæ sunt « certæ reliquiæ, quas martyr paradisiacis virtutibus « illustravit. »

CAPUT XLI.

De paralytico sanato.

Multa quidem et alia sunt, de quibus plurima prætermittens, aliqua pando. Infirmus quidam, omnibus membris debilis, plaustro impositus ad ejus monasterium est adductus. Qui, cum ante ipsam basilicam in hoc vehiculo nocte jaceret, videt eam subito magno splendore fulgentem; vocesque in ea psallentium tanquam multorum hominum audiebat. Dum hæc agerentur et ille orationem funderet, quasi stupens factus nec memor dolorum, eo appropinquante, splendor quem viderat præteriit ante oculos ejus. At ille, fulgore demoto, in se reversus, sensit se pristinæ saluti recuperatum.

CAPUT XLII.

De cæco illuminato.

Cæcus quoque, adminiculo deducente, ad sacrosanctum altare ejus accedens, dum de opertorio san-

pandu, j'y lavai mon visage, et je remplis une petite fiole de cette eau pour servir à la bénédiction. J'en atteste le Dieu tout-puissant, avant que je fusse rentré dans ma maison, l'eau s'était changée en baume; elle en avait la couleur, la densité et l'odeur. Quand j'eus rapporté ceci à l'évêque qui venait dédier l'église, il ne voulut renfermer dans le saint autel, pour toutes reliques, que ce vase dont l'eau avait été changée en baume : « Car, dit-il, ce sont de véritables reliques, celles que le martyr a illustrées des vertus du Paradis. »

CHAPITRE XLI.

De la guérison d'un paralytique.

Il y a encore bien d'autres choses à dire. J'en rapporte quelques-unes, mais j'en omets beaucoup. Un malade, impotent de tous ses membres, fut placé sur un chariot et mené au monastère du saint. Comme il passait la nuit dans sa voiture, en face de la basilique, il vit celle-ci s'illuminer tout à coup d'une lumière resplendissante et entendit comme les voix d'une multitude d'hommes chantant des psaumes. Pendant ce temps, il faisait sa prière, plongé dans une sorte de stupeur et oubliant son mal. Il voulut s'avancer; la lumière qu'il avait vue disparut de devant ses yeux. Mais lui, quand cette apparition lumineuse fut passée, il reprit ses sens et sentit qu'il avait recouvré sa santé première.

CHAPITRE XLII.

D'un aveugle qui recouvra la vue.

Un aveugle, conduit par un guide, s'approchant de ce sacro-saint autel, revit la lumière dès qu'il eut fait toucher

ctarum reliquiarum oculos attigit, lumen recepit. Sed et energumeni, ab hac palla cooperti, sæpe mundati sunt; et potestas judicum, quotiescumque in eo loco superflue egit, confusa discessit.

CAPUT XLIII.

De cruce altaris furata.

Pendebat autem super ipsum altare crux[1] holocrysa, eleganti opere facta : et erat tam præclara visu ut eam putares ex auro esse mundissimo. Advenientibus vero barbaris, a quodam esse aurea æstimata, direpta est et sinu recondita. At is qui eam sustulerat tanto subito pondere prægravatur ut eam penitus sustinere non posset, statimque compunctus virtute martyris ac pœnitentia motus de itinere transmissam loco sancto restituit.

CAPUT XLIV.

Qualiter expetita sunt ejus pignora.

Quæ postquam gesta sunt, misit[2] clericum suum, dicens : « Vade, inquit, ad beati Juliani basilicam, et fundens orationem supplica ut tibi aliquid ceræ vel pulveris de sepulcro jacentis largiri dignentur æditui, ut delatum a me cum benedictione suscipiatur. » Ille vero veniens quæ sibi fuerant imperata flagitat ac suscipit. Et, cum suscepta ferre vellet, tanto gravatur pondere ut vix cervicem posset erigere. Unde tremore magno concussus pavimento prosternitur, et

(1) De cruce in summo altaris posita disserit Mabillon. lib. I Liturgiæ Gallic. cap. VIII, num. 8, et cap. IX.

(2) Germ., Gem. et Colb. c, *misit supradictus Aredius clericum.* (R.)

ses yeux du voile qui couvrait les saintes reliques. Souvent les possédés sont délivrés pour avoir été placés sous ce voile. Et chaque fois que l'autorité civile a voulu, dépassant ses droits, agir dans ce lieu, elle a dû se retirer confuse.

CHAPITRE XLIII.

Du vol d'une croix d'autel.

Il y avait au-dessus de l'autel une croix toute dorée, d'un travail élégant, et si belle à voir, qu'on l'eût crue de l'or le plus pur. Les barbares étant survenus, l'un d'eux, croyant qu'elle était d'or, s'en saisit et la cacha dans son sein. Mais, dès qu'il l'eut prise, il se sentit accablé d'un poids si énorme, qu'à peine pouvait-il la porter. Alors, touché de la vertu du martyr et repentant, il renvoya cette croix du point de sa route où il était arrivé et la restitua au lieu saint.

CHAPITRE XLIV.

De quelle manière on demanda des reliques de saint Julien.

Quelque temps après, Arédius envoya son clerc en lui disant : « Va à la basilique du bienheureux Julien, et, après y avoir prié, demande aux gardiens de te donner un peu de la cire ou de la poussière qui se trouvent sur le tombeau ; tu m'en apporteras, et je le recevrai avec bénédiction. » Celui-ci s'étant rendu au tombeau demanda et prit ce qui lui avait été ordonné. Quand il voulut s'en aller, il se sentit accablé d'un tel poids, qu'à peine pouvait-il redresser la tête, ce qui lui causa une si grande terreur qu'il tomba sur le pavé : mais, ayant recommencé de prier avec larmes, il se releva facilement et sentit qu'il avait la liberté de s'en aller. Il se mit donc en route. Un soleil trop vif lui donna une

iterum cum lacrymis orationem fundens surrexit incolumis, et acceptam sensit abeundi habere se libertatem. Igitur arrepto itinere, incandescente nimium sole, siti corripitur. Veniens autem ad villam viæ proximam, unam casulam adit aquam deposcens: de qua egrediens juvenis dare responsum, ut eum vidit, in terram corruit factusque est sicut mortuus. Concurrentes autem parentes ejus calumniabantur hominibus, asserentes parentem suum eorum magicis artibus fuisse peremptum; et, apprehensum puerum, elevaverunt eum semivivum. At ille de manibus eorum elapsus, percussis palmis, cœpit debacchando clamare vel dicere quod martyris Juliani virtute exureretur. Clericus vero hæc audiens, posita super caput ejus capsula cum pignoribus sanctis, fide plenus orare cœpit attentius : ipse quoque, cum vomitu sanguinem dæmoniumque projiciens, purgatus abscessit. Dehinc firmatus in fide portitor, iter totum cum psalmis et gratiarum actionibus carpens ad locum præoptatum, martyre ducente, pervenit. Jam exinde, tempore procedente, quanti ibi energumeni, frigoritici, vel diversis morbis oppressi, martyris virtute sanati sunt, nec nomina retineri, nec numerus potuit colligi.

CAPUT XLV.

De puero ad ariolos ducto, et alio per virtutem sancti sanato.

Inter reliqua vero insignia suscipiendorum miraculorum ponimus et istud, quod insipientes corrigat et roboret sapientes. Igitur, Cautini[1] episcopi tempore,

(1) Ab anno 555 ad 572 circ.

altération extrême. Arrivé à un village situé près de la route, il entra dans une petite habitation et y demanda de l'eau. Un jeune homme en sortit pour lui répondre; mais, dès qu'il vit le clerc, il tomba à la renverse et resta comme mort. Ses parents étant accourus accusèrent les gens qui portaient les reliques d'avoir tué leur parent par des arts magiques et relevèrent le jeune homme à demi mort. Mais celui-ci, s'échappant de leurs bras et frappant des mains, commença à jeter des cris furieux en disant qu'il était consumé par la vertu du martyr Julien. Alors le clerc, lui posant sur la tête la châsse qui contenait les saintes reliques, se mit à prier avec la foi la plus vive, et le jeune homme, après avoir vomi du sang et rejeté le démon, s'en alla délivré. Dès lors le porteur de reliques, fortifié dans sa foi, reprit sa route en chantant des psaumes et en rendant des actions de grâces; il arriva ainsi, sous la conduite du martyr, au lieu désiré. Quant à tous les énergumènes, fiévreux ou autres malades, qui furent, dans la suite des temps, guéris par la vertu du martyr, on n'a pu ni en retenir les noms ni en savoir le nombre.

CHAPITRE XLV.

D'un enfant qui fut conduit aux devins, et d'un autre qui fut guéri par la vertu du saint.

Au nombre des enseignements qu'apportent les miracles, nous comptons ceci, qu'ils corrigent les insensés et fortifient les sages. Au temps de l'évêque Cautin, lorsque les péchés du peuple avaient attiré sur l'Auvergne cette peste qu'on appelle inguinale, je gagnai le bourg de Brioude, afin d'être préservé par la protection du martyr Julien, moi qui ne pouvais pas l'être par mes propres mérites. Pendant mon

quo, ingruentibus peccatis populi, Arverna regio ab excidio luis quam inguinariam vocant devastabatur[1], ego Brivatensem[2] vicum expetii, scilicet ut qui meritis tutari nequibam, beati martyris Juliani salvarer præsidio. In quo dum commorarer vico, unus puer ex nostris ab hoc morbo corripitur, reclinatoque ad lectulum capite, graviter ægrotare cœpit. Erat autem febris assidua cum stomachi pituita, ita ut, si aliquid acciperet, confestim rejiceret; nec erat ei cibus confortatio, sed magis exitus putabatur. Denique mei, cum viderent eum in extrema vexari, ariolum quemdam invocant. Ille vero venire non differens accessit ad ægrotum, et artem suam exercere conatur. Incantationes immurmurat, sortes jactat, ligaturas collo suspendit, promittit vivere quem ipse mancipaverat morti. Hæc autem me nescio agebantur; quæ cum mihi delata fuissent, amarissimus reddor, et cum gravi suspirio illud commemoro, quod Dominus per Eliam prophetam Oziæ regi pronuntiat, dicens : *Quia dereliquisti dominum Deum Israel et consuluisti deum Acharon, ideo de lectulo in quo ascendisti non consurges, sed morte morieris*[3]. Nam iste, post adventum arioli validius febre succensus, spiritum exhalavit; cujus post obitum interpositis paucis diebus, puer alius simili laborare cœpit incommodo. Tunc ego eis inquio : « Accedite ad martyris tumulum, et aliquid exinde ad ægrotum deportate, et videbitis magnalia Dei, atque cognoscetis quid sit inter justum et inju-

(1) Vid. Hist. lib. IV, cap. XXXI. Vide et De cursu stellarum.
(2) *Brivatinsim*, 2204.
(3) IV Reg. I, 16.

séjour, un de nos serviteurs fut pris de ce mal; et, s'étant alité, il se vit en grand danger. Il avait une fièvre continuelle, accompagnée de vomissements; en sorte que, dès qu'il prenait quelque chose, il le rendait aussitôt, et ne pouvait réparer ses forces par des aliments : il semblait près de sa fin. Mes gens, le voyant dans cette extrémité, appelèrent un devin. Celui-ci ne se fit pas prier; il accourut auprès du malade et s'efforça de mettre en œuvre les ressources de son art. Il murmure des incantations, il jette des sorts, il suspend au cou du patient des colliers et promet la vie à celui qu'il avait, par ces pratiques, dévoué à la mort. Ceci se passait à mon insu. Dès que j'en fus informé, j'en eus une grande amertume, et avec un profond soupir je me rappelai la sentence que le Seigneur avait prononcée contre le roi Ozias par la bouche du prophète Élie, en disant : « Parce que tu as délaissé le seigneur Dieu d'Israël et que tu as consulté le Dieu Acharon, tu ne te lèveras pas du lit sur lequel tu t'es couché, mais tu mourras de mort. » En effet, après l'arrivée du devin, la fièvre du jeune homme augmenta et il expira. Peu de jours après sa mort, un autre serviteur fut pris du même mal. Alors je dis à mes gens : « Allez au tombeau du martyr, rapportez-en quelque chose pour le malade, et vous verrez combien est grand ce que Dieu fait; vous reconnaîtrez alors quelle différence il y a entre l'homme juste et le méchant, entre celui qui craint Dieu et celui qui ne le sert pas. » Ils obéirent, et, prenant un peu de la poussière qui se trouvait autour du tombeau, ils en firent boire une infusion au malade; sa fièvre tomba au moyen de cette médecine, et il commença aussitôt à reprendre des forces et à se mieux porter. Comprenez donc

stum et inter timentem Deum et non servientem illi. » Accedentes autem parumper pulveris circa sepulcrum jacentis sustulerunt. De quo ut hausit infirmus cum aqua, protinus assecutus est medicinam, recuperatisque viribus ac restincta febre convaluit. Intelligite ergo nunc, o omnes qui insipientes estis in populo, et, postquam ista discusseritis, scitote quia nihil sunt quæ ad seducendum humanum genus Diabolus operatur. Ideo moneo ut si quis vexillo crucis signatus, si quis baptismi ablutione mundatus, si quis vetustate deposita in novo nunc homine viget, talia postponat ac negligat; quærat autem patrocinia martyrum, per quos sanitatum miracula celebrantur; postulet adjutoria confessorum, qui merito amici sunt dominici nuncupati, et quæ voluerit, obtinebit.

CAPUT XLVI.

De rosis ad sepulcrum ejus divinitus ostensis.

Eo tempore, cum post obitum Proserii martyrarii[1], Urbanus, diaconus, hujus basilicæ ordinatur ædituus, mira res ad sepulcrum sancti apparuit. Nam, vigilante diacono in lectulo suo, auditus est sonitus, quasi ostium basilicæ panderetur. Post multarum vero horarum spatium, audivit ipsum iterum claudi. Post hæc surgens de strato, præcedente lumine, accedit ad tumulum sancti : mirum dictu! vidit pavimentum rosis rutilantibus esse respersum. Erant autem magnæ valde, cum fragrantia odoris immensi. In ipsas quoque cancelli celaturas mirabatur rosas intus (nonus

(1) *Martiriarii*, 2205. — Martyrarius idem esse videtur ac basilicæ ædituus seu custos, sive etiam rector. Hinc quandoque abbates se martyrarios dixere et ædituos. (R.)

maintenant, vous tous gens peu sensés qui êtes parmi ce peuple, et, après avoir pesé et sondé les faits de ce genre, sachez que tout ce que le diable opère pour séduire le genre humain est dépourvu de force. C'est pourquoi je vous avertis que quiconque porte le signe de la croix, quiconque est purifié par les eaux du baptême, quiconque a déposé le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau, doit fuir et négliger ces artifices; il doit chercher au contraire la protection des martyrs, par lesquels s'opèrent les miracles de guérison. Qu'il demande le secours des confesseurs, appelés avec raison les amis du Seigneur, et il obtiendra ce qu'il désire.

CHAPITRE XLVI.

Des roses apparues miraculeusement sur le tombeau de saint Julien.

A la même époque, lorsqu'après la mort de Proserius le martyraire, le diacre Urbain fut ordonné gardien de la basilique, un miracle se fit sur le tombeau du saint. En effet, le diacre étant éveillé, la nuit, dans son lit, il entendit un bruit comme si la porte de la basilique s'ouvrait. Au bout de plusieurs heures, il entendit de nouveau comme si on refermait la porte. Alors il se leva et se rendit au tombeau, une lumière à la main. Chose admirable! il vit le pavé couvert de roses brillantes de fraîcheur. C'étaient de grosses roses exhalant un parfum délicieux. A travers les ciselures de la grille, on en voyait aussi à l'intérieur du tombeau. Or, on était dans le mois de novembre, et cependant elles étaient aussi fraîches que si on venait de les cueillir. Les ayant recueillies avec un grand respect, le diacre les mit à part dans

enim erat mensis); et hæ ita erant virides ac si easdem ipsius putares horæ momento ramis virentibus esse decerptas. Tunc cum grandi reverentia collectas secretius posuit, multis exinde infirmis medicamenta distribuens. Nam energumenus quidam ex Turonico veniens, ut exinde delibutum potum sumpsit, ejecto dæmone purgatus abscessit.

CAPUT XLVII.

De muliere inluminata.

Mulier erat a nativitate cæca, quæ se exhiberi a parentibus ad beati Martini tumulum deprecata est : ubi cum venisset, prostrata per triduum ad cancellos, qui ante sepulcrum sancti antistitis habentur extrinsecus, responsum accepit per somnium, dicente sibi sancto viro : « Si lumen recipere desideras, require basilicam sancti Juliani, in qua, dum præsidium martyris expetes, ille conjunctus Martino visum tibi necessarium, simul orationum suarum suffragiis, revocabunt. » Exsurgens autem mulier, et ignorans quod in Turonico hujus martyris reliquiæ tenerentur, ad Santonicam urbem dirigit. Victorina[1] etenim materfamilias, ex nobili stirpe progenita, in villæ suæ territorio basilicam construxerat reliquiasque beati martyris condiderat. Ad hanc ergo ædem mulier accedens orat per triduum. Die autem tertia, advenit natalis Baptistæ dominici : stante autem populo et lectionum dogmata auscultante, subito murmur magnum oritur. Presbyter vero qui solemnia celebrabat, comprimere voces cupiens, interrogat quid hoc esset. Cui unus

(1) Colb. a, *Victuriana*; Laud. *Victurina*. (R.)—2204, *Sanctonicam*, *Victurina*.

un lieu secret, pour les distribuer comme médicament au plus grand nombre possible de malades. Et, en effet, un possédé venu de la Touraine, après avoir bu une potion faite avec ces fleurs, s'en retourna délivré du démon, qu'il rejeta.

CHAPITRE XLVII.

D'une femme qui recouvra la vue.

Il y avait une femme aveugle de naissance, qui demanda à ses parents d'être présentée au tombeau du bienheureux Martin. Quand elle y fut venue, après être restée pendant trois jours prosternée devant la grille qui entoure extérieurement le tombeau du saint évêque, elle reçut une réponse en songe. Le saint homme lui apparut et lui dit : « Si tu veux recouvrer la lumière, gagne la basilique de saint Julien, et là, tandis que tu imploreras le secours du martyr, lui et Martin t'obtiendront, par leurs prières réunies, la vue qui t'est si nécessaire. » La femme se leva, et, ignorant qu'il y avait dans le territoire de Tours des reliques de ce martyr, elle se dirigea vers la ville de Saintes. En effet, une dame nommée Victorine, issue d'une noble race, avait construit sur le territoire de sa villa une basilique, où elle avait mis des reliques du bienheureux martyr. La femme y étant arrivée y pria pendant trois jours. Le troisième jour était celui de la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste. Ce jour-là, le peuple, debout dans la chapelle, écoutait les lectures liturgiques, lorsqu'un grand murmure s'éleva tout à coup parmi les assistants. Le prêtre qui célébrait, voulant imposer silence, demanda ce que c'était. Un des assistants

ex astantibus ait : « Murmur mitescere non potest, quia virtus Domini miraculum prodidit. Ecce enim mulier illa quæ se cæcam testabatur ortam, erumpente ab oculis sanguine, visum recepit. » Tunc omnes benedixerunt Deum, cognoscentes pariter quæ fuerant gesta.

CAPUT XLVIII.

De reliquiis quas Nanninus presbyter detulit.

Nanninus[1] igitur, presbyter domus[2] Vibriacensis, martyris hujus gloriosi reliquias expetivit, quas, ex jussu beati Aviti pontificis assumptas, cum psallentio tulit usque ad basilicam sancti Ferreoli, quæ[3] procul ab ipso vico sita est : et, cum ad eam pervenisset, unus ex energumenis est mundatus. Procedens autem psallendo, cum ad medianam pervenisset horam, hoste improbo virtute sancti depulso, puella alia purgata discessit.

CAPUT XLIX.

Quod de ejusdem reliquiis multi infirmi sanati sunt.

Accedens autem ad locum ubi oratorium quod in honorem sancti construxerat, posuit hæc pignora in altari sancto. Accedens autem ad eum unus cum amissis oculis, alius manu debilis, impleta oratione, hic lucem recepit post tenebras, manus ille usum

---

(1) Alii, *Manninus* aut *Naninus*. Porro nomine Vibriaci Veterem Brivatem, vulgo *Vieille-Brioude*, hic designari censet Savaro in Originibus Clarom. ; sed iste locus, ex opinione Ruinartii, magis esse videretur *Vibrac* seu *Vibrat*, vicus diœcesis Claromontensis, aut fortasse *Vebret* in eadem diœcesi.

(2) Domus nude, quasi domus Dei ; ecclesiam sic aliquando dictam testatur Cangius, Gloss.

(3) Adde *non*. (R.) — *Procul* et pro parvo spatio sumi potest.

lui répondit : « On ne saurait comprimer ce murmure, car la vertu du Seigneur vient de produire un miracle. Cette femme qui affirmait être aveugle de naissance, le sang vient de lui sortir par les yeux, et elle a recouvré la vue. » Tous alors, apprenant ce qui s'était passé, bénirent le Seigneur.

CHAPITRE XLVIII.

Des reliques que porta le prêtre Nanninus.

Nanninus, prêtre de l'église de Vibrac, alla chercher des reliques du glorieux martyr, et, les ayant prises par l'ordre du bienheureux pontife Avitus, il les porta, en chantant des psaumes, jusqu'à la basilique de Saint-Ferréol, laquelle n'est pas loin de ce bourg. Comme elles arrivaient, un énergumène fut délivré. Et pendant la route, qui se faisait au chant des psaumes, sur l'heure de midi, une autre jeune fille fut délivrée de même : l'odieux ennemi du genre humain fut expulsé de son corps.

CHAPITRE XLIX.

Que les reliques de saint Julien ont guéri plusieurs malades.

Arrivé au lieu où il avait construit un oratoire en l'honneur du saint, il y plaça ces reliques dans le saint autel. En s'approchant, après avoir dit leurs prières, un homme qui avait perdu la vue sentit dans ses yeux la lumière remplacer les ténèbres et un autre, qui était paralysé de la main, en reprit l'usage qu'il avait depuis longtemps perdu. Une femme, nommée Æterna, tourmentée par le malin ennemi, fut aussi délivrée devant cet autel, ainsi que sa fille, et toutes deux

post otia diuturna. Mulier etiam, nomine Æterna (ms. Gem. *Acerna*; R.), cum filia ab hoste iniquo vexata, ad hoc altare curata, cum prole sospes abscessit. Frigoritici etiam in illo loco nonnulli salvati sunt.

CAPUT L.

De alio cæco inluminato.

Sed quoniam non est absurdum si beatus Julianus cum Joanne aut Martino dona sanitatum impertiat, cum quibus victor sæculi in cœlo tripudiat, referam adhuc qualiter cum Nicetio Lugdunensi simili virtute floruerit. Igitur, infra terminum territorii Turonici, Litomeris quidam in honore sancti martyris basilicam ædificavit, in qua nos ex more ad benedicendum evocati, sancti Juliani martyris, cum Nicetii Lugdunensis, reliquias collocavimus. Sed non multo post tempore cæcus adveniens, dum fideliter orationem fudit, visum recipere meruit. Memini hujus cæci in libro Vitæ sancti Nicetii, quia dignum est ut communis virtus utriusque sancti scripta connectat. Ergo his miraculis lector intendens intelligat non aliter nisi martyrum reliquorumque amicorum Dei adjutoriis se posse salvari. Ego autem Domini misericordiam per beati martyris Juliani patrocinia deprecor, ut advocatus in causis alumni proprii, coram Domino assistens, obtineat ut absque impedimento maculæ ullius hujus vitæ cursum peragam, atque illa quæ confessus sum in baptismo irreprehensibiliter teneam, fideliter exerceam ac viriliter usque ad consummationem hujus vitæ custodiam. Amen.

EXPLICIT LIBER SECUNDUS DE GLORIA SANCTI MARTYRIS JULIANI PECULIARIS PATRONI NOSTRI.

s'en retournèrent guéries. Plusieurs fiévreux ont aussi en ce même lieu recouvré la santé.

CHAPITRE L.

D'un autre aveugle qui recouvra la vue.

Comme il n'est pas difficile de comprendre que le bienheureux Julien, aidé de Jean ou de Martin, rende comme eux la santé, puisqu'il partage au ciel leur triomphe, après avoir partagé leur victoire en ce monde, je rapporterai encore comment il a prouvé une semblable vertu avec Nizier de Lyon. Sur le territoire de Tours, un certain Litomère avait construit en l'honneur du saint martyr une basilique que nous fûmes, suivant l'usage, appelés à bénir et dans laquelle nous plaçâmes des reliques du martyr saint Julien et de saint Nizier de Lyon. Un aveugle, qui y vint peu de temps après, mérita, ayant prié avec foi, de recouvrer la vue. J'ai parlé de cet aveugle (*Vitæ Pat.*, chap. VIII) dans mon livre de la vie de saint Nizier; car il est convenable qu'une vertu commune aux deux saints soit rapportée dans deux écrits dont ils sont l'objet. Maintenant que le lecteur reconnaisse, à ces miracles, qu'il ne peut être sauvé que par l'aide des martyrs et des autres amis de Dieu. Quant à moi, j'implore la miséricorde divine, par l'intercession du bienheureux martyr Julien; puisse-t-il devenir avocat dans la cause de son propre élève et me défendre auprès du Seigneur, afin que j'achève le cours de cette vie sans aucune souillure, que je tienne sans faute, que je pratique avec foi, et que je garde avec fermeté jusqu'à la fin de ma vie les vérités que j'ai confessées au baptême. Ainsi soit-il.

FIN DU SECOND LIVRE DE LA GLOIRE DES MARTYRS,
CONSACRÉ A LA GLOIRE DU SAINT MARTYR JULIEN, NOTRE PATRON SPÉCIAL.

ÉCLAIRCISSEMENTS

ET OBSERVATIONS.

Page xxxix.

Il a été question, plus haut, des lettres que l'on trouve dans la correspondance de dom Ruinart relativement au travail dont Grégoire de Tours a été l'objet de sa part. Voici les principales pièces auxquelles nous faisions allusion.

Dom Ruinart à Jean Schilter, 2 *mars* 1699.

Absoluta tandem est, vir clarissime, nostri Gregorii Turonensis operum nova editio, cujus unum exemplar tuo (mandatario ?) hac in urbe degenti ad te transmittendum commisi, quod brevi ut ipse mihi testatus est tuas in manus deveniet. Hoc opus a te benigno vultu suscipiendum fore spero quod te adhortante et animum adjiciente ad finem usque perductum est. Utinam mihi licuisset sæpius tuis uti consiliis ac verbis instrui ad enucleandas quæ mihi passim occurrerunt difficultates. Hoc sane mihi utilissimum fuisset; verum si eruditio aliquando defuit, id semper in animo habui ut numquam sinceritas desideraretur, potissimum in exhibendis variis codicum veterum lectionibus, sicque fieret ut si illæ lectiones quas præ ceteris adhibui nonnullis fortasse displiceant, viri eruditi alias quæ in marginibus habentur pro suo libitu amplecti possint; et sane, ut quidem mihi videtur, plus in ejusmodi adornandis valet sincera simplicitas quam multa audentis nonnumquam temeraria eruditio. Ceterum si aliquod erratum occurrat, mihi tribuas velim et, si monere non graveris cum prima sese offeret occasio, id me emendaturum spondeo. Interim me tui observantissimum amare pergas, vir eruditissime. D. Johannes Mabillon plurimum te salvere jubet. Dabam Parisiis in reg. abbatia S. Germani a pratis; vi nonas martii 1699.

Dom Ruinart au cardinal d'Aguirre à Rome, 28 *avril* 1699.

Eminentissime domine,

Expectatam diu occasionem Eminentiæ tuæ humillima obsequia quæ animo versabam litteris significandi præbet tandem mihi Gregorius noster Turonensis cujus operum nova editio paucis abhinc diebus absoluta, me curante, utinam et te approbante, lucem aspicit. Verum ejus exemplar tibi a Stephanotio nostro, meo nomine offerendum, Romam transmitto. Si vero illud opus tuo, id est eminentissimi Cardinalis tam sinceri tamque eruditi, judicio comprobetur, quis demum adversus ipsum vel minimum susurrare audeat? Tua autem interest, emin. D., sartam, tectam et integram Gregorii auctoritatem conservari, qui res Hispanicas non semel fusius prosequitur ac regum qui tunc temporis in Hispaniis imperabant seriem et præclara facinora passim describit; immo, quod multo magis tibi cordi esse scio, Gregorii opera non parum inserviunt tum ad præcipua quoque ecclesiasticæ disciplinæ capita illustranda, tum ad confirmanda dogmata fidei catholicæ. Ex eo quippe quantum libet barbaro stylo pro genio sui ævi conscripserit, discimus eadem omnino a patribus nostris credita olim ac servata fuisse, quæ in Romana, id est catholica ecclesia, ut loquitur ipse Gregorius, hodie credimus ac servamus. Quod si illum tuo, emin. D., patrocinio indignum non judicaveris, omnibus approbatum iri non despero. Plurimos tibi et prosperos annos in ecclesiæ et ordinis nostri Benedictini bonum apprecatur domnus Johannes Mabillon, quod et ego a Deo Opt. Maximo votis sinceris efflagito Eminentiæ tuæ, devotissimus et humillimus servus.

Le même au cardinal Coloredo (1699).

Prodit in lucem aliquot abhinc diebus Gregorius noster Turonensis, cujus operum novæ editioni adornandæ totus a biennio incubui; Romam aliquot ejus exemplaria transmitto ex quibus unum Eminentiæ tuæ meo nomine offeret Stephanotius noster. Si vero illud opus tua non indignum existimaveris approbatione, nemini non acceptum fore confido. Et quidem indiget Gregorius patrono oculato æque ac potenti contra morosos nonnullos homines qui ejus styli barbariem habentes fastidio aut certe miraculorum quæ passim enarrat multitudine pertæsi, eum contemnunt

quasi virum simplicem qui res nullius momenti suis in operibus ut plurimum interseruerit. At longe aliter viri plerique eruditi sentiunt qui Gregorium gravem et sincerum auctorem judicant, cujus opera ad illustrandas ævi sui res gestas et ad confirmanda præcipua religionis nostræ dogmata esse aptissima censent. Quod si Eminentiæ tuæ suffragium iis accesserit, fortunatum ac felicem dicemus Gregorium qui sub tanti viri patrocinio debita sibi suisque operibus auctoritate numquam excidet. Plurimam Eminentiæ tuæ salutem dicit domnus J. Mabillon qui faustos tibi et multos apprecatur annos. Idem ego a Deo Optimo Maximo supplicibus precibus efflagito.

Note 2, Page 27.

D'après la tradition, cette sainte Tunique se serait conservée jusqu'à nos jours dans l'église du village d'Argenteuil près Paris.

Différents auteurs modernes ont signalé l'existence de cinq robes de Jésus-Christ : l'une à Moscou, les deux autres à Saint-Jean de Latran et à Sainte-Martinelle de Rome, une quatrième à Saint-Maximin de Trèves, la dernière à Argenteuil. Calvin, dans son *Traité des reliques*, en cite encore une qui serait selon lui entre les mains « du Turc ; » c'est probablement un souvenir confus du fait mentionné par Grégoire de Tours.

La plus célèbre de ces reliques est celle d'Argenteuil, et, à la différence de tant d'autres, elle n'a fait que gagner en célébrité dans le cours du siècle où nous vivons. Voici le récit abrégé de son histoire telle qu'elle est officiellement autorisée dans le diocèse de Versailles et telle que nous la trouvons exposée dans le plus récent des nombreux ouvrages dont elle a été l'objet. C'est un volume de 424 pages in-18, intitulé : « La sainte Tunique de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; « recherches religieuses et historiques sur cette relique et sur le « pèlerinage d'Argenteuil, par M. L. F. Guérin, rédacteur en chef « du *Mémorial catholique*, etc. ; 2e édit. ; Paris, Camus libraire, « et à la sacristie d'Argenteuil ; 1845. »

La sainte Tunique déjà désignée dans les prophéties (*Ps.* XXII, 19) fut tissée des mains de la vierge Marie pour le Christ au berceau. Elle grandit avec l'enfant à mesure qu'il avança en âge (Guérin, p. 50, 377), et fut tirée au sort entre ses bourreaux au pied de la Croix. Grégoire de Tours, dans le passage ci-dessus mentionné, est

le plus ancien auteur qui en parle après les évangélistes. Suivant Sigebert de Gemblours (XIIe siècle) et d'autres écrivains encore plus récents, la Robe de J. C. aurait été, dans l'intervalle des années 594 à 632, transportée de Galata à Jaffa, à Jérusalem, chez les Perses lorsque Jérusalem fut prise et saccagée par eux, puis à Constantinople, d'où l'impératrice Irène, veuve de Léon IV, l'envoya en présent à Charlemagne, qui en l'année 800 la donna à l'abbaye d'Argenteuil, où se trouvaient deux princesses de sa famille. Cinquante ans après, les Normands détruisirent de fond en comble cette abbaye. La sainte Robe était perdue et oubliée depuis trois siècles lorsqu'en 1156 elle fut, par le moyen d'un miracle (Guérin, 167 et suiv.), retrouvée dans la nouvelle abbaye d'Argenteuil, que la mère du roi Robert avait fait élever en 1003 sur les ruines de l'ancienne. Elle y fut religieusement conservée jusqu'à la Révolution. Mais, à cette époque, du couvent où elle était elle passa entre les mains du curé d'Argenteuil, et peu respectée alors, elle fut lacérée chez cet ecclésiastique, qui en distribua des morceaux à un certain nombre de ses paroissiens. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une pièce d'étoffe longue d'environ un mètre cinquante centimètres, mais informe et toute déchiquetée. Elle est roulée dans une élégante châsse en vermeil due aux dessins du R. P. Arthur Martin, châsse d'où on ne la retire jamais; les fidèles en voient seulement un échantillon de trois ou quatre centimètres qui présente un tissu de laine très-fin, à mailles carrées, de couleur noire tirant sur le roux. En 1804, cette relique a été officiellement remise à l'église d'Argenteuil et reconnue par le légat du saint-siége. Depuis lors les publications nouvelles dont elle a été l'objet, l'établissement d'un culte spécial en son honneur, le renouvellement de la Confrérie de la Sainte-Robe qui compte aujourd'hui plus de 4000 affiliés, plusieurs publications spéciales et des articles de journaux (voy. l'*Univers relig.* du 19 mai et les *Débats* du 20 mai 1856), jusqu'à des miracles tout récents (en 1843; voy. Guérin, 298), ont donné à cette pièce d'étoffe une célébrité plus grande aujourd'hui que jamais, malgré les critiques qui en avaient été faites au XVIIIe siècle, et même au XVIIe, par de savants prêtres tels que l'abbé Thiers et l'abbé Lebœuf, et malgré les prétentions rivales de l'église de Trèves (voy. *Hist. de la Robe de J. C. conservée dans la cathédrale de Trèves*, par J. Marx).

Notes des Pages 44 à 47.

De sainte Tigre.

Le fragment de la légende de sainte Tigre que nous avons reproduit dans la note 2 de la page 44, est extrait de l'appendice mis par dom Ruinart à la fin de son édition de Grégoire de Tours, mais corrigé par une collation que nous devons à l'obligeance de M. le chevalier Léon Ménabréa, savant magistrat de Chambéry, connu par ses travaux sur l'histoire de la Savoie. Le texte est un parchemin du xe siècle conservé dans les archives de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne. Après dom Ruinart, les Bollandistes ont reproduit (en 1709, *Acta Sanct.;* juin, t. V, p. 72) une version plus étendue du même récit, mais qui n'en diffère pas au fond et qu'ils disent avoir tirée des mêmes archives. Feu M. l'abbé Gallizia, dans son ouvrage posthume intitulé : *Atti de' santi che fiorirono ne' dominij della reale casa di Savoia* (t. II.), cite une autre légende de sainte Tigre plus circonstanciée encore que celle des Bollandistes et provenant aussi de l'église de Saint-Jean de Maurienne. Enfin la même église possède un grand bréviaire rédigé au xive siècle et contenant les huit leçons qui se récitaient chaque année à l'office de la sainte le jour de sa fête (25 juin). Ces leçons n'ayant été imprimées que dans un bréviaire publié en 1512 pour le clergé du diocèse de Maurienne, nous les donnons ici (d'après une copie de M. Ménabréa) comme pièce justificative du récit de Grégoire de Tours.

Lectio I. Fuit in diebus prestantissimi regis Gondranni mulier nomine Tygris orta in territorio Maurianensi, loco qui Volovium[1] nominatur, nobili stirpe progenita, sacrisque litteris sufficienter instructa; que curam sacerdotum et peregrinorum non parvipendens, sed ut facultas permittebat hospitalitati semper inserviens, indigentibus necessario ministrabat.

Lectio II. Habebat autem sociam sibi sororem nomine Pigme-

---

(1) *Volovium*, dans l'autre texte (p. 44, note 2) *Volacis;* dans les documents du xiie et du xiiie siècles, *Valoria, Valorium, ad Valorias*. C'est aujourd'hui Valloires. (L. M.)

niam, que conjugalem societatem quondam habuerat; sed defuncto marito continenter vivens, sororis contubernio et doctrinis in divinis cultibus et pauperum obsequiis se devote subdiderat.

Lectio III. Vacabant itaque ambe jejuniis et vigiliis atque sanctorum locorum visitationibus. Hec et illis cetera pietatis opera agentibus, accidit ut monachorum religiosorum fruerentur adventu qui ex Jerosolimitanis partibus Scotiam pergere fatebantur.

Lectio IV. Apud quos cum triduo demorarentur de reliquiis sancti Johannis Baptiste volente Domino cum illis habuerunt colloquium dicentes eum decollatum fuisse apud quoddam Arabie castellum quod Maceronta nominatur et in civitate Samarie que nunc Sebaste dicitur reconditum; caput autem Jerosolimam perlatum et ibi cum maximo honore humatum.

Lectio V. Post longa decollationis ejus tempora ab ipso revelatum duobus monachis orientalibus qui orationis causa venerant Jerosolimam et inde ad Edissem Phenicis civitatem perlatum. Ossa vero ejus sancta prius de Samaria Jerosolimam translata et inde ad Alexandriam transmissa ubi nunc in ecclesia que in ipsius nomine est consecrata recondita habentur.

Lectio VI. Quod divina providentia dicebant esse factum ut scilicet per plura loca deportatis beati martyris reliquiis plura virtutum signa post ejus decollationem, Christo largiente, cui testimonium perhibuit cujusque preco vel precursor extitit, per eas fierent manifesta.

Lectio VII. Instructa taliter Dei famula a prefatis viris abeuntibus illis cepit iter suum Dei auxilio preparare, unius tantum famule comitatu contenta. Que postquam Romam pervenit ad limina beati Petri apostoli per aliquot dies morata est ibique, Deo disponente, invenit socios itineris mare transire cupientes.

Lectio VIII. Iis igitur juncta navigio pervenit ad locum ubi ecclesia erat consecrata in honore sancti Johannis Baptiste, in qua pollex et pars digitorum manus dextre et quedam prefati Baptiste reliquie recondite fuerunt.

Malgré tant de témoignages, le silence gardé par Grégoire de Tours sur le nom de cette femme qui avait cependant vécu de son temps, joint à la singularité du nom que lui donne la légende, peut faire douter qu'elle s'appelât réellement Tigre. Ce nom a

porté les chroniqueurs du moyen âge, P. Comestor, G. Durand, et les hagiographes modernes à confondre sainte Tigre avec les saintes nombreuses appelées *Thècle*, et les Bollandistes ont fait de pénibles efforts pour assimiler les deux noms. « Sainte Tigre, disent-ils, ou sainte Tègre, par corruption sainte Tègle ou Tècle », et plus bas ils l'appellent encore Theigla et Tygria ; mais les anciens légendaires, dont l'un remonte au moins au xe siècle, sont unanimes à ne lui donner d'autre nom que Tigris. Peut-être la vérité est-elle que l'église de Saint-Jean de Maurienne ayant eu parmi ses reliques non-seulement le pouce, mais deux doigts de la main de saint Jean-Baptiste[1], le mot *digitus* inscrit sur un reliquaire aura donné lieu à une erreur. En effet, ce mot, si on le suppose écrit en caractères mérovingiens mal formés ou un peu effacés, et avec l'abréviation usuelle à la fin (*digits*), aura très-facilement pu se lire *tigris*. Toutefois, c'est là une pure conjecture, et nous ne l'avançons qu'avec une juste réserve.

Les renseignements que nous avons recherchés dans le pays où cette femme aurait vécu n'ont suffi ni pour dissiper, ni pour confirmer nos doutes ; mais ils nous ont fourni l'occasion de recevoir de M. Ménabréa, sur la Maurienne, la notice suivante dont nous enrichirons d'autant plus volontiers notre Appendice que les origines de cet évêché ont été une source d'obscurités pour les historiens.

« Les Allobroges étaient déjà depuis longtemps soumis aux Romains, quand les *Medulli*, qui peuplaient la Maurienne, jouissaient encore de leur indépendance. Ce fut Auguste seulement qui les subjugua et avec eux les quatorze tribus alpines dont les noms se lisaient jadis sur le *Tropea Augusti* de Turbie, dans une inscription que Pline nous a conservée (liv. II, chap. xx). A cette époque, les *Garocelli*, qui, du temps de César, tenaient une portion de la Maurienne, avaient complétement disparu, à l'exemple de quelques autres petites peuplades des Alpes.

« L'illustre antiquaire piémontais, Iacopo Durandi, dans une de ses plus remarquables dissertations, intitulée : *Notizia dell' antico*

(1) Elle avait aussi un bras de sainte Tigre et un bras du roi Gontran, suivant un inventaire du xve siècle. (Voy. les Bollandistes.)

Piemonte traspadano (cap. IV), comparant le texte de Strabon avec ceux de Ptolémée et de Vitruve, a démontré de la manière la plus évidente que, sous le règne d'Auguste, toute la Maurienne, haute et basse, était occupée par les *Medulli*, et que cette vallée, après la conquête qu'en fit ce prince, fut annexée aux États du roi Cottius.

« On sait qu'à la mort de Cottius ses domaines furent réduits par Néron en une province romaine appelée la province des Alpes cottiennes, ayant Suse pour capitale, et faisant partie de l'Italie.

« Or, il est certain que la Maurienne entière fut comprise dans cette circonscription tout italienne. Il arriva même, par la suite des temps, et surtout depuis l'époque où la route du mont Cenis, à peu près inconnue des Romains, commença à devenir de plus en plus fréquentée, que la dénomination d'*Alpis cottia*, *Vallis cottiana*, qui, dans le principe, était particulière au passage du mont Genèvre (*mons Matronæ*, *mons Janus*, *Taurinensis saltus*), finit par être transportée à la Maurienne, ainsi qu'on le voit entre autres dans la légende de sainte Tigre publiée par les Bollandistes, où cette vallée est appelée *Vallis cottiana*.

« On ne croit pas qu'au ve siècle les Burgondes aient jamais pénétré en Maurienne; ils durent en être empêchés par les Goths qui, d'après des données historiques à peu près certaines, occupaient ce petit pays. (Voy. à cet égard la *Chorographia Italiæ medii ævi*, insérée dans le tome X des *Scriptores* de Muratori.) On peut même conjecturer que, déjà à cette époque, où les circonscriptions ecclésiastiques tendaient toujours à s'adapter aux circonscriptions politiques, la Maurienne, appartenant à une province italienne, faisait partie de l'évêché de Turin.

« Il est vrai qu'en 536, il intervint, entre Witigès, roi des Goths, et les Francs, maîtres du royaume de Bourgogne, un traité par lequel ceux-ci obtinrent la cession de plusieurs contrées en deçà des Alpes. Mais il est certain que ce traité, dont l'historien Procope nous fait connaître l'existence, et qui fut ratifié en 540 par l'empereur Justinien (*De bello gothico*, lib. II, cap. XIII, et lib. III, cap. XXXIII), ne comprit que la deuxième Narbonnaise, la moitié méridionale de la Viennoise, et la portion des Alpes maritimes dépendante de la Gaule; les Alpes cottiennes et par conséquent la Maurienne y restèrent complétement étrangères.

« Quoi qu'il en soit, on ne saurait douter qu'en 550 environ,

époque assignée par Ughelli (*Italia sacra*, t. IV) à l'épiscopat de Ruffus, la Maurienne n'appartînt à l'évêché de Turin, puisque, d'après Grégoire de Tours, Ruffus s'y rendit pour visiter les reliques de saint Jean-Baptiste qui y avaient été apportées, *quia locus ille ad Taurinensem quamdam urbem pertinebat*. En 553, les armées romaines avaient repris sur les Goths la majeure partie de l'Italie, ce qui n'empêcha pas ces derniers de se maintenir dans la possession des Alpes cottiennes. Ce fut alors que Justinien jugea convenable, en se reportant du nord au midi, de créer une nouvelle province du même nom, s'étendant jusqu'au littoral ligurien, et comprenant les territoires de Turin, d'Asti, de Tortone, d'Alba, d'Acqui, d'Albenga, de Vintimiglia, de Bobbio, de Savone et de Gênes, ainsi qu'on peut le voir dans la dissertation déjà citée : *Chorographia*, etc. Tout porte à croire que c'est peu de temps après que, profitant des troubles de l'Italie, les rois francs songèrent à s'approprier de fait la Maurienne.

« En 564, le roi Clotaire étant mort, ses quatre fils partagèrent entre eux l'héritage paternel. La Bourgogne échut à Gontran. Isique était alors archevêque de Vienne. Dans sa précieuse histoire de cette église, Charvet fixe la mort de ce pontife à l'année 565. Il faut donc nécessairement que ce soit entre ces deux dates qu'aient eu lieu l'érection du diocèse de Maurienne et l'ordination de Felmasius à Châlons, où, suivant la légende (D. Ruinart, Append., col. 1348), se tint un concile. La même légende nous apprend que depuis son occupation par les Francs, la Maurienne avait été placée sous la juridiction de l'église susdite : « *Ad cujus* « *dyocesim pertinebat locus.* »

« En 568, les Lombards, peuple cruel, envahirent l'Italie et abolirent à jamais les anciennes divisions territoriales de ce pays, que les Goths avaient toujours respectées.

« Il est certain qu'alors les Lombards envahirent la Maurienne. La vieille chronique de la Novalaise, publiée dans la belle collection des *Monumenta historiæ patriæ*, fournit à cet égard des détails curieux. On en trouve aussi quelques-uns dans le cartulaire de l'église d'Oulx, imprimé à Turin en 1735. Les autres irruptions de ces nouveaux barbares, par le mont Genèvre, par les Alpes grecques et pennines, sont racontées par plusieurs historiens de cette époque, tels que Marius, Paul-Diacre, etc., et l'on possède

sur ces faits d'amples renseignements. Battus par le patrice Mummol, repoussés par les populations, ils durent, en 573, se retirer au delà de Suse, qui leur fut enlevée par Siagrius. Mais peu après ils recommencèrent leurs attaques et reprirent Suse. Cette ville était en leur pouvoir en 576. Ici l'histoire du diocèse de Maurienne prend une nouvelle importance.

« L'année précédente, le roi Gontram, occupé de ses démêlés avec Sigebert, n'avait pu prendre des mesures efficaces pour s'opposer aux dernières irruptions des Lombards dans le royaume de Bourgogne; mais en 576, ayant fait alliance avec Childebert, son neveu, roi d'Austrasie, ces deux princes entrèrent en campagne et pénétrèrent en Italie, le premier par le mont Cenis et les Alpes grecques, le second par la vallée de Trente. Ils forcèrent leurs ennemis à demander la paix. Dans le traité qui s'ensuivit, et dont la date doit être fixée à la fin de l'année susdite, les Lombards cédèrent au roi Gontram les cités d'Aoste et de Suse, avec les territoires qui en dépendaient, au nombre desquels, bien que déjà occupée, prise, reprise, se trouvait la Maurienne, qui, au point de vue légal, faisait toujours partie du diocèse de Turin. C'est la chronique de Frédégaire (chap. XLV) qui nous initie à ce fait important : « Duces « Langobardorum in regnum Francorum irruperunt et pro ea « præsumptione in compositione Augustam et Seusiam civitates « cum integro eorum territorio et populo partibus Guntchramni « tradiderunt. » Lorsque ce traité eut été conclu, les Lombards, craignant de secondes représailles, implorèrent d'abord la protection de l'empire. Ils envoyèrent ensuite aux rois Francs des ambassadeurs pour gagner la bienveillance de ces princes, et ils passèrent avec eux une nouvelle convention en vertu de laquelle ils abandonnèrent à Gontram la vallée de Mati, *vallem cognomento Amategis*, aujourd'hui vallée de Lanzo, et promirent de lui payer, chaque année, un tribut de 12000 sols, ce qu'ils exécutèrent, dit le chroniqueur Aimoin, chap. VII, jusqu'au règne de leur roi Agilulf, qui, moyennant beaucoup d'argent donné au roi Lothaire et aux grands de sa cour, parvint à s'en faire décharger. Cet événement, à l'égard duquel les historiens modernes et même l'illustre Muratori n'ont avancé que des assertions assez obscures, surtout quant aux dates, a été admirablement élucidé dans une autre dissertation de Iacopo Durandi, intitulée : *Del collegio degli antichi*

cacciatori pollentini, *con Appendice intorno alle epoche lombarde*. Turin, 1773.

« On comprend comment, par le traité dont il s'agit, la vallée de Suse vint agrandir le diocèse de la Maurienne; comment le *vilis locus*[1], qui contenait les reliques de saint Jean-Baptiste, reçut la qualification de *urbs Maurienna*, *civitas Maurienna*, et comment encore la vallée mauriennaise, qui jusque-là avait été considérée comme faisant partie de la province tout italienne des Alpes cottiennes, devint, dans l'opinion des géographes du temps, une portion de la province des Alpes grecques et pennines, ainsi que le témoigne notamment une des notices des Gaules, que dom Bouquet a insérée dans le tome II de son recueil, où l'on trouve mentionnée au nombre des villes de cette province : *Civitas Morienna a Gundranno rege Burgundionum constructa*.

« Ce n'est pas sans un vif regret que les évêques de Turin se virent dépouillés d'une portion notable de leur territoire; l'évêque Ursicinus, qui, d'après une inscription sépulcrale découverte en 1843, siégea quarante-sept ans et mourut au commencement du VIIe siècle, s'en plaignit amèrement au pape saint Grégoire le Grand, qui, en 598 ou 599, écrivit à ce sujet deux lettres, l'une à Siagrius, évêque d'Autun, personnage d'un haut crédit auprès de la reine Brunichilde, et l'autre aux rois Théodobert et Théodoric.

« Perlatum siquidem ad nos, dit-il dans sa première lettre, « dilectissimum fratrem nostrum Ursicinum Taurinæ civitatis epi- « scopum post captivitatem et depredationem quam pertulit grave « in parrochiis suis quæ in Francorum sitæ terminis perhibentur « præjudicium pertulisse: denique ut alter illic contra ecclesiastica « statuta nullo ejus crimine deposcente constitueretur antistes; et « ne leve forsitan videretur hujus rei prejudiciale commissum, « etiam aliquid doloris est additum ut res ei ecclesiæ suæ quas ha- « bere potuit tollerentur (lib. IX, epist. 115). » Dans la seconde on apprend que le prétexte dont les Francs s'étaient servis pour l'érection de l'évêché de Maurienne avait été que l'évêque de Turin, persécuté par ses ennemis (par les Lombards qui professaient l'arianisme), ne pouvait plus exercer ses fonctions épiscopales, et que son troupeau restait sans pasteur : « Nec quod ad tempus ab

(1) Ci-dessus, p. 48.

« hostibus ejus ecclesia detinetur debet aliquid illi officere; sed hoc « ad subveniendum christianitatis vestre magis magisque debet ani- « mos permovere ut largitatis vestre munere consolatus captivitatis « quam pertulit non possit damna sentire (lib. IX, epist. 116). »

« Comme au moyen âge il existait dans la vallée de Suse une foule de puissants monastères ayant la prétention d'être soumis immédiatement au saint-siége, telles que les abbayes de la Novalaise, de la Cluse, de Saint-Juste, d'Oulx, qui possédaient d'immenses biens, les évêques de Maurienne n'y jouirent jamais que d'une faible autorité. A la Novalaise, ainsi que nous l'apprend la vieille chronique de ce couvent (lib. II, cap. VI), ces prélats avaient le droit de consacrer les autels, de bénir les prêtres, etc.; mais ils devaient le faire sans émolument et quitter la communauté aussitôt après la cérémonie accomplie : « Statimque post peractam conse- « crationem, sine mora, episcopus ad propriam redeat sedem. »

« Les évêques de Maurienne ne cessèrent de protester contre les empiétements dont leur territoire était l'objet. Une charte de 588, rapportée par Besson (Mémoire pour l'histoire des diocèses de Genève, Tarantaise, etc., in-4, 1759, p. 479), peut être consultée à ce sujet et contient des renseignements curieux. Il en est de même d'une autre charte de l'année 1208, publiée par le même auteur, p. 481, où l'on voit que l'évêque Anthelme soutenait avec raison que son diocèse s'étendait jusqu'au pont de Valogia, proche d'Avegliana, au débouché de la vallée de Suse.

« De ce côté-ci des Alpes, les possessions des évêques de Maurienne furent beaucoup plus certaines et beaucoup moins contestées. Le roi Gontram, si l'on s'en rapporte à la légende de sainte Tigre, aurait décidé qu'à l'avenir tous les officiers préposés à la garde des marches cottiennes, continuellement exposées aux entreprises des Lombards, obéiraient à ces prélats et leur seraient soumis en toutes choses : « Concessit autem et leudes et graffiones « qui cum comitibus marcam defendebant ut ab eo die deinceps « episcopo Maurianensi obedirent et in omnibus subditi essent. » Ce fait, qui nous est révélé par un document aussi respectable qu'antique, prend une nouvelle importance quand on pense que ce fut précisément alors que ce prince fit aux évèques dont il s'agit la remarquable donation qui les rendit plus tard seigneurs temporels d'une partie de la Maurienne, et sous ce rapport, feu-

dataires directs de l'empire. Cette donation conserva son effet jusque vers le milieu du XVIIe siècle. Elle est rappelée dans plusieurs actes, et notamment dans une bulle du pape Lucius III, du 16 octobre 1184, où ce pontife spécifie les terres cédées à Felmasius, et fait connaître les priviléges qui lui furent accordés par le monarque franc. » L. M.

PAGES 100 A 105.

Nous tenons de l'obligeance de M. André Salmon, auteur de travaux importants pour l'histoire de la Touraine, la collation de plusieurs pages d'un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, dans lequel les trois chapitres consacrés par Grégoire de Tours à l'histoire de saint Clément (chap. XXXV à XXXVII, *de Gloria martyrum*), présentent, avec une copie très-fautive, il est vrai, des variantes et des additions nombreuses. Ce volume (n° 106 du fonds Ottoboni) est un recueil d'homélies qui paraît avoir été écrit au Xe siècle, et où les fragments consacrés à saint Clément occupent les feuillets 277 et 278. Nous n'avons pas tenu compte de ces variantes dans notre texte, ni même dans nos notes, parce qu'elles nous ont semblé étrangères à la plume de Grégoire; c'est seulement un extrait de ses œuvres arrangé à l'usage de Rome. Cependant, comme il peut être utile de fournir au lecteur les moyens d'en juger lui-même, voici les principaux passages de ce texte :

Incipit expositio Gregorii, episcopi Tyronensis æcclesiæ, de Libro miraculorum beati Clementi martyris atque pontificis.

In divinis voluminibus refertur quod secretum regis abscondere bonum est, Dei miracula enim enarrare glorificum est; et sicut beatus Paulus apostolus ait : « Quos prescivit[1] et predestinavit conformes fieri imaginis filii sui et verum quos vocavit illos et magnificavit[2], » et cetera. Nam sicut in gestis eorum reperimus ita et laudes eorum conscribimus. Illius namque Moysi famulo Dei meminisse nos credo, quia jussu Pharaonis tunc in fiscella posito aquis mergi precepit et in papyrione dum filia Pharaonis lavaret

(1) Les *e* mis pour *æ* sont cédillés dans le manuscrit.

(2) Ép. aux Rom. VIII, 29. Grégoire cite deux fois ce verset de saint Paul dans ses *Vies des Pères*, chap. VIII et XX.

collegit ut nutriret in filio ; placatusque Dominus in eo fecit salutem in manu ejus. Qui etiam populum Israheliticum per siccum et medio mari rubro eduxit et sitienti populo aqua de petra produxit, cui in montem Syna legem dedit et baptizavit in nube et in mari[1]. Illorum namque anteriorum humeri istorum ymaginum similitudinem portant, sicut et divina vox ait : « Misit illos binos ad predicandum ut easdem exercerent operationes et virtutes. » Et idem egregius predicator beatus Paulus apostolus et doctor gentium ait : « O altitudo divinarum sapientie atque scientie Dei, quam inscrutabilia sunt judicia ejus et investigabiles vie ejus. » Vere enim, Domine, divina pietas et clementia tua verum piumque clementem fecit. Sed ne tempus mee tarditatis apprehendat loquendi, tunc incipiam de mirabilibus beati Clementis enarrare. Credo enim vos non latere, Deo[2] fratres, quod Clemens martyr, ut in passione ejus legitur, anchora in collo...., etc. (Voy. ci-dessus, p. 100, lig. 2.)

Lig. 4, milia stadiorum siccumque ingredientibus vestigium iter prebens populo terre usque ad sepulchrum martyris ibique vota reddentes et orationem facientes innumerabilis multitudo post dies multos regrediuntur ad litus.

Chap. XXVI, lig. 2, in loco accederet et epulantium caterva populi post acta obdormivit.

Lig. 4, ecce factus est repente sonus inundantium aque et cooperiuntium mare. Dehinc territa facta oblita est mulier.

Lig. 8, reliquisse terre et pulverem aspersit caput, miseram se clamitans, hujusmodi dabat voces ad celum et ita agebat in litora clamoribus et ejulatum discurrebatque per circuitu riparum atque replebat.

Lig. 14, ac in lamentationibus et ejulata ducens, penitus nichilhominus se continebat. Recurrente autem, fratres mei dilectissimi, sollempnitatis diem beati Clementi martyris, venit iterum mulier ad expectandum maris successu si fortassis de infantulo aliqua possit invenire indicia. Quid multa dicam? Recedente mare, ipsa precedit ad tumulum prima. Cumque se prostrata ut solito in orationem misisset in pavimento et mugitum himi cordis daret, ita dicebat : « Scio, Domine, scio quia sine tuo nutu nullius hominum

---

(1) Saint Paul aux Corinth. x, 1, 2.

(2) Le manuscrit porte *do* avec une abréviation ; mais il faut sans doute lire *dulcissimi* ou *dilectissimi fratres*.

destinatur quo cupit nisi tua pro eo dextera fuerit dimicata. Tu, Domine, qui filium unicum vidue lacrimis miseratus et feretro portanti tua misericordia et jussu redonavit incolumem et nunc, Domine, respicere jube ancillam tuam ut beati Clementi martyris tui suffragiis adjuvata inpertiar in sequenti quod enixe peto. » Et dum hec et alia diceret, erecta sursum, genibus....

Pag. 102, lig. 12, in ulnis et laudem pariter omnes dederunt Deo qui salvos facit sperantes in se. Mulier autem pre gaudio non ducens cordis sui ardorem commotaque viscera ejus super eum, sicut aque multe cooperiunt mare, ita lacrimis inrigabat et obsculabat ubi per totum annum fuisset spatia. At ille nescire....

Lig. 15, sopore unius noctis spatium. Tunc iterum atque iterum omnes populi qui audierant benedixerunt dominum nostrum Jesum Christum qui tanta mirabilia ostendit servis suis per beatum Clementem martyrem atque pontificem hujus alme Rome, cui est honor et gloria potestas et imperium in secula seculorum. Amen.

Item alio miraculo.

Fratres mei karissimi, volo vobis et aliud miraculum beati Clementi martyris atque pontificis enarrare quod non dubium credo habere vestram strenuitatem. Fons erat....

Chap. XXXVII, lig. 1, infra terminum urbis Leovicine civitatis, quæ non longe abest a corpore beati Martini : cujus unda....

Pag. 104, lig. 29, dignatus est Christus Deus noster cui est honor et gloria in secula seculorum. Amen.

Explicit passio vel miracula sancti Clementis.

Page 159, note 1.

Longtemps après avoir écrit, sur saint Timothée et saint Apollinaire, la note que nous avons reproduite ci-dessus, page 159, dom Ruinart reçut au sujet des martyrs de Reims la lettre suivante qui se trouve dans le second volume de sa correspondance. (Bib. imp., résid. Saint-Germ., n° 1256, f° 203.)

« Mon révérend père, l'os percé d'un clou que vous avez vû à Reims, y a esté trouvé en 1692, lorsque j'estois curé de Saint-Timothée, dans un bâtiment d'un de mes paroissiens proche un petit cimetière qui conserve encore aujourd'hui le nom de cimetière des

Martyrs. Des ouvriers qui remuoient la terre découvrirent à trois pieds de profondeur plus de cinquante os pareils avec plusieurs grands clous que je fis amasser et jetter dans le cimetière de ma paroisse. Ces os et ces clous étoient épars dans un espace de quinze à vingt pieds en carré, au milieu duquel on apperçut une espèce de tombeau fait de craie dans lequel on ne trouva cependant qu'une moitié de crâne avec une broche de fer d'un demi-pied et quelques os; la broche de fer et les os sont chez mademoiselle de Grignan qui les conserve chez elle à Paris dans un reliquaire.

« J'eu l'honneur en 1693 de montrer l'os en question a monseigneur l'évesque de Meaux, qui étoit pour lors à Saint-Nicaise, et qui, en présence de dom Claude Guenié qui en étoit prieur, en fit beaucoup d'estime.

« Vous vous souvenez aussi, mon révérend père, du jugement qu'en porta, quelques années après en votre présence, dom Jean Mabillon, lorsque m'ayant honoré de sa visite dans un voyage qu'il fit à Reims, le considérant dans mon cabinet, il me dit en le baisant qu'il seroit à souhaitter que toutes les reliques qu'on expose à la vénération des fidèles eussent autant de fondement de sainteté.

« J'oubliois à vous marquer que dans le temps que je découvris ces os percez de fer, je consultay avec mons^r^. Rogier, pour lors lieutenant criminel de la ville, et quelques autres gens de lettres, un autheur qui traite *De suppliciis veterum*, qui raporte qu'environ le IIIe ou le IVe siècle où on croit que ces corps ont souffert, on perçoit les os des criminels avec une espèce de terière, *terebrâ*, pour en empescher l'éclat, et qu'ensuitte on y enfonçoit des broches de fer rougies au feu qui attachoient le patient à un pieu. Mais c'est chez vous qu'on trouve la source de ces connoissances. Voilà, mon révérend père, ce que je sçay de l'os que vous avez bien voulu examiner. Faites moy la grâce, je vous prie, de croire que j'ay l'honneur d'etre avec beaucoup de respect,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« PILLIER, principal du collége de l'Université.

« A Reims, ce 10 septembre 1709.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES.

Avertissement..... I
Note sur dom Ruinart..... III

LIVRE I.

DE LA GLOIRE DES BIENHEUREUX MARTYRS.

Préface..... 3

Chap. Pages.
I. De la naissance de notre Seigneur Jésus-Christ à Bethléem.... 7
II. Des miracles de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ..... 9
III. De sa passion, de sa résurrection et de son ascension..... 11
IV. Des apôtres et de la bienheureuse Marie..... *id.*
V. De la croix et de ses merveilles à Poitiers..... 13
VI. De la découverte des clous de la croix..... 19
VII. De la lance, de la couronne d'épines et de la colonne..... 25
VIII. De la tunique sans couture du Christ..... *id.*
IX. Des miracles de la basilique construite par Constantin en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie..... 27
X. Mémorable miracle à l'occasion d'un enfant juif..... 31
XI. Du monastère de Jérusalem, et des miracles produits par la vertu des reliques de sainte Marie..... 35
XII. De saint Jean-Baptiste..... 39
XIII. De la gemme de Bazas produite par une vertu divine..... *id.*
XIV. D'une femme qui obtint le pouce de Jean-Baptiste..... 45
XV. Des reliques de saint Jean déposées dans le monastère de Saint-Martin..... 49
XVI. Femme guérie d'un feu à la main..... 51
XVII. Du fleuve Jourdain..... *id.*
XVIII. Des eaux de la ville de Livia..... 53
XIX. Du lépreux guéri dans le lieu où le Seigneur fut baptisé, et des reliques de la bienheureuse Marie..... 55

Chap. Pages.
XX. De l'église de sainte Marie, et de la punition des parjures dans la ville de Tours..... 57
XXI. De la statue du Christ qui se voit à Panéas..... *id.*
XXII. Du juif qui déroba une image du Christ, et la transperça.. 59
XXIII. Du crucifix de Narbonne..... 63
XXIV. Insigne miracle d'une source servant au baptême en Espagne..... 65
XXV. Des hérétiques qui ne croient pas à ce miracle..... 67
XXVI. D'un homme qui, à cause d'un vol qu'il avait commis, ne put avoir de cette eau..... 69
XXVII. Du martyre de l'apôtre Jacques, frère du Seigneur..... 71
XXVIII. De l'apôtre saint Pierre..... *id.*
XXIX. De l'apôtre Paul..... 75
XXX. De saint Jean, apôtre et évangéliste..... 79
XXXI. De l'apôtre André..... 81
XXXII. De l'apôtre Thomas..... 87
XXXIII. De l'apôtre Barthélemi..... 91
XXXIV. Du protomartyr Etienne..... 93
XXXV. De Clément, évêque et martyr..... 101
XXXVI. D'un enfant qui dormit sur le tombeau de Clément pendant tout le cours d'une année, comme si ce n'eût été qu'une seule nuit..... *id.*
XXXVII. De l'eau d'une source qui reparut par la vertu de ce saint..... 103
XXXVIII. Du martyr Chrysanthe..... 107
XXXIX. Du martyr Pancrace..... 111
XL. De Jean, évêque et martyr..... 113
XLI. De la vertu inhérente à la foi et au nom chrétien..... 115
XLII. De l'église de Saint-Laurent..... 121
XLIII. Du martyr Cassien..... 125
XLIV. Des martyrs Agricola et Vital..... *id.*
XLV. Du martyr saint Victor..... 131
XLVI. D'un calice de cristal brisé, puis réparé..... 133
XLVII. Des saints Gervais et Protais, Nazaire et Celse..... 135
XLVIII. De saint Saturnin..... 139
XLIX. La passion et les noms des quarante-huit martyrs..... 143
L. De saint Fotin, évêque de Lyon..... 145
LI. Du glorieux martyr Bénigne..... 147

Chap. Pages.
LII. De saint Symphorien..... 153
LIII. Du bienheureux Marcel de Châlons..... 155
LIV. De saint Valérien..... 157
LV. Des martyrs Timothée et Apollinaire..... 159
LVI. De saint Eutrope..... 161
LVII. De saint Amarand..... 163
LVIII. De saint Eugène..... 165
LIX. Punition d'un voleur..... 169
LX. Des martyrs Rogatien et Donatien, et du confesseur Similien. 171
LXI. Des reliques de saint Nazaire 173
LXII. Des cinquante martyrs thébains..... 175
LXIII. De saint Mallosus..... 177
LXIV. Du martyr Patrocle..... 179
LXV. De la basilique du martyr saint Antolien..... 181
LXVI. D'un vol commis dans l'église de saint Saturnin..... 185
LXVII. De saint Genès d'Auvergne..... 187
LXVIII. De Genès, martyr d'Arles, et du mûrier révivifié..... 189
LXIX. Des miracles opérés par saint Genès..... 191
LXX. D'une femme injustement accusée d'adultère par son mari.. 193
LXXI. De Ferréol et de Ferrucion 195
LXXII. De saint Denis, évêque de Paris..... 197
LXXIII. De saint Quentin de Vermandois..... 201
LXXIV. De Genès, martyr de Bigorre..... 203
LXXV. Du roi saint Sigismond..... *id.*
LXXVI. Des saints d'Agaune, ou de saint Maurice et de ses compagnons..... 205
LXXVII. De saint Victor de Marseille..... 211
LXXVIII. Du glorieux martyr Baudile 213
LXXIX. Des miracles de l'apôtre saint André dans l'église d'Agde. 217
LXXX. D'un miracle qui confirme la foi chrétienne..... 221
LXXXI. D'une altercation entre un diacre catholique et un prêtre hérétique..... 225
LXXXII. D'un clerc battu en Espagne pour avoir confessé le Seigneur..... 229
LXXXIII. Des reliques de plusieurs martyrs, savoir : Paul, Laurent, Pancrace, Chrysanthe, la vierge Daria, Jean et Paul son frère. 231
LXXXIV. Des reliques que mon père possédait..... 233
LXXXV. De celui qui baigna ses pieds dans une patène..... 237

Chap. Pages.
LXXXVI. Du diacre à qui une tour d'autel échappa des mains.. 239
LXXXVII. D'Epachius, qui osa célébrer après avoir déjeuné... 241
LXXXVIII. Du Jourdain fuyant devant une femme coupable.... 243
LXXXIX. Comment le cadavre d'un scélérat nommé Antonin ne put rester dans l'église de Saint-Vincent 247
XC. Du glorieux martyr Vincent..... *id.*
XCI. De sainte Eulalie..... 251
XCII. De la basilique de Saint-Félix..... 253
XCIII. Des martyrs Hemetier et Chélidoine..... 255
XCIV. Du bienheureux Cyprien..... 257
XCV. Des sept Dormants d'Ephèse..... 259
XCVI. Des quarante-huit martyrs d'Arménie..... 263
XCVII. Du glorieux martyr Serge..... 267
XCVIII. De Cosme et de Damien 269
XCIX. Du célèbre martyr Phocas..... 271
C. De l'excellent martyr Domitius..... *id.*
CI. De l'insigne et glorieux martyr Georges..... 275
CII. Du très-saint martyr Isidore 277
CIII. Du saint martyr Polyeucte..... *id.*
CIV. De l'insigne martyr Félix de Nola..... 283
CV. De Vincent d'Agen..... 291
CVI. Etonnant miracle opéré contre les avares..... 295
CVII. Du prêtre Pannichius 299

LIVRE II.

DE LA PASSION, DE LA VERTU ET DE LA GLOIRE DE SAINT JULIEN, MARTYR.

Préface..... 303
I. De la passion de saint Julien, martyr..... 305
II. De la découverte de la tête de saint Julien..... 307
III. De la vertu de la fontaine où sa tête fut lavée..... 311
IV. Des vieillards et de la matrone dont le mari était en prison.. 313
V. De l'homme qui voulut en tuer un autre dans une église..... 315
VI. De la conversion des paysans..... 317
VII. Comment Hillidius délivra le peuple des ennemis..... 319
VIII. De la fin de ceux qui avaient emporté le mobilier de l'église. 321

Chap. Pages.
IX. D'une femme paralytique nommée Fédamie.... 321
X. De celui qui voulut tirer de la basilique quelqu'un qui l'avait frappé..... 325
XI. De celui qui eut les membres contractés pour avoir attelé des bœufs un dimanche..... *id.*
XII. D'Anagildus, à la fois muet, sourd et aveugle 327
XIII. De ceux qui, du temps du roi Théodéric, forcèrent la basilique..... *id.*
XIV. Du spoliateur Sigevald 329
XV. De la méchanceté d'un pâtre..... 331
XVI. De l'orgueil de Beccon..... 333
XVII. Du diacre qui avait pris les brebis de la basilique..... 337
XVIII. De celui qui vola un cheval pendant les vigiles du saint.. 339
XIX. De celui qui s'était parjuré pour un triens..... 341
XX. De celui qui dépouilla la sainte basilique..... 343
XXI. De celui qui perdit son cheval le jour de la fête du saint.... 345
XXII. D'un aveugle qui recouvra la vue..... 347
XXIII. De la guérison du pied de Gallus qui, plus tard, fut évêque..... 349
XXIV. De la fièvre de Pierre, mon frère..... 351
XXV. De ma douleur de tête..... 353
XXVI. D'un fiévreux guéri à la fontaine de saint Ferréol..... 355
XXVII. Du tonnerre accompagné d'éclairs qui tomba sur la basilique ..... *id.*
XXVIII. De celui qui, à cause de la foule du peuple, ne pouvait s'approcher du tombeau 357
XXIX. De la fête de saint Julien..... 359
XXX. Des possédés..... *id.*
XXXI. De la douceur des animaux..... 361
XXXII. De la translation des reliques de saint Julien en Champagne..... 363
XXXIII. Des reliques de saint Julien portées en Orient..... 365
XXXIV. De quelle manière ses reliques furent placées dans la basilique de Tours..... 367
XXXV. Comment le vin fut multiplié cette nuit-là..... 369
XXXVI. De l'homme contrefait qui guérit en ce lieu..... 373
XXXVII. D'une jeune fille aux yeux malades..... 375
XXXVIII. D'un enfant qui avait les muscles contractés..... *id.*

Chap. Pages.
XXXIX. Des parjures..... 377
XL. Des reliques de saint Julien que le prêtre Arédius emporta.. *id.*
XLI. De la guérison d'un paralytique..... 379
XLII. D'un aveugle qui recouvra la vue..... *id.*
XLIII. Du vol d'une croix d'autel..... 381
XLIV. De quelle manière on demanda de ses reliqnes..... *id.*
XLV. D'un enfant qui fut conduit aux devins, et d'un autre qui fut guéri par la vertu du saint..... 383
XLVI. Des roses apparues miraculeusement sur le tombeau de saint Julien..... 387
XLVII. D'une femme qui recouvra la vue..... 389
XLVIII. Des reliques que porta le prêtre Nanninus..... 391
XLIX. Que les reliques de saint Julien ont guéri plusieurs malades..... *id.*
L. D'un autre aveugle qui recouvra la vue..... 393
ÉCLAIRCISSEMENTS ET OBSERVATIONS..... 395

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

Ch. Lahure, imprimeur du Sénat et de la Cour de Cassation (ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston

LL
G8223kx
.Fb

30030

Gregory, Saint, Bp. of Tours
Les livres des miracles et autres
opuscules; tr. Bordier. vol.1.